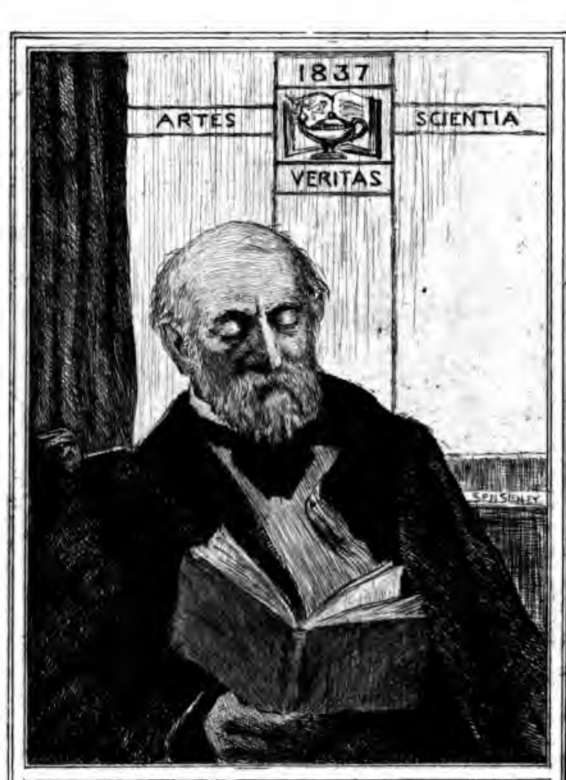
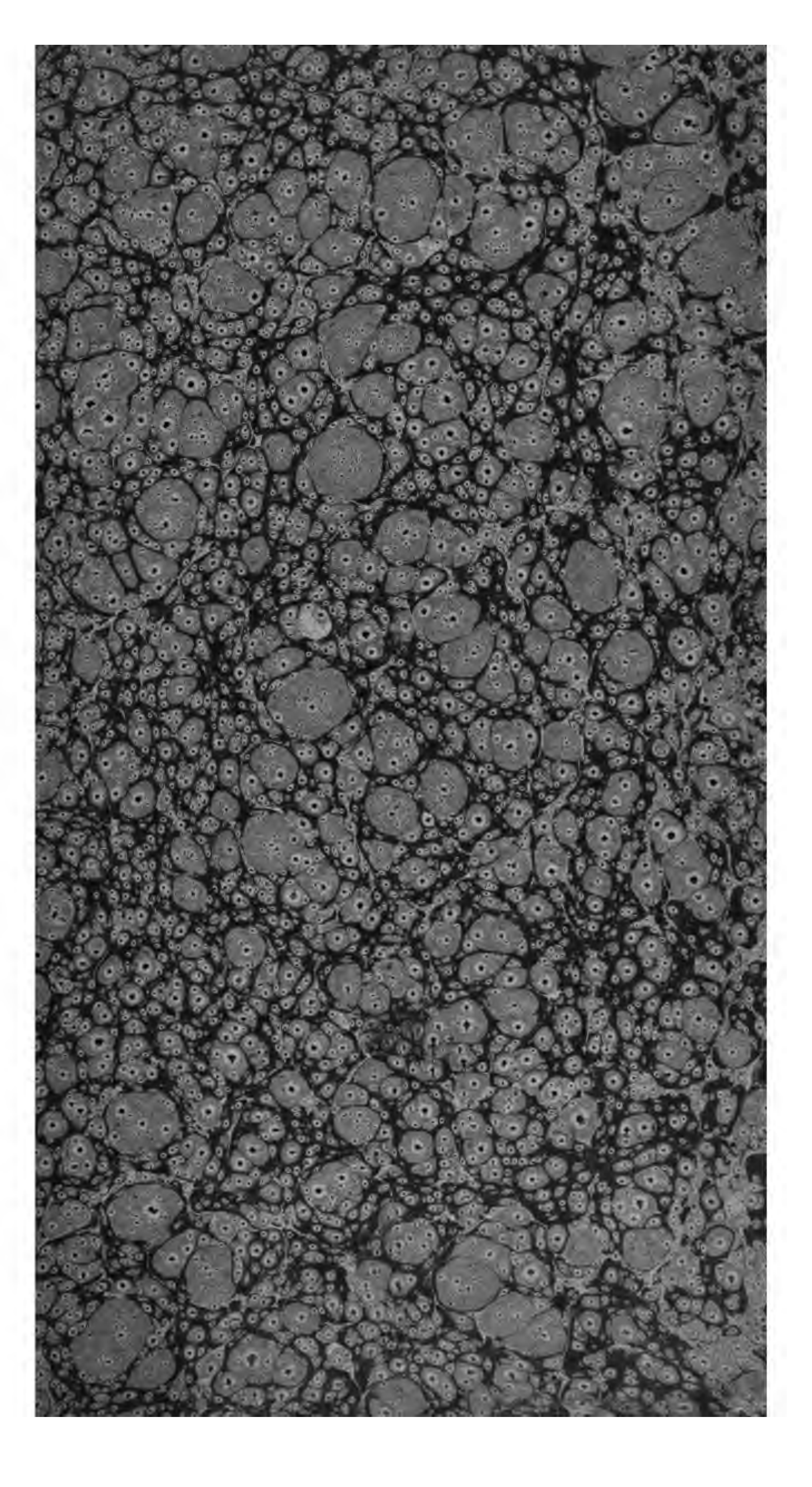

1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS



2 h Castaing fait venir la Civilisat et les
mesures de Chaldée pour se Repandre en
abyssinie Egypte — puis en phenicie
— Le Concours des mesures prouve que le pied de [illegible]
a servi partout — (de meme la nature pour les Natations)
et que chaq Civilisation a divisé autrement ex. 8, 10, 12
selon son syst. de numeration ou la Division
de la stature de l'H d'apres le pied, la tete, la face la main
&

TOME V. — RÉDACTEURS.



PARIS. — IMPRIMERIE H. CARION, 64, RUE BONAPARTE.



REVUE ORIENTALE ET AMÉRICAINE

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS

DE MEMBRES DE L'INSTITUT, DE DIPLOMATES, DE SAVANTS, DE VOYAGEURS, D'ORIENTALISTES ET D'INDUSTRIELS

PAR

LÉON DE ROSNY

TOME CINQUIÈME

PARIS
CHALLAMEL AINÉ, ÉDITEUR
commissionnaire pour l'Algérie et l'Étranger
30, RUE DES BOULANGERS.

1861

REVUE
ORIENTALE & AMÉRICAINE

DESCRIPTION DE YÉDO

LETTRE D'UN VOYAGEUR

§ I. — VOYAGE DE KANAGAVA A YÉDO.

Yédo, 11 janvier 1860.

Parti de Kanagava à 11 heures, je suis arrivé à Kavasaki vers midi. Après avoir traversé le grand village et franchi la barrière, que l'on ne peut passer que lorsqu'on est porteur d'un permis spécial délivré par les ministres étrangers résidant à Yédo ou par le gouvernement japonais, je me suis trouvé devant la rivière Hokango dont les eaux paisibles arrosent en cet endroit un pays parfaitement plat et d'une fertilité admirable. Ayant traversé la rivière à l'aide d'un bac, j'ai été rejoint par le secrétaire d'une des ambassades de Yédo, qui a eu l'obligeance de venir à ma rencontre et de me servir de cicérone sur un chemin qu'il a parcouru souvent depuis six mois. Cette route est bordée des deux côtés par des maisons entre lesquelles il n'y a que rarement des espaces plus grands que

d'une cinquantaine de pas, et qui, en se serrant plus près les unes des autres, forment différents villages dont le principal est appelé Omori. Mon compagnon m'y fit entrer dans une maison de thé, de belle apparence, entourée d'un joli jardin et me montra, dans une chambre, un carton suspendu contre la muraille et sur lequel étaient inscrits plusieurs noms et sentences en hollandais. Cela date de 1844, de l'avant-dernière ambassade des Pays-Bas à Yédo. Messieurs les membres de cette ambassade semblent ne pas avoir été fort gais. L'un a écrit : *Na lyden volgt verblyden* ; (après les souffrances viendront les plaisirs) ; l'autre : *Einde goed alles goed* (ce qui finit bien est toujours bien). Les pauvres gens ! C'est qu'en arrivant à Omori, ils se trouvaient depuis quatre semaines enfermés dans leurs chaises à porteurs, gardés et regardés comme des bêtes rares. *Einde goed alles goed !* Aujourd'hui nous sommes libres et passons fièrement au milieu de cette population étrange, curieuse et en partie hostile ; et tant est grand l'ascendant qu'exerce la réputation de la force, du courage et de la supériorité incontestable des hommes de l'Occident que partout on se range sur notre passage, soit respectueusement, soit timidement. Quelques enfants crient *Tô-zin* (chinois, étranger) et quelques officiers semblent hésiter à nous laisser le haut du pavé ; mais nous n'avons qu'à nous retourner pour faire taire les criards et à pousser nos chevaux de l'avant pour trouver toujours la route libre. Je serais assez enclin à laisser crier les enfants et à déranger les passants le moins possible; mais on m'assure que cela serait de mauvaise politique et que ma politesse serait considérée comme un indice de peur. Nous sommes ici en si petit nombre que notre sûreté exige un maintien qui impose aux officiers, dont l'insolence deviendrait dangereuse si nous cessions de les aborder avec une assurance qui, en Europe, friserait d'assez près l'impertinence.

La route se peuple de plus en plus. Nous rencontrons un grand nombre de soldats et d'officiers et plusieurs hauts fonctionnaires portés en Norimon et entourés de leurs nombreuses suites. Les maisons ressemblent parfaitement à celles de Kanagava. C'est la même simplicité et la même propreté ; mais les habitants de ces maisons me semblent avoir un air plus délibéré, plus éveillé que ceux des villages que j'ai vus. Les enfants surtout sont beaucoup plus turbulents que ceux que j'ai trouvés dans les environs de Yokou-Hama, et mon opinion est que Yédo doit avoir ses gamins qui sont aux enfants du Japon ce qu'un gamin de Paris est à un garçon qui est élevé dans la province.

Le pays est entièrement plat. Les chemins sont parfaitement entretenus. Nos chevaux, animés par les cris qui ne cessent de nous poursuivre, ont pris une allure très-vive. Voilà la baie de Yédo. Comme elle est belle cette grande nappe d'eau, resplendissante de lumière, couverte de jonques et de barques qui semblent nager dans une mer de vif-argent; elle s'étend largement au-dessous d'un ciel pur et elle est bordée par une superbe forêt, au milieu de laquelle je vois s'élever des temples, des palais, des bosquets. « Quel est le nom de cette forêt ? » — « Cette forêt ? C'est Yédo ! » Je cherche une image pour vous faire comprendre l'aspect que présente la capitale du Japon, lorsqu'on la voit en arrivant de Kavasaki. Figurez-vous donc le bois de Boulogne, transporté sur Montmartre ; mettez à la place des petits lacs, une grande mer; transformez les petites villas en temples, en palais aux dimensions colossales; enfin, agrandissez considérablement le bois et la montagne, et vous aurez une idée aussi parfaite que je puis vous la donner de ce qu'apparaît Yédo. On dirait une réunion de châteaux, de villes, de maisons de campagne, dont chacun serait entouré d'un vaste parc.

Mon attention est subitement attirée vers un autre ob-

jet : mon compagnon me fait remarquer une place grande, d'une trentaine de mètres carrés à peu près, et au milieu de laquelle se trouve une statue représentant, autant que je puis en juger, un Bouddha. Une douzaine de gros chiens sauvages rôdent autour de cette place couverte de monticules comme on en trouve dans les vieux cimetières. C'est *Soutsou-ga mori*, la place de Grève de Yédo. Aucune personne, en suivant la grande route *To-Kaï-do* qui traverse tout le Japon, ne peut entrer à Yédo sans passer devant Soutsou-ga mori ; aucune personne ne peut sortir de la capitale, sans passer devant la seconde place des exécutions capitales qui se trouve à la limite Nord de Yédo, là où l'*Oskio-Kaï-do* (chemin du Nord) continue le *To-Kaï-do* (chemin de l'Ouest). Soutsou-ga mori n'a rien de bien lugubre ; cependant cette menace de mort, placée à l'entrée et à la sortie principale de la capitale du Japon, produit une pénible impression sur mon esprit.

A peine avons-nous passé cet endroit que nous entrons à *Sinagava*, un des faubourg de Yédo et la ville de plaisirs des Japonais. Il y a là une longue, longue rue, dans laquelle ne se trouvent que des maisons de thé où jour et nuit se célèbrent des saturnales. Puisque je parle des maisons de thé japonaises, je ne crois pas inutile de relever quelques erreurs qui circulent chez nous au sujet de ces établissements. On y confond généralement les maisons de repos, les auberges et les maisons de prostitution, en les réunissant sous le nom général de *Maisons de thé*. Il y a cependant de grandes différences entre ces trois espèces de lieux de repos et de plaisir. On trouve partout à manger et à boire ; on est partout servi par de jeunes filles plus ou moins faciles ; mais à ces points s'arrêtent les ressemblances. Les véritables maisons de thé, *Tcha-ga*, ferment le soir, peu de temps après le coucher du soleil, et un voyageur n'y trouverait que difficilement et tout à fait exceptionnellement une chambre et un lit pour passer la nuit. Les servantes de ces maisons ne sont

nullement des filles publiques, et je crois même, d'après ce que j'ai vu, que leur conduite est généralement bonne. Les établissements de Kanava-saki et d'Omori sont de ces maisons de thé.

Les auberges, *Hotago-ga*, sont ouvertes jour et nuit. Les servantes sont censées n'être que les *servantes* des voyageurs ; mais elles se prostituent presque toutes. Cependant elles ne sont pas filles publiques ; car elles ne sont pas inscrites comme telles dans les registres que la police japonaise tient fort rigoureusement *ad hoc*. La rue de Sinagava, dont je viens de parler, contient cette sorte d'auberges.

Les maisons publiques enfin, *Dioro-ga*, se trouvent ordinairement reléguées dans des quartiers particuliers. C'est ainsi, au moins, que cela se passe à Nagasaki, à Yokou-Hama et à Yédo. Dans cette dernière ville, le quartier des filles forme une véritable ville à part, qui se trouve près de la limite nord de la capitale, dans le voisinage de *Quanon*, un des plus grands, des plus beaux et des plus vénérés temples du Japon, et qui porte le nom de « Yosiwara ». Yosiwara contient, me dit-on, 5000 filles publiques ; plus, de nombreux domestiques. Les étrangers n'ont pas la permission d'y entrer ; et, comme cette ville est entourée de murailles et d'un fossé, je ne puis vous parler de son aspect.

La rue de Sina-gava est fort animée, et on y trouve beaucoup d'hommes ivres. Nous la passons, poursuivis par les cris de la lie de la population de Yédo, et nous entrons bientôt par une simple porte en bois dans la capitale du Japon.

§ 2. — PROMENADES A YÉDO. — LE JOUR DE L'AN.

Yédo, le 26 janvier 1860.

Le 1er du Syo-gouats (1er mois) tombait cette année au 23 janvier. Nous savions que le jour de l'an se fête, au Japon, à peu

près comme en Europe [1]. Les princes indépendants (Daïmyos) se rendent ce jour en corps au palais impérial, pour présenter leurs hommages au *Taï-koun*; les officiers (*Yakou-nin*) font des visites chez leurs chefs et supérieurs ; et, d'égal à égal, tous les Japonais vont se voir les uns les autres pour se souhaiter une heureuse année et pour se faire réciproquement des cadeaux. J'ajoute que les Japonais connaissent l'usage de la carte de visite, et sont, me dit-on, extrêmement rigoureux au sujet des visites à rendre et à recevoir. Un cérémonial, dont je n'ai pas pu connaître tous les détails, règle le temps auquel il faut faire ou recevoir la visite du premier du Syo-gouats, de manière que lorsque les jours de fête — ils sont au nombre de dix-huit — sont passés, chaque Japonais s'est présenté chez les personnes auquel il doit une visite et il a reçu de son côté les personnes qui devaient se rendre chez lui.

Les rues de Yédo sont, à quelques exceptions près, étroites. Tenez à présent compte de ce que Yédo est une ville plus populeuse que Paris, et figurez-vous l'aspect de ses rues durant les jours de fête du Syo-gouats.

Je désirais naturellement voir les cortéges des *Daïmyos*, et un des membres des légations étrangères à Yédo, m'avait promis de m'accompagner au palais impérial. Mais la veille et le matin du jour de l'an, deux députations d'officiers du gouvernement se présentèrent chez lui pour le prier de ne pas sortir, disant que le premier Syo-gouats était un jour où l'immense majorité de la population se trouvait dans les rues, et où nous rencontrerions beaucoup d'officiers ivres, se battant entr'eux, qui ne demanderaient certainement pas mieux que de se battre avec nous. Pour nous convaincre si cela était

[1] L'année ordinaire se compose de douze mois lunaires : lorsque cette année ne s'accorde plus avec l'année solaire au point d'être en retard d'un mois, les Japonais ajoutent un mois à l'année en question (qui est alors de treize mois); ce mois s'ajoute cette année après le troisième mois et porte le nom de *Wourouwo San gouats*.

vrai ou non, nous fîmes le matin, vers dix heures, une petite promenade, et ayant trouvé tous les passants dans les dispositions d'esprit les plus pacifiques, nous décidâmes de ne tenir aucun compte des avis officiels, persuadés, comme nous l'étions, qu'ils n'avaient d'autre but que de nous empêcher de voir les Daïmyos et d'être vus d'eux. Nous nous dirigeâmes donc à onze heures et demi au palais impérial, et nous y arrivâmes à midi. Il y régnait une tranquilité parfaite. Cortéges après cortéges défilaient devant nous ; mais pas une personne ne poussa un cri ou ne fit un geste, que nous eussions pu prendre pour une insulte. Tout se passait dans un ordre qui ne laissait absolument rien à désirer, et qui nous permettait de jouir tout à notre aise d'un spectacle vraiment magnifique.

Le château impérial a plusieurs enceintes et est entouré de plusieurs fossés. Nous n'avons franchi que le premier pont ; car nous voulions rester dans le voisinage de la porte principale. Tout près de cette entrée se trouve un corps de garde. Nous nous plaçâmes là, ayant alors devant nous une longue et belle avenue qui conduit à la seconde porte et au second pont, et qui, d'un bout à l'autre, se trouvait remplie d'officiers, de fonctionnaires et de domestiques, tous en grand costume de gala. Ce costume a été tant de fois décrit, et on en trouve tant d'images dans tous les livres qui traitent du Japon que je me dispense d'en parler. Je remarque seulement que les officiers et les soldats, avec leurs habits uniformes et leurs grands sabres, marchant, malgré un froid piquant, les jambes entièrement nues et la tête découverte, comme l'ordonne l'étiquette japonaise, avaient un air tout aussi guerrier que nos meilleures troupes.

Les cortéges des princes indépendants (*Daïmyos*), lorsqu'ils se rendent chez le *Taï-koun*, se composent de 100 à 300 personnes, suivant que le prince qui se présente au palais est plus ou moins puissant. On les distingue facile-

ment des hauts fonctionnaires, qui marchent eux aussi accompagnés d'une nombreuse suite, parce que ceux-là font précéder leurs chaises à porteurs de l'indice de l'indépendance, consistant en une espèce de grand chapeau de plumes de corbeau, porté sur une haute lance. Devant le *Norimon* marchent en outre plusieurs officiers ; à côté, le gardien de l'épée, qui porte cette arme précieuse enveloppée dans un fourreau de soie. Le Norimon même est une véritable petite maison et est portée par 8 serviteurs du prince. La queue du cortége est formée par un certain nombre d'officiers et de soldats et par des domestiques dont deux conduisent le cheval du prince, magnifiquement harnaché, tandis que les autres portent sur leurs épaules chacun deux corbeilles, suspendues à un bâton, et qui contiennent les effets de voyage.

Les cortéges des hauts fonctionnaires se distinguent les uns des autres par le nombre et la forme des piques et lances qui précèdent ou suivent le Norimon, et par la grandeur et la forme de cette chaise à porteurs. Quant à la couleur, tous les Norimons d'hommes ont la même, savoir celle qui est naturelle au bambou. Les Norimons de femmes, au contraire, sont verts ou rouges, suivant qu'ils appartiennent à une jeune fille ou à une femme mariée.

Nous restâmes pendant deux heures à la place que nous avions choisie. Durant tout ce temps, les cortéges de princes et de hauts fonctionnaires ne cessèrent pas de défiler devant nous. Ce fut fort beau, mais cela finit par devenir monotone. Nous partîmes donc, et nous frayant un chemin au milieu de la foule qui remplissait toutes les rues, nous rentrâmes à la maison, sans que le moindre accident eût justifié les avis officiels que l'on nous avait donnés.

Le 2 et 3 Syo-gouats, Yédo présentait encore l'aspect d'une ville où l'on célèbre une grande fête. Les boutiques étaient fermées; les Japonais et les Japonaises qui marchaient dans les rues, étaient tous en habits de cérémonie; à chaque

pas, on rencontrait un cortége de fonctionnaires. Aujourd'hui, les choses reprennent peu à peu leur cours ordinaire, et dans quelques jours je pense pouvoir vous parler de l'aspect de Yédo dans les temps non fériés.

(*A suivre*). RADOLPHE LINDAU.

(Publié par M. Barthélemy St-Hilaire, de l'Institut.)

DES SYSTÈMES MÉTRIQUES

ET DE LEURS RAPPORTS AVEC LA CIVILISATION.

EN USAGE CHEZ LES PEUPLES ANCIENS

[Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples, par M. Vasquez Queipo, de l'Académie des sciences de Madrid. *Paris* (Dalmont, éditeur). 4 vol, in-8.]

I

L'histoire proprement dite, c'est-à-dire, l'ensemble des récits plus ou moins authentiques que la mémoire des hommes nous a conservés, a donné à peu près tout ce que l'on doit en attendre, en ce qui concerne les temps antiques. La découverte de textes importants n'a rien de probable, et d'ailleurs un pareil secours comblerait imparfaitement des lacunes dues surtout à l'absence de critique scientifique, défaut commun à tous les documents qui nous sont parvenus sur les premiers âges du monde et des sociétés humaines. Il faut donc recourir aux annexes de l'histoire, spécialement aux diverses branches de l'archéologie, qui ont du moins l'avantage de nous fournir des matériaux sincères en ce sens qu'ils sont dégagés des voiles de tout esprit de système, de toutes idées préconçues.

Parmi ces annexes, la métrologie (poids et mesures) est déjà une science à part, procédant de l'archéologie propre-

ment dite, empiétant un peu sur le domaine de la numismatique, mais ayant ses principes à part, ses règles propres, ses traités, ses législateurs, ses hommes illustres [1]. A ce titre, elle mérite notre attention.

M. Vasquez Queipo a repris l'étude dans son ensemble : de longues études, interrompues par l'exercice de fonctions publiques de l'ordre le plus élevé et une mission de son gouvernement (Espagne), l'ont conduit à publier, sous le titre modeste d'*Essai*, un traité fort considérable [2]. L'exécution d'une entreprise de ce genre exige la réunion de plusieurs conditions : connaissance complète des textes; rapidité des conceptions mathématiques; intuition spontanée des rapports qui échappent aux procédés méthodiques de l'esprit; enfin, philosophie, c'est-à-dire, tendance généralisatrice de l'intelligence qui, en arrachant les questions spéciales au sol où elles sont rivées, les élève jusqu'au principe commun de toute science et de toute vérité.

M. Queipo a de tout cela, et son livre est recommandable à deux titres : d'abord, comme traité de métrologie, en ce que l'examen critique des textes et des affirmations de ses devanciers l'a conduit à la confirmation d'une partie des idées reçues, à la discussion lumineuse de plusieurs points obscurs, et, enfin, à la détermination des diverses valeurs qu'il a résumées dans un tableau général, où ces dernières sont évaluées en unités du système métrique français (t. II, p. 345) ; ensuite, parce que l'auteur est parvenu à indiquer quelques-uns des liens qui rattachent le sujet à la marche même de la civilisation humaine. L'auteur a donc mêlé des vues générales à ses recherches particulières, et la métro-

---

[1] Dans l'antiquité, Galien ou son continuateur, Héron, Didyme, saint Epiphane, Fannius; au moyen âge, Makrizi, Maimonides, Kalcaschendi; dans les temps modernes, Budée, Mariana, Newton, Eisenschmidt, Ed. Bernard, Fréret, Barthélemy, Raper, de Sacy, Letronne, Cagnazzi; enfin, MM. Jomard, Girard, Saigey, de Longpérier, Boeck, Hussey.

[2] Cet ouvrage vient d'être couronné par l'Institut.

logie a fourni un précieux contingent à l'ethnographie. M. Queipo va très-loin : à ses yeux, la perfection du système métrique est une sorte d'indicateur du niveau de la civilisation. Assurément, il ne faut pas prendre dans un sens trop absolu cette doctrine, à laquelle les faits pourraient donner quelques démentis ; mais, en admettant les exceptions, et avec un certain tempérament, on reconnaît qu'au fond la proposition est exacte : nous le démontrerons en faisant connaître les résultats obtenus par l'auteur. Mais avant d'en venir là, examinons *à priori* et en dehors de tout système, le terrain sur lequel nous sommes placés. Nous reviendrons plus tard à M. Queipo.

II

Au moment d'aborder les résultats positifs d'une science, il est logique de se demander quels sont les éléments, ou si l'on veut, les instruments tant intellectuels que matériels dont l'homme a dû disposer pour entrer dans cet ordre d'idées ; nous appliquerons cette méthode à la métrologie.

Les moyens intellectuels consistent dans les facultés intellectuelles de l'esprit, savoir : celles qui nous font saisir les qualités des objets[1], et celles qui groupent méthodiquement les données de l'observation, en font l'analyse et la synthèse[2]. Ces facultés existent chez tous les hommes, et si la puissance de quelques-unes est habituellement affaiblie dans certaines races, le fait paraît tenir à des circonstances accidentelles, nullement constitutionnelles ; et jusqu'à nouvelle preuve, nous sommes autorisé à admettre l'égalité d'intelligence dans toutes les réunions d'hommes placés en des cir-

---

[1] Ce sont les facultés *perceptives* qui ont pour objet la perception des qualités de la matière et des modifications des corps : les organes en sont situés dans le bas du front et aux arcades sourcillières.

[2] Facultés *réflectives* ou du raisonnement, occupant la partie supérieure du front.

constances à peu près semblables : donc égalité de moyens intellectuels.

Les instruments matériels ne peuvent être pris que dans les objets de la nature immédiatement accessibles à l'homme [1]; mais ces objets sont soumis à des variations continuelles, lesquelles sont la cause de la nécessité d'une mesure de convention; et celui d'entre eux qui présente encore le plus de stabilité et d'uniformité, c'est le corps humain à l'état adulte. Nous prouverons, dans un autre travail, qu'il y a des limites dont le corps de l'homme ne sort pas impunément; qu'il est des lois dont il ne saurait dévier, sous l'influence assez circonscrite des agents extérieurs ; enfin qu'il n'a jamais dépassé ces limites et violé ces lois qu'aux dépens des facultés les plus précieuses de la nature. En attendant, admettons que dans un climat et avec des conditions données, l'homme fut et sera toujours de mêmes proportions : donc égalité de moyens matériels.

Les mesures sont de plusieurs sortes : ligne, surface, volume, résistance, poids ; il y a aussi des moyens d'estimation de la valeur usuelle, les monnaies. De ces éléments, la ligne est la plus simple, et en outre, elle sert de générateur à tous les autres : toutefois, cette raison ne suffirait pas pour démontrer qu'elle ait fixé tout de suite les préoccupations des créateurs d'un système métrique : les procédés méthodiques ne proviennent que d'une analyse plus ou moins complète, et avant que ce résultat ne soit obtenu, avant même que l'on ait songé à le chercher, la nécessité oblige souvent de prendre un parti. Or cette nécessité apparaît dans la constitution même de notre nature, dans son principal attribut qui est la

---

[1] La mesure de l'arc du méridien suppose une civilisation très-avancée ; il n'est donc pas raisonnable de supposer que ce moyen ait pu être à la portée des législateurs de l'ancienne Egypte, ainsi que l'a cru M. Gosselin. (*Recherches sur les différents systèmes métriques linéaires de l'antiquité.*)

vie. La vie est basée sur un pouvoir indispensable, le mouvement, et le mouvement s'apprécie par la ligne : ainsi, par le fait comme en principe, la mesure du mouvement doit commencer à s'opérer par l'évaluation de la ligne.

Le corps de l'homme présente, à cet effet, deux ordres d'instruments commodes : la main avec le bras qui lui sert d'attache, et le pied. Mais la main n'exécute que des mouvements partiels, et si l'œuvre en est délicate, elle est aussi très-restreinte et limitée, parce qu'elle ne s'exerce que dans le rayon d'une circonférence tracée autour du corps. dont elle ne détruit en rien l'immobilité. Le pied, au contraire, est l'organe du mouvement général de l'individu et il ne connaît pas de limite d'action : en effet, étant lui-même le moyen de station verticale du corps, chacun de ses mouvements en détruit l'équilibre et l'immobilité, crée à tout instant, pour l'individu, un nouveau centre d'expansion, et enfin l'entraîne après lui-même dans le sens d'une ligne indéfinie ; le pied est donc le moyen naturel de mesurer la ligne dans toute l'étendue qu'elle peut atteindre. Il y procède de deux façons : soit en empruntant le concours des jambes et des cuisses, ses attaches ; soit en s'appliquant lui-même sur l'objet à mesurer. Le premier procédé donne le pas, mode expéditif, mais dénué de précision en ce qu'il dépend d'un mouvement dont l'étendue est subordonnée à une foule de circonstances et qui a besoin d'être déterminé lui-même par un procédé plus exact. Or, ce procédé se trouve dans la longueur du pied, mesure commode en ce qu'elle se transporte facilement sur tout objet, certaine en ce qu'il existe peu de différence entre les proportions chez les divers individus, invariable du moment où l'on adopte, comme étalon de mesure, la dimension fournie par le chef de la famille ou de la société, en un mot par celui qui impose sa volonté aux autres.

On ne renoncera pas pour cela aux autres moyens et on emploiera concurremment : le doigt (pouce, etc.), la coudée

et la double coudée (aune), la brasse (orgye), le pas et les divèrs multiples qu'on jugera à propos de leur donner, selon le système de numération. Mais ces divers instruments occuperont un rang secondaire, en sorte que, lorsque viendra l'heure de la systématisation selon une série mathématique croissante et décroissante, c'est le pied qui, occupant la principale place, obligera les autres mesures à se modifier selon les besoins du système, de manière à devenir ses multiples et ses sous-multiples.

La mesure linéaire étant acquise, celle de superficie en résulte naturellement par la formation du carré; celle du volume est donnée par le cube, ainsi que la contenance, faute d'un autre moyen direct d'évaluer la capacité ; enfin, l'uniformité apparente du poids de l'eau fait de ce liquide, que l'homme rencontre partout où il vit, la seule matière sur laquelle on puisse baser une évaluation de pesanteur ; et cette évaluation sera elle-même subordonnée à la mesure de capacité, laquelle est indispensable pour manier un liquide et en déterminer les proportions.

III

La théorie dont l'exposé précède, n'est-elle qu'une hypothèse plus ou moins ingénieuse, fruit d'une imagination qui s'est donné libre carrière dans un champ dépourvu de jalons suffisants pour diriger une étude scientifique? S'il en était ainsi, nous aurions supprimé un travail stérile dont l'emploi répugne à nos procédés. Non, il n'y a là aucune hypothèse et notre théorie n'est que l'exposé synthétique des principes auxquels se rattachent les faits le plus récemment constatés en métrologie.

En effet, à la suite des recherches et des comparaisons auxquelles il s'est livré, M. Queipo est parvenu à établir ce qui suit :

1° Dans les divers systèmes métriques de l'antiquité, le

pied est la mesure linéaire à laquelle toutes les autres se rapportent à titre de multiples ou de fractions.

2° Le cube du pied donne la mesure de capacité principale, à laquelle toutes les autres se rattachent, soit par un rapport géométrique direct, soit comme représentant le cube des mesures linéaires secondaires à celle du pied.

3° L'unité de poids est le pied cube rempli d'eau ou talent.

4° Il a existé un système, (l'Assyrien), qui avait le pied pour base de ses mesures linéaire, de capacité et de poids, uniformité que ne présente même pas le système métrique français [1].

Tels sont les résultats que donne un coup d'œil général sur l'ensemble de l'histoire métrologique : ils démontrent, en ce qui les concerne, la vérité d'un axiome fondamental que nous formulons provisoirement dans les termes suivants :

« L'esprit humain est intrinséquement le même dans tous les temps et dans tous les lieux; toutefois, ses manifestations dépendent des circonstances qui, modifiant ses instruments, déterminent le mode de son action. »

Ainsi nous admettons, comme un fait incontestable, que, sous l'influence des mêmes incitations intérieures et extérieures, l'homme doit arriver forcément à l'expression des mêmes idées; mais nous n'affirmons pas que ce que l'histoire a légué à la science contienne un seul exemple d'uniformité complète entre deux sociétés d'hommes, ni par conséquent que les systèmes métriques aient pu prendre naissance sur plusieurs points, soit simultanément, soit successivement; à vrai dire, nous sommes persuadés que le contraire est vrai. Au surplus, il s'agit là d'un simple fait, dont l'archéologie seule peut établir l'existence; c'est donc à elle

---

[1] Dans ce système, les bases sont : pour la mesure linéaire, le mètre ; pour la mesure de capacité, le décimètre cube ou litre ; pour celle du poids, le centimètre cube rempli d'eau ou gramme. L'uniformité exigerait que le point de départ de ces deux dernières mesures fût dans le tonneau, qui est le cube du mètre.

qu'il convient d'en demander la preuve. Nous allons le tenter.

Quand on examine, avec M. Queipo, les divers systèmes de l'antiquité, on reconnaît que la plupart d'entre eux dérivent les uns des autres ; l'hésitation ne peut subsister que pour les trois ci-après désignés :

1° Le système Olympique (Phénicien etc.)
2° Le système royal Égyptien (Philétésien.)
3° Le système Assyrien (Assyro-Chaldéen-Perse.)

M. Queipo s'en explique comme il suit.

« Si l'on doit juger de l'antiquité des nations par la date de leur civilisation, et du degré de cette dernière par la régularité et la perfection de leurs institutions, on ne peut douter que l'Assyrie, l'Égypte et la Phénicie n'aient été le berceau du genre humain, comme l'affirme l'histoire et comme semblent le confirmer la simplicité, l'élégance et la perfection de leurs systèmes métriques. Nous avons vu, en effet, que ceux de ces trois peuples, quoique distincts dans la valeur de leurs parties respectives, conservaient une parfaite analogie dans l'ensemble de leurs combinaisons, ainsi que dans leurs rapports et dans leur dérivation systématique. L'Assyrie, l'Égypte et la Phénicie avaient chacune leur système métrique, mais les deux premières employaient en outre celui de la Phénicie. La base des trois systèmes était le pied, dont le cube servait de mesure de capacité pour les grains, et plus spécialement encore pour les liquides ; le poids de ce même cube rempli d'eau, était le talent, ou unité supérieure de poids. Enfin, la coudée, dérivée du pied qui en était la base, servait d'unité linéaire, et son cube s'employait aussi comme mesure spéciale de capacité pour les grains (T. II, p. 346, n° 565). »

Ces remarques posent la question sans la résoudre : il s'agit de savoir quel est le plus ancien des trois systèmes. M. Queipo commence par éliminer le royal Égyptien : « La dénomina-

tion de coudée royale indique, dit-il, que cette mesure était postérieure à la coudée vulgaire et que l'introduction en est due à un ordre exprès des Pharaons (T. I, n° 32). » Il s'agit donc dans l'espèce, non pas d'une création, mais d'une simple réforme, remontant à une époque assez reculée, car l'un des étalons que l'on possède paraît appartenir au dix-septième siècle avant notre ère [1]. Cette solution est d'autant plus admissible, que le système olympique beaucoup mieux ancré dans les habitudes du peuple, n'a jamais cessé de lui être familier; tandis que le système royal, quoique ressuscité par les Ptolémées, avait disparu définitivement à l'époque de Héron et de Didyme [2].

La difficulté s'est donc circonscrite; elle n'existe plus qu'entre les deux systèmes olympique et assyrien. Tout en refusant de se prononcer, M. Queipo laisse entrevoir sa préférence pour ce dernier système, dont la forme méthodique le séduit. Mais cette perfection même contient un argument contraire, car elle fait soupçonner l'existence d'une réforme analogue à celle que nous avons constatée en Égypte. L'auteur vient malgré lui à l'appui de cette conjecture : « Hérodote, dit-il, est le seul qui, en parlant de la coudée babylonnienne, nous apprenne qu'elle était plus grande de trois doigts que la coudée commune qu'il appelle *de mesure* (t. I, n° 157). » En effet, en Assyrie comme en Égypte, à côté du système royal ou officiel, il existait une mesure populaire, et cette dernière n'était autre que le système olympique, rendu, par le commerce, commun aux Égyptiens et aux Grecs, en même temps qu'aux Asiatiques et par suite familier à Hérodote.

---

[1] La coudée trouvée par M. Drovetti, dans les ruines de Memphis, porte le nom et l'éloge funèbre d'Aménémopht et la date du roi Horus, neuvième Pharaon de la XVIII° dynastie, lequel commença à régner en 1657 av. J.-C.

[2] L'auteur portant le nom de Héron dont il est question ici, paraît avoir vécu au cinquième siècle de notre ère; mais quelques-uns le placent au dixième siècle. Didyme fut contemporain de Héron, s'il ne lui est même postérieur.

D'un autre côté, il paraît avéré que le pays où l'on trouve les plus anciennes traces du système olympique, c'est l'Égypte. « La plus ancienne coudée de cette contrée, a dit M. Jomard, n'était autre que la coudée olympique[1] ; » ce fait, affirmé depuis par plusieurs savants, paraît être incontestable. Mais il ne faut pas en conclure que l'origine de la mesure soit égyptienne, et puisque, à une époque très-reculée, on la trouve établie des bords du Tigre à ceux du Nil, il y a lieu de se demander si son expansion s'est effectuée de l'Orient à l'Occident ou bien en sens inverse. Plusieurs motifs militent en faveur de la première opinion :

1° Les Phéniciens ne paraissent avoir jamais connu d'autre sytème que l'olympique;

2° Ce peuple, éminemment vulgarisateur, a porté ses idées là où s'étendait son action, c'est-à-dire, le long du bassin de la mer Méditerranée et non ailleurs ;

3° Par suite, il a dû exercer une action sensible sur l'Égypte dès les temps les plus reculés, et il n'a subi l'influence en sens contraire qu'à une époque relativement récente ;

4° Au contraire, la Phénicie a été presque constamment dominée par la Chaldée ou l'Assyrie, pays dont elle forme une sorte de dépendance ;

5° Par conséquent, il est raisonnable d'admettre que la Phénicie a reçu de la Chaldée et importé en Égypte, comme en Grèce et ailleurs ; le mouvement en sens contraire est démenti par les faits et par la tradition.

Concluons donc à la priorité du système olympique et à son origine orientale.

IV

Les débris de souvenirs conservés par l'histoire s'unissent aux notions encore incomplètes de la science pour démon-

---

[1] Voy. Jomard, *Mémoire sur le système métrique des anciens Egyptiens* ; dans le tome VII de la *Description de l'Egypte*. (Pankoucke.)

trer qu'à la suite d'une catastrophe dont la terre porte la trace ineffaçable à une faible profondeur au dessous du sol contemporain, ce qui restait de la race humaine se trouva réuni sur les plateaux de l'Arménie. Cette grande famille ou du moins l'une de ses fractions, ayant suivi la direction de la riche vallée qu'arrosent l'Euphrate et le Tigre, y fixa son séjour, et sa précocité, favorisée par des circonstances qui nous échappent, développa les premiers germes de ce faisceau de richesses intellectuelles qui va sans cesse grossissant et constitue la civilisation, L'Écriture sainte nous enseigne qu'ils étaient fils de Cham[1]; or, remarquez bien ceci : les seuls peuples dont la haute antiquité, démontrée par des faits à peu près certains, se rapproche de celle du premier empire de Chaldée, ce sont ceux d'Abyssinie, d'Égypte et de Phénicie, tous également chamites et unis par d'incontestables points de contact[2]. On est donc fondé à croire qu'à une époque antérieure même à celle où Sémiramis put pénétrer dans l'Inde, il s'établit, de la Chaldée vers l'Occident, deux ou même trois courants principaux, savoir : l'un par le nord vers la Phénicie[3]; l'autre, du centre du golfe Persique à la Méditerranée, par la route qu'ont suivie depuis les Nabatéens; le troisième par le sud, soit sur terre le long des côtes d'Arabie, soit par mer en contournant la même pres-

---

[1] « Porro Chus genuit Nemrod; ipse cœpit potens esse in terra... Fuit autem principium regni ejus Babylon, et Arach, et Achad et Chalanne in terra Sennaar. » (*Genèse*, x, 8 et 10.)

[2] C'est en vain que quelques savants d'Outre-Rhin se sont efforcés d'embrouiller une question aussi claire; ils ne sont parvenus à faire que du galimatias. M. Renan le sent bien, mais il n'a pas la force de le dire; et, tout en blâmant la division absurde d'Eichhorn, il s'épuise à la soutenir, déterminé qu'il est à ne voir en tous lieux que des Sémites, à Babylone, à Tyr, en Abyssinie et ailleurs. (*Histoire générale des langues sémitiques.*) Très-sagace lorsqu'il marche seul, doué d'une puissante critique lorsqu'il est soutenu par des vues arrêtées, il perd une grande partie de ces moyens en présence de certaines rêveries allemandes : c'est ainsi qu'un esprit supérieur peut s'affaisser à son insu, sous le poids du préjugé.

[3] Les Phéniciens, qu'on croit originaires des bords du golfe Persique, importèrent avec eux la civilisation babylonienne.

qu'île jusqu'à la jonction de la Mer-Rouge avec la mer des Indes. En effet, nous voyons les Phéniciens, fils de Canaan, ou tout au moins de Cousch, porter en Grèce, en Italie, en Afrique, en Espagne et jusque dans les Gaules, une civilisation qu'ils ne paraissent pas avoir inventée, mais qu'ils ont dû recevoir de la Chaldée dont ils dépendaient [1]; car c'est la seule justification raisonnable de l'affinité qui liait les deux peuples; nous trouvons également les fils de Cousch, fondateurs de l'empire de Babylone, établis dans la partie sud de l'Arabie[2], et surtout en Abyssinie qu'ils paraissent avoir occupée en grand nombre[3], et d'où ils ont, selon la tradition, apporté une civilisation non pas nouvelle, mais différente et peut-être plus avancée, à leurs frères d'Égypte[4], de Palestine[5] et du nord de l'Afrique[6].

Il résulte de ce qui précède :

1° Que la première civilisation est d'origine chaldéenne ;

2° Que ses premières conquêtes sont les empires chamites d'Abyssinie et d'Égypte ;

3° Que la Phénicie, dépendance effective ou morale de la Chaldée, a été l'instrument de la vulgarisation des idées dans le bassin de la Méditerranée.

A ce propos, nous croyons devoir faire une remarque importante : on a exagéré le rôle des Phéniciens, lorsqu'on les

---

[1] Comme en dépendait l'Asie-Mineure elle-même : il est démontré aujourd'hui que Troie n'était qu'une satrapée. Voyez, d'ailleurs, Hérodote, *Thalie*, liv. III.

[2] L'Arabie a été peuplée d'abord par Saba, fils aîné de Chus. (*Genèse*, x, 7.) « Les Arabes ont trois origines, dit le cheikh Ben-Aissa ; la première race est appelée *Ariba* (arabe pur) et descend de Cham. » (*Des usages.*)

[3] L'Abyssinie était spécialement la terre de Cousch (Chus).

[4] L'Egypte a été peuplée par Misraïm, c'est-à-dire, par les fils de Misr, qu'on croit être le même que Menès. M. Schœbel, s'appuyant sur un passage de Plutarque (*Isis et Osiris*, c. XXXIII), et sur les livres hermétiques cités par le Syncelle, distingue les *Chémi*, Couschites ou Ethiopiens conquérants, des *Misraïm*, premiers habitants de l'Egypte. (*Mémoire sur le monothéisme primitif*. Paris, 1860.)

[5] La Palestine a été peuplée par des fils de Canaan, des émigrés de la terre de Cousch et des descendants de Misr.

[6] Les Berbères se considèrent comme descendants de Mazigh, l'un des fils de Canaan. (Voy. Ibn-Khaldoun, *Histoire des Berbères*, et la Question marocaine, dans la *Revue orientale et américaine*, t. III, p. 1.)

a représentés comme les auteurs de la civilisation : ils n'en étaient que les courtiers. Tyr et Sidon étaient à Babylone à peu près ce que le Havre et Marseille sont à Paris, ou Trieste à Vienne, de simples entrepôts. Voilà pourquoi la Phénicie n'a pas eu de littérature ; les marchands font le commerce, la guerre, des colonies, mais ils n'écrivent pas. Les véritables foyers de la civilisation étaient à Babylone, à Ninive, dans la Chaldée et c'est de là que les idées sont passées dans l'extrême Orient, aussi bien qu'en Occident[1].

On conçoit alors qu'un système métrique admis d'abord en Chaldée, adopté ensuite par les Phéniciens, ait pu devenir d'une application générale par la nécessité où se trouvaient les autres peuples, dépourvus de moyens convenables en ce genre, de recevoir les procédés employés aux lieux qui étaient le siége du pouvoir central, peut-être de la première industrie, et où venaient en tout cas se concentrer les produits des divers pays de l'Orient et du Nord avec lesquels la Mésopotamie se trouvait forcément en relations. Or, ce système métrique, qui se trouve en Chaldée, en même temps qu'en Egypte, en Phénicie et en Grèce, c'est celui que nous appelons *olympique ;* une comparaison attentive ne laisse subsister aucun doute à cet égard.

Cependant, en leur qualité de grands empires, l'Egypte et la Chaldée, devenue Assyrie, se donnèrent chacune son organisation qui s'étendit aux mesures : de là les systèmes métriques officiels, provenant de réformes, systèmes auxquels la pratique opposa la résistance naissant de l'habitude et de la nécessité des transactions avec les pays voisins. C'étaient, disons-nous, de simples modifications : « On voit d'abord, dit M. Queipo au sujet des mesures égyptiennes,

---

[1] Ces vérités ont été pressenties par M. Renan. (*Hist. gén. des lang. sém.*) Nous ne doutons pas qu'il ne les eût pleinement formulées, s'il n'eût écouté que son esprit remarquablement intuitif.

que la parfaite analogie dans l'ensemble des deux systèmes (olympique et royal) est une preuve que l'un d'eux fut calqué sur l'autre; car on ne peut supposer que tous deux se soient introduits et réformés en même temps. Il est encore moins supposable que le hasard seul ait produit deux systèmes tout à fait semblables dans leurs différentes parties, aussi bien que dans leurs division ». (t. I, n° 153)

Les mêmes raisonnements s'appliquent à la réforme assyrienne, dont M. Queipo ne s'est pas préoccupé par les motifs déjà exposés et dont, par conséquent, il n'indique pas la date. L'archéologie videra la question sans doute; en attendant, une conjecture n'est pas déplacée en ce lieu.

Une tradition dont Virgile a donné l'expression la plus brillante, mais qui se retrouve ailleurs d'une manière assez générale pour constituer une vérité populaire, rattache l'histoire du Latium à celle d'une partie de l'Asie-Mineure[1]. Enée, si l'on veut, n'est qu'un mythe; mais les mythes recouvrent des faits très-réels, et l'on peut regarder comme avéré, qu'à une époque reculée, probablement un peu antérieure à la guerre de Troie, il s'effectua, de l'Asie-Mineure sur l'Italie, une migration d'individus qui s'étaient trouvés, pour diverses causes, en état d'antagonisme avec les colonies grecques, antipathie dont le souvenir s'est conservé pendant des siècles. Cet événement explique une coïncidence très-curieuse de métrologie, savoir la concordance du système romain avec celui de l'Assyrie. Il s'agit ici des mesures latines primitives, car plus tard, les Romains empruntèrent de la grande Grèce le système olympique, auquel ils firent subir, selon le besoin, quelques modifications.

Il résulte de cet exposé que la réforme assyrienne est an-

---

[1] Virgile, *Eneide*. — Tite-Live, liv. I, ch. 1, donne des détails très-circonstanciés. — Festus, au mot ROMA, cite de nombreuses autorités. — Isidore, liv. XV, ch. 1 et Servius.

térieure à la guerre de Troie et par conséquent elle échappe à l'histoire.

La Phénicie se gardait bien de suivre l'Égypte et la Chaldée dans la voie des réformes ; en effet, elle avait tout intérêt à garder intact ce système olympique qui la mettait en rapport avec les grands empires aussi bien qu'avec les peuples étrangers à qui elle l'avait porté. Et voilà pourquoi elle l'a précieusement conservé.

Arrivé à ce point, on demandera peut-être comment il se fait que le système primitif ait éprouvé, dans les lieux où il n'y a pas eu de réformes officielles, des modifications partielles qui ont créé, presque dans chaque état, des systèmes en apparence différents. L'une des causes de cette multiplicité vient de la diversité des divisions des étalons. Un système est importé chez un peuple qui l'adopte, mais qui ne tarde pas à changer les diviseurs, 7 au lieu de 6, 10 au lieu de 12; les nouveaux résultats se combinent avec les anciens, et bientôt, la confusion devenant inextricable exige une transaction : on tranche à tort et à travers, et il en sort un nouvel étalon et un autre système. Pareille chose arrive fréquemment de nos jours.

V

Notre tâche semble terminée : nous avons parcouru le champ de l'histoire classique, mais nous voyons surgir derrière nous le double fantôme de l'Inde et de la Chine. Le premier, appareil ambitieux d'opposition et de renversement, mérite d'abord notre examen.

Nous supposons qu'il n'existe plus, dans les parages scientifiques du monde où nous vivons, un seul esprit éclairé qui croie à cette fable vieillotte d'une migration partant du Bengale ou de la côte de Coromandel, parcourant successivement l'Asie et l'Europe et laissant des noyaux de population à chaque étape, depuis la vallée de Cachemyre jusqu'à la pointe

extrême de l'Armorique. Il n'est plus le bon temps, où une cause très-compromise pouvait s'abriter sous un échaufaudage aussi rudimentaire, et ses adeptes en ont eux-mêmes prononcé la condamnation. Maintenant le plan est changé; c'est de l'Iran qu'on fait partir un double courant à l'est et à l'ouest; du train dont vont les choses, nous espérons voir avant peu ce centre primitif emménager sur l'Ararat, comme le veut la Genèse, ou sur le Caucase, par égard pour Cuvier, si toutefois nos voisins, à qui nous devons ces belles choses, ne jugent à propos de désigner pour point de ralliement la Lithuanie, ou les lieux qu'illustre aujourd'hui l'université de Tubingue ! Mais, dit on, peu importe le point de départ, du moment où l'on prouvera que la civilisation et même les mystères du Christianisme florissaient dans l'Inde à une époque où Moïse n'avait même pas promulgué la loi. Cette preuve est-elle faite ? Nous allons voir.

Chacun connaît l'état actuel de l'Inde : la population de ce riche pays, douée d'une intelligence médiocre et dépourvue des puissances instinctives qui font la force du caractère, est livrée en pâture à un petit nombre d'Européens; or, le passé ne dément point le présent : avant l'Angleterre, nous rencontrons la France et le Portugal, et encore auparavant les Tatars et les Arabes [1]. L'antiquité ne présente pas un spectacle différent : qu'allait faire dans l'Inde Alexandre, sinon soumettre les vassaux les plus éloignés des empires de Perse et d'Assyrie ? Car, c'est le cas de le faire observer ici, cet homme extraordinaire n'avait d'autre plan que de substituer la civilisation grecque, dont il s'était fait le représentant, à la domination qui avait pesé jusqu'alors sur l'Orient, et ce plan a été exécuté de la façon la plus méthodique depuis le Bosphore et le Nil jusqu'au delà de l'Indus; des esprits étroits

[1] Les prétendus défenseurs de la liberté actuelle de l'Inde sont des Arabes et leurs adhérents mahométans.

ont pu seuls le juger autrement[1]. Les Achéménides étaient en possession de l'Inde : dans le livre d'Esther, nous voyons Assuérus, peut-être le Xercès des Grecs, régner sur cent vingt-sept juridictions ou provinces depuis l'Éthiopie jusqu'à l'Inde[2], inclusivement bien entendu. Hérodote ne laisse aucun doute à cet égard : en racontant l'organisation établie par Darius, fils d'Hystapes, il dit: « Les Indiens sont le plus « nombreux de tous les peuples qui nous sont connus. Ils « payaient autant d'impôts que tous les autres ensemble et ils « étaient taxés à trois cent soixante talents de paillettes d'or. « C'était le vingtième gouvernement[3]. » Ce passage très-explicite prouve l'étendue de la domination des rois de Perse dans l'Inde, et l'état de choses qu'il signale durait depuis des siècles, peut-être depuis l'époque de Sémiramis. Les brahmanes et une partie de la population, surtout au nord, sont des conquérants, et les Hindous ne semblent avoir été mis au monde que pour être asservis et exploités. Cette faiblesse du caractère et de l'intelligence a été constatée scientifiquement; le docteur Patterson l'a vérifiée sur trois mille individus examinés isolément[4]. Un autre témoin oculaire s'exprime comme il suit : « L'imagination des Hindous est « d'une telle trempe qu'ils ne peuvent être émus que par des « monstres; les objets ordinaires ne font pas la moindre im- « pression sur leurs esprits grossiers; pour fixer leur atten- « tion, il faut des géants ou des pygmées[5]. » C'est un peuple d'enfants qui demande des fables et auquel on peut impuné-

---

1 Il est difficile de montrer plus de petitesse d'esprit que Boileau ne l'a fait en proposant de loger Alexandre aux petites maisons. Napoléon, dans ses Mémoires, apprécie autrement un homme aussi remarquable par l'élévation des idées que par la puissance d'exécution, et dont le passage en ce monde est le fait le plus important de l'histoire, Jésus-Christ excepté.

2 *Esther*, I, 1.

3 Hérodote, *Histoire, Thalie*, III, 94.

4 *Transactions of the Phrenological Society*. Edinburgh, 1824.

5 L'abbé Dubois, *Mœurs, institutions et cérémonies des peuples de l'Inde*, t. II, p. 286.

ment conter toutes sortes de sornettes; c'est pis encore : « Je ne pense point, ajoute l'abbé Dubois, qu'il existe d'autre « nation civilisée qui compte dans son sein autant de gens « idiots ou stupides[1]. » Nous ne comprenons donc pas qu'en dépit de l'histoire qui est muette, de la tradition qu'on interroge en vain, des monuments qui sont absents, de l'observation qui témoigne en sens contraire, on veuille faire des Indous un peuple migrateur, conquérant et civilisateur.

On oppose les livres de l'Inde; mais ces documents ne justifient pas de leur antiquité, c'est un point à revoir, lorsque le moment en sera venu. Quant au contenu, c'est bien autre chose : les événements qu'ils relatent ne trouvent leur preuve ni dans l'histoire générale, ni dans les monuments, ni dans la science; et l'examen, chaque fois qu'il est praticable, a pour inévitable résultat de démontrer la fausseté soit du fait, soit de la date. A ce propos, nous ne saurions mieux faire que de citer les termes dont s'est servi M. Biot; ce vénérable membre de notre Société d'Ethnographie, qui a réuni dans l'étude de l'astronomie hindoue toute l'érudition d'une très-longue vie à la vivacité du raisonnement, s'exprime ainsi :

« Il y a une vingtaine d'années, je fus conduit à reconnaître que les 28 divisions stellaires appelées par les Hindous *nackshatras* ou mansions de la lune, ne sont en « réalité que les 28 divisions stellaires des anciens astronomes chinois détournées de leur application astronomique et transportées à des spéculations d'astrologie. « Cela m'avait fait soupçonner que toute cette science astronomique dont les brahmes disent être en possession « depuis des milliers d'années pourrait bien n'être ni si ancienne, ni si purement indienne qu'on l'avait cru sur leur « parole et je souhaitais fort de pouvoir m'en éclaircir, en

[1] L'abbé Dubois, *Mœurs des peuples de l'Inde*, p. 23.

« étudiant les traités d'astronomie hindous à diverses épo- « ques, à commencer par celui qui est considéré comme un « texte sacré dont tous les autres dérivent et que l'on appelle « le Sarya-Suddhanta [1]. » Après avoir indiqué l'assistance que lui ont prêtée MM. Mohl, Régnier, Munk, Reinaud, Stanislas Julien, assistance dont il se félicite très-fort, M. Biot établit que le système astronomique des Hindous ne diffère que par les erreurs dont il est rempli, de celui de Ptolémée; que par conséquent, ils l'ont pris des Grecs ou le leur ont donné; mais en examinant leurs périodes en âges, il y reconnaît, à travers beaucoup d'énormités, « une vaine et inutile « amplification, c'est M. Biot qui parle, fabriquée dans le « but d'arriver à des nombres qui fussent, à des différences « inappréciables près, des multiples exacts des révolutions « de tous les astres principaux du système solaire [2]. »

M. Biot continue comme il suit : « Plus on examine dans « leurs détails, avec un sens pratique, les écrits astronomi- « ques des Hindous plus on se persuade que tous ces livres, « textes et commentaires, sont fabriqués spécialement avec « des pièces de rapport prises de toutes parts, sans qu'on y « trouve aucun vestige d'observations anciennes ou mo- « dernes qu'ils auraient faites eux-mêmes avec des instru- « ments précis, pour un but de perfectionnement abstrait « qui leur a été toujours étranger. Dans l'important pro- « blème de la détermination des inégalités ou anomalies du « mouvement solaire, dont la solution est le but final de « toute l'astronomie observatrice, la science indienne, cette « science antique et divinement révélée, que l'on nous re- « présentait comme ayant enseigné le reste du monde, n'a- « boutit en définitive qu'à un empirisme inacceptable en « principe et fautif dans l'application [3]. »

---

[1] *Cosmos*, n° du 28 octobre, p. 487.
[2] *Cosmos*, *Ibid.*, p. 488.
[3] *Cosmos*, *Ibid.* p. 490.

Voilà donc les Hindous infidèles et maladroits copistes des Grecs ; et M. Biot n'est pas seul à les accuser, puisqu'il cite un habile indianiste américain, M. Witney, qui annonce qu'il va arriver au même résultat. Maintenant nous allons voir les prétendus savants des bords du Gange parodier ceux de la Chine; c'est M. Biot qui parle, après avoir démontré l'incompatibilité des *nackshatras* avec l'usage que les Hindous en veulent faire :

« Si vous avez par hasard l'occasion de voir un individu « scier avec une vrille ou percer avec une scie, hésiterez- « vous à dire que ces outils n'ont pas été fabriqués pour « l'usage auquel on les applique? Eh bien, de même, quand « vous voyez les Hindous rapporter le mouvement moyen « diurne de la lune qui, de sa nature, est égal à un nombre « de mansions célestes de grandeurs inégales, tellement « inégales qu'on ne peut y ajuster ce mouvement que par « des fictions de calcul qui rétrécissent idéalement les plus « longues et allongent les plus étroites, vous ne pouvez pas « hésiter davantage à dire que l'outil n'a pas été fait pour « l'œuvre et que ce système de divisions stellaires a été ori- « ginairement imaginé pour une application différente. Les « siéous chinois ont été employés, depuis un temps immé- « morial, à des usages astronomiques auxquels ils sont par- « faitement appropriés. Les *nackshatras* qui s'assimilent à « eux par le rang, le nombre, l'identité ou la correspondance « des étoiles déterminatrices et l'inégalité des amplitudes, « sont, par ce dernier caractère, absolument impropres à « l'usage auquel on les applique. A proprement parler, les « Hindous vous présentent une vrille dont ils ont voulu faire « une scie, ou une scie dont ils ont voulu faire une vrille [1]. « Reconnaissez donc l'emprunt à la maladresse de l'appli-

[1] *Cosmos, Ibid.*, p. 490-491.

« cation et reportez l'invention de l'instrument à ceux qui « savent s'en servir ! »

Nous voilà dépouillés d'une belle illusion : et pensez-vous que les travaux de M. Queipo vont nous rendre ce que M. Biot nous a enlevé ? Jugez-en vous-même :

« On a beaucoup discuté, dit M. Queipo, sur les connais-« sances astronomiques des Hindous et on croit qu'ils « avaient déterminé la circonférence de la terre. Ils ont eu « sans doute l'idée de la sphéricité de la terre, puisque d'a-« près le capitaine Wilberforce [1], les astronomes hindous « donnaient à la circonférence terrestre 500,000,000 de « *yodjanas*; mais, s'ils connaissaient la sphéricité de la terre, « il n'en est pas moins vrai qu'ils ne l'avaient jamais mesu-« rée, car leur calcul conduit à une valeur de 731,200,000 « de myriamètres, c'est-à-dire 182,800 fois plus grande que « la véritable. En admettant même qu'on se soit trompé sur « la lecture et qu'au lieu de *yodjanas* (lieues) on ait dû lire « *hastas* (coudées), la circonférence serait encore de « 228,500,000 mètres, ou six fois plus grande qu'elle ne « l'est » (t. II, n° 602).

Voilà bien ces imaginations amoureuses des monstres, amplifiant toutes choses d'une manière puérile, les objets matériels comme les événements, les calculs mathématiques comme les dates.

Si nous passons maintenant à la question des poids et mesures, nous assisterons à un curieux spectacle. Le peuple hindou, qu'on nous représente comme inventeur ou propagateur du système décimal, ne l'emploie que dans une série complète de valeurs ; partout ailleurs, on trouve les progressions par 2, 3, 4, 8, 12, 16, etc. ; de deux choses l'une : ou le système décimal n'était pas aux Hindous si cher qu'on le

---

[1] Colebrooke, *Asiatic researches*, t. V, p. 241.

dit, ou bien ils ont pris des mesures toutes faites; nous allons voir que ces deux affirmations se concilient.

Les auteurs hindous, qui traitent des poids et mesures [1], portent dans ce travail l'esprit de puérilité et de maladresse que M. Biot constate chez leurs astronomes; mais ces derniers, calculant gratuitement des périodes de centaines de mille et de millions d'années, tendent à l'infiniment grand; au contraire, les métrologues descendent à l'infiniment petit, en divisant sept fois (remarquez bien le nombre cabalistique), 7 fois le doigt pour les longueurs, le retti pour le poids, etc., par des diviseurs qui n'ont rien de commun avec le système décimal. Pour la ligne par exemple, le diviseur est 8, et pour obtenir la mesure pratique de l'*angula* ou doigt, qui vaut moins de 2 centimètres, il faut multiplier le *trasérénu* par 202,144. On avouera qu'il n'y a rien de sérieux dans de semblables idées. M. Queipo, mettant de côté ces billevesées, ne s'occupe que des divisions pratiques, et il établit des calculs d'où l'on peut conclure ce qui suit :

Pour la ligne : la *hasta* des Hindous est la coudée d'olympique, sauf une différence inappréciable de 0m005; l'*angula* et la *vitasti* représententent le dactyle et le spithame, divisions de la coudée ;

Pour le poids : le *tank sala* est la drachme lagide; le *tank* actuel et le *dharana* reproduisent le *mithcal* arabe, qui est lui-même l'*exagion* du système égypto-ronnani; le *karsha* équivaut au sicle que les Hébreux avaient en commun avec les Égyptiens.

Les mesures de capacité étaient empruntées au *den* du système assyrien et de l'arabe.

Suivant ce qui arrive chez tous les peuples qui empruntent un système métrique, il n'y a aucune méthode dans la mode de distribution; tantôt on prend le système tel quel,

---

[1] Colebrooke, *Asiatic Researches*, t. V. p. 241.

tantôt on le modifie, tantôt on se contente d'un seul terme, qui produit les autres par de nouvelles opérations mathématiques. En somme, les Hindous n'ont rien inventé ; ici comme ailleurs, ils se sont contentés d'ajuster des éléments disparates.

VI

Reste la Chine; l'antiquité qu'elle s'attribue ne remonte guère qu'aux environs du déluge, et elle avoue que ses annales ont péri à une époque relativement récente. Aurait-elle la prétention d'avoir inventé son système métrique? M. Queipo n'en veut rien croire, et voici pourquoi : le prototype des mesures linéaires chinoises est le pied d'arpenteur, qui reproduit le pied assyrien à 0m0005 près; la mesure des étoffes ou *cobre* est exactement le pied philétérien d'Héron; le *li*, mesure itinéraire, est un multiple parfait de la coudée hachémique, du pas assyrien et de la stade olympique; le *tael* ou *lyang*, est le décadrachme du système phénicien, et ainsi de suite. Allons! les Chinois n'ont pas changé : peuple adroit, ne créant rien, mais imitant au mieux; c'est ce qu'ils furent jadis, c'est ce qu'ils sont encore aujourd'hui.

Le Japon a moins de prétentions; les habitants actuels se sont à peine habitués au contact de la civilisation de l'Europe, quoique susceptibles d'un rapide perfectionnement. Chez eux, également, nous trouvons le pas assyrien, les multiples de la coudée hachémique et du pied philitérien, le décadrachme bosphorique phénicien, le tout sans le moindre écart. Le doute est impossible.

VII

Comme complément de son travail, M. Queipo a examiné la question suivante : Quelle a été la valeur relative des mé-

taux précieux dans l'antiquité? Et il est arrivé à démontrer que, jusqu'au dixième siècle de notre ère, le rapport de l'or à l'argent, chez les peuples civilisés, a été constamment comme 13 est à 1, ainsi qu'Hérodote l'avait établi en ce qui concerne la Perse. C'est une preuve des relations constantes que les peuples n'ont cessé d'entretenir entre eux.

Pendant longtemps, d'ailleurs, c'est par le poids réel et non par la valeur conventionnelle constituant la monnaie, que les métaux ont servi de moyens d'échange; la Genèse et Homère en fournissent le témoignage. A ces époques, tout l'artifice consistait à peser une quantité de métal ayant le titre reçu. Il paraît que la monnaie, telle que nous l'entendons, c'est-à-dire composée d'un métal ayant une valeur plus ou moins fixe, et déterminée par un coin spécial, ne remonte pas au delà du septième siècle avant notre ère. Ce n'est pas en Egypte qu'elle a été inventée : les pièces propres à ce pays ne datent que des Ptolémées; on y a rencontré toutefois des monnaies appartenant au satrape Aryandès, contemporain de Cambyse, ce qui semble indiquer l'origine babylonienne de la monnaie; disons, toutefois, que les Grecs, qui paraissent l'avoir reçue de Tyr, l'ont singulièrement améliorée et perfectionnée. Le comte Garnier a bien prétendu que les pièces connues sous le nom d'*æs rude signatum* étaient antérieures à la création de Rome. Mais le texte de Festus, sur lequel on se fonde, offre une lacune précisément à l'endroit qui pourrait faire décider la question [1]; ensuite Pline déclare positivement que c'est à Servius Tullius qu'est dû le premier type de monnaie [2]. Il n'y a donc pas contradiction. Quant à l'extrême Orient, il est tout à fait impossible aux partisans de sa civilisation de produire aucun monu-

---

[1] Festus, au mot PATRES SENATORES.
[2] Pline, liv. XXXIII, ch. III.



ment de numismatique qui puisse entrer en comparaison avec les monnaies si nombreuses de l'antiquité classique.

IX

De ce qui précède, nous pouvons conclure :

1° Que, dans les premiers temps, la civilisation et les systèmes métriques qui en sont les principaux éléments, ont suivi une marche à peu près identique;

Que le point de départ de ce mouvement est en Chaldée, pays d'où est émané un double courant, savoir : à l'ouest, par des routes dont la science a retrouvé la trace; à l'est, par des voies restées inconnues, mais dont la réalité ne saurait faire doute pour des esprits consciencieux;

Résultat doublement précieux; car il confirme les croyances du passé, tout en les éclairant du nouveau jour qui doit présider aux merveilleuses conquêtes de l'avenir!

A. CASTAING.

BERBÈRES ET KABYLES

(*Suite et fin.*)

[LES KÉBAÏLES DE DJERDJÉRA, Études nouvelles sur le pays vulgairement appelé la grande Kabylie, par le capitaine C. DEVAUX, du 1er zouaves. — *Paris* (Challamel aîné, éditeur), 1860, in-12.]

MOEURS, USAGES, RELIGION.

Il est un fait généralement observé, c'est que, dans les pays de montagnes, les coutumes locales sont plus constantes que dans les pays de plaine : elles acquièrent un caractère

[1] Voyez, pour le premier article, la *Revue orientale et américaine*, t. IV, p. 237.

plus tranché, plus local ; il en est de même chez les Kabyles. Cette population, dont la religion primitive nous est inconnue, professait sans doute le même culte que les Phéniciens et les autres Sémites ; du moins, on ne rencontre dans les ruines, que des monuments du culte de Baal ou du soleil, d'Astarté ou de la terre. Le christianisme ne paraît pas les avoir acquis ; du moins, dans les documents qui nous sont parvenus sur les anciens Mauritaniens ou Berbères, nous n'avons rien qui nous permette de l'affirmer. La propagation du christianisme s'est faite par les populations de race grecque ou latine, les tribus du Nord l'ont accepté, tout en y introduisant le schisme des ariens et des donatistes, mais la population indigène ne semble y avoir pris aucune part.

Au moment de l'invasion arabe, au contraire, le culte de Mahomet s'est répandu avec une rapidité sans égale : Mauritaniens, Berbères et Numides se sont convertis presque sans résistance, et l'islamisme s'est répandu dans les montagnes de la Kabylie comme dans tout le reste de la contrée.

La circoncision a été acceptée par les Kabyles comme un gage de leur fidélité à la loi de l'Islam, et s'ils ne se sont pas faits sévères observateurs de toutes les règles imposées aux sectateurs de Mahomet, nous voyons qu'ils se sont, en revanche, attachés avec acharnement à toutes les petites superstitions que cette religion, taillée tout d'une pièce, laisse se propager parmi ses adeptes. Ainsi, on est si rarement témoin de l'ablution avant la prière, et même des prières faites aux heures réglementaires, qu'on peut douter que l'on soit en pays musulman. Le bain, qui est aussi de prescription religieuse en certains cas, et qui se pratique dans tous les plus pauvres villages de l'Asie, est presque inconnu en Kabylie, autrement dit, on n'y rencontre d'autres bains que les eaux thermales.

Avant d'aller plus loin, il est bon de placer ici une observation qui s'applique aussi bien à la Kabylie qu'à tout le

reste de l'Algérie ; c'est que les coutumes que l'on observe dans cette contrée sont communes à tout le monde musulman ; il n'en est pas une, si extraordinaire qu'elle paraisse, qui ne se retrouve en Asie ou en Arabie. Ainsi cet usage, qui est aussi bien politique que domestique, l'alfa et la diffa, offerts ou refusés, c'est le signe de paix ou de guerre dans tout l'empire musulman. Les honneurs de la diffa se rendent entre souverains comme entre montagnards. Dans la grande salle du palais d'Ispahan, les schahs de Perse ont fait exécuter des tableaux qui représentent les entrevues des monarques étrangers avec les différents souverains de la Perse ; ce sont toujours des festins servis par terre, que représentent ces tableaux, parce que le repas de l'hospitalité est le plus certain gage d'amitié entre deux Orientaux. Il y avait jadis à Constantinople, à la réception des ambassadeurs, une cérémonie qui a presque toujours été interprétée d'une manière absurde, c'était le repas et le vêtement d'honneur qui étaient offerts aux ambassadeurs nouvellement arrivés. Combien de fois a-t-on écrit que c'était par mépris que les sultans traitaient ainsi les envoyés chrétiens : Habillez ce mécréant qui a froid, donnez à manger à ce pauvre diable qui a faim ; c'est ainsi qu'on traduisait généralement la cérémonie musulmane, tandis que l'habit d'honneur, le kalaat, est une des plus grandes distinctions que le souverain d'Orient soit en usage de donner. Nous pratiquons nous-mêmes cette cérémonie, qui est entrée dans nos habitudes par la force des choses, et le burnous d'investiture envoyé aux khalifats et aux aghas, n'est que le kalaat des Orientaux. Il en est de même de la diffa : une tribu qui refuse la diffa se déclare en état d'hostilité ; quand on est ami, au contraire, l'hôte français est reçu avec une profusion de couscoussou et de mets divers en rapport avec l'importance de sa position.

Lorsque, pendant les réceptions des ambassadeurs à Constantinople, on donnait la diffa aux janissaires, la manière

dont ils faisaient honneur au repas envoyé par leur souverain était une marque de leur satisfaction ou de leur mauvaise humeur. Quand le mécontentement était sérieux, ils renversaient les marmites. Les Européens ne voyaient là que du pilau jeté par terre, mais c'était le refus de la diffa c'est-à-dire l'insurrection.

Dans l'intérieur de l'Asie ces usages sont encore conservés presque sans altération.

Lorsque l'étranger arrive dans un village ami, il devient le muçafir, l'hôte privilégié : c'est le dif de l'Algérie ; on lui offre une maison, qui est toujours ouverte aux étrangers, c'est le Dar-el-diaf ; enfin, si le village est trop pauvre pour qu'un seul se charge de la nourriture de l'hôte, chacun envoie un plat aux heures des repas. Tous ceux qui ont contribué au dîner se rendent à la maison, et quand l'hôte a dîné — dîné seul, c'est un honneur — tous les convives se rassemblent et mangent ensemble les mets qu'ils ont envoyés. Les domestiques mangent ensuite, puis les pauvres, et enfin les débris sont jetés aux chiens du village qui savent très-bien quand il est arrivé un muçafir. Après le dîner, chacun s'asseoit le long du mur, alors commencent les informations réciproques, et une conversation sérieuse, substantielle, interrompue par quelques éructations qui prouvent que l'on a bien dîné. Pendant ce temps-là celui à qui incombe la charge de faire le café fait le tour de l'assistance, tenant un petit poëlon dans lequel chacun verse quelques grains de café, qui est grillé et pilé séance tenante. Bientôt la nuit arrive, et la voix du muezzin met fin à la réception en invitant chacun à songer au salut de son âme.

Voilà l'hospitalité telle qu'elle se pratiquait en Orient avant l'ère des bateaux à feu, qui jettent maintenant sur les plages asiatiques des nuées de touristes affairés et peu disposés à converser avec les indigènes.

Ceci nous amène tout naturellement à parler de l'anaya des

Kabyles : cet usage est empreint chez eux d'un caractère bien plus tranché que dans le reste de l'empire musulman ; cela se conçoit dans un pays d'un accès difficile et dans lequel les tribus ont bien plus d'affinité que dans les contrées plus étendues. Cet usage existe néanmoins en dehors de la Kabylie, mais bien plus spécialement en pays arabe qu'en pays turc où il n'a plus que le caractère d'une simple recommandation, tandis qu'en Arabie il est aussi sacré qu'il peut l'être en Kabylie, et il est certains cas où cette protection peut être acquise même contre le gré de celui qui la confère. Ainsi un prisonnier de guerre qui sera parvenu à toucher le vêtement du scheik, pourra sur le champ obtenir un sauf-conduit. Quant à la protection accordée à prix d'argent par les tribus arabes qui accompagnent les caravanes ou les voyageurs, on ne saurait lui donner le nom d'anaya quoiqu'elle en ait toutes les conséquences. L'usage de l'anaya en Kabylie se distingue de celui des Arabes par un caractère éminemment plus recommandable.

Si le Kabyle ne brille pas par les pratiques du Coran qui ont pour but de maintenir la pureté et la propreté, il est en revanche d'une soumission sans égale à un pouvoir qui règne sur la contrée presque sans contrôle, c'est le pouvoir religieux des Marabouts. Ce fait seul prouve que, malgré son allure indépendante, le Kabyle s'est soumis de bonne foi à la religion de Mahomet. Toutes les pratiques, toutes les légendes superstitieuses les plus excentriques, il les admet et il les propage avec une naïveté sans égale. La qualité de Marabout ne peut être clairement définie ; c'est une investiture mystérieuse, qui enveloppe non-seulement les hommes et les femmes, mais encore les choses. On l'admet parfaitement chez un homme voué aux pratiques du culte, ayant acquis par son âge et son expérience une certaine influence sur ses compatriotes, et en usant d'une manière tantôt légitime, tantôt abusive ; mais la qualité de Marabout, qui veut dire lié,

peut être acquise par des femmes qui mènent une vie rien moins qu'exemplaire. *Ana rani Marboutta.* Je suis Maraboute. C'est une raison qui les dispense de la réserve généralement imposée à leur sexe; par cela seul qu'elles sont Maraboutes, il y a des femmes qui se se regardent comme impeccables; il y a de ce nombre des femmes mariées qui, ayant acquis la qualité de Maraboutes, sont tout à fait déliées de la fidélité à leurs maris, et le Kabyle, si jaloux en d'autres occasions, prend facilement son parti, quand sa femme est devenue Maraboute. M. Devaux cite plusieurs femmes qui, sous ce titre, ont acquis assez d'influence pour soumettre à leur loi toute la population d'un village. L'histoire musulmane est pleine de faits de ce genre, et durant les guerres du Kurdistan, il y a vingt ans, il y avait peu de villages qui n'eussent une héroïne à la voix de laquelle toutes les populations obéissaient. Les femmes marchaient au combat en accompagnant les hommes au son du tambourin, et en leur faisant les plus vives exhortations pour ne pas céder à l'ennemi.

Les histoires si variées que raconte M. Devaux, au sujet des Marabouts, sont loin d'être épuisées; on en ferait un volume. La ville de Bougie a été témoin, en 1851, d'un prodige opéré par le Marabout Sidi Rhamdan, enterré depuis cent ans à la porte de la ville. Alger souffrait d'une violente épidémie de choléra, et toute la campagne environnante était décimée. Une certaine nuit, Sidi Rhamdan, qui dormait profondément dans son tombeau, entend marcher sur les cailloux de la route : « Qui est là? Qui vient troubler mon sommeil à cette heure? cria-t-il d'une voix tonnante. » Alors un monstre à pieds de vautour, et ayant une tête hideuse s'approcha de la porte de la Kouba, et dit : « Je suis le choléra; j'ai faim et je vais à Bougie. — Bougie est sous ma protection, répondit le Marabout, et je t'ordonne de décamper au plus vite; » ce que fit le choléra, non sans avoir enlevé quelques gens qui étaient

hors la ville. Depuis ce temps, le choléra n'a pas paru à Bougie, et les Arabes sont persuadés que Sidi Rhamdan est le protecteur de la ville.

La qualité de Marabout peut aussi être acquise par des arbres et même par des pierres. Les arbres marabouts sont nombreux en pays musulman ; on les rencontre au bord des routes ou dans quelques endroits sauvages et déserts. Ce sont ordinairement des buissons souffreteux et de mauvaise mine ; l'arbre marabout jouit de la propriété de s'emparer des maladies et des maléfices, que le postulant lie à l'arbre avec un morceau de son propre vêtement.

On va près de l'arbre ; on lui fait une invocation et, au moment où l'on prononce son vœu, on le lie fortement à une des branches au moyen d'un chiffon. C'est pour cela que l'on rencontre sur toutes les routes des buissons qui, pour tout feuillage, sont couverts de chiffons liés à leurs branches.

Quand on questionne un Arabe sur l'origine de ce singulier pouvoir des arbres, il ne sait que répondre des banalités, mais rien ne saurait ébranler sa confiance dans ces moyens muets d'un pouvoir supérieur.

Il y avait sur le bord de la Soummam un dattier qui jouissait du privilége d'être marabout, à ces arbres on n'attache pas de chiffons. Il était situé sur le bord du chemin, jamais il n'avait été élagué et ses branches empiétaient en partie sur le terrain de la route. Un des chefs de Bougie, qui dirigeait souvent sa promenade de ce côté, impatienté de voir son cheval faire constamment des écarts quand il passait près de ce palmier, donna aux habitants du voisinage l'ordre de le couper. C'est alors que les réclamations vinrent l'assaillir en foule ; on lui apprit que l'arbre etait Marabout, et qu'une punition exemplaire attendait quiconque y porterait atteinte. Or, comme dans le pays nul ne voulait se charger d'abattre cet arbre, le chef envoya des gens de Bougie, qui s'acquittèrent de la tâche, au grand désespoir des indigènes. Mais, par

une singulière coïncidence, il mourut au bout de l'année.

L'arbre marabout, selon les Arabes, jouit par lui-même de ce pouvoir tantôt protecteur, tantôt redoutable; ce ne sont pas des esprits des Djinn qui sont ses ministres, ce ne sont ni le suc de ses fruits, ni sa sève, ni ses feuilles, c'est un pouvoir immatériel, venu on ne sait d'où, et finissant on ne sait comment.

On voit souvent, près de ces arbres, une enceinte de pierres sèches, avec un mirhab pour faire la prière ; quelquefois ces arbres privilégiés croissent non loin de la koubha d'un santon. On pourrait croire que ces derniers arbres ont acquis leur pouvoir du saint près duquel ils ont poussé, mais la plupart du temps on les rencontre dans des lieux inhabités, sur le bord des routes désertes, et les chiffons qui couvrent leurs branches indiquent qu'ils n'ont pas une clientèle moindre que les arbres voisins des chapelles.

Les pierres maraboutes jouissent de la même propriété; c'est principalement le rétablissement de la santé qu'on leur demande, mais on compte aussi sur elles pour écarter les maléfices. Comme les arbres, elles ont un pouvoir tout à fait abstrait ; on ne leur demande pas de remède en les prenant en poudre ou en potion, c'est une action toute morale qu'on attend d'elles.

Ce sont quelquefois des rochers naturels, quelquefois de vieux monuments; il en est de ces pierres privilégiées comme des arbres : nul ne dit de qui elles tiennent leur pouvoir ni comment il s'exerce. On y croit, on pratique et l'on ne s'inquiète pas du reste. Or, on peut voir que dans quelques localités d'Asie certaines pierres jouissent de cette réputation depuis plusieurs siècles.

Il y a à Tyane, au pied du Taurus, une colonne qui est maraboute au premier chef; on vient de très-loin y faire des pèlerinages, et comme c'est le pays du fameux thaumaturge Apollonius, qui sait si cette propriété magique de la colonne

ne date pas du temps de cè singulier personnage? La colonne du Tyane est surtout réputée pour arrêter la fièvre ; comme on ne peut y lier des chiffons, on les cloue dans les joints.

Il y a, dans une des mosquées du Caire, deux colonnes accouplées et très-voisines l'une de l'autre : quiconque peut passer entre ces deux colonnes, est à l'abri de bien des maléfices et surtout d'un malheur très-redouté des Orientaux. Heureux les gens minces ! J'ai vu des Arabes s'écraser pour tâcher de passer entre les deux colonnes. Ces pratiques superstitieuses au sujet des pierres n'ont pas lieu seulement chez les musulmans; Borlage, auteur anglais, raconte que les anciens monuments gallois de l'Angleterre jouissent aussi de ce privilége. Dans quelques localités, on fait passer les enfants dans des pierres trouées, pour les empêcher de devenir rachitiques, et les hommes de tout âge pratiquent avec confiance le même remède pour la guérison des douleurs. (CAUMONT, *Cours d'archéologie*, t. I, 119.)

On sait que les musulmans sunnis sont très-charitables pour tous ceux qui ne sont pas de leur religion et qu'ils admettent parfaitement les chrétiens à partager le bénéfice de leurs aubaines surnaturelles; ainsi, les Européens qui ont passé par ces deux colonnes, ont droit au talisman comme les vrais croyants.

La capitale de l'Islam n'est pas plus à l'abri de cette superstition que les plus humbles villages : il y a, dans la mosquée de Sainte-Sophie, un pilier marabout, qui jouit de facultés curatives; il est situé à gauche, près des grandes urnes d'ablution. A force de le toucher, les croyants ont fini par creuser la pierre, et comme c'est une espèce d'albâtre froide, la pierre est toujours couverte d'humidité : c'est à cette sueur de la pierre qu'on attribue toutes les vertus; on l'a vainement entourée d'une plaque de bronze, les attouchements multipliés des adeptes ont usé le bronze et usé la pierre.

Une autre maraboute se trouve dans la mosquée de la sul-

tane Validi, qu'on appelle Yéni-Djami : c'est la colonne qui soutient la loge du sultan : elle est en marbre brocatelle jaune, et du diamètre de 0,30 c., au plus. Elle ne se distingue ni par son antiquité, ni par sa matière : son office est de guérir les rhumatismes. On la tient embrassée pendant quelques moments en faisant une oraison.

On observe, en Kabylie, un usage qui est répandu, non-seulement dans toute l'Algérie, mais dans toutes les contrées asiatiques, aussi bien qu'en Europe et dans les îles : c'est l'usage de jeter une pierre, en passant, sur le lieu où un homme a péri ; cet usage existe en Corse comme en Bretagne, en Turquie comme en Perse. Les pierres accumulées par les passants finissent par former des monceaux assez considérables. On ne peut pas dire que ces pratiques, répandues dans tant de contrées diverses, ont une origine commune ; mais elles doivent avoir entre elles un rapport que nous ne saisissons pas.

Il est singulier que, dans ces contrées où l'eau est une chose si précieuse et, souvent, si rare, les puits et les sources ne participent pas de ce pouvoir surnaturel, tandis que les peuples du Nord ont peuplé de génies et de sylphes la plupart des sources situées dans des régions agrestes. Le christianisme n'a pas mis fin à cette croyance populaire, et il est plus d'une fontaine dont les eaux passent pour avoir plus d'efficacité lorsqu'elles sont distribuées par la main du prêtre.

Nous avons dit que la classe et les pratiques des marabouts se trouvent répandues sur toute la terre de l'Islam, mais le nom reste spécialement appliqué aux personnages religieux de la terre de Mograb, de l'Occident. En Turquie, ces hommes portent le nom de derviches ; en Perse, le nom de saïd ; mais il n'y a que cette différence entre les uns et les autres.

Les zaouïa de l'Algérie étant presque toutes le siége de l'habitation ou le lieu de la sépulture d'un santon célèbre, ces édifices religieux doivent nécessairement avoir leurs ana-

logues dans le reste de l'Orient; en Turquie, on les nomme ziaret; en Perse, imam zadé. Les institutions auxquelles ils sont consacrés sont les mêmes dans toutes les régions. La zaouïa est un lieu de pèlerinage, dont la célébrité s'étend souvent fort au-delà du territoire où elle est située. Elle contient ordinairement une école ou médrécê, où les jeunes gens de l'endroit font des études que nous pouvons comparer au droit et à la théologie chez nous ; les jeunes enfants sont admis dans le mektoub ou école élémentaire, où on leur enseigne à épeler la langue du Koran. Dans la dépendance de l'édifice principal, qui est toujours un tombeau ou une mosquée, il y a un *imaret*, ou hospitium pour les pauvres voyageurs. Il diffère du caravansérail en ce que, dans le premier établissement, les nouveaux venus reçoivent gratuitement une ration de nourriture.

Les dépenses occasionnées par ces frais de charité et d'instruction publique sont couvertes par les revenus des biens attachés à l'établissement, qui sont appelés *habous* en Algérie, et *vacouf* en Orient. Les biens vacouf naissent, soit de donations, soit d'hypothèques non remboursées ; ce dernier système d'acquisition est celui qui profite le plus aux mosquées. L'administration des vacouf est, en effet, autorisée à prêter de l'argent aux propriétaires, moyennant un très-modique intérêt, dont le paiement n'est pas même exigé avec rigueur; mais si, à la mort du débiteur, la créance n'est pas amortie, le bien du défunt devient vacouf, c'est-à-dire propriété de la mosquée.

Il y a dans cette institution qui date de plus de dix siècles quelque chose qui ressemble à celle du Crédit foncier. Mais, chez nous, la dette n'est pas uniquement attachée à la tête du débiteur et ne se liquide pas forcément à son décès.

Si les osmanlis déploient toujours un grand luxe dans ce qui se rattache à leur sépulture, soit au devant des chapelles des Turbé ou de simples tombeaux portant les insignes du

défunt, nous trouvons chez les Arabes beaucoup plus de simplicité dans la construction de leurs dernières demeures; les Kabyles ont à peine quelques signes extérieurs que le temps ne tarde pas à enlever ; cependant les terrains des cimetières sont toujours respectés et nulle construction profane ne saurait y être élevée.

Si nous avons déjà signalé les plus grandes analogies entre les mœurs de ces montagnards et celles de la généralité du peuple musulman, nous devons regarder comme une exception assez choquante la situation qui est faite à la femme en pays kabyle. Il est inutile de revenir longuement sur ce sujet, après ce qu'en a dit Mouradjea d'Hosson dans son tableau de l'empire ottoman, mais nous avons encore à combattre un préjugé fort enraciné en France, touchant cette question, savoir ; que dans tous les pays musulmans, la femme est forcément et toujours achetée. Nous renvoyons pour de plus amples détails à l'auteur que nous avons cité. Il est vrai qu'en se mariant le musulman remet une somme au père de sa fiancée ; cette dot appartient à la femme après la mort des parents. C'est pendant leur vie une sorte de compensation des frais qu'ils ont faits pour élever la jeune fille. Un usage mal interprété peut faire naître quelquefois les plus singulières erreurs. Que dirions-nous d'un Arabe qui raconterait en son pays qu'en France les femmes achètent leurs maris parce qu'elles leur apportent une dot.

La toilette des femmes kabyles ne manque pas d'élégance et les longs plis de leurs vêtements rappellent le costume des femmes romaines dans l'antiquité. Ce costume diffère peu de celui des autres femmes arabes; elles ont cependant un genre de coiffure qui leur est spécial : c'est la *bénica*, espèce de capuchon brodé en soie de diverses couleurs et qui, par sa forme et la manière dont il est porté, rappelle tout à fait le capulet des femmes des Pyrénées.

Les Kabyles aiment les couleurs voyantes : néanmoins il y



a chez ces peuples un instinct de l'harmonie qui n'existe pas chez les occidentaux ; quelque soit l'assemblage des couleurs et les formes d'ornement qu'ils adoptent pour leurs broderies et leurs tapis, on est étonné de ne pas retrouver ces tons criards et choquants dont nos tapis et nos étoffes nous donnent trop souvent le spectacle.

Il faut croire que cette science de la juxtaposition des couleurs est une faculté tout à fait instinctive chez ces peuples, car, lorsque nous voulons les imiter, nous n'arrivons qu'à fabriquer des objets choquants. Ainsi, depuis quelque temps, l'imitation des tapis de Smyrne est devenue une industrie à la mode ; quelle différence entre le modèle oriental et la copie française ! Les tapis d'Orient sont cependant le produit d'une invention toute primitive ; ils sont fabriqués par des femmes qui ne gagnent pas plus de cinquante à soixante centimes par jour ; elles n'ont pour métier qu'un grand cadre où sont fixés les tissus et pour modèle que des dessins découpés aux ciseaux, car c'est là le secret de tous ces dessins d'écharpes de mousselline et de couvertures de coussins qui sortent des maisons arabes pour passer dans les magasins d'Alger. Tous ces dessins fantastiques, qui plaisent tant à Paris, sont découpés aux ciseaux avec du papier ou des morceaux d'étoffe, et brodés enfin sur les soieries au crochet, au plumetis, ou simplement à l'aiguille. Les vêtements de fête des femmes kabyles sont ordinairement renfermés dans un grand bahut de bois de thuya ou de cèdre, fabriqué dans le pays et historié par des ciselures faites au couteau, dans le genre de celles qui ornent les fourneaux des flissas.

Indépendamment de tous les soins à donner au ménage et à la culture des jardins, les femmes de certaines tribus pratiquent une industrie toute locale. Elles se livrent avec succès à la fabrication des poteries ; ce sont principalement les femmes des Beni Rathen du cercle de Dellys qui excellent dans cet art, dont les produits variés méritent l'attention.

Les hommes se livrent spécialement à la culture, mais toute la population met la main à la récolte. Au moment de la cueillette des olives, le pays prend un air de fête, et les jeunes filles kabyles vont à l'ouvrage dans leur habit de parure, ornées de tous leurs bijoux d'argent et de corail. L'olivier est, en effet, un des plus précieux produits du sol de la montagne. Non-seulement la population fait une constante consommation d'huile, mais aujourd'hui, avec la concurrence que se font les marchands de Marseille, l'huile qui se vendait autrefois sur le pied de quarante centimes le litre, se vend aujourd'hui plus de un franc cinquante centimes. Les colons qui se sont établis sur les abords de la montagne achètent aussi les olives en nature. Un magnifique moulin a été établi dans l'ancien camp de Tala Indra, non loin de la soummam sur l'Oued-Berri qui appartient au territoire des Barbacha. Des presses hydrauliques et tout l'outillage le plus complet ont été apportés de Marseille, et les intelligents créateurs de cette usine recueillent des produits qui, pour la qualité, ne le cèdent en rien aux huiles des crus les plus renommés ; mais avec le prix auquel s'élèvent et les matières premières et la main d'œuvre, ils ne peuvent donner sur place leur huile vierge à moins de trois francs le litre.

Les Kabyles sont moins difficiles; ils ne visent qu'à la quantité, et le haut goût de leur huile qui est de couleur verte, passe chez eux pour une qualité. Le Kabyle mange l'huile seule avec sa galette d'orge ou de bichna : un demi verre d'huile et un petit pain suffisent pour soutenir un de ces sobres montagnards pendant toute une journée.

L'esprit de trafic est tellement enraciné chez eux que les marchands français étaient toujours bien reçus, même pendant qu'un mouvement insurrectionnel éclatait dans le pays. On cite même ce fait : pendant qu'un négociant faisait ses achats dans les montagnes aux environs de Colls, les Kabyles amenèrent des chevaux français qni avaient été volés à des

officiers ; ce négociant leur fit des reproches et leur fit si bien comprendre l'indélicatesse de leur procédé que le lendemain les chevaux furent reconduits à Philippeville.

La laine, qui est assez abondante dans la montagne, quoiqu'on n'y élève pas des troupeaux très-nombreux, a plus que triplé de prix depuis que les négociants français sont venus dans le pays pour y faire des acquisitions; ils trouvent une concurrence sérieuse chez les indigènes et surtout chez les Béni Ahhès qui fabriquent des bournous et des couvertures (haïk) d'une excellente qualité. Les autres tribus, notamment les Béni Sliman, se livrent aussi à la fabrication des bournous, mais ils mélangent leur laine avec du coton, ce qui ôte beaucoup de prix à leurs produits. Ils ont en outre un moyen pour tromper l'acheteur, qui juge ordinairement de la qualité d'une étoffe de laine par son poids ; ils la soupoudrent de talc blanc très-fin, qui s'insinue dans le tissu et ajoute ainsi à la pesanteur de l'étoffe.

Les étoffes ne se vendent en Kabylie ni à l'aune ni au mètre, mais à la coudée, qui se mesure depuis le coude jusqu'au bout du petit doigt. Les Kabyles, qui viennent à Alger faire leurs acquisitions, ne reconnaissent d'autre mesure que celle que la nature leur a donnée. Aussi il est curieux de les voir chez les Juifs du bazar mesurer les cotonnades et se tendre le petit doigt jusqu'à se donner des crampes.

M. Devaux nous montre les Kabyles assez habiles forgerons, fabriquant chez eux les sabres d'une forme antique, les couteaux et les canons de fusil.

Mais là ne se borne pas l'habileté du forgeron; il fabrique aussi la tanouga, instrument de fer trop commun chez les montagnards, car c'est le compagnon ordinaire de tous leurs méfaits.

La tanouga ressemble beaucoup à ce que les industriels du même genre en France appelent un monseigneur : c'est une barre de fer, longue d'environ quarante centimètres,

présentant d'un bout une palette recourbée formant levier, et de l'autre une pointe. Le corps de l'instrument est ordinairement enveloppé d'une pièce de cuir qui a aussi son utilité. La tanouga sert à perforer les murailles des maisons, dont les pierres sont rarement reliées par un ciment solide; on attaque le joint avec la pointe et lorsqu'il est élargi on fait une pesée avec la palette, de manière à amener la pierre à soi; et pour que les éclats, en tombant sur le fer, ne fassent pas de bruit, on a eu soin de les garnir de cuir. Il est bien rare qu'un Kabyle n'ait pas sa tanouga dans sa manche. Elle est ordinairement suspendue par une corde de laine.

Là fausse monnaie passe pour être fabriquée avec une certaine habileté par quelques tribus; mais il est une autre occupation non moins repréhensible, qui avait jadis beaucoup de succès : c'était la fabrication des faux cachets et des sceaux des anciennes autorités.

Ces faux cachets sont fabriqués au moyen de petits cônes d'argile fine. L'empreinte est faite d'abord sur de la cire molle, sur laquelle on coule du plâtre. On a ainsi le relief du cachet, qui est imprimé avec soin sur l'argile et qui donne l'empreinte en creux. On fait cuire le petit cône et l'on a un vrai cachet au moyen duquel on fabrique une foule de faux titres de propriétés, de contrats de rentes et tout ce qui concerne cette industrie; mais les bureaux arabes ont mis fin à ce trafic qui, dans les premières années a fait plus d'une dupe. Combien de colons nouveaux venus s'en allaient dans la plaine chercher en vain une propriété dont ils avaient les titres bien réguliers et acquittés dans leur portefeuille.

Tous ces défauts des Kabyles prouvent leur esprit inventif; mais on ne pourrait citer que par exception des traits de méchanceté. En somme, c'est une bonne race, sobre, intelligente, active, qui adore l'argent : je voudrais savoir ce qu'il leur faut de plus pour en faire des hommes civilisés.

La première fois qu'on met le pied en Kabylie, on peut à peine comprendre comment la nature a pu former un tel chaos de montagnes. Le grand pic du Djerdyern, qui s'élève sur les confins de cette région, est loin d'être constitué comme les autres grandes montagnes de l'Europe. Ces dernières étendent dans toutes les directions leurs contreforts ou acrotères, qui forment des vallées bien accentuées, dans lesquelles les rivières se forment et s'accroissent de nouveaux affluents. Ici rien de semblable : l'Oued Soummam, la plus grande rivière, ne reçoit que des tributs presque insignifiants des vallées voisines d'Oued Sahel et est presque à sec pendant une partie de l'année. La plupart des petits torrents vont directement à la mer et les montagnes qui les séparent offrent soit comme constitution géologique soit comme aspect physique l'image du désordre le plus complet. Il n'est pas étonnant que les populations qui se sont trouvé confinées dans ces régions par leur propre impulsion ou par suite d'événements politiques, se soient partagées en groupes distincts, ayant entre eux des conformités d'habitude, mais formant des associations séparées. Cela se rencontre, du reste, dans tous les pays de montagnes, les clans de l'Écosse, les cantons de la Suisse, les familles, en Corse. Toutes ces fractions d'une même population sont calquées sur ce qu'on appelle confédération en Kabylie. Toute la partie du livre de M. Devaux, qui expose la situation des confédérations kabyles est nouvelle et fort importante. C'est le résumé d'observations longtemps poursuivies ; elle fournit des documents très-précieux, non seulement pour l'administration de cette province, mais encore pour l'étude de ses habitants. Chaque tribu est l'objet d'un travail particulier qui, outre la partie statistique, contient un grand nombre d'anecdotes curieuses.

L'ouvrage se termine par un dénombrement de la population, qui porte à 95 mille combattants la population de cette contrée.

L'auteur termine son livre par l'insertion d'une pièce ayant pour titre : Dernières paroles de l'hadj Mohamed d'une tribu de Louaoun à ses compatriotes. Mort en Kabylie au mois d'août 1830. Je n'hésite pas à regarder cette pièce comme apocryphe, et je suis surpris que l'auteur du livre s'y soit laissé prendre ; elle ne contient, dans toute son étendue, pas un mot, pas une idée qui ait pu sortir d'une tête musulmane, à moins cependant qu'il ne soit vrai que le hadj Mohamed ait vu toutes les nuits en songe les événements qu'il annonce et qui, en août 1830, il faut bien noter la date, étaient en dehors de toute prévision, même en France.

La date de cette pièce peut être donnée par ses expressions, qui n'avaient pas cours au moment où elle est supposée avoir été écrite. Le hadj y parle de notre civilisation progressiste (396), du suffrage universel (398), des droits à l'existence et de l'extinction du paupérisme ; cette dernière idée surtout est tout européenne : un musulman n'est pas plus étonné de voir un pauvre que de voir un homme qui a deux yeux, il est pauvre aujourd'hui, je puis l'être demain, si c'est la volonté de Dieu.

On est surpris de voir un Kabyle qui dit tant de bien des Français et tant de mal des Turcs se faire tuer pour défendre un régime qu'il abhorre, tandis qu'il pouvait rester tranquillement sur sa montagne.

Ce qui prouve plus que tout le reste que cette pièce est d'une date récente, c'est que le hadj kabyle annonce, dès le mois d'août 1830, que les Français occuperont la Kabylie ; or, à cette époque, à peine était-on décidé à garder Alger. Plus tard, on devait s'en tenir à l'occupation restreinte, témoin le grand fossé de la Mitidja ; ce n'est qu'en 1837 qu'on commença à dire : « L'Algérie, cette terre à jamais française ; » et la première expédition de Kabylie n'eut lieu qu'en 1846. L'année précédente, les Chambres avaient refusé les

subsides pour cette expédition, qui fut ensuite entreprise par le maréchal Bugeaud, presque contre la volonté du ministère. M. Devaux nous apprend lui-même que pendant dix ans les instructions données au commandant supérieur de Bougie se bornèrent toujours à la plus stricte défensive. »

Et c'est en août 1830 qu'un Kabyle aurait pu prédire que nous allions occuper la Kabylie : cela est tout à fait invraisemblable; ce qui l'est tout autant, c'est la connaissance des révolutions qui ont eu lieu en France depuis 89.

« J'ai appris, dans mes voyages à la Ville sainte qu'ils ont « plusieurs fois, et avec succès, secoué le joug de leurs op« presseurs, pour se donner des lois conformes à leurs be« soins. »

Avait-on déjà, en août 1850, connaissance en Kabylie de la révolution de juillet, veut-il parler du 18 fructidor ou du 18 brumaire, ou peut-être de la révolution de 1848. Dans tous les cas, on peut être certain que le véritable auteur de cette pièce avait connaissance des événements de cette époque, car la langue qu'il parle n'est pas de 1830, mais de 1850. Du reste, les conseils qui sont donnés aux Kabyles sont excellents, et la rédaction du *Mobacher* peut, sans crainte, propager les dernières paroles de l'hadj Mohammed.

A part cette légère critique, nous regardons le livre de M. Devaux comme un travail utile, écrit avec clarté et méthode, en un mot un sujet de lecture attachant et profitable.

CH. TEXIER, de l'Institut.

VIKRAMORVAÇI

OU

LA NYMPHE OURVAÇI

devenue le prix de la valeur

DRAME INDIEN TRADUIT DU SANSCRIT

ACTE TROISIÈME *.

Entrent deux disciples de Bharata.

PREMIER DISCIPLE. Ami Pâilava, en sortant de la salle du feu sacré pour se rendre à la demeure du grand Indra, le maître t'a fait prendre un siége près de lui, et moi j'ai été préposé à la garde de la salle du feu sacré; c'est pourquoi je te demande si l'assemblée des dieux a été satisfaite de la composition dramatique de notre maître.

DEUXIÈME DISCIPLE. Je ne sais si cette assemblée a été satisfaite, mais dans cette œuvre poétique, composée par Sarasvatî[1] elle-même, *Le choix d'un époux par Lachmî*[2], Ourvaçî, à la plupart des passages de sentiment, s'est complétement troublée.

* Voir le deuxième acte, tome II, 1859, p. 370.

[1] Déesse de l'éloquence.

[2] C'était une coutume des premiers temps de la société hindoue. Les princesses et les femmes d'un rang élevé choisissaient elles-mêmes leur époux. Les prétendants étaient appelés à la demeure du père, où, après quelques jours en fêtes, ils s'assemblaient dans une salle. La jeune fille venait alors choisir son époux en lui jetant une guirlande autour du cou. Le mariage était célébré ensuite suivant les rites ordinaires. Cette coutume a fourni le sujet de plusieurs épisodes intéressants dans les poëmes hindous, et entre autres de celui qui a pour titre : « Le choix d'un époux par Drâupadi, » dont M. Théod. Pavie a donné une élégante traduction dans ses *Fragments traduits du Mahâbhârata*, Paris, 1844, in-8°.



PREMIER DISCIPLE. Il y a eu faute manifeste, c'est ce que tu vas dire.

DEUXIÈME DISCIPLE. Oui, son discours a été décousu.

PREMIER DISCIPLE. Comment cela?

DEUXIÈME DISCIPLE. Ourvaçî, paraissant dans le personnage de Lakchmi[1], est interrogée par Mênakâ remplissant le rôle de la nymphe Vârounî, de cette manière : « Les héros des trois mondes sont réunis, ainsi que les gardiens du monde, avec Krichna ; quel est celui vers lequel penche ton cœur ? »

PREMIER DISCIPLE. Et après?

DEUXIÈME DISCIPLE. Quand elle aurait dû dire : « C'est vers Pourouchôttama, » il lui est échappé de dire : « C'est vers Pouroûravas. »

PREMIER DISCIPLE. Les organes de l'intelligence sont sous la dépendance de la destinée. Et le sage (Bharata) ne s'est pas irrité contre elle?

DEUXIÈME DISCIPLE. Elle a été maudite par notre précepteur, mais elle a été soutenue par le grand Indra.

PREMIER DISCIPLE. De quelle manière?

DEUXIÈME DISCIPLE. « Puisque tu as oublié mes leçons, ta science divine disparaîtra. » Telle a été la malédiction immédiate du maître. Pourandara (Indra), au contraire, en voyant Ourvaçî honteuse et la tête baissée, (lui) a dit : « Il faut faire quelque chose d'agréable pour celui à la vie duquel la tienne est liée, pour ce grand roi qui a combattu à mes côtés. C'est pourquoi demeure auprès de Pouroûravas suivant ton désir, jusqu'à ce qu'il ait des descendants de toi. »

---

[1] Epouse de Vichnou, déesse de la fortune. Vârounî est le nom du vingt-cinquième astérisme lunaire, personnifié par une nymphe. Mênakâ est une nymphe céleste, comme Ourvaçî.

PREMIER DISCIPLE. Cela est digne du grand Indra, qui conçoit la pensée intérieure des hommes.

DEUXIÈME DISCIPLE, (*après avoir regardé le soleil*). Par l'entraînement du discours, l'heure de l'ablution a été dépassée ; allons donc tous les deux auprès du maître.

Ils sortent tous les deux. — Fin du prologue.

La scène représente le palais de Pratichthâna.

Entre un chambellan.

LE CHAMBELLAN. Tout père de famille, quand il est jeune et actif, s'efforce d'acquérir des richesses ; plus tard il est délivré de ce fardeau par ses fils et se livre au repos. Pour nous, au contraire, le soin incessant de mesurer ses paroles, nécessité par le respect, et qui détruit toute tranquillité, voilà ce qui nous attend. La garde des femmes est un fâcheux emploi !

La fille du roi de Bénarès, occupée de rites religieux, m'a ordonné ceci :

« Va de ma part prévenir le roi de ce qui lui a été demandé par la bouche de Nipounika : Qu'ayant, pour l'accomplissement d'un vœu, mis de côté tout orgueil, je verrai le grand roi quand il aura achevé les cérémonies du crépuscule du soir. »

Après avoir fait quelques pas et avoir regardé.

Agréable, en vérité, est le spectacle que présente, à la fin du jour, le palais du roi.

Les paons, fatigués par le sommeil qu'amène la nuit, sont comme attachés sur leurs perchoirs ; les pigeons qui rentrent dans les tourelles se confondent avec la fumée des parfums qui sort par le grillage des fenêtres. Les vieux serviteurs de l'appartement des femmes, empressés de remplir

leurs fonctions, disposent aux lieux consacrés et ornés de fleurs les lampes allumées pour les cérémonies propitiatoires du crépuscule.

Après avoir regardé.

Déjà voilà le roi qui s'approche. Entouré de flambeaux que portent à la main la suite des femmes qui l'entourent, il brille comme une montagne en mouvement dont les ailes n'ont pas été coupées[1], et dont les flancs sont couverts de tiges fleuries de karnikaras[2].

Entre le roi, comme il vient d'être dit, entouré de sa suite, avec Mânavaka.

LE ROI, (*à part*). Le jour, dont les occupations ont fait diversion à ma tristesse, s'est passé sans trop de peine ; mais comment passer la nuit, dont les longues veilles n'offrent point de distraction ?

LE CHAMBELLAN, (*s'approchant*). Victoire, victoire au roi ! Sire, la reine vous fait dire que derrière le palais de la perle la lune est belle à voir ; elle vous prie de vous y rendre et de l'attendre jusqu'à ce que l'astre entre dans l'astérisme de de Rôhinî[3].

LE ROI. Dites à la reine que son désir sera accompli.

Le chambellan sort en disant qu'il va obéir.

LE ROI. Ami, serait-il vrai que ce retour de la reine est la suite d'un vœu ?

MANAVAKA. Je pense que la reine, cédant au repentir, désire, sous le prétexte d'un vœu, faire oublier le dédain qu'elle a montré pour votre soumission.

LE ROI. Ce que tu dis est vraisemblable : les femmes sages, après avoir repoussé ceux qui se mettent à leurs pieds, en éprouvent du regret et cherchent, par diverses avances,

---

[1] Les ailes des montagnes sont les nuages, qui ont été, dit-on, coupées par Indra.

[2] *Pterospermum acerifolium.*

[3] On a déjà vu que la lune (*lunus*) était du masculin. Rôhinî est une nymphe céleste, personnifiant le quatrième astérisme lunaire qui porte son nom.

à ramener ceux qu'elles aiment. Montre-moi donc le chemin du palais de la perle.

MANAVAKA. Par ici, par ici; que Votre Majesté monte par cet escalier de cristal rafraîchi par les eaux du Gange. Le palais de la perle offre tous les agréments.

Le roi monte l'escalier. Tous l'imitent.

MANAVAKA, (*faisant un geste pour indiquer*). La lune doit être près de se lever, car la face de l'horizon oriental apparaît avec une teinte rougeâtre.

LE ROI. Tu as raison : l'obscurité est refoulée bien loin par les rayons de la lune encore cachée, mais prête à se lever, et la face de l'horizon oriental ravit mes yeux comme (un visage) dont on écarterait les boucles de cheveux.

MANAVAKA. Oh ! oh ! voici le roi des plantes médicinales[1] qui se lève, pareil à un gâteau de sucre candi !

LE ROI, (*souriant*). Tout objet, pour un gourmand, semble fait pour être mangé.

Se prosternant en joignant les mains.

Bienheureux roi des étoiles, qui prêtes ta lumière aux cérémonies des gens de bien; qui rassasies d'ambroisie les mânes et les dieux; ennemi des ténèbres qui s'accumulent pendant la nuit, salut à toi, qui es placé sur le sommet de la tête d'Indra !

MANAVAKA. Par un signe compréhensible pour les brâhmanes, vous êtes congédié par votre aïeul[2]; asseyez-vous donc; moi aussi je vais m'asseoir à l'aise.

Le roi, suivant le conseil de Mânavaka, après s'être assis et avoir regardé la suite qui l'entoure :

Les flambeaux ne sont pas nécessaires pendant le clair de lune; vous pouvez aller vous reposer.

---

[1] Epithète du dieu de la lune.
[2] Pouroûravas est un descendant du dieu de la lune.

Les femmes qui forment la suite. Comme l'ordonne Votre Majesté.

Elles sortent.

Le Roi, (*après avoir regardé la lune, se tournant vers Mânavaka*). Ami, encore un instant, et la reine va arriver. Pendant que nous sommes seuls, je vais te dire l'état de mon âme.

Manavaka. Eh bien ! quoique la nymphe Ourvaçî ne soit pas visible, après avoir vu que sa passion était égale (à la vôtre), il est bien permis de s'appuyer sur l'espérance.

Le Roi. Oui, cela est ainsi. Grand est le tourment de mon esprit ; mais comme le courant d'un fleuve dont la rapidité est entravée par (un lit) de roches étroites et inégales, et quand il y a obstacle au bonheur de la réunion, mon amour n'en suit pas moins son penchant.

Manavaka. Vrai comme vous êtes beau, même avec vos membres amaigris, je verrai votre réunion avec les Asparas (nymphes).

Le Roi, (*faisant un mouvement*). De même que par tes paroles, qui font naître l'espérance, tu adoucis mon chagrin profond, ce bras droit vient en même temps me rassurer par des pulsations.

Manavaka. Le discours d'un brahmane ne trompe jamais.

Le roi a l'air rempli d'espérance. Entre alors, sur un char aérien, parée comme pour un rendez-vous, Ourvaçî accompagnée de Tchitralêkhâ.

Ourvaçî, (*après s'être regardée*). Amie, ce vêtement fait pour aller à un rendez-vous, orné de perles et de saphirs, réjouit mon cœur.

Tchitralêkha. Il n'y a pas de paroles assez fortes pour le louer ; tout ce que je puis dire, c'est que je voudrais être à la place de Pouroûravas.

Ourvaçî. Amie, je suis sans force ; mais toi, amène-le moi promptement, ou conduis-moi à la demeure de cet aimable prince.

Tchitralêkha. Mais, nous sommes arrivés au glorieux palais de celui que tu aimes ; il se réfléchit dans l'eau sombre de la Yamounâ, pareil au mont Kâilâça.

Ourvaçî. Eh bien, vois donc, par ton pouvoir surnaturel, où se trouve le ravisseur de mon cœur, et ce qui l'occupe en ce moment.

Tchitralêkha, (*à part*). Je vais m'amuser un peu à ses dépens. (*Haut.*) Chère amie, je l'aperçois dans un lieu retiré, propice au plaisir ; il jouit, suivant son désir, de la société d'une personne qu'il aime.

Ourvaçî. Tais-toi, mon cœur ne te croit pas. Ma chère Tchitralêkhâ, tu as quelque chose dans l'esprit en parlant ainsi. Il est avec celui en présence duquel il m'a ravi le cœur.

Tchitralêkha, (*ayant regardé*). Le sage roi, en compagnie de son ami seulement, est allé au palais de la perle. Approchons donc.

Toutes deux descendent à terre.

Le Roi. Ami, le tourment de l'amour s'accroît pendant la nuit.

Ourvaçî. Ces paroles vagues troublent mon cœur. Invisibles toutes deux, écoutons ce qu'il dit, afin que nos doutes soient levés.

Tchitralêkha. Comme tu voudras.

Manavaka. Jouissez de ces rayons de la lune imprégnés d'ambroisie.

Le Roi. Ami, la souffrance que j'éprouve ne peut être calmée ainsi ou de toute autre manière ; ni par une couche de fleurs fraîches, ni par les rayons de la lune, ni par la poudre de sandal étendue sur tout mon corps, ni par des rangées de perles ; seule, la nymphe divine est capable d'éloigner le mal que j'ai dans le cœur, ou encore un entretien dont elle serait le sujet pourrait l'adoucir.

Ourvaçî. O mon cœur, pour m'avoir quittée aujourd'hui

et avoir passé à lui, voilà le (doux) fruit que tu recueilles !

MANAVAKA. Pour moi, quand je n'ai pas de crême sucrée, rien qu'en y pensant je me donne du plaisir.

LE ROI. Tu es facile à satisfaire.

MANAVAKA. Pour vous, avant peu vous obtiendrez la nymphe.

LE ROI. Ami, je le crois aussi.

TCHITRALÊKHA. Écoute, toi que rien ne satisfait.

MANAVAKA. Comment cela ?

LE ROI. La partie de mon corps qui, par le mouvement du char, a été pressée par le sien, est seule vivante en moi ; le reste n'est qu'une masse d'argile.

OURVAÇÎ. Pourquoi tarderais-je maintenant ? (*S'approchant vivement.*) Chère Tchitralêkhâ, le grand roi ne fait pas la moindre attention à moi qui suis là devant lui !

TCHITRALÊKHA, (*souriant*). Étourdie ! tu n'as pas déposé le voile divin qui t'empêche d'être vue !

DERRIÈRE LA SCÈNE. Par ici, par ici, ô reine !

Tous prêtent l'oreille. Ourvaçî et son amie paraissent contrariées.

MANAVAKA, (*étonné*). Ah ! voici la reine. Que votre bouche soit bien scellée !

LE ROI. Toi-même, prends un maintien composé.

OURVAÇÎ. Amie, que faut-il faire maintenant ?

TCHITRALÊKHA. Sois sans crainte, tu es invisible ; la reine vient avec l'habit d'une personne qui accomplit un vœu ; elle ne restera donc pas longtemps.

Entre la reine, accompagnée de sa suite qui porte des présents.

LA REINE, (*après avoir regardé la lune*). Amie, le divin Lunus, par son union avec Rôhini[1], brille davantage.

NIPOUNIKA. De même, en se réunissant à la reine, le roi acquerra une splendeur inaccoutumée.

Elles font quelques pas.

---

[1] Voy. p. 47.

MANAVAKA. En vérité, elle apporte des présents. Aujourd'hui qu'elle a, sous prétexte d'un vœu, mis de côté tout ressentiment contre vous, elle paraît plus belle à mes yeux.

LE ROI, (*souriant*). Tes deux suppositions sont justes; la dernière surtout me paraît certaine, car la reine, couverte de vêtements blancs, parée seulement de fleurs (blanches) du *mangala*, les cheveux entremêlés de tiges choisies de l'herbe *dôurba*, avec ce maintien où tout orgueil a disparu à l'occasion d'un vœu, paraît pleine de bonté pour moi.

LA REINE, (*après s'être approchée*). Que le roi soit victorieux?

LA SUITE. Victoire, victoire au roi!

MANAVAKA. Salut à la reine!

LE ROI. Madame[1], vous êtes la bienvenue!

Il la prend par la main et la fait asseoir.

OURVAÇÎ. C'est avec raison qu'elle est désignée par le nom de dêvî (déesse), car Satchî (épouse d'Indra) elle-même ne la surpasse pas en beauté!

TCHITRALÊKHA. Voilà qui est parler sans jalousie.

LA REINE. Après avoir honoré mon seigneur, il me reste un vœu à accomplir; souffrez donc un moment de dérangement.

LE ROI. Mânavaka, c'est vraiment une faveur que d'être dérangé ainsi!

MANAVAKA. Puissé-je être souvent dérangé de même par des paroles de bon augure!

LE ROI. Et comment est-il désigné le vœu de la reine?

La reine regarde Nipounikâ.

NIPOUNIKA. On le nomme: « La réconciliation avec un époux chéri. »

---

[1] Le texte a ici *dêvî*, déesse, qui s'emploie aussi dans le sens de reine, de même que le masculin *dêva*, dieu, pour désigner un roi. Cette remarque est nécessaire pour comprendre les paroles que va prononcer Ourvaçî qui prend au propre le mot *dêvî*.

LE ROI, (*regardant la reine*). Par ce vœu, vertueuse reine, vous fatiguez nuit et jour votre corps délicat comme la tige du lotus. Pourquoi, quand l'esclave est là, désireux d'obtenir vos bonnes grâces, est-ce lui qui est sollicité par vous ?

OURVAÇÎ, (*avec un sourire forcé*). Grande est l'estime qu'il a pour elle.

TCHITRALÊKHA. Folle que tu es ! Quand les flatteurs ont leur pensée occupée ailleurs, c'est alors qu'ils redoublent de politesse.

LA REINE. C'est l'efficacité de ce vœu qui fait que mon seigneur est touché ainsi.

MANAVAKA. Que Votre Majesté reste calme ; il ne vous convient pas de refuser le compliment.

LA REINE. Jeunes filles, apportez les présents, pour que je puisse adresser mes hommages aux rayons de la lune qui éclairent le palais.

LA SUITE. Suivant l'ordre de la reine, voici l'offrande.

LA REINE, (*après avoir rendu hommage aux rayons de la lune, en offrant des fleurs, etc.*). Amie, fais présent de ces gâteaux au vénérable Mânavaka et au chambellan.

LA SUITE. Comme l'ordonne la reine. — Vénérable Mânavaka, voici les gâteaux qui vous sont offerts.

MANAVAKA, (*après avoir pris le plat de gâteaux*). Mes remercîments à la reine ! Puisse son vœu être très-fructueux !

LA SERVANTE. Vénérable chambellan, ceci est pour vous.

LE CHAMBELLAN, (*après avoir pris ce qu'on lui offre*). Je remercie la reine.

LA REINE, (*au roi*). Seigneur, veuillez vous approcher.

LE ROI. Me voici.

LA REINE, (*après avoir rendu hommage au roi et l'avoir salué en portant les mains à son front*). Après avoir pris à témoin les deux divinités Rôhini et le dieu de la lune, je veux me rendre le roi favorable : à partir d'aujourd'hui, quelle

OURVAÇÎ. Chère amie, le grand roi m'a été donné par la reine, voilà pourquoi je suis maintenant attachée à sa personne; ne t'imagines donc pas que je prends la part qui lui appartient.

MANAVAKA. Comment! vous étiez donc là toutes deux quand le soleil s'est couché ?

LE ROI, (*regardant Ourvaçî*). Si tu prends possession de ma personne en disant : Il m'a été donné par la reine, dans quel but mon cœur avait-il donc été ravi par toi ?

TCHITRALÊKHA. Ami, elle n'a rien à répondre. Maintenant, écoutez ce que j'ai à dire.

LE ROI. Je suis attentif.

TCHITRALÊKHA. Aussitôt après le printemps, je dois, pendant l'été, être au service du divin soleil. Faites donc en sorte que cette chère amie ne regrette pas le ciel.

MANAVAKA. Qu'y a-t-il au ciel à regretter ? On n'y mange ni l'on y boit; on ne trouve là que des êtres dont les yeux ne clignent pas, comme ceux des poissons[1].

LE ROI. Ami, comment pourrait-on (lui) faire oublier le ciel, dont le bonheur ne peut se décrire ? Toutefois, son esclave Pouroûravas n'aura jamais d'autre femme pour compagne.

TCHITRALÊKHA. Je suis satisfaite. Chère Ourvaçî, sois sans crainte et prends congé de moi.

OURVAÇÎ, (*après avoir embrassé tendrement Tchitralêkha*). Chère amie, tu ne m'oublieras pas !

---

[1] Les dieux sont supposés exempts du clignement des yeux. Les poëmes hindous font souvent allusion à cet attribut de la divinité, et cette particularité est d'autant plus digne de remarque, qu'elle coïncide avec les notions de la mythologie classique. Héliodore dit : « Les dieux se reconnaissent à leur regard fixe et qui ne cligne jamais, » et il cite Homère à l'appui. Un passage de l'Iliade, qu'il n'a pas cité, vient peut-être confirmer ce qu'il avance. Les *yeux de marbre* de Vénus, auxquels Hélène reconnaît la déesse, et qui ont fort embarrassé les commentateurs et les traducteurs, sont probablement les yeux qui, suivant les Hindous, ne se ferment pas un seul instant, comme les yeux de marbre d'une statue.
(*Extrait d'une note de M. Wilson.*)

TCHITRALÊKHA (*sortant*). C'est à toi, qui es réunie à ton ami, qu'il faut faire cette prière.

Elle sort après avoir salué le roi.

MANAVAKA. Soyez donc heureux! voilà vos désirs accomplis.

LE ROI. Vois combien, en effet, je suis heureux : après que j'ai eu obtenu l'empire de la terre avec un seul parasol et un trône orné des pierres précieuses du diadème des rois, je n'ai pas été si heureux que je le suis aujourd'hui, que j'ai obtenu d'être à ses pieds comme son serviteur dévoué.

OURVAÇÎ. Les paroles me manquent pour vous répondre.

LE ROI, (*ayant pris Ourvaçî par la main*). Oh! maintenant nul obstacle ne s'oppose à mon bonheur, puisque j'ai obtenu l'objet de mes désirs! Les rayons mêmes de la lune sont agréables à mon corps ; les flèches même de l'Amour sont douces à mon cœur ; tout ce qui, belle nymphe, était assombri par la colère, me devient agréable par ma réunion à toi!

OURVAÇÎ. J'ai été fautive à l'égard du grand roi, en tardant (si) longtemps (à venir).

LE ROI. Non, non, ne parlez pas ainsi. Ce qui, présent, est un malheur, devient bonheur quand une année s'est écoulée[1]. Pour celui qui est brûlé par le soleil, l'ombre d'un arbre est un véritable bienfait.

MANAVAKA. Soit! Vous avez joui des rayons de la lune, délicieux le soir. Il est temps que vous rentriez dans le palais.

LE ROI. Montre donc la route à notre amie.

MANAVAKA. Par ici, par ici, Madame.

LE ROI. Belle Ourvaçî, il me reste un désir.

OURVAÇÎ. Lequel?

---

[1] Une variante donne le sens que voici : Le bonheur qui vient du malheur n'en est que mieux goûté.

LE ROI. Avant d'avoir obtenu l'objet de mes désirs, la nuit me paraissait cent fois longue. Si, maintenant que tu es réunie à moi, elle est aussi longue à s'écouler, je serai satisfait !

Ils sortent.

FIN DU TROISIÈME ACTE.

Traduit par PH.-ED. FOUCAUX.

PALEOGRAPHIE MEXICAINE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR M. RAMIREZ, DE MEXICO

S'il est un monument qui ait joui d'un long crédit, parce qu'on le croyait propre à constater l'origine des Aztèques, c'est sans contredit celui qui a été copié tour à tour par Gemelli Carreri' Clavigero, Alexandre de Humboldt, et qui marquait, disait-on, le passage des peuples mexicains des rives du rio Gila au pays d'Anahuac. Ce document historique, si mal reproduit, il faut le dire, et parfois si mal interprêté' existe toujours dans le musée de Mexico et M. Jozé Fernando Ramirez, conservateur du musée, vient d'en donner une nouvelle reproduction, qu'il destine à faire partie de *l'Atlas mexicano*, publié en grand format par M. Antonio Garcia y Cubas.

Le nouveau travail de l'archéologue mexicain est intitulé : *Cuadro historico Geroglifico de la perigrinacion de las tribus Aztecas que poblaron el Valle de Mexico, accompañado de algunas explicaciones para su intelligencia.*

Avant de donner ses explications touchant la signification réelle de ce texte important, M. Ramirez le décrit sommairement et fait connaître quel est son degré de conservation. Il est écrit sur papier de Maguey, de l'espèce la plus délicate; mais malheureusement le peu de cas qu'on faisait jadis de

ces sortes de documents lui a été fatal. On peut dire qu'il se trouve aujourd'hui dans un état de déterioration infiniment fâcheux. Par la manière dont il a été ployé et le frottement, deux ou trois figures ont disparu, ou du moins il n'en reste que quelques traces. Toutefois, le savant conservateur du musée de Mexico a pu le compléter, grâce à une très-ancienne copie dont il est depuis longtemps possesseur. Ce précieux tableau hiéroglyphique n'a pas moins de 77 centimètres 1/2 de longueur, sur 54 centim. 1/2 de large. A partir de Gemelli Carreri, qui en a donné au monde savant une copie fort réduite, il a toujours été reproduit incorrectement, même dans la collection de lord Kingsborough[1]. De tous les historiens qui se sont occupés de l'histoire ancienne des Aztèques, Clavigero est peut-être celui qui s'est livré aux plus sérieuses conjectures sur l'ensemble du monument. Il y a vu, tout d'abord, une transmission des idées hébraïques touchant le déluge, et par cela même qu'il adopte cette opinion de Sigüenza, M. Ramirez pense qu'il est tombé dans une erreur manifeste. Humboldt lui-même avait vu dans Coxcox, Teo-Cipactli ou Tezpi, des personnages de la race asiatique; le savant Mexicain discute cette opinion et il y substitue une légende purement américaine, que rapporte avec sa sincérité habituelle Fr. Juan Torquemada.

Mais ceci n'est qu'un épisode important du tableau hiéroglyphique; ce qu'il importe surtout d'examiner, c'est le récit de l'émigration des peuples aztèques. Or, lorsqu'il parle du pays d'Aztlan, M. Ramirez combat, avec de nouveaux arguments, l'opinion de ses devanciers, sans en excepter Humboldt; et il est si loin de reconnaître là une origine asiatique ou même le golfe de Californie que, selon lui, la route tracée ne présente pas un espace de plus de neuf milles. Si l'on s'en

[1] *Antiquities of Mexico,* 9 vol. in-f°.

rapporte au savant Mexicain, le prétendu Aztlan doit être cherché dans le lac de Chalco, et les énormes distances que l'on suppose avoir été parcourues par les émigrants ne dépassent en aucune façon les limites assignées au territoire de la vallée de Mexico, tels qu'ils sont tracés dans l'Atlas de Humboldt lui même.

M. Ramirez base ses assertions sur la lecture attentive des signes hiéroglyphiques en usage chez les Aztèques et l'on sent que, pour discuter avec lui ce point si important d'archéologie américaine où Humboldt même s'est égaré, il faudrait des connaissances précises, que peu d'Européens possèdent aujourd'hui. Les savants travaux exposés dans ce journal par M. Aubin porteront sans nul doute leurs fruits; la discussion pourra s'engager entre l'Europe et le Nouveau-Monde, et l'on verra sans doute jaillir quelque lumière où tout naguère était d'autant plus obscur, qu'on ne craignait pas de mêler des traditions respectables, mais incertaines, à des légendes purement locales.

A ce tableau célèbre des migrations aztèques, si bien connu des archéologues américains, M. Ramirez a joint un autre tableau hiéroglyphique, beaucoup moins répandu, et qui n'a été figuré qu'avec de graves altérations. Il l'a intitulé *Cuadro historico Geroglyphico de la peregrinacion de las naciones astecas en el valle de Mexico* (nº 2). Cette vaste page, exécutée sur papier de Maguey, fait également partie des monuments paléographiques conservés dans le musée de Mexico. Elle a été tracée sans aucun doute avant la conquête, et elle roule absolument sur le même ordre d'événements qu'on voit figurés dans le premier tableau, et qui commencent à la tradition biblique de la confusion des langues. L'ancien directeur du musée de Mexico, Gondra avait déjà tenté l'explication de ce second tableau, et il avait été inséré dans une vaste publication faite aux États-Unis, qui porte le titre suivant : *Historical and statistical information respecting*



Camphrier et appareil pour la préparation du Camphre Japonais
(Fac-simile du Wa-kan San-sai Dzou-ye.)

history, condition and prospects of the Indian Tribes of the United-States. On peut affirmer que ce document paraît ici pour la première fois avec la correction désirable. L'Itinéraire y est distribué en 26 sections, et M. Ramirez trouve dans Torquemada et dans Clavigero des traditions qui concordent parfaitement avec les événements racontés par le manuscrit mexicain.

FERDINAND DENIS.

NOTICE

SUR LA

PRÉPARATION DU CAMPHRE

AU JAPON

TRADUITE DU JAPONAIS

On sait que le camphre que nous recevons de la Chine et du Japon provient d'une espèce de laurier connu des botanistes sous le nom de *Camphora officinalis*, Nees. Le commerce en retire également d'une espèce de diptéracée, le *Dryobalanops aromatica*, Gaertn. qui croît à Bornéo et dans quelques parties de l'île de Sumatra. Mais, entre tous, le camphre du Japon et de la Chine est le plus recherché en Europe.

A l'état naturel, le camphre se rencontre sous forme de petits grumeaux sous l'écorce et dans les cavités ligneuses du *Camphora officinalis.* Toutefois, comme sa récolte serait longue ou dispendieuse, et qu'ainsi obtenu il nécessiterait néanmoins une préparation avant d'être utilisé, on a recours, pour s'en servir, à des procédés de sublimation.

Le *Wa-kan San-saï-dzou-yé*, cette vaste et précieuse encyclopédie japonaise, renferme, dans sa section consa-

crée à l'étude des plantes et de leur usage, une intéressante notice sur la manière dont les indigènes opèrent pour se procurer le camphre. Cette notice, qui n'a pas encore été traduite et que nous donnons ci-dessous en français, se trouve dans la série des « arbres à odeurs », vers le milieu du LXXXII[e] livre de l'ouvrage original japonais. La planche ci-annexée provient de la même source et figure en fac-simile : 1° le camphre, dont le nom japonais *kouro-tabou* est indiqué en caractères cursifs, à côté du nom chinois, dans la partie inférieure de la planche; 2° l'appareil employé pour l'extraction du camphrier, dont le nom sinico-japonais, *syô-nô*, est également figuré sous le dessin et à côté du synonyme chinois.

TRADUCTION.

Suivant le *Hon-zô kô-mok* [1], le camphre provient de districts de Chao-tcheou et de Tchang-tchou. Par sa forme, il ressemble au *riou-nô* [2]; il est blanc comme de la neige : c'est l'huile du camphrier [3].

PROCÉDÉ D'EXTRACTION.

L'extraction du camphre, au moyen du feu, se pratique de la manière suivante : on prend du bois de camphrier nouvellement cueilli, on le fend en lames et on le laisse tremper dans de l'eau de puits pendant trois jours et trois nuits ; après quoi, on le met dans un chaudron dans lequel on le fait bouillir pour en extraire le camphre. Durant cette opération, on remue rapidement avec du bois de saule,

---

[1] Le *Hon-zô-kô-mok* est un grand traité d'histoire naturelle, spécialement rédigé dans l'intérêt des sciences médicales. Il a été écrit en Chine par un nommé *Li Chi-tching*, de Ki-yang, et publié après sa mort par son fils *Li Kien-youen*, en 1596.

[2] Littéralement : cervelle de dragon.

[3] Littéralement : c'est l'huile de l'arbre à camphre (en japonais *tabou-no-ki-no aboura nari*).

puis on attend jusqu'à ce que, le suc ayant diminué de moitié, il y ait sur le bois de saule une espèce de gelée blanche. Alors on filtre, afin de séparer ainsi les matières grossières, et l'on fait durcir le résidu. On l'introduit ensuite dans un bassin de terre cuite, où on le laisse jusqu'à ce qu'il se soit coagulé de lui-même et qu'il ait formé un bloc. Dans d'autres endroits, bien qu'il y ait des camphriers, on ne s'entend pas à l'extraction du camphre.

AUTRE PROCÉDÉ.

Voici une autre méthode de raffiner le camphre : On emploie un bassin de cuivre, puis l'on prend de la terre provenant d'une vieille muraille, et après l'avoir réduite en poussière, on en saupoudre le fond du vase. Ensuite on y superpose une couche de camphre, puis, de nouveau, on y fait un lit de terre de muraille, et ainsi de suite, alternativement, jusqu'à cinq couches. On prend après cela du *fakka*[1], que l'on pose sur la terre, et une seconde fois on a recours à un vase pour recouvrir le tout. Au moyen de terre glaise on le lute avec soin. Alors on met cet appareil sur le feu, afin qu'il chauffe petit à petit. Il faut faire attention à ce qu'il n'aille ni trop vite ni trop doucement. On prend bien garde à ce que l'air ne s'échappe point (à la jonction des deux vases), et on attend le refroidissement. Alors le camphre est sublimé sur les parois du vase supérieur, ce qui se répètera ainsi deux ou trois fois. Ainsi préparé, on a obtenu du camphre *fèn-nô* (littéralement : fragment cervelle.)

OBSERVATION.

Par *fèn-nô* (fragment — cervelle), on entend le camphre *riou-nô* (litt. cervelle de dragon). Aujourd'hui on rencontre beaucoup de camphre que l'on débite faussement pour du *fèn-nô*. Il est nécessaire d'y bien faire attention.

---

[1] *Mentha hakka*, Sieb.

PROPRIÉTÉS.

Le camphre a une saveur âcre et échauffante. Il pénètre les pores. On l'emploie avec avantage pour les obstructions, et, dans le choléra, lorsque le cœur et le ventre sont malades. Il est également bon contre la goutte provenue du froid et de l'humidité. Il a la propriété de tuer les insectes. Par sa nature, il ressemble au salpêtre. Il s'enflamme dans l'eau, qui au lieu de l'éteindre ne fait qu'augmenter son activité. On utilise sa vapeur pour en empreindre les coffres à vêtements. Il sert à chasser les insectes des murailles, et guérit de la galle et des maux de dents.

REMARQUES DE L'ÉDITEUR JAPONAIS.

Le camphre provient des pays de Fiouga, de Satsouma et de Oho-soumi. On recueille dans les montagnes le bois de vieux camphriers avec une lame arrondie ; puis on le fend et on le met dans une chaudière de terre qu'on recouvre d'un couvercle. On le fait ensuite bouillir, de sorte que le sublimé s'attache à la paroi intérieure du couvercle comme de la gelée blanche. C'est là le camphre.

Cette substance, comme on l'a dit, a la propriété de tuer les insectes. Les plantes médicinales en étant facilement attaquées, le quatrième mois on les fait sécher, puis on les place avec du camphre enveloppé de papier dans des boîtes dont on colle l'ouverture. Alors, quelqu'élevée que soit la chaleur, il n'y a pas à craindre les attaques des insectes. Lorsqu'on veut employer les médicaments ainsi conservés, on les fait chauffer de façon à les débarrasser de l'odeur du camphre qui s'en va comme s'il redoutait le feu. On peut aussi les déposer, pour arriver au même résultat, dans un endroit humide, d'où on les retire lorsque l'odeur du camphre a disparu. Bien qu'on l'appelle aujourd'hui *syô-nô*, c'est toujours du camphre

de l'arbre *Kousou-no-ki* que l'on rencontre dans le commerce. J'ignore s'il existe de la différence entre le camphre japonais et le camphre chinois.

Traduit par LÉON DE ROSNY.

CHRONIQUE ORIENTALE.

4 octobre 1860.

Les événements d'Italie et les craintes qui se sont répandues de toutes parts sur leurs conséquences, absorbent tellement les esprits qu'il ne serait pas raisonnable de chercher à les détourner longtemps du côté de l'Orient. Notre devoir ce mois-ci est donc d'être bref, d'autant plus qu'aucun fait capital n'est venu modifier la situation des affaires pendantes.

Nous avons appris le débarquement du corps expéditionnaire français en Syrie, et les journaux ont publié, dans d'innombrables correspondances, une foule de détails à ce sujet. Mais jusqu'à présent il ne paraît pas que le rôle actif de notre armée ait commencé, et les troupes en sont encore à la période d'installation. En attendant, Fuad-Pacha, chargé de surveiller le jugement et la punition des coupables, s'acquitte avec activité et énergie de l'accomplissement de sa mission. Le procès de Kurchid-Pacha, ex-gouverneur de Beyrouth, dans lequel se trouve compromis un grand nombre de personnages d'un rang élevé, se poursuit rapidement. Tout laisse donc entrevoir que ce premier problème de la question de Syrie sera prochainement résolu. Le second problème, celui de la réorganisation des populations du Liban, au contraire, ne paraît pas devoir être aussi facilement éclairci. Les intérêts opposés qui sont en présence, les aspirations des populations indigènes, les intentions formellement exprimées à leur égard par les puissances, l'antipathie religieuse des musulmans, tout, en un mot, semble conspirer contre le bon vouloir de la Sublime-Porte. D'un autre côté l'Angleterre, non sans quelque raison, tient à mettre du côté des Druses un contrepoids pour faire incliner la balance trop fortement penchée en ce moment du côté des Maronites. Ajoutez à cela que les journaux anglais ne se font pas scrupule de répandre dans le public des craintes sur le danger d'une trop longue occupation de la Syrie par la France,

et vous aurez un jour la mesure des embarras que doivent susciter un jour ou l'autre à l'Europe, les pénibles événements du Liban. — « L'occupation de la France à Beyrouth, dit le *Morning-Post*, n'a guère plus que quatre mois à courir, et comme la présence de ses troupes n'a jusqu'ici produit que du mal en Syrie, personne ne saurait vouloir qu'elle s'y prolongeât un seul jour au-delà des six mois fixés par les termes du protocole. Vers la fin de l'année, les Turcs seront donc seuls en Syrie. Le départ de leurs alliés facilitera sans doute le rapprochement désiré, mais ce ne sera encore qu'un pas dans le sentier de la conciliation. L'influence de l'étendard français a déjà tant fait pour exalter les Maronites et inspirer aux Druses l'amer ressentiment du tort qu'ils s'imaginent leur avoir été fait, que l'état des choses en Syrie, au point de vue de la pacification morale des tribus et religions diverses, est décidément pire que jamais. » — Les déplorables sentiments exprimés à l'égard de la France dans le passage qu'on vient de lire, ne sont heureusement que ceux d'un organe semi-officiel qui ne rencontre généralement qu'un assez faible écho dans la population anglaise.

Le voyage de l'Empereur en Algérie a beaucoup préoccupé les journaux de la Colonie. Nous souhaitons ardemment qu'il produise les grands résultats qu'on en attendait. Napoléon III y a proclamé, dans le discours prononcé au banquet de la ville d'Alger, que « notre premier devoir était de nous occuper du bonheur des trois millions d'Arabes que le sort des armes a fait passer sous notre domination. » « La paix européenne, a-t-il ajouté en terminant, permettra à la France de se montrer plus généreuse envers les colonies, et, si j'ai traversé la mer pour rester quelques instants parmi vous, c'est pour laisser comme trace de mon passage, la confiance dans l'avenir et une foi entière dans les destinées de la France dont les efforts pour le bien de l'humanité sont toujours bénis par la Providence. »

Les journaux et les correspondances de l'Extrême-Orient nous disent que la situation de nos établissements en Cochinchine s'est sensiblement améliorée ; mais ils se bornent à cette simple affirmation et ne nous font rien connaître de nouveau sur l'état de nos rapports avec les Annamites.

En Chine, l'expédition anglo-française s'avance vers le Nord, mais à pas de tortue. Tout ce que nous apprenons de nouveau et de triste, c'est que les Français commencent à se faire très-mal voir des Chinois et que dans plusieurs villes où ils ont passé, ils ont eu l'art de s'y faire détester. Puisse la métropole ne pas perdre de vue des évé-

nements qui, bien que s'accomplissant dans des contrées lointaines, n'en doivent pas moins avoir une influence considérable sur l'avenir de notre puissance maritime et de notre commerce dans les mers asiatiques.

CHRONIQUE AMÉRICAINE.

4 octobre 1860.

Décidément le major Jonathan, de la milice de Massachusets, avec lequel les lecteurs de cette chronique ont fait connaissance il y a quelques mois, va leur paraître un bien étrange original. Tant mieux pour lui; il n'en faut pas davantage aujourd'hui pour devenir un homme célèbre, et la célébrité de nos jours, *O tempora, o mores!* a l'avantage de s'escompter en belles et bonnes pièces sonnantes. L'honneur, c'est fort beau, mais l'honneur, au temps où nous vivons, est un peu comme l'amour, — il fait une triste moue quand on le place, le ventre creux, devant une table vide... Mais assez de réalisme, et revenons à notre chronique ou plutôt à notre major.

Or je vous le dis en vérité, le major Marius Jonathan vient de commettre un forfait pendable, qui ferait qualifier le flibustier Walker de l'épithète de saint, s'il fallait mettre ces deux coquins en parallèle. Le major Jonathan, cet homme à la mine si douce et si honnête, aux manières si simples et si affables,

Faut-il, grand Dieu! que sur le front d'un traître
Brillent ainsi les plus tendres attraits!
Que ne peut-on distinguer et connaître
Les cœurs pervers à de difformes traits!

qui l'eût cru, *horresco referens*, ce misérable milicien vient de renouveler à la face du monde civilisé, l'attentat commis sur le jeune Mortara. — Allez dire maintenant que les moines du pape sont seuls capables de telles abominations, que le rigorisme des Yankées repousserait avec dégoût de pareilles infamies. En plein jour, en l'an de grâce mil huit cent soixante, en plein Paris, l'odieux major a commis son inqualifiable rapt. La victime est un charmant jeune homme, de vingt-six à vingt-sept ans, baptisé, à l'œil étincelant d'éclair, au teint fleuri, aux manières charmantes, à l'imagination

vive, à l'esprit pétillant, comme il y en a peu. Sa plume — car il a une plume — taillée par la Malice et par la Science, sait rendre agréables les choses les plus ennuyeuses, et ceux qui lisent ce qu'elle écrit (vous êtes du nombre, j'en suis sûr) n'ont jamais regretté leur lecture.

Puisqu'il faut la nommer, l'innocente victime du major Jonathan elle a nom Charles Gay,

Et vous le connaissez,
Car jamais chroniqueur ne sut mieux son métier.

Oui! cet infâme milicien nous a ravi notre précieux confrère, et pour ce mois, les lecteurs de cette *Revue*, s'ils consentent à nous lire, ne manqueront pas de s'écrier à chaque alinéa, à chaque phrase, à chaque mot :

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé!

Aussi afin d'éviter un pareil reproche le mois prochain, notre ambassadeur a été chargé de réclamer la remise immédiate entre nos mains de notre cher Mortara, sous peine de rompre à jamais en visière avec tous les Yankees du monde!

Pour ce mois-ci, et afin d'éviter une fâcheuse comparaison, nous avons décidé purement et simplement

D'imiter de Conrard le silence prudent,
Regardant l'Amérique assis sur la barrière...

Nous ne nous occuperons donc pas des incidents du voyage du prince de Galles, le futur souverain d'Angleterre, au Canada, de sa déception, de ses regrets; des marques d'antipathie qui se sont manifestées sur son passage et des démonstrations qui ont prouvé que le souvenir de la France n'était pas éteint dans ces lointaines régions, et dans le cœur de nos tristes compatriotes soumis à l'étranger. Nous ne parlerons pas davantage de la loi promulguée par le *Moniteur* pour l'établissement d'un télégraphe sous-marin entre nos côtes et celles des États-Unis, avec embranchement pour mettre en communication les îles Saint-Pierre et Miquelon avec la métropole. Même silence de notre part sur les manœuvres électorales suscitées à propos des candidatures républicaines et démocratiques à la présidence de l'Union. Que pourions-nous dire, en effet, pour ou contre MM. Douglas et Lincoln. Ignorant les sympathies du major Jonathan, nous

préférons nous taire que de risquer de prôner son favori. Tant pis pour le candidat à qui notre appui aura fait défaut.

Quant M. Gay sera de retour de son voyage, il développera, comme il sait le faire, ses vues au sujet de la révolution mexicaine et de l'alliance de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Prusse, et même assure-t-on, des États-Unis pour le rétablissement de l'ordre. Mais comment espérer recouvrer le calme sur des volcans encore en pleine activité? Que dire d'un pays où les libérateurs expriment les sentiments généreux qu'exhale la proclamation suivante de Santana :

« PEDRO SANTANA, *libérateur* de la patrie, général en chef des armées, chevalier grand'croix de l'ordre royal américain d'Isabelle la Catholique, et président de la République.

Ordre du jour. — En vertu des pouvoirs dont je suis revêtu, et considérant que *le salut de la République est la première loi de l'État*, — les nommés Domingo Ramirez, Fernando Tabora, Luciano Morillo, Fruto de Oleo, Juan de Dios de Vargas, Pedro Oma, Tomas Cubilete et Isidoro Carasco dit Tolo, chefs (cabecillas) de la dernière faction armée, *sont déclarés hors la loi et condamnés* à la peine de mort.

« Seront également sujets à la même peine tous ceux qui cacheraient lesdits condamnés, ou qui, connaissant leur retraite, ne les poursuivraient pas jusqu'à les capturer vifs ou morts, ou étant dans l'impossibilité prouvée de les poursuivre, ne les dénonceraient pas immédiatement à l'autorité légale.

« Quartier général, à San-Juan, 22 juin 1860.

« SANTANA. »

Cette charmante petite proclamation n'a rien d'extraordinaire pour l'Amérique, et est du goût de la notification adressée par le gouvernement venezuélien au consul d'Espagne, dans laquelle on lit en propres termes : « Tenez pour certain, Monsieur le Consul, que si vous prêtez secours, directement ou indirectement, à cette horde d'assassins qui s'appellent constitutionels, ni vous, ni aucun Espagnol, ni aucun Canarien ne pourra compter sur la vie. Vous serez tous égorgés sans miséricorde, et votre tête, comme signal de vengeance, sera la première à tomber. »

Au Pérou, pareilles gentillesses. L'assassinat du président, le général Castilla, est l'objet de toutes les conversations, mais voilà tout. Le meurtrier est inconnu, et l'instrument du crime, un pistolet, a été escamoté dans le cabinet du juge d'instruction, à ce que l'on croit

pas compris ce qu'Horace a de véritablement suprieur et ce qui fait de ses poésies une œuvre aussi attrayante qu'inimitable.

On peut dire d'ailleurs, que tout le volume de M. Jules Janin respire Horace et sa charmante originalité. La table et la préface rivalisent de bizarrerie. Dans l'une, on trouve les titres des pièces rendus en vers français, pleins de fraîcheur et d'une facture souvent fort gracieuse, comme les suivants :

Ne mettons pas, crois-moi, la main sur l'avenir.
Fille de la beauté, plus belle que la mer.....
Je vivais au hasard et négligent des dieux.....
Ne rougis pas, Xantus, d'aimer ta jeune esclave,
Ni trop bas ni trop haut, la vie est au milieu.....
Loin de moi, loin d'ici le profane vulgaire.
Ciguë abominable et fétide poison.....

Plus d'une personne a acheté l'Horace de M. Jules Janin, et le possède sans savoir qu'il s'y trouve des vers. Il y a bien autre chose. Croyez-moi, cherchez et vous trouverez. Quoi? Je vous le laisse à deviner. Moi, j'ai cherché dans la préface, que le charmant écrivain prétend avoir traduit de l'édition in-12, imprimée par Daniel Elzévir à Amsterdam, et j'ai cru y voir (je vous le dis tout bas), une dédicace à un jeune prince exilé et ami des lettres, que chacun reconnaitra en lisant ces lignes qui débutent : « Et ce fut, Monseigneur, avec un zèle infini, que votre illustre père, ami de toute honnête gloire et du beau langage, entoura votre heureuse enfance des plus belles œuvres de l'esprit humain, les plus fécondes en grâce, en politesse, en éloquence », et par ces lignes qui terminent «..... Enfin ce livre excellent, je le confie à tes mains juvéniles, ô noble enfant d'une mère austère, la plus tendre et la plus dévouée des mères, d'une aïeule voisine du ciel, et d'un prince enlevé trop vite à l'amour du genre humain. »

LÉONÉ D'ALBANO.

Par décrets du Sacré Tribunal de l'inquisition romaine, les derniers ouvrages de MM. Dupin aîné, Ern. Renan et l'abbé Michon ont été mis à l'index.

— L'Académie française, sur la proposition de M. de Pongerville, a choisi l'*Isthme de Suez* pour sujet du prix de poésie à décerner en 1861.

LÉON DE ROSNY.

Paris. — De Soye et Bouchet, imprimeurs, 2, place du Panthéon.

LES PEAUX ROUGES

ET LES DEVOIRS DE LA CIVILISATION

[LES PEAUX ROUGES. Scènes de la vie des Indiens, par **Xavier Eyma**. *Paris* (Hachette et Cᵉ, éditeurs), in-12.]

Quel que soit l'intérêt qui s'attache presque infailliblement aux relations de voyages, à quelque degré que se puisse élever le sentiment de poésie dont une vue lointaine et vague enveloppe la description de régions inconnues, de physionomies bizarres, de détails inattendus dans les mœurs, le costume et l'usage, de merveilleux et d'émotions diverses en des aventures étranges, ce régal intellectuel, pour lequel l'esprit humain conserve jusqu'à la dernière heure les friands appétits de l'enfance curieuse, un pareil sujet, la part une fois faite à l'habileté du conteur et à la précision du récit, ne mériterait pas d'arrêter longuement l'attention, s'il ne contenait en même temps, soit une série de ces faits importants qui sont destinés à remplir une place inoccupée dans les trésors de la science, soit quelques-uns de ces graves enseignements, qu'au fond de tout cœur bien doué, appellent et provoquent toujours l'amour du bien, et la soif de l'éternelle justice. Il ne s'agit donc point de dévoiler à vos yeux la charpente dramatique de ces « scènes de la vie des Indiens, » conception que des qualités peu accentuées d'invention et de style n'élèvent pas au-dessus du niveau moyen de la littérature contemporaine; l'œuvre de M. Xavier Eyma

contient un sujet d'études d'un ordre supérieur : une doctrine touchant aux plus hautes questions d'ethnographie et de morale circule au travers de ces récits, et les chapitres introductifs, comme ceux de la conclusion, consacrés à une exposition méthodique, démontrent combien, dans la pensée de l'auteur lui-même, le cadre a plus d'importance réelle que les tableaux qu'il renferme.

M. Xavier Eyma a vécu aux États-Unis; mais ses excursions ne l'ont jamais porté sur les lieux où les Indiens conservent encore avec l'indépendance un reste des mœurs du passé; il décrit par ouï dire et sur la foi des autres. Cette circonstance n'est pas un motif de condamnation : dans le recueillement du cabinet, une critique puissante, s'appuyant sur des matériaux choisis, éclairée par l'habitude de penser et de penser bien, peut saisir et noblement exprimer la vérité; et dans ce cas, il n'est pas rare que l'œuvre, ainsi dégagée des préoccupations personnelles, des émotions locales ou passagères et des détails curieux ou pittoresques qui pèsent sur l'esprit du voyageur, n'y gagne sensiblement en profondeur et en sérénité. On va voir si l'auteur a obtenu ce résultat.

L'expansion indéfinie de l'élément européen dans l'Amérique du Nord est un fait accompli en partie et dont chaque jour amène l'entière réalisation. Telle qu'elle a été comprise et exécutée, cette prise de possession a eu pour résultat le refoulement successif des centres indiens, et la solution finale qu'on en paraît attendre n'est autre que la disparition complète de la race indigène. Les esprits se sont divisés en présence des hautes questions qu'un pareil état de choses fait surgir : les uns, et c'est, il faut le dire, la grande majorité aux États-Unis, se basant sur des considérations utilitaires, sinon intéressées, érigent en doctrine la nécessité de consommer la destruction d'une race, plusieurs disent d'une espèce, qu'ils considèrent comme étant de nature inférieure

et destinée par cela même à s'effacer devant l'invasion des familles blanches. Les autres, parmi lesquels on remarque quelques écrivains américains et plusieurs de nos compatriotes, contestent la prétendue infériorité de ces malheureuses peuplades, et invoquent en leur faveur l'appui des sentiments de poésie, de pitié, de religion et de justice que tout homme porte au fond du cœur.

M. Eyma a pris parti pour la première opinion; et, s'il faut le dire, afin de n'y plus revenir, le fait ne tient ni à un défaut absolu de poésie ou de bienveillance, ni à des doctrines économiques exagérées, ni à un excès de déférence pour les citoyens de l'Union; M. Eyma fait preuve fréquemment de sentiments louables, et ses jugements sur les Américains ne le rangent pas au nombre de leurs fidèles. Mais il s'est passé en son esprit un de ces phénomènes de faux jugement qui sont la source de toutes les erreurs : on lui a présenté des motifs qui lui ont paru concluants, faute de les avoir éclairés par une critique suffisamment étendue; le caractère frondeur a fait le reste : il est facile de railler le sentiment de la poésie; toutefois, quand on attaque Washington Irving, Châteaubriand, Tocqueville, on est tenu de demeurer dans la sphère élevée qu'habite constamment la pensée de ces grands écrivains, et on prononce sa propre condamnation si l'on emploie à les combattre une forme qui semble devoir être réservée aux productions passagères qu'un sérieux examen ne saurait atteindre.

Au fond, la doctrine qu'on nous présente est celle des États-Unis eux-mêmes ; M. Xavier Eyma n'en est que l'écho; écho parfaitement articulé, du reste, car voici la formule du système :

« ... Les Indiens ne représentent que la barbarie et rien « de plus. Le droit, le devoir, la mission des races civilisées « est donc de les absorber (p. 367). » Il ne faut pas se faire illusion : ce n'est pas de fusion, mais de suppression qu'il s'agit, l'auteur le dit en termes propres :

« En racontant les mœurs et le caractère des Indiens, nous « avons tâché de montrer les causes qui poussent à leur des« truction (p. 342 . » Et si vous désirez connaître la raison d'une sentence aussi énergique, la voici :

« ... Leur assimilation à la race blanche et civilisée est im« possible par leur propre faute et par leur opposition vo« lontaire à toute alliance avec la civilisation (*ib.*). » Or, cet état de choses date de loin, s'il en faut croire l'auteur :

« La pensée dominante des conquérants ne pouvait pas « être et n'était point de détruire, de parti pris, les peupla« des indiennes. Ils leur offrirent, au nom de la civilisation « et du christianisme, dont ils étaient les représentants, la « guerre ou la paix, l'épée d'une main, la branche d'olivier « de l'autre. Les Indiens ne comprirent pas la signification « de ce dernier symbole, et la guerre dut tonner contre eux « (p. 50). »

Il y a plus, c'est la civilisation et le christianisme lui-même qui exigent l'emploi des mesures les plus violentes :

« ... C'est la cause de l'humanité tout entière qui est en « question, et prendre parti contre les peuples conquérants « chargés de réduire les barbares, c'est se prononcer contre « la morale, contre la religion, contre la civilisation (p. 53).» Et la conclusion finale, c'est que le gouvernement des États-Unis doit « dans l'intérêt de la morale, de la religion, et de « la sécurité des siens, » refouler d'abord les Indiens sauf à les exterminer entièrement quand il n'y aura plus de désert pour les recevoir (p. 55). Rien de plus grave, de plus effrayant même qu'une pareille doctrine.

Si, réalisant enfin entièrement le vœu du poëte latin, l'homme peut remonter un jour aux sources terrestres des choses, et dégager les causes de toutes les forces de la nature, il connaîtra les propriétés de chacun des êtres qui nous entourent et l'usage auquel nous pourrions les appliquer ; et ce ne sera point sans juste raison qu'il accusera notre igno-

rance se manifestant dans le traitement peu intelligent que nous faisons subir à tous ces produits de la nature; mais quand la science lui montrera les espèces détruites ou appauvries, les espaces rendus déserts ou inféconds, il condamnera en toute équité notre esprit d'injustice, de violence et de barbarie inutile. Pensez-vous donc qu'alors il y ait grâce à ses yeux en faveur des bourreaux soi-disant civilisés, qui ont abusé de leur puissance supérieure pour porter le fer dans le sein de créatures humaines, pour sacrifier à des questions d'intérêt toujours relativement misérables, l'existence de peuples entiers? En principe, quelle différence voyez-vous entre ces gens-là et le guetteur de grands chemins qui assassine pour voler? Mais, dit-on, il s'agit d'Indiens, race inférieure et incorrigible; c'est ce qu'il convient d'examiner.

Il faut admettre les infériorités d'organisation et d'intelligence; on en voit partout, et l'hérédité n'y peut rien : souvent le fils d'un grand homme n'est qu'un idiot; c'est là l'un des effets de la faiblesse de toute chose en ce monde, de toute chose mortelle; comme la mort, dont elle est le premier degré, la dégénérescence menace tout et finit par tout atteindre :

> . . . . . Œquo pulsat pede pauperum tabernas
> Regumque turres.

Mais il n'est nullement démontré qu'il y ait des races essentiellement inférieures, ni que ce que certains veulent considérer comme des caractères constitutifs ne soit pas la simple généralisation des effets de dégradation qui viennent d'être signalés, effets accidentels dans leurs causes, et pour cela même susceptibles de disparaître en présence de causes contraires. Dans tous les cas, l'accusation ne saurait s'appliquer aux Indiens.

Physiologiquement parlant, leur organisation ne diffère en rien de celles des blancs : les légères particularités de struc-

ture osseuse qu'on a cru pouvoir signaler chez quelques nègres ne se retrouvent pas chez eux; la couleur tient à des causes accidentelles, puisqu'il y a parmi eux des blancs et même des albinos[1], et le type, ce caractère mobile et fugitif entre tous, n'est pas tellement éloigné du nôtre qu'il ne pût figurer dans la série de ceux que l'histoire et la tradition ne nous permettent pas de repousser. L'auteur dont nous discutons les opinions ne peut s'empêcher de le reconnaître; il représente les Indiens comme étant grands, vigoureux et géralement bien faits, et il avoue qu'un certain nombre d'entre eux arrivent à une grande beauté de formes; c'est un fait acquis, d'ailleurs, par le consentement des voyageurs les plus éclairés.

Quant à l'intelligence, l'examen psychologique des manifestations de leur esprit, effectué d'après la méthode phrénologique, ne permet pas de constater en eux une lacune quelconque de l'une des facultés primitives de l'âme humaine. Seulement, les puissances instinctives, ayant acquis une prépondérance qui ne trouve pas de contrepoids suffisant en des facultés intellectuelles mal cultivées, impriment à leur esprit une direction funeste dont les effets sont encore aggravés par l'éducation et par les circonstances extérieures. Cette manière d'être ne leur est point particulière, et les sociétés les plus civilisées renferment des milliers d'individus présentant des tendances tout aussi brutales, sans y joindre le plus souvent les bonnes qualités que le sauvage possède.

L'Indien est donc un homme doué des mêmes puissances intellectuelles et physiques que celles des races les plus favorisées; quelqu'un demandera peut-être pourquoi, s'il en est ainsi, ces peuplades sont restées à l'état sauvage. La rai-

[1] Voir dans la *Revue orientale et américaine*, t. III, p. 114, notre article L'Ethnographie et la struction de la peau humaine.

son en est simple : l'histoire cite beaucoup de peuples qui, par eux-mêmes, sont tombés de la civilisation dans la barbarie ; mais il est sans exemple qu'un peuple quelconque se soit élevé, par ses seuls efforts, de la barbarie à la civilisation. Les races sont soumises aux mêmes lois que les individus : l'isolement abrutit les premières comme les seconds, et les uns ainsi que les autres ne peuvent se relever et atteindre à un degré supérieur que par la communication avec d'autres hommes en qui ils peuvent puiser soit le germe des idées, soit la manière de les traduire ou de les appliquer; et remarquez que l'action est réciproque : voilà pourquoi notre brave armée, en portant à l'Algérie les bases d'une vie nouvelle, y a puisé à son tour ces nouveaux principes de tactique et d'initiative individuelle qui font aujourd'hui l'étonnement de l'Europe après avoir jeté le désarroi dans la science classique de la guerre. Ce qui précède revient à dire que l'homme est fait pour vivre en société, et que, pour lui, chaque relation nouvelle est la cause d'un progrès, pourvu cependant qu'une déplorable interversion des rôles ne fasse pas prédominer la barbarie brutale sur la civilisation intelligente.

Toute l'histoire est là pour confirmer l'exactitude de cette assertion. Les premiers Égyptiens qui colonisèrent la Grèce en trouvèrent les habitants réduits à se nourrir de glands comme les plus vils des animaux ; les Phéniciens dans leurs excursions, les Romains dans leurs conquêtes ne rencontrèrent que des barbares, des sauvages mêmes, aux lieux que la civilisation a depuis dotés de ses plus précieuses faveurs, et les peuples qui tiennent aujourd'hui sans contestation le premier rang dans l'humanité ont passé pour des brutes aux yeux des nations dont nous cherchons péniblement les traces déjà effacées. Ne nous hâtons donc pas de couvrir de nos mépris les races actuellement moins favorisées que les nôtres. En ce qui concerne les indigènes de l'Amérique, le

Mexique et le Pérou démontrent au surplus qu'ils n'étaient pas incapables de civilisation.

Mais il s'élève contre les Indiens des accusations bien graves ; on objecte des tendances d'un ordre inférieur : superstition, perfidie et cruauté, absence de traditions, de respect pour la femme, enfin d'état social, pour tout dire en un mot.

S'il est vrai qu'il n'y ait rien de nouveau sous le soleil, c'est assurément en fait de superstition : l'histoire religieuse de l'antiquité, celle des sectes hérétiques, les pratiques mêmes qu'une partie de nos contemporains mêlent à l'exercice du christianisme, les idées extravagantes qui se sont manifestées en tous les temps, qui se retrouvent sous nos yeux, jusque dans Paris, dans le centre des lumières, sous le couvert ou en dehors de la religion, tout cela nous laisse bien peu de chose à apprendre ; l'universalité de la superstition n'appartient même pas aux Indiens ; ouvrez les premiers chapitres d'Hérodote, l'histoire de Tite-Live, une grande partie des livres de l'Orient, les chroniques du moyen âge, et vous y verrez les croyances les plus absurdes faisant leur chemin à travers les sommités de la société.

Pareillement, quand on reporte sa pensée aux souvenirs qui nous restent non-seulement des nations barbares, mais de celles qui ont passé pour être plus avancées, aux expéditions de Josué et des Juges, aux faits accomplis en Perse sous les Achéménides et les Arsacides, à ceux de Rome impériale, et à tant d'autres qui émaillent d'une longue trace de sang et de larmes les chroniques de l'humanité, il faut avouer qu'il sied mal à l'ancien monde de soulever l'imputation de perfidie et de cruauté.

Les Indiens n'ont pas de traditions ; l'Europe occidentale est-elle mieux partagée, et pourrions-nous réunir quelque chose d'important, de raisonnable même, antérieurement à la double invasion de la puissance romaine et du christia-

nisme dans ces pays? C'est le propre de toutes les histoires de commencer dans les ténèbres, et de ne s'éclairer qu'au flambeau d'une civilisation importée du dehors.

Il est généralement assez exact de juger d'une nation par le sort qu'on y fait à la femme : l'Indien ne brille pas de ce côté. Mais, à ce point de vue, l'Hindou ne vaut guère mieux, une grande partie de l'Europe est plongée dans une entière barbarie, et les pays les plus avancés offrent encore, à côté de préoccupations parfois exagérées pour le beau sexe, des exemples de la plus révoltante brutalité. Au surplus, si ce criterium est admissible, ce n'est qu'au point de vue de l'état actuel et accidentel de chaque contrée ; il se modifie avec le courant même des idées.

Il en est de même de l'état social qui est la simple expression de la manière d'être de chaque peuple : exiger que des sauvages aient un état social avancé, c'est vouloir qu'ils ne soient plus sauvages. Le but est louable assurément et tous y applaudiront, mais il faut savoir comment on s'est pris pour le réaliser.

La découverte et la conquête successive des diverses portions de l'Amérique coïncident avec le premier siècle des temps modernes. L'esprit humain s'émancipait alors en se retrempant aux sources de la civilisation antique ; mais si les mœurs y avaient beaucoup gagné à la superficie, le fond laissait énormément à désirer. Les passions les plus violentes, excitées en sens divers par l'esprit de réforme et celui de résistance, couvraient l'Europe occidentale de malheurs et de ruines : l'Angleterre, déchirée par la querelle des deux Roses voyait se succéder à sa tête des monstres odieux ; l'Espagne, parjure envers les Maures soumis, dévorée par la famine, en proie à tous les fléaux, s'éclairait au feu des torches de l'inquisition ; la France subissait les guerres de religion où les villes détruites se comptaient par milliers, et les victimes humaines des deux sexes et de tout âge par centai-

nes de mille; le reste de l'Europe valait moins encore, s'il est possible; Rome elle-même avait ses Borgia, et le monde civilisé ne présentait qu'un spectacle non interrompu de mœurs corrompues et sanguinaires. Et ce fut de cette société que se détachèrent des aventuriers souvent sans aveu pour aller porter en Amérique, ce que l'on veut bien appeler les lumières du christianisme et de la civilisation. Tristes représentants de deux grandes causes, et bien capables de les perdre, si elles n'eussent trouvé d'autres appuis et d'autres défenseurs.

Or, les relations sont unanimes sur ce point que, partout en arrivant, les Européens reçurent bon accueil, et il ne tint qu'à eux de vivre en parfaite intelligence avec les indigènes. On sait comment ils s'y conduisirent : les plus inoffensifs, les plus civilisés de leurs hôtes furent leurs premières victimes : faut-il donc rappeler les massacres épouvantables des Antilles, ou les lamentables histoires de Montézuma et des Incas? Il n'en pouvait être autrement; les conquérants se déchiraient bien entre eux et Pizarre préludait à ses autres crimes en faisant empoisonner ses rivaux par la main d'un prêtre, au moyen de l'hostie consacrée, et au pied de l'autel qui recevait ses serments de réconciliation!

Vous savez quel est le point de départ des relations de l'homme avec les animaux en liberté; lorsqu'ils ne le connaissent pas encore, sa vue ne leur inspire ni frayeur ni répugnance; mais quand, dirigeant sur eux la douleur ou la mort, il se révèle comme leur ennemi, les animaux fuyent, font appel aux ressources dont la nature les a pourvus, et finissent par devenir aggresseurs. Dans une situation analogue, que voulez-vous que fasse l'homme lui-même? Faut-il donc se laisser égorger comme ces populations trop faibles des Antilles, du Mexique et du Pérou? Et cette tendance sublime qui porte à se sacrifier soi-même pour la conservation de l'indépendance commune, de ses foyers et de



ses souvenirs, ne serait-elle une vertu que de ce côté de l'Atlantique?

A la fin du dix-septième siècle, les mœurs s'étaient adoucies, et les Français établis dans le Canada, bien reçus des indigènes, purent longtemps vivre en paix auprès d'eux. Assurément, on ne saurait dire que le gouvernement d'alors comprit sa mission civilisatrice; du moins on évita les plus graves excès. Mais l'abaissement momentané de la France, vers le milieu du dernier siècle, ayant amené la prépondérance de la race anglo-germanique dans l'Amérique du Nord, tout changea de face : simplement compromise jusqu'alors, dès ce moment, la cause de l'humanité fut définitivement perdue.

Une société que domine l'esprit le plus effréné de commerce et de lucre, où la question d'intérêt prime toutes les autres, où les lois sont assez incomplètes et si mal exécutées que chacun ne peut attendre sa propre préservation que de sa vigueur personnelle, enfin où l'idée morale est tellement pervertie que le mérite s'y mesure au seul degré de l'activité, sans égard pour le but qu'elle se propose, ni pour les moyens qu'elle emploie, cette société est éminemment impropre à diriger dans les voies du progrès, à relever de leur infériorité les malheureuses populations avec lesquelles elle se trouve en contact. Aussi, n'a-t-elle jamais su trouver que des mesures inefficaces, souvent injustes, toujours violentes, n'a-t-elle fait que combattre, refouler, détruire : et par une coïncidence bien remarquable, tandis que les débris des peuplades indiennes conservent encore dans les forêts où on les a reléguées, un certain reflet de leur splendeur passée, on ne rencontre dans les rues des grandes villes que de misérables sauvages dégradés de toutes les façons; car la civilisation, cette nourricière du corps et de l'intelligence, ce bien suprême de l'homme en ce monde, les citoyens de l'Union n'ont su en faire qu'un poison et qu'un fléau!

Il faut conclure : les Indiens ont trouvé d'illustres et d'éloquents défenseurs; mais il faut bien le dire, si la poésie, si l'appel à la pitié et aux sentiments généreux sont de puissants moyens d'émotion, ce ne sont pas des raisons convaincantes dans un débat d'une nature aussi pratique. Quand au droit d'occupation, contestable en lui-même, il est constamment démenti par les faits; et il n'est pas de possession actuelle qui ne reconnaisse pour point de départ la violation de ce droit. Il faut de toute nécessité se placer à un autre point de vue.

La terre appartient aux hommes; et chacun d'eux, par le fait seul de son existence, y possède, en principe, un droit à une part proportionelle. Assurément la répartition n'a jamais été faite d'une manière équitable; jamais, sans doute, malgré tous les progrès relatifs, on n'aura la possibilité de tenter une œuvre aussi gigantesque; mais s'il n'est pas permis d'espérer une aussi belle application de la justice, on peut du moins constater que l'amélioration continue de l'humanité a déjà fait entrer et introduira encore à l'avenir dans cette répartition de nouveaux éléments de moralité. Il appartient donc à ceux qui jouent le premier rôle dans les évolutions des idées civilisatrices de faire pour le mieux sous leur responsabilité morale, et en vue de l'intérêt de tous. Ainsi, nous approuvons qu'une puissance civilisée plante son drapeau sur des plages barbares ou sauvages, et nous jugeons qu'elle agit dans le sens du progrès et de l'équité si, respectant les conditions de bien-être des indigènes, elle leur apporte les lumières et les bienfaits de la civilisation, en échange de territoires vacants ou inutilement occupés : par là, elle obéit aux deux lois les plus impérieuses de notre nature; car en favorisant l'expansion d'une société trop resserrée dans le centre qui l'enferme, en appelant aux bénéfices du banquet social des individus qui en avaient été exclus jusqu'alors, elle accomplit, dans un intérêt com-

mun, la fusion des forces et des aspirations de l'humanité.

La race anglo-saxonne, malgré les louanges inconsidérées qu'on a prodiguées à son esprit colonisateur, n'a jamais compris sa mission à un point de vue aussi élevé. En Amérique, dans l'Inde et ailleurs, sa politique se résume en quelques mots : exploitation du faible, spoliation du riche, destruction de tout ce qui peut faire obstacle à sa cupidité; d'humanité, de progrès, d'amélioration, pas la moindre trace : si elle conserve des populations inoffensives, c'est pour en faire des esclaves, et le jour où il lui convient de se créer de nouveaux espaces, elle y arrive en faisant le vide devant elle. Le procédé n'est pas nouveau ; il a été employé par les Hébreux dévastateurs de la terre de Chanaan, par les envahisseurs de l'Empire romain, par les Tatars du moyen âge, par tous les barbares enfin; les Anglo-Saxons ne font pas autre chose, et ils n'ont même pas l'excuse de l'état de barbarie.

D'autres nations ont donné des exemples tout différents ; nous n'en citerons qu'un, parce que c'est le plus illustre, nous rappellerons l'exemple de la France.

Il eût été facile d'expulser les indigènes de l'Algérie : les prétextes ne manquaient pas et l'émigration était toute prête à s'effectuer. On s'est efforcé de les retenir : une répression ferme et prompte, mais généralement exempte d'excès prémédités, le respect des droits et usages, des exemples salutaires, des primes, des encouragements, la participation aux avantages de notre état social et aux fonctions publiques, des récompenses, des travaux d'utilité, des institutions bienfaisantes, ont déjà fait disparaître une partie des préjugés et préparé la fusion ; le préfet de Constantine, magistrat civil, administre paisiblement une population de deux cent cinquante mille âmes, où les indigènes forment l'immense majorité. Sans doute, l'immigration européenne n'a pas marché aussi vite qu'elle l'aurait peut-être fait dans un pays complé-

tement désert; sans doute, il a fallu semer sur ce sol nouveau des sommes considérables : inconvénients relativement légers et que l'avenir se chargera de compenser largement; l'avenir, c'est trop peu dire, le présent répond déjà : après trente années d'occupation, l'Algérie est, par ses indigènes mêmes, une ressource précieuse pour la France, tandis qu'une possession séculaire n'a fait de l'Irlande qu'une plaie qui ronge le flanc de l'Angleterre.

Et il ne faut pas s'imaginer que l'administration ait trouvé des facilités dans le caractère des Arabes et des Berbères : le contraire est bien plus vrai; ce sont ces races qui nous opposent des obstacles au Sénégal, tandis que les nègres se soumettent ou combattent avec nous et pour nous : ces sauvages noirs, naguère si méprisés, font des soldats qui ne le cèdent à aucune nation, non pas seulement en courage, mais en habileté et en discipline, et si l'on en veut la preuve, on la trouvera dans le décret récent, disposant qu'eux seuls fourniront par enrôlements volontaires, les mineurs, sapeurs et ouvriers d'art du génie, c'est-à-dire, des troupes d'élite, toujours difficiles à former en France même, et avec les ressources de recrutement obligatoire. Ce règlement et l'état de choses qui l'a provoqué ne sont pas spéciaux au Sénégal; ils s'étendent à plusieurs de nos colonies; l'Océanie, la dernière venue d'entre les parties du monde, promet un succès identique : dans l'archipel de la Société, les mœurs sont très-douces; mais les habitants des îles Marquises passent pour les plus féroces des Océaniens et ceux de la Nouvelle-Calédonie sont encore anthropophages; cependant la situation est satisfaisante, comme elle le serait à Madagascar, si notre pavillon venait à y flotter.

La raison de tout cela est fort simple : c'est que les matériaux les plus précieux perdent leur valeur s'ils ne sont pas mis en œuvre d'une façon convenable. La politesse des mœurs, l'élévation des idées, la splendeur des œuvres de

l'intelligence, la puissance de l'industrie et la profondeur de la science demeurent sans signification sociale d'aucune espèce, si elles ne sont reliées entre elles, dirigées et entraînées par une forte organisation du corps social. Or, c'est là qu'est la faiblesse des Anglo-Saxons; c'est là aussi que repose la force présente et la supériorité à venir de la France. Livrés à leur initiative individuelle, les Anglais et les Américains ne prennent conseil que de leur passion et de leur intérêt : pour eux, tout est proie à dévorer, rivalité à renverser. Dans les colonies françaises, au contraire, l'initiative et la direction appartiennent à l'administration, qui ne peut vouloir que protection et amélioration pour tous. Il n'est point difficile de reconnaître de quel côté est le véritable esprit du christianisme et de la civilisation.

Ceci nous amène tout naturellement à dire un mot de la liberté. Il est certain que cette expression, qui sait si bien faire vibrer tous les cœurs, est comprise chez nos voisins d'Angleterre et des États-Unis tout autrement qu'en France : pour eux, la liberté, c'est l'indépendance individuelle; pour nous, ce n'est autre chose que l'égalité des droits et de la justice. Ainsi, le même terme désigne deux ordres de faits absolument opposés : de l'indépendance individuelle à l'oppression des autres, il n'y a qu'un pas, et la transition s'accomplit fatalement, aux dépens de toutes les considérations de droit et d'équité; car les intérêts des hommes étant fréquemment opposés, celui-là seul est indépendant, qui ne subit pas la volonté des autres et qui, par conséquent, leur impose la sienne. Il en résulte la nécessité d'une ou deux aristocraties, comme en Angleterre, ou de la violence et de l'anarchie érigées en principe, comme aux États Unis. A ces fâcheuses tendances, il n'y a de remède que dans le règne de la justice, et la justice pour tous, l'égalité, est la vraie liberté. La plus parfaite expression, la plus sublime garantie de la liberté, existent donc dans les Codes de nos lois, précieux héritage

de la civilisation antique, accru depuis et amélioré par l'esprit du christianisme et par les progrès de la science. C'est cette salutaire influence qui, par les conquêtes de la Révolution, s'infiltrant lentement, il est vrai, mais toujours plus profondément dans toutes les classes de la société, fait entrer dans les cœurs cette honnêteté et cette bienveillance, dont la politesse des manières n'est que la manifestation extérieure. C'est elle qui, accompagnant partout et les œuvres de l'artiste et les travaux du penseur, et ces armées si disciplinées, et ces flottes si dévouées, depuis les centres les plus favorisés jusqu'au milieu des tribus les plus lointaines, entoure le nom de la France d'une auréole de gloire et de supériorité incontestée. Félicitons-nous d'appartenir à une société qui commence à comprendre si noblement sa mission; et, jetant sur les merveilles de l'avenir un coup d'œil qu'autorisent les promesses du présent, faisons des vœux afin que cette action salutaire, qui est déjà dans une partie du monde, le synonyme de protection, de justice et de générosité, sème désormais en tous lieux, par une expansion toujours croissante, les germes d'une civilisation qui est la fin suprême des destinées de l'homme sur la terre.

A. CASTAING.

UN VOYAGEUR EN JUDÉE

[TROIS ANS EN JUDÉE, par P. **Gerardy Saintine**. *Paris* (Hachette et Cᵉ, éditeurs), 1860 ; in-12.]

Le génie ne laisse rien de beau et de grand mourir. En vain, des générations passent, indifférentes et oublieuses, devant le tombeau d'un être saint; en vain, la main de l'homme s'applique à effacer la trace d'une création de Dieu;

en vain le temps couvre de son ombre un monde anéanti, le génie vient, à son heure, ressusciter le corps glorieux tombé dès longtemps en poussière, ramener la foule au culte d'une mémoire qui mérita d'être bénie, faire reparaître sous ses crayons la montagne applanie par des travaux gigantesques, et chercher une tradition perdue dans la nuit des temps. Tout est facile au génie. Il suffit à Châteaubriand et à Lamartine d'entreprendre un pèlerinage au berceau de la religion chrétienne, pour que, des cîmes du Carmel, du Thabor, du Golgotha, inondées des lueurs de la poésie, il leur soit permis de voir se dérouler, de nouveau, devant eux, les magnifiques spectacles indiqués par les saintes Écritures. Une autre étoile se lève pour les guider vers l'étable de Bethléem; des voix célestes murmurent encore, à leur oreille, le *Gloria in excelsis*. Évoquent-ils les fantômes des apôtres, ils se dressent aussitôt devant eux; le repentir reprend les traits de la Madeleine; et s'ils touchent au saint Sépulcre, la pierre se soulève, à leurs yeux, comme elle se souleva en présence des soldats romains pour donner passage au mort qu'ils gardaient.

Mais les splendeurs de l'imagination sont incompatibles avec l'esprit d'exactitude et de détails. Châteaubriand, Lamartine, n'ont pu voir l'Orient qu'à vol d'aigle. Se tenant, toujours, dans les régions rapprochées des nuages, ils ont passé sans apercevoir les curiosités cachées dans un pli de terrain, dans une anfractuosité de rocher; l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, le *Voyage en Orient* sont des poëmes pleins d'un enthousiasme communicatif; il faut les lire comme on chante les hymnes sacrés, pour s'élever un moment au-dessus des préoccupations terrestres, pour étendre les limites des pieux sentiments; mais non pas comme une étude exacte de cet Orient d'où viennent tant de rêves, aux premiers rayons de la jeunesse de quiconque a un peu de foi chrétienne dans le cœur, un peu de poésie dans l'esprit.

Le génie a trouvé l'inspiration en Palestine, la foi quand il ne l'avait pas par avance, mais non la réalité qu'il ne cherchait pas, d'ailleurs. Les poëtes ont fait immensément pour l'Orient; ils l'ont sauvé de l'oubli, ils lui ont ramené la curiosité de la foule, ses émotions. Combien d'hommes frivoles, touchés par une de ces peintures, une de leurs descriptions, ont pris, à leur tour, le bâton du pèlerin, et sont allés purifier leurs lèvres, en baisant la terre que foula le Fils de Dieu.

Après lui, de véritables voyageurs ont payé une autre dette à l'Orient. Rasant la terre, ils ont vu le côté vulgaire; ils n'ont su dire que la détresse de ces populations dégénérées.

Entre les sublimes images, restaurées par le génie, et ces tableaux économiques, il restait un espace vide dans les peintures représentant la Terre-Sainte et l'empire de Mahomet. Un homme simple, modeste, un savant, mais savant eclectique, si l'on peut dire, M. Saintine, entreprit de rectifier certaines idées ; d'explorer colline à colline la Palestine; d'en retourner tous les souvenirs jusqu'à ce qu'il pût dire : « J'ai voulu, pas à pas, conduire le lecteur, le pèlerin même, qui, trop souvent, s'égare au milieu de renseignements contradictoires. Je suis convaincu que si le lecteur a la patience de m'accompagner jusqu'au bout, il aura, par mes yeux, vu la Palestine comme s'il y avait passé trois ans. » Il se fit donc, suivant son expression, « historien sédentaire; n'ayant dans ce pays pour étude spéciale que le pays lui-même ; » il prit droit de cité dans ces villages délabrés où les ressources de la vie confortable manquent si absolument qu'un homme ayant les habitudes de l'Occident, ne peut s'y ensevelir, comme les moines dans leurs solitudes, que sous l'empire d'une passion intellectuelle. Il faut s'y absorber dans la contemplation, l'étude des mœurs et des monuments, aussi absolument que les religieux s'absorbaient dans l'étude des

parchemins à demi-effacés, pour avoir le courage d'y prolonger son séjour.

Pendant trois ans, M. Saintine interrogea la double tradition chrétienne et musulmane. Assis au foyer des Bédouins, il écoutait, d'une oreille attentive, leurs légendes, encore inconnues; il sollicitait l'expansion, avec cette vivacité de curiosité qui conduit le conteur à ne laisser rien ignorer de ce que l'on veut si passionnément connaître. A Aïndor, il cherchait les traces de l'art magique de ces pythonisses dont l'une faisait converser Saül avec l'ombre de Samuel; et ne trouvant que des sorcières qui prédisaient l'avenir en faisant macérer dans une tasse d'eau des versets du Coran, il n'en écoutait pas moins leurs prophéties; à la noce d'une Arabe latine, il portait comme tous les convives, un flambeau de l'hyménée, et suivait les étranges sons du Doumdoum; au mariage d'une Arménienne, il suivait la procession où les amis de la famille portaient chacun un objet du mobilier de la fiancée, avec la pompe des officiers de l'empire portant au sacre chacun un insigne de la couronne.

S'associant ainsi aux joies et aux douleurs des familles, peu-à-peu il effaçait les défiances, il prenait le droit de soulever les voiles sous lesquels la fierté orientale cache sa dégénération. Il lui était permis d'asister au travail de ces Nazareinhts qui vivent du produit des chapelets vendus aux visiteurs du saint Sépulcre. S'il surprenait les filles de Naplouse dispersées dans la campagne pour cueillir les violettes destinées à faire des pastilles, dont le commerce est la fortune de la contrée, à son approche, elles ne s'enfuyaient plus, et, pour lui, redisaient leurs chansons; enfin, s'attardait-il dans le désert, vers le pays de Hedjaz, il recevait l'hospitalité chez les Rekhabites, les derniers des pasteurs, qui vivent encore sous la tente, regardant comme une transgression de la loi de se livrer à l'agriculture; et qui, après trente-huit siècles de constance aux occupations, aux mœurs des patriarches,

peuvent bien se vanter d'être les fils du beau-père de Moïse.

Les cérémonies religieuses de l'Orient ont beaucoup occupé l'attention de M. Saintine. Il porta à Jérusalem un cœur bien préparé, un esprit croyant. L'étude, la science, loin d'avoir éteint en lui l'enthousiasme religieux, n'avaient fait que le fortifier, en le débarrassant des entraves de l'esprit d'intolérance. Tout a été dit sur les cérémonies de la Semaine-Sainte, à Rome; mais il n'a été écrit encore que fort peu de chose sur celles de Jérusalem. On se figure un recueillement, qui tient de la béatitude, lorsqu'on songe que des pèlerins, venus de pays divers, se rencontrent agenouillés dans l'église du saint Sépulcre, après avoir suivi la voie douloureuse, visité tous les lieux où s'accomplirent les mystères de la grande Semaine. « L'intérieur du temple, dit M. Saintine, offre l'aspect le plus saisissant, si l'on ne cherche dans la réunion de ces hommes si divers par leur nationalité, leurs mœurs et leurs costumes, qu'une seule et même pensée : l'adoration d'un Dieu unique; l'impression sera pénible, au contraire, si s'attachant seulement au spectacle matériel, on ne voit qu'une profanation dans cette installation de trois jours durant lesquels hommes, femmes et enfants s'établissent dans l'église, comme sous une tente... Je signalerai la curieuse cérémonie du feu nouveau. Le Samedi-Saint, c'est à grande peine que les soldats du sultan empêchent les cris, les danses, les chants des dissidents. Le clergé des Grecs, celui des Arméniens, des Cophtes et des Abyssins non unis, fait succesivement le tour du saint tombeau. Après une prière, dans la chapelle de l'ange, l'évêque lance, par deux trous, trente-trois cierges allumés, représentant les trente-trois années du Sauveur ; ils sont recueillis par un individu dont la famille a ce privilége depuis les temps les plus reculés. La foule se précipite sur lui, cherchant à allumer un faisceau semblable. ... C'est une mêlée infernale éclairée par sept ou huit mille torches; on se brûle les mains, la figure avec une frénésie à

laquelle les soldats turcs, impassibles, mettent un terme... L'évêque grec, dont les prières viennent de faire descendre le feu du ciel, sort en courant de la chapelle de l'ange, vêtu d'une simple chemise, les yeux hagards, les cheveux en désordre, il se dirige vers son couvent. Heureux ceux qui peuvent toucher l'homme qui vient d'être mis en rapport avec la divinité. »

Il est à remarquer que les cérémonies musulmanes de Jérusalem, décrites par M. Saintine, se terminent, comme celles des chrétiens dissidents, par des surexcitations frénétiques, et l'extase égarée des derviches hurleurs, des derviches tourneurs, et des Roufay qui, dans leur ivresse, s'enfoncent des poignards dans les jambes, et lèchent des fers rougis. Cette frénésie tient donc aux dispositions naturelles des Orientaux qui, dès les temps les plus anciens, couronnaient de fleurs les têtes exaltées, les considérant comme privilégiées du Seigneur, et non pas aux prescriptions du fondateur d'un culte.

A côté de ces cérémonies, celles des Juifs devant le mur des lamentations, reproduisent, sous une autre forme, ce caractère. M. Saintine a décrit la scène qu'un peintre distingué, M. Bida, a rendu si émouvante. « Ce mur des lamentations, dit-il, est une espèce de synagogue sans toit, lieu sacré de prières d'un peuple sans patrie dans sa patrie même. Des Juifs en haillons sont en prières devant ces restes impassibles de leur nationalité détruite... Ridicules partout ailleurs, à cause de leurs fantastiques costumes, ils ont, ici, un caractère commun de tristesse et de proscription qui les rend intéressants. Le front collé sur les pierres saintes, qu'ils baisent de temps en temps en les arrosant de pleurs véritables, ils se relèvent, psalmodiant d'une voix dolente des lamentations du prophète de malheur, tout en se balançant d'avant en arrière, comme des gens ivres de douleur. » Combien cette ivresse doit paraître imposante, comparée à celle des Cophtes brûleurs, et des derviches parleurs ?

Du reste, M. Saintine, après avoir laborieusement étudié la Terre-Sainte, recherché l'origine de tous ses monuments, essayé, avec le concours d'un savant collaborateur, M. Lequeux, à qui il a dédié son livre, de les replacer sur leur base, est arrivé, c'était son but, « à rendre plus saisissants ses vicissitudes et ses malheurs. » A force de légendes, de lambeaux de vieux chants du pays, il a donné un corps qui souffre, une âme qui s'afflige à la nature; il a fait des arbres et des blocs de granit une terrible expiation. Cette colline, elle fut composée des cadavres des troupeaux dont on avait refusé la dîme à Salomon; ce puits appelé puits de Job, qui n'a d'eau qu'une quinzaine chaque année, il est alimenté par les larmes des soixante-dix mille esprits infernaux qui soutiennent la mosquée de Haram-Chérif. Si la source est parfois plus abondante, c'est que chaque Musulman entrant dans la mosquée, en état de pureté, pèse de soixante-dix fois son poids sur le front des Cheyatins; l'augmentation des souffrances arrachant plus de larmes, les moissons arrosées par le puits de Job sont plus abondantes. Ainsi se transforme chez les musulmans, la belle parole chrétienne : « Priez d'un cœur pur, demandez au Seigneur la foi, et tout le reste vous sera donné par surcroît. »

Sous l'impression de ses études, M. Saintine étend jusqu'aux habitants actuels ces légendes qui s'enchaînent les unes aux autres avec un ordre admirable. Eux aussi sont des maudits, des expiateurs : « N'y a-t-il pas, dit-il, dans l'aveuglement des populations de la Palestine, plus insoucieuses que les brutes mêmes, de leurs besoins les plus impérieux, un miracle perpétuel, une conséquence fatale de l'arrêt qui les a maudites depuis le jour du grand sacrifice? Ainsi que le sang d'Abel a fait germer les ronces et les épines, le sang régénérateur qui, par tout le monde, a fécondé l'humanité, brûle, ici, la terre du peuple déicide, et obscurcit de vapeurs mortelles l'intelligence de ceux qui l'habitent. Chaque pierre

proclame l'éternelle malédiction de Dieu ; c'est que chaque pierre a bu le sang d'un saint ou d'un prophète. »

Hélas ! on pourait dire que, pour avoir respiré longtemps l'air de la Palestine, pour avoir résumé son histoire, l'auteur de *Trois ans en Judée* a subi le contre-coup de la malédiction, si jamais Dieu avait pu maudire ceux qui travaillent à la grande œuvre de l'instruction des peuples, dans la mesure de leurs forces, ceux qui cherchent la vérité sans orgueil, sans parti pris de la combattre ou d'opposer ce qu'ils croient être elle à l'esprit de ses éternels décrets : il est mort après avoir terminé son livre, mais non pas sa tâche. Ce volume n'est qu'une sorte de catalogue des nombreuses richesses ramassées patiemment, au prix de sa force, de sa santé ; plus tard il eût mis ces précieux matériaux en œuvre. L'esprit rêveur, analytique de l'auteur de *Picciola* avait passé, avec la plupart de ses qualités, en son fils ; et le monde de pensées découvert à la vue d'une modeste fleur laisse supposer combien de pensées a emportées dans la tombe celui qui avait pu puiser à larges mains aux sources de l'inspiration, parcourir de l'œil tant d'horizons ignorés.

Mme CLÉMENCE LEYMARIE.

DE LA CHEVELURE

CHEZ LES DIFFÉRENTS PEUPLES.

PEUPLES CONTEMPORAINS. — (SUITE.)

(Quatrième et dernier article [1]).

Afrique. — Le monde africain va maintenant nous fournir une abondante moisson de faits, des détails caractéristiques, révélés à la science par les infatigables pionniers qui

[1] Voy. *Revue orientale et américaine*, t. III, p. 319; et t. IV, p. 178 et 441.

l'ont récemment parcouru. Une contrée qui se cache derrière le voile du mystère, est une terre promise pour les ethnographes. Ces déserts, véritables plaines de feu ; ces immenses territoires, qui deviennent des mers à l'époque des pluies torrentielles; ce ciel inclément, ces indigènes farouches, cette nature indomptable : rien ne décourage les voyageurs, qui s'élancent au contraire dans ces nouveaux champs d'étude avec toute l'ardeur d'un brave s'avançant à l'encontre des ennemis !

Au nord de l'Afrique, l'islamisme répand, avec les mêmes croyances, les mêmes mœurs et les mêmes usages : l'Arabe, l'Égyptien, le Turc, le Maure, ont adopté des coutumes à peu près identiques.

Ce vers si connu et répété parfois si mal à propos :

> Du côté de la barbe est la toute-puissance,

est véritablement le fait des mahométans, qui font de la femme une créature inférieure, uniquement destinée à leurs grossières jouissances et à la reproduction de leur race.

Les musulmans se montrent si jaloux de toutes les marques de virilité qui doivent les distinguer au milieu de cette société qui ravale les femmes et crée des individus sans sexe, que la barbe jouit à leurs yeux d'un véritable honneur.

La barbe, c'est la représentation manifeste de l'homme, tel qu'ils l'entendent. Aussi les musulmans sont-ils si habitués à unir dans leur esprit l'homme et la barbe, qu'ils les confondent dans leurs locutions. — Si un mahométan pourvu d'une belle barbe fait quelque action méprisable : « Quel malheur, disent-ils ! que cette barbe est à plaindre ! — Les mendiants, pour s'attirer la compassion des passants, les abordent avec ce souhait : « Que Dieu veuille conserver votre barbe ! Dieu veuille lui verser ses bénédictions ! »

M. Dunant a rapporté de Tunisie, avec d'excellents souvenirs ethnographiques, une série de proverbes qui donnent



aussi la mesure de l'importance accordée à la barbe chez les musulmans ; nous remarquons les suivants :

« Il ne peut payer son barbier pour une simple barbe, et cherche des témoins pour la cérémonie de ses fiançailles. » Cette pensée s'applique à l'homme ruiné, qui cherche imprudemment à entreprendre de grandes affaires. — « Il a ôté sa barbe pour ajouter à sa chambre ; » proverbe à l'adresse de celui qui ne tient pas sa parole, ou qui sacrifie l'honneur à l'apparence.

Les Égyptiens, dit M. Regnault, dans son Voyage en Orient, se rasent ordinairement ou s'arrachent le poil sous la lèvre inférieure, et ne laissent croître que la petite touffe du milieu. Ils se rasent encore au-dessous du menton. Ils se coupent rarement le reste de la barbe et jamais les moustaches, qu'ils laissent pousser suivant la coutume générale et le commandement du Prophète, mais autant qu'elles ne les gênent pas en mangeant et en buvant. La coutume de se teindre la barbe n'est pas très-commune, car une barbe grise est tenue en grand respect. Les Égyptiens se rasent la tête, ou n'y conservent qu'une petite touffe, le *choucheh*, sur le sommet. Les musulmans gardent religieusement cette touffe de cheveux, de peur que, si l'un d'entre eux venait à tomber entre les mains d'un infidèle, celui-ci, après l'avoir tué et lui avoir coupé la tête, ne trouvant pas de cheveux ni assez de barbe, ne lui mît sa main impure dans la bouche pour l'emporter. » Une autre tradition explique ainsi cet usage : L'ange de la mort saisit le croyant par la touffe de cheveux, pour le transporter en paradis. »

Les femmes ne nattent point leurs cheveux sur le front où ils sont coupés un peu court, ni sur les tempes, d'où pendent deux tresses de chaque côté du visage en boucles ou en tire-bouchons ; mais elles les séparent derrière la tête en une grande quantité de tresses, depuis treize jusqu'à vingt-cinq, toujours en nombre impair, et qu'elles laissent flotter

sur le dos. A chacune d'elles sont attachés trois cordons de soie noire, avec quelques ornements d'or.

Les Égyptiennes de la classe commune ne partagent leurs cheveux qu'en deux nattes, qu'elles rejettent par derrière et lient avec trois cordons de soie rouge, dont chacun a un gland au bout et descend très-bas vers la terre; aussi ont-elles soin d'écarter ces glands avant de s'asseoir [1].

Vêtues de robes de soie à couleur voyante, où le rouge et le jaune se marient au vert clair et au bleu de ciel, les almées égyptiennes et abyssiniennes, dit M. Charles Didier, ont les pieds et les bras nus. Une bande de gaze couvre à demi leur poitrine, et leurs cheveux noirs flottant en arrière sont ornés, jusqu'à l'extrémité, de petites monnaies d'or passées dans un fil; la générosité des spectateurs augmente incessamment ces rivières éclatantes.

Les Barabras (Nubie) portent les cheveux comme sont représentés leurs ancêtres dans les monuments antiques.

Les Ababdeh, qui paraissent descendre des anciens aborigènes de la Nubie, ont les traits caucasiques : leurs cheveux sont noirs, mais jamais laineux; les femmes tressent leur chevelure avec beaucoup d'art et mêlent à leurs nattes des perles et des verroteries.

Quoique les Nubiens et les Abyssins soient remarquables par leurs cheveux noirs, on trouve parmi eux des individus à cheveux rouges; mais ils sont très-rares, et leurs propriétaires ont une mauvaise réputation. Ils passent pour méchants, pour fourbes, et on les méprise autant qu'on s'en défie. Ce préjugé, assez général en Afrique, paraît avoir régné déjà parmi les anciens Égyptiens. On voit, dans les peintures sépulcrales de Thèbes, de pauvres diables à cheveux rouges, esclaves ou captifs étroitement garottés et qui sem-

---

[1] Regnault, *Voyage en Egypte.*

blent réservés au dernier supplice. Tiphon, le dieu du mal, était représenté avec les cheveux rouges[1].

Les Kabyles présentent aussi assez fréquemment la même coloration : beaucoup d'entre eux ont les yeux bleus et les cheveux roux.

Au Dongolah, les naturels des deux sexes ont l'habitude de se graisser les cheveux et le corps. De même, un des points les plus importants de la toilette des femmes du Sennâr consiste à se frotter longtemps de la tête aux pieds avec du beurre ou de la graisse de chameau, et à demeurer pendant plus d'une heure exposés à la fumée des bois odoriférants. La plupart des coutumes, bizarres en apparence, ont une utile raison d'être : en se couvrant d'une substance huileuse, certains peuples de l'Afrique parviennent à se garantir de la piqûre des insectes et à supporter les brusques variations de température.

Les Arabes du Kordofan, qui s'appellent eux-mêmes Arab-Abou-Zett, ont, suivant M. d'Escayrac de Lauture, une barbe rude et clair-semée. Leurs cheveux sont réunis en tresses, dont le nombre et la disposition diffèrent suivant les tribus. La profession de. foi d'Abraham est toute leur théologie, et l'islamisme lui-même n'a jamais eu sur eux assez d'empire pour obliger leurs femmes à se voiler, ni pour faire tomber sous le rasoir cette chevelure graisseuse dont ils sont fiers, et régulariser parmi eux, en restreignant le divorce, le mariage, qui est encore là, comme avant le Prophète, un rapprochement facultatif.

La malpropreté des Gallas surpasse toute idée. Ils se barbouillent le visage du sang des animaux qui doivent leur servir de pâture, et suspendent les intestins autour de leur cou, ou les entrelacent aux nattes de leur chevelure.

Les femmes Somalies ont les cheveux tressés en un

---

[1] Charles Didier, *Cinq cents lieues sur le Nil.*

grand nombre de nattes qui descendent jusqu'à la chute des reins; les hommes tiennent toujours leur tête découverte et ont la chevelure très-frisée, sans être laineuse. Ce ne sont pas des nègres, quoiqu'ils soient noirs. Les vrais nègres ont les cheveux laineux et courts[1].

M. d'Abbadie raconte qu'un Abyssin lui définissait ainsi un nègre Changalla : C'est un homme à peau noire, à orteil ridé, plié dans sa racine, à talon proéminent et dont les cheveux laineux ne dépassent jamais la longueur du petit doigt.

Les femmes Adel, dit Rochet d'Héricourt, ont une physionomie douce, gracieuse et animée d'une attrayante vivacité ; leur chevelure longue et bien fournie, qu'elles tressent artistement en une multitude de petites nattes, se répand sur leurs épaules.

D'après les relations de Richard Burton, les Issa, qui, sous le couvert d'une feinte hospitalité, tuent lâchement les étrangers, se parent d'effroyables débris du corps humain. « Alors ils se rendent auprès de leurs femmes, qui vantent, en poussant des hurlements de joie, la prouesse de leur maître; ils portent comme décoration dans leur coiffure touffue et beurrée le *bal* en plumes d'autruche, symbole de l'héroïsme africain. »

Les femmes d'Harar, qui prisent les ornements à un très-haut point, et qui cherchent beaucoup à captiver l'attention de l'autre sexe, passent dans leur chevelure des épingles dorées et ceignent leur front d'un ruban de satin noir.

Les Medjerdine, qui présentent dans la conformation de leur front un très-remarquable aplatissement des os temporaux, se décolorent aussi les cheveux au moyen de la chaux.

---

[1] Il est un fait ethnographique très-important qui a été étudié par M. d'Abbadie en Abyssinie, et par M. le baron Aucapitaine en Algérie : les naturels qui se nourrissent particulièrement de végétaux sont ceux qui conservent leur teinte noire très-prononcée, tandis que ceux qui font entrer de la viande dans leur alimentation paraissent avoir une coloration moins foncée.



Les Souahhéli aisés se coiffent du turban, se rasent la tête et portent la barbe et les moustaches.

D'après Ph. Terranuova, chez les Denka, dans le Soudan, on ne peut avoir une toilette soignée sans teindre sa chevelure en jaune ; pour la faire arriver à cette nuance, les naturels préparent un affreux mélange de bouse de vache chaude, de cendre de bois et d'une certaine herbe, qu'eux seuls savent discerner ; l'amalgame ainsi composé, ils s'en frottent la tête : lorsqu'ils ont plusieurs fois renouvelé cette opération, leurs cheveux prennent une nuance jaune cendré. Toutefois, ce n'est pas là un usage général ; les élégants de la nation se permettent seuls un pareil complément de toilette.

Dans le pays de Djaga, sur la frontière occidentale du Zanguebar, les deux sexes se rasent la tête ; cependant les femmes conservent au sommet une touffe de cheveux dont elles font plusieurs tresses, entremêlées de parures qu'elles laissent retomber sur leur visage.

Pénétrons dans l'intérieur même de l'Afrique australe, dans le pays de Londa ; les femmes forment autour de leur front de nombreuses nattes rigides qui, s'échappant comme des rayons de soleil, vont se terminer à un cercle qui ressemble assez à ces auréoles lumineuses dont les peintres entourent la tête des saints. Dans certaines régions de l'Afrique australe, le buffle, qui rend d'immenses services, est tenu en grande vénération, tandis que le zèbre, qui n'en rend aucun, est l'objet de l'exécration publique. Comme le mépris et la reconnaissance peuvent prendre toutes les formes, les indigènes de quelques tribus se brisent les dents de la mâchoire supérieure, pour n'avoir rien de commun avec les zèbres indomptables, et pour ressembler, au contraire, aux précieux buffles, qui ont la mâchoire inférieure avancée. C'est par une pensée du même genre, qu'ils disposent leur chevelure en corne de chaque côté du front. Les Mako-

lolo ont la tête couverte d'une toison fort épaisse, relevée, chez quelques-uns, au sommet du crâne et attachée de manière à former un cône; chez les autres, elle est divisée en deux parties, dont la plus considérable est tordue en petites cordes, et figure un chapeau coquettement placé sur l'oreille, tandis que l'autre partie, abandonnée à sa frisure naturelle, produit l'effet d'une touffe de cheveux s'échappant d'un bonnet de laine [1].

Les Banyaï arrangent leurs cheveux en tresses d'un pied de long, qu'ils entourent d'écorce teinte en rouge. Ils laissent flotter cette abondante chevelure sur leurs épaules, ou la relèvent en faisceau au sommet de la tête, surtout quand ils voyagent. Les Bachoukolupo réunissent leurs cheveux au-dessus de leur front et leur donnent l'apparence d'un casque ou d'un entonnoir.

Les femmes de Madagascar ne portent sur leur tête ni chapeau ni bonnet. Leurs cheveux sont réunis en une trentaine de petits paquets formés de tresses fines, ressemblant de loin à de grosses boucles à la Louis XIV. Ces têtes paraissant ainsi frisées ont un air digne et posé. Parmi les hommes, il n'y a que les *andriahs-baventy* (juges) et les *borizany* (bourgeois), très-peu nombreux, qui aient le droit d'arranger leurs cheveux à leur guise et qui les réunissent en petites tresses. Tous les autres hommes portent habituellement le chapeau de paille national.

Le deuil, cet usage qui a pour base les sentiments les plus honorables, est observé, chez quelques peuples, d'une manière sinon coupable, au moins, au premier abord, peu rationnelle. Nous avons vu précédemment que, tour à tour, suivant le moment et les événements, les anciens laissaient pousser leur chevelure ou la coupaient en signe de douleur.

---

[1] Livingstone, *Voyage dans l'Afrique australe.*

— Les Japonais, par exemple, ont adopté la première de ces coutumes ; — à Madagascar, comme dans beaucoup d'autres endroits, le deuil se révèle à l'extérieur par une révoltante malpropreté, par un laisser-aller, une sorte d'indolence léthargique. — Un coup imprévu plonge naturellement dans la prostration. L'homme civilisé sait relever son âme, et, lorsque le coup ne le tue pas, il sort de l'abattement et oublie. Pour le sauvage, si le chagrin vient à mordre son âme, l'existence n'est plus qu'un fardeau qui l'accable, qui paralyse son esprit et le retient jusqu'à la mort dans la plus profonde atonie.

Amérique. « Chez les Américains, a dit Châteaubriand, l'homme est encore tout seul avec sa fière et cruelle indépendance ; au lieu de couverture de laine, il a la peau d'ours ; au lieu de lance, la flèche ; au lieu du poignard, la massue. »

C'est, en vérité, une curieuse et noble figure, en dépit de sa déchéance, que celle de cet indigène américain, insensible au mirage trompeur de la civilisation européenne, et fidèle à ses principes d'isolement ; pourtant, l'eau de feu de l'implacable Yankee brûle, corrode, chaque jour, l'âme et l'esprit des pauvres enfants de la savane ; encore quelques années, et leur race aura disparu !

Poétisés outre mesure par les uns, ravalés outrageusement par les autres, tantôt comparés aux Arabes, tantôt placés plus bas que les nègres esclaves ; ici, considérés comme généreux, hospitaliers, intelligents ; là, comme fourbes, avilis, bas et rétifs à toute éducation, les Peaux-Rouges ont été l'objet des opinions les plus opposées, les plus contradictoires, souvent les plus erronées ; ils ont servi de thème à presque autant d'écrivains qu'il y a peut-être aujourd'hui d'indigènes en Amérique, et tour-à-tour, suivant le point de vue où l'on a voulu les envisager, on les a traités en héros ou en démons.

Ce n'est pas sans un intérêt puissant que l'on étudie les

mœurs de cette population [1]. Nous déclarons, pour notre part, que la tenacité farouche des Yankees pour la détruire nous la rend extrêmement sympathique ; la civilisation qui teint sa robe de sang nous paraît odieuse : elle se rapproche alors plus de la barbarie que du progrès.

---

[1] Nous n'avons pas l'intention d'arrêter longtemps nos lecteurs aux tribus que l'on rencontre aujourd'hui éparses dans les Etats-Unis et dans le Mexique ; les romanciers, les artistes, les ethnographes, les commerçants même, en ont trop fréquemment occupé les esprits pour qu'elles ne soient pas tombees dans le domaine public. A côté, et pourtant bien au-dessus de ces milliers d'ouvrages morts-nés qui ont inondé toutes les librairies, citons les intéressantes recherches d'un missionnaire qui écrit en savant et en poëte, M. l'abbé Domenech, dont les travaux demeureront comme un monument littéraire et scientifique.

Un des physiologistes les plus consciencieux de notre époque est, évidemment, M. Browne (de Philadelphie), qui s'est spécialement occupé de la chevelure des indigènes américains. Ses études microscopiques ont été faites avec un soin minutieux, une patience extrême, qui donnent une grande valeur à ses témoignages.

Quand le maître a parlé, l'élève doit se taire.

Nous allons donc être l'interprète de M. Browne, et rien de plus. — Le savant professeur fait porter surtout son jugement sur le système pileux des Américains comparé à celui des nègres et des blancs ; il établit trois formes dans la disposition transversale des cheveux : ils sont ou cylindriques (ce qui est le cas des Américains), ou ovales (ce qui est un caractère propre à la chevelure des blancs), ou d'une forme elliptique très-allongée (chevelure des nègres).

D'après Browne, la chevelure des Américains est longue, droite, sèche, noire et peu lustrée. Examinons maintenant les différences qui existent entre le système pileux de la race indienne et celui de la race nègre.

Il est une dissemblance marquée : 1° dans la forme : nous l'avons vu plus haut ; 2° dans la structure : les cheveux des Indiens américains ont toujours la même dimension depuis le bulbe jusqu'à l'extrémité ; 3° dans la formation tégumentaire : l'enveloppe des cheveux des Américains et des blancs a des écailles moins nombreuses que celles des cheveux du nègre ; 4° dans la direction : les cheveux des Indiens et des blancs sont droits ou ondulés, tandis que la chevelure laineuse est crépue et tournée en spirale ; 5° dans l'inclinaison : la chevelure des Indiens, en s'échappant de l'épiderme, fait un angle oblique, tandis que la laine des nègres en sort à angle droit ; 6° les cheveux diffèrent par la couleur : les cheveux des races rouge et blanche peuvent affecter des nuances multiples, ceux des nègres ne varient guère entre les deux nuances, noire et blanche ; 7° par l'uniformité de la coloration d'un même cheveu : la chevelure laineuse est, dans toute sa longueur, de la même nuance, les autres sont fréquemment polychromatiques ; 8° jamais la chevelure des nègres n'atteint la longueur des autres chevelures ; 9° sur un même point, les cheveux du nègre sont plus pressés que ceux des autres races ; 10° différence dans la distribution de la matière colorante : les cheveux des blancs ont un canal central, les cheveux des nègres n'en ont jamais ; les cheveux des Américains n'en ont généralement pas ; chez ces derniers, la matière colorante est disséminée dans les fibres et dans l'enveloppe.

Dans les glaciales contrées du nord, s'étendent les derniers rameaux de la race mongolique. Chez l'Eskimau, ce mangeur de poissons crus, le système pileux est fort peu développé; c'est, du reste, un des caractères distinctifs de sa race. «La longueur de nos barbes, dit Ross (*Narrative of a second voyage*), qui n'avaient pas été rasées depuis que nous avions laissé la *Victory* (30 jours), était, entre autres choses, une source de grand amusement, et un Eskimau d'une autre tribu, qui était au milieu des indigènes, et dont la barbe était plus forte que de coutume, s'en prévalait pour se dire notre parent de ce côté!»

Nous avons précédemment donné quelques détails sur la nature du système pileux des indigènes américains; on sait qu'ils ont le teint bronzé ou d'un rouge cuivré, qui rappelle la nuance du tannin; — on se souvient que leur chevelure est noire, longue, grossière, luisante et souvent très-abondante; que leur barbe est rare, semée par bouquets et quelquefois uniquement limitée à la lèvre supérieure et au menton. « Les Indiens qui habitent la zone torride de l'Amérique méridionale, a dit Malte-Brun, en ont généralement un peu; elle augmente lorsqu'ils se rasent; cependant, beaucoup d'individus n'ont aucun vestige de barbe et de poils. Galeno nous apprend que, parmi les Patagons, il y a plusieurs vieillards qui ont de la barbe, quoique courte et peu touffue. Presque tous les Indiens, dans les environs de Mexico, portent de petites moustaches, que les voyageurs modernes ont aussi retrouvées chez les habitants de la côte Nord-Ouest de l'Amérique. En rassemblant, en comparant tous les faits, il semblerait, en définitive, que les Indiens sont plus barbus à mesure qu'ils s'éloignent de l'équateur[1]. »

Au Mexique, le plus ou moins de sang européen et la

[1] Cette courte dissertation de l'éminent auteur du *Précis de la géographie universelle* n'est pas en tous points exacte, on le verra par la suite.

peau plus ou moins claire décident de la considération dont l'homme doit jouir dans la société et de l'opinion qu'il a de lui-même. Un blanc qui monte pieds nus à cheval, s'imagine appartenir à la noblesse du pays. La couleur établit même une certaine égalité entre les hommes, qui, comme partout où la civilisation est peu avancée ou dans un mouvement rétrograde, se plaisent à raffiner sur les prérogatives de race et d'origine. Lorsqu'un homme du peuple se dispute avec des hommes titrés du pays, il n'est pas rare d'entendre dire au premier : « Serait il possible que vous crussiez être plus blanc que moi? » Parmi les métis et les mulâtres, il y a des individus qui, par leur couleur, leur physionomie, leur intelligence, pourraient se confondre avec les Espagnols; mais les préjugés les tiennent dans l'avilissement et dans le mépris. Doués d'un caractère énergique et ardent, ces hommes de couleur vivent dans un état constant d'excitation contre les blancs, et le ressentiment les porte fréquemment à la vengeance. Souvent il arrive aussi que des familles soupçonnées d'être de sang mêlé demandent à la haute cour de justice qu'on les déclare appartenir aux blancs. On voit aussi des mulâtres très-basanés qui ont l'adresse de se *faire blanchir*, selon l'expression populaire. Quand le jugement des sens est trop contraire aux vœux du sollicitant, il faut qu'il se contente de termes un peu problématiques : la sentence dit alors simplement que tels ou tels individus peuvent se tenir pour blancs[1].

Par une singularité purement accidentelle, quelques Guaturos de l'Amérique centrale ont les cheveux rouges; cette nuance est, du reste, souvent plus voisine de la teinte noire que de cette teinte blonde qui est le caractère presque exclusif des nations germaines.

---

[1] *Géographie de Malte-Brun*, revue par M. E. Cortambert, XIII[e] tome.

En pénétrant dans l'Amérique du sud, vers le cours moyen de l'Amazone, une nation vient immédiatement attirer notre attention : cette nation est celle des Cafusos, chez laquelle le système pileux affecte l'apparence la plus étrange ; chez elle, la chevelure, énorme et crépue, se dresse à un pied au-dessus du front et forme une sorte de perruque d'un aspect des plus bizarres.

Cette étonnante coiffure, qui, au premier abord, semble le produit de l'art plutôt que de la nature, rappelle la plique polonaise, et pourtant ce n'est point l'effet d'une maladie, mais la conséquence de la double origine des Cafusos [1]. Il est un fait remarquable et qu'on pourrait ériger en loi : toutes les fois qu'il y a mélange de deux races, il y a aussi surabondance dans le système pileux [2].

La chevelure des Cafusos tient le milieu entre la laine des nègres et les cheveux longs et raides des Américains. Cette perruque naturelle est quelquefois si haute qu'elle oblige les indigènes à se baisser pour entrer et sortir par les portes ordinaires de leurs huttes ; elle est si serrée, si compacte, que toute idée de la peigner est hors de question. Les Cafusos paraissent avoir été séparés accidentellement des autres habitants du pays. Beaucoup de familles de cette race singulière se rencontrent dans les plaines solitaires et boisées. Ils ont la taille svelte et cependant le corps musculeux ; surtout leurs bras et leur poitrine offrent des muscles très-développés. Leurs jambes sont proportionnellement faibles, leur teint est cuivré tirant sur le brun. En général, leurs traits se rapprochent plus de la race africaine que de la race américaine ; ils ont le visage ovale, les pommettes des joues hautes, mais,

---

[1] D'après Spix et Martius, ces indigènes proviendraient du mélange de naturels américains et de nègres importés d'Afrique.

[2] Les Papous, à la chevelure si prodigieuse, et qui proviennent probablement d'un mélange de Malais et de Melanésiens, en sont une preuve évidente.

moins larges que celles des Indiens; le nez large et aplati, ni retroussé, ni arqué; la bouche grande avec des lèvres épaisses, mais égales[1].

Les Maopitys, peuplades de la Guyane anglaise, se font remarquer par une queue qui descend jusqu'au bas du dos et se termine en une touffe de cheveux, retenus par une feuille de palmier qu'ornent des plumes éclatantes de perroquets et des brins de coton écarlate.

Les Conibos (du Pérou), un des peuples qui méritent le plus d'être étudiés par les ethnographes, tombent en extase devant la moindre parure, et pourtant, à côté de ces joies puériles, de ces enthousiasmes enfantins, ils montrent une grande élévation de caractère et des sentiments d'un ordre supérieur.

« Chez eux, dit un voyageur, la coquetterie est surtout l'apanage des mâles; ils apportent les soins les plus minutieux à leur parure, passent de longues heures à s'épiler et à se peindre, s'installent devant leur miroir quand il leur arrive d'en posséder un, et se montrent très-jaloux d'éclipser leurs compatriotes. »

Les femmes Conibos ont les cheveux coupés en brosse au niveau des paupières; cette mode les oblige à rejeter brusquement la tête en arrière quand elles veulent regarder un objet placé à la hauteur de l'œil; la nuance foncée de leur teint est identique avec celle des hommes; comme ces derniers, elles noircissent leurs gencives avec les pousses tendres de la plante yanamuca et portent la chevelure en queue de cheval[2].

Les Chiquitos (de la Bolivie), qui habitent des régions montueuses et couvertes de forêts, ont les cheveux longs, noirs et lisses, jaunissant dans l'extrême vieillesse, mais

[1] Prichard, *Histoire naturelle de l'homme*.
[2] M. de Saint-Cricq, *Bulletin de la Société de géographie*, 1854.

ne blanchissant jamais. On doit attribuer ce fait à des circonstances climatériques.

Les Payaguas (du Paraguay), qui vivent presque constamment dans leurs pirogues, ont une chevelure abondante, longue, légèrement bouclée. Ils la coupent rarement, ne la peignent jamais et la laissent retomber au gré du hasard. Leurs yeux, fort petits, ont une extrême vivacité et révèlent l'astuce et la ruse; leur nez, long, légèrement arrondi, rappelle par ses lignes la conformatien caucasique, et leurs yeux un peu bridés semblent leur donner quelques liens de parenté avec la race mongolique.

Les Guaranis ont les sourcils bien arqués, très-étroits, les cheveux longs, droits, gros et noirs. — La barbe, chez les tribus du Paraguay, ainsi que chez les Chiriguanos, se réduit à quelques poils, courts, droits et peu nombreux, seulement au menton et au-dessus de la lèvre supérieure. Ce peu de barbe ne provient pas de la coutume de l'épilation, coutume généralement adoptée chez les Américains (l'épilation, par exemple, avait lieu chez les Caraïbes). Mais un fait bien curieux est cette exception qui existe chez les Guasayos, tous pourvus d'une barbe longue, qui couvre la lèvre supérieure, le menton et même le côté des joues. Cette barbe pourrait se comparer à celle des Européens, si elle n'avait un caractère constant, celui de n'être jamais frisée et d'être aussi droite que les cheveux. La présence d'une barbe fournie, chez une tribu de cette population presque imberbe, serait-elle encore la suite de l'influence locale qui amène tant d'autres modifications physiques? Nous serions tenté de répondre affirmativement, car il nous est bien prouvé que ce fait ne résulte pas du mélange de cette tribu avec les races européennes[1].

---

[1] Alcide d'Orbigny, *l'Homme américain.*

Les Patagons (grands pieds), qui portent une dénomination inexacte, puisqu'ils ont, au contraire, les pieds plus petits que beaucoup d'autres peuples; les Patagons ont une chevelure assez abondante, mais fort peu de barbe. Alcide d'Orbigny prétend même qu'ils n'en possèdent pas du tout. Suivant E. de Bovis, les femmes ont invariablement une chevelure longue, dure et plate, comme des queues de cheval. Elles se peignent avec un balai fort dur et cependant avec un certain sentiment de coquetterie.

Nous n'essayerons pas d'entrer dans le domaine des conjectures plus ou moins probables sur l'origine de toutes ces populations; il y a eu, dans l'Amérique méridionale, un tel mélange de diverses nationalités que l'on s'ingénierait vainement à l'œuvre impossible de les reconstituer. Pour la plupart de ceux qui n'admettent pas la pluralité originelle des races, l'homme américain n'est qu'une dérivation de l'homme asiatique. Mais ce Mongol à peau rouge a-t-il subi ses transformations successives sous la seule influence d'un autre climat ou d'un régime différent? N'est-il pas plus rationnel de supposer que des éléments étrangers sont venus se mêler aux rameaux mongoliques, entrés par le nord-ouest du continent américain? Les Polynésiens, par exemple, n'ont-ils pas dû former une des tiges de la famille américaine, et ne pourrait-on pas croire que ce peuple, essentiellement navigateur, a depuis longtemps connu le Nouveau-Monde?

RICHARD CORTAMBERT.

ÉTUDE SUR LES PARSIS

ADORATEURS DU FEU.

Les sectateurs de la religion de l'ancienne Perse, les adorateurs du feu, connus sous le nom de Parsis, ne subsistent plus qu'en petit nombre dans la Perse même ; ils sont plus répandus dans l'Inde, surtout dans la ville de Bombay, où ils se font remarquer par leur caractère honorable et par leur opulence. Ils sont d'ailleurs fort accessibles à l'influence de la civilisation européenne, et ce fait curieux ressort avec la dernière évidence de deux ouvrages dont les auteurs sont des Parsis et s'appellent, l'un *Dosabhoi Framdji*, et l'autre *Sohrabhji Schapurdji*. Le premier a écrit son livre en anglais et l'a publié en Angleterre, en 1858 ; le second a composé le sien en sa langue natale, le guzzerati, et l'a publié à Bombay, en 1859. Il est intitulé : *Essai sur les livres religieux, la langue et l'antiquité des Parsis,* et cet ouvrage, qui est de 198 pages, est déjà à sa seconde édition. Les renseignements que nous allons y puiser, nous sommes en état de les corroborer par ceux que nous trouvons dans nos correspondances particulières, de sorte que le travail qu'on va lire peut être considéré comme parfaitement authentique.

Le nombre des Parsis actuellement existant dans l'Inde peut être évalué à cent mille, et on ne saurait dire avec exactitude quel a été le motif qui a poussé jadis ces sectateurs de Zoroastre à quitter le sol de la Perse. Nous connaissons, il est vrai, sous le titre persan *Kissái Sandján* (Histoire de Sandjân), un écrit qui traite de l'immigration des Parsis dans l'Inde. Mais cet écrit, qui date de l'année 1599 ap. J.-C. nous ne savons pas sur quelles autorités il repose ; l'auteur

n'en nomme aucune. Il nous dit que, lors de la conquête de la Perse par les Musulmans, une partie des adorateurs du feu, pour se soustraire à la persécution des conquérants, se réfugia dans l'île d'Ormus, à l'entrée du golfe Persique, et que de là elle émigra plus tard dans l'île Diu, sur la côte du Guzzerat. Elle ne s'y crut pas longtemps en sûreté, et en l'an 717 de J.-C. elle reprit la mer pour gagner le continent indien près la ville de Sandjân, non loin de Dâmân. Les habitants du pays qui étaient Hindous la reçurent bien et leur roi lui permit de s'établir à demeure dans le pays.

C'est ainsi que la colonie jouit, pendant longtemps, d'une tranquillité parfaite et qui ne fut troublée que par l'extension dans ces parages de la conquête musulmane. Les choses en vinrent à ce point que les Parsis se virent forcés d'aller de nouveau à la recherche d'une terre hospitalière. Après de nombreuses vicissitudes, ils la trouvèrent à Nausari, dans la presqu'île du Guzzerat. Toutefois, l'intolérance musulmane les y suivit bientôt, de sorte qu'ils eurent à souffrir toute sorte de vexations et de tyrannies. Cela ne les empêcha pas cependant de se répandre de plus en plus dans le pays et d'y acquérir des richesses.

Sur ces entrefaites arrivèrent dans l'Inde les Européens, et les Parsis s'empressèrent de se mettre sous leur protection, spécialement sous celle des Hollandais et des Anglais. S'adonnant dès lors exclusivement au commerce, leur aptitude pour les entreprises mercantiles jointe à l'honnêteté de leur caractère, firent promptement affluer entre leurs mains des fortunes considérables, et cette opulence, à l'heure qu'il est, va toujours en augmentant. C'est qu'ils savent entrer et marcher dans toutes les voies commerciales et industrielles où ils voient prospérer les Anglais qu'ils suivent partout, jusqu'aux Afghans, jusqu'en Chine, jusqu'à Londres et Liverpool. On les voit armateurs, entrepreneurs de chemins de fer, courtiers et banquiers. Le commerce d'argent leur plaît sur-

tout, et c'est évidemment cet amour du gain qui les détourne de la carrière militaire. En effet, ce n'est pas le courage qui leur fait défaut, mais la paye du soldat est si peu de chose!..

Aussi, en voyant ce penchant des Parsis pour toute occupation qui rapporte du profit, sommes-nous disposé à croire que leur établissement dans l'Inde n'est pas une conséquence de l'intolérance que leurs ancêtres eurent à subir dans la Perse par les conquérants musulmans, ainsi qu'il est dit dans le récit de Sandjân; mais plutôt qu'ils ont été attirés dans l'Inde, aux premiers siècles de notre ère, par des intérêts commerciaux. D'ailleurs, les traces des doctrines des Parsis, que nous trouvons dans les livres indiens, paraissent remonter au delà de l'époque que nous assigne Sandjân, et sans la supposition d'une date plus reculée et déterminée par une cause toute de paix, on ne s'expliquerait pas non plus cette amitié réciproque qui lie entre eux les Hindous et les Parsis, au point que ceux-ci ont adopté sur une foule de points, même religieux, les mœurs indiennes.

Quoiqu'il en soit, il est une chose qui distingue aisément le Parsi de l'Hindou, ou de tout autre nation habitant le sol de l'Inde, et cette chose c'est le costume. Le Parsi porte habituellement un habit ample nommé *Sadra*, avec une petite poche près de la poitrine et que le *Kosti*, cordon mince, consistant en soixante-douze fils, enroule par trois fois au milieu du corps pour se nouer ensuite par quatre nœuds. Ces deux pièces d'habillement sont d'antique prescription religieuse; on ne les ôte même pas à la maison, ainsi qu'un petit bonnet qui est fait ordinairement de soie de Chine. Si le Parsi sort, il met un large surtout, nommé *angrakha*, qu'il a pris des Hindous, et une espèce de turban qui, chez les laïques, a, en général, la couleur du chocolat; chez les prêtres, il est blanc. Voilà aussi la seule différence qui distingue extérieurement le laïque du prêtre. Il y a cependant la secte des *Kadîmîs*, dont les prêtres portent un costume semblable à celui des

Arméniens. Quant aux femmes, elles cachent leurs cheveux sous une coiffe qui se nomme *mathabana* en guzzerati; au reste, elles portent la sadra et le kosti comme les hommes, mais leur angrakha est d'une coupe un peu différente et teint en couleurs très-claires. Toutes, quelque pauvres qu'elles soient, portent des bijoux d'or ou d'argent.

Actuellement, les Parsis commencent à abandonner les mœurs et les habitudes des Hindous, qu'ils ont suivies depuis un temps immémorial; ils adoptent celles des Anglais. Leurs appartements se garnissent de tables et de chaises, et ils se mettent à manger à la manière européenne, au lieu de prendre leurs repas accroupis par terre, devant une feuille de platane. La seule coutume indienne qu'ils conservent encore, c'est celle de marier très-jeunes leurs enfants. Habituellement, les futurs sont fiancés à l'âge de deux ou de trois ans, et ces alliances sont considérées comme obligatoires pour toute la vie. Le mariage est chose sainte dans les idées des Parsis, et la bigamie ou la polygamie est très-sévèrement défendue chez eux. Le divorce n'est permis que dans le cas de stérilité constatée de la femme, et aussi quand elle est convaincue de mener notoirement une vie immorale.

Le rituel de la célébration du mariage est lu par le prêtre en langues indienne et persane. Les nouveaux époux se font réciproquement des cadeaux magnifiques, et le festin de noce se fait avec un tel luxe qu'il entraîne quelquefois la ruine de ceux qui n'ont pas une grande fortune. On y invite de 500 à 1,000 personnes. Aux noces comme aussi aux naissances, les astrologues jouent un rôle important; ils tirent l'horoscope des enfants et des nouveaux mariés. Les Parsis instruits ne croient plus aujourd'hui à ces simagrées, mais la masse du peuple et surtout les femmes les tiennent toujours en grand honneur.

Après son mariage, le fils continue à demeurer chez ses parents, qui conservent sur lui leur pouvoir et l'étendent sur

la nouvelle famille. De cet état de choses naissent parfois des querelles qui aboutissent au divorce. Dans ce cas, il est permis à la femme de se remarier; toutefois la permission ne lui en est accordé, ordinairement du moins, que lorsqu'elle n'a pas de moyens suffisants de subsistance.

Ce qui est resté à l'abri de toute innovation chez les Parsis, c'est le rituel des funérailles; il est tel qu'il a toujours été. D'ailleurs, il diffère trop de toutes les habitudes connues sur ce point chez les autres peuples de l'Inde, pour qu'il soit possible de le modifier par un rapprochement quelconque. On sait, en effet, que les Parsis exposent leurs morts au grand air, loin de toute habitation, afin qu'ils soient dévorés par les animaux. Les héritiers du mort sont astreints à des cérémonies de purification assez pénibles.

Tout en tenant à leurs institutions fondamentales, les Parsis sont convaincus de la nécessité de perfectionner sans cesse la communauté par des réformes intérieures, et c'est dans ce but qu'ils ne négligent rien pour s'initier à la civilisation européenne. Tout Parsi, pour peu qu'il en ait les moyens, fait donner à ses enfants une éducation européenne. Lorsque lord Elphinstone fonda en 1820, à Bombay, une école pour les indigènes, ce furent les Parsis qui s'intéressèrent le plus vivement pour ce nouvel établissement, et à l'heure qu'il est, toutes les écoles publiques et privées sont remplies de Parsis. Il y a cependant des écoles qu'ils ne fréquentent pas; ce sont celles des missionnaires, et cette abstention date de 1839, depuis que la conversion de deux Parsis, opérée dans ces écoles, causa dans la communauté un scandale éclatant.

Parmi les établissements d'instruction qu'ils ont fondés de leurs propres deniers, le plus considérable est celui qui est nommé, en l'honneur d'un de leurs compatriotes : « Sir Djâmsetdji Jijibhoy's Translation Fund. » Il possède un revenu annuel de 400,000 roupies, dont une partie est destinée

à faire traduire de bons livres européens en guzzerati, afin de les rendre accessibles à bas prix ou même gratis à la masse du peuple. Les Parsis tâchent aussi, à l'exemple des Anglais, de se servir de la presse pour répandre des connaissances utiles parmi le peuple. Il y a actuellement quatorze journaux rédigés en guzzerati à Bombay, et ils ont un grand nombre de lecteurs. Trois de ces journaux sont quotidiens; six, hebdomadaires; quatre de ces feuilles paraissent tous les quinze jours, et une d'elles de trois semaines en trois semaines. De plus, les Parsis ont organisé des cours publics à l'usage de leurs coreligionnaires. C'est ainsi qu'il y a à Bombay un cours de médecine à l'instar de ceux qu'on fait en Europe. On ne conçoit cependant pas comment les professeurs Parsis s'y prennent pour concilier l'étude de l'anatomie avec les traditions et les règlements de leur religion.

Un autre sujet qui excite vivement l'intérêt des Parsis, ce sont les travaux de nos savants européens sur les langues et les matières religieuses de leurs livres saints. Ils s'en trouvent flattés dans leur sentiment national, et ils essayent de se livrer, eux aussi, à ces investigations, en suivant la méthode critique de leurs modèles. L'ouvrage de Sohrabhji Schapurdji, que nous avons nommé ci-dessus, est un exemple remarquable des progrès qu'a fait déjà parmi les Parsis la méthode historique. Ce travail est le résultat d'un prix fondé à l'effet de provoquer une étude en langue guzzeratie, sur les recherches déjà faites, soit en Europe, soit ailleurs, au sujet de tout ce qui concerne le passé historique des Parsis. Sohrabji Schapurdhji ayant gagné le prix, son ouvrage a été imprimé en deux éditions et à 5,000 exemplaires, aux frais du grand établissement national précité.

Il faut reconnaître que l'auteur de cet ouvrage a mis beaucoup de savoir et d'habileté à traiter son sujet; on peut regretter toutefois qu'il ait peu connu les travaux allemands qui s'y rapportent, car ce n'est pas bien les connaître que de

les connaître seulement par quelques lambeaux de traductions françaises ou anglaises.

M. Mohl a mentionné cet ouvrage dans son rapport annuel de 1858-1859, qui est consigné au tome XIV, 5e série du journal de la Société asiatique de Paris. Comme le savant rapporteur en est resté pour ce livre à une simple mention, nous allons essayer d'en faire connaître le contenu avec quelque détail, et nous le faisons avec d'autant plus d'empressement que cet ouvrage est peu accessible et même fort rare en Europe.

L'auteur commence son livre par un aperçu sur la langue de l'Avesta, le *zend*, comme il la nomme d'après les savants européens, car, parmi les Parsis, ce nom n'est guère connu. Il est parfaitement convaincu de la haute antiquité de cette langue, et il cherche à appuyer son sentiment sur des preuves dont les unes sont inhérentes à la langue, et les autres purement extérieures. Quant aux preuves intrinsèques, nous sommes d'accord avec lui, mais il n'en est pas de même quant aux preuves extérieures ou historiques. L'auteur les puise dans le *Dabistan* et dans le *Déçatir*. Mais l'authenticité de ces livres est fort douteuse; ils ont été composés dans l'Inde, et il est fort probable qu'ils n'ont pas plus de quatre cents ans de date[1].

Après avoir établi l'intime affinité que le zend a avec le sanskrit et avec les langues européennes, travail pour lequel il s'est beaucoup servi de la grammaire comparée de Bopp, l'auteur aborde la littérature des Parsis, et énumère les livres qui s'en sont conservés et leurs différentes éditions. Nous apprenons ainsi que les Parsis ont commencé à imprimer de leurs livres déjà en 1817, que même ils ont imprimé beaucoup, surtout des livres à l'usage des laïques et dont le

---

[1] Plusieurs orientalistes croient que le *Déçatir* est d'une antiquité plus respectable. (Voy. Alexandre Chodzko, le *Déçatir*, dans la *Revue orientale*, 1852.)

but est de fortifier chez eux le sentiment et les pratiques religieux.

L'ouvrage contient aussi un essai sur l'antiquité de l'Avesta, où l'auteur s'appuie principalement sur des preuves intrinsèques; ce travail est faible. En effet, l'auteur regarde comme des faits parfaitement historiques, toutes ces fables irâniennes dont Firdusi a parsemé son « Livre des rois. » — Voilà pour le premier chapitre.

Dans le deuxième chapitre, l'auteur traite de la langue pehlevie ou huzvâresch, dans laquelle sont traduits les livres anciens de l'Avesta. Il établit avec beaucoup de sagacité, en s'aidant des recherches publiées par des savants anglais, français, allemands et russes sur les monnaies des Sassanides, que le Pehlevi était la langue usuelle sous le règne de cette dynastie (226-652). Il s'étend ensuite avec non moins de sagacité sur la traduction même. Toutefois sa critique est évidemment en défaut, lorsqu'il prétend que la langue de cette traduction n'est pas tout à fait pure en ce qu'elle pèche çà et là contre la grammaire. Il est évident que l'auteur la juge d'après la grammaire qu'il a apprise. Eh bien, cette grammaire, il faudrait la corriger d'après les textes, car il va de soi que puisque ces textes datent d'un temps où le pehlevi était une langue parlée, ils sont écrits avec l'esprit de cette langue et la rendent ainsi dans sa forme la plus vraie et la plus fidèle. Il est vrai que quelques passages cités par l'auteur sont en effet chargés de fautes, mais il est vrai aussi que l'auteur n'a pas eu devant lui le texte original, mais des copies.

Ce en quoi l'auteur réussit très-bien, c'est en démontrant que ces traductions pehlevies ne datent pas du temps de Zoroastre, ainsi que le croient en général les Parsis. Ils veulent que Zoroastre ait donné à ses disciples ces traductions en même temps que le texte zend. C'est ainsi que les Juifs attribuaient anciennement à Moïse les Targumim ou

traductions aramaïques aussi bien que le texte même du Pentateuque.

L'auteur fait voir à n'en pas douter que dans plus d'un passage les traducteurs pehlevis avouent eux-mêmes que le texte qu'ils avaient sous les yeux ne leur était pas partout intelligible, et il cite de la part des savants indigènes, les interprétations différentes qu'ils donnent de tel ou tel passage, toutes choses qui seraient impossibles, si le fondateur de la religion perse avait présidé en personne à la confection de la traduction de l'Avesta.

Ces traductions datent donc du temps des Sassanides, et la citation qu'on y trouve d'Aderbat Mahrespand, personnage connu du règne de Schapûr I, contribue à mettre ce fait hors de toute contestation.

L'auteur, après avoir ainsi déterminé l'époque de ces traductions pehlevies, mentionne les autres ouvrages en langue huzvâresh. Sous le rapport religieux, ces ouvrages sont apocryphes, mais les Parsis, chose singulière, leur attribuent une plus grande autorité qu'aux livres authentiques. Au premier rang de ces apocryphes, l'auteur place le *Din-Kart*, ouvrage que jusqu'ici on connaît fort peu en Europe, et qui est même très-peu répandu parmi les Parsis. On n'en possède que des copies. Le texte, dit-on, écrit en ancien perse, avait été anéanti par Alexandre le Grand, après qu'il en eût fait faire une traduction grecque. C'est d'après cette traduction qu'Ardeshir Babegem, à ce qu'on dit, avait fait confectionner celle en huzvâresh. L'invasion des Arabes rendit le livre très-rare; il ne s'en est conservé qu'un seul exemplaire. Cependant le savant Fr. Spiegel, d'après ce qu'il a pu connaître de ce manuscrit, a de grands doutes sur son authenticité. Les érudits parmi les Parsis le rangent dans la deuxième période, parmi les livres de première autorité.

Quant au *Najar-Kart*, qui contient les décisions légales, il n'est certainement pas authentique. On l'a imprimé et

publié à Bombay, en 1848; mais le débit s'en trouva aussitôt arrêté par la polémique passionnée qu'il suscita parmi les Parsis. Le caractère apocryphe de ce livre est suffisamment prouvé par la forme de la langue qu'il emploie et par son contenu.

L'auteur termine le deuxième chapitre par des plaintes amères sur l'ignorance chez les prêtres de la langue huzvâresh, et sur le manque de grammaire et de dictionnaire qui a conduit à cette décadence des études pehlevies.

Dans les IIIe et IVe chapitres, il énumère les ouvrages qui sont composés en langue parsi et en persan moderne, et il fait connaître les opinions qu'on a sur eux en Europe. Il parle aussi du Déçâtir, livre qui, comme il en convient, n'a guère de rapport avec la religion des Parsis.

Dans le Ve chapitre, il traite d'une manière satisfaisante des recherches des savants européens sur l'Avesta, depuis l'histoire de la religion des anciens Perses de Thomas Hyde jusqu'à nos jours.

Dans le VIe et dernier chapitre, l'auteur s'adresse à ses compatriotes, et les presse vivement de s'occuper avec suite et zèle des études sur l'Avesta, et de n'en laisser pas tout le soin aux savants étrangers, dont la façon et la manière de traiter cet ouvrage, quelque impartiales qu'elles soient, ne pourront jamais donner un résultat qui satisfasse les besoins religieux des Parsis. Il faudrait donc faire d'abord un dictionnaire et une grammaire de la langue de l'Avesta et étudier dans ce but la langue sanscrite, sans laquelle on ne pourrait rien faire de vraiment utile ici. Il faudrait aussi que les prêtres fissent des études scientifiques sur l'Avesta leur occupation spéciale, et pour obtenir cela, il serait nécessaire de les relever de la vie misérable où ils languissent actuellement faute de ressources matérielles. Au lieu de les faire vivre d'aumônes, ce qui donne au premier venu le droit de les traiter en mendiants, il faudrait que la communauté leur

assignât des traitements fixes ; il faudrait aussi stimuler leur zèle pour ces études par des distinctions honorifiques.

En effet, on voit par l'exemple de Sohrabji Schapurji, et il n'est pas le seul à le fournir, ce que l'Europe savante pourrait attendre de la coopération des Parsis, si, par des mesures convenables, ils étaient amenés à prendre part dans une plus grande échelle au mouvement de la science. Ce qui faciliterait cette réforme salutaire, c'est que la communauté des Parsis est fort unie : il n'y a que deux sectes, les Kadimis et les Rasamis ou Schenschois. Elles ne sont divisées que sur la manière d'envisager le calendrier.

Si les Parsis se sont facilement accomodés à la manière d'éducation européenne en ce qui concerne les hommes, ils ont fait plus de difficulté quant aux femmes. C'est que la femme chez les Parsis avait subi le sort qu'elle a chez les Musulmans et chez les Hindous, et cela d'autant plus facilement qu'il n'y a pas dans l'Avesta de prescriptions certaines au sujet de la femme. La femme parsie recevait donc une éducation fort négligée ; tout au plus lui enseignait-on à écrire et à calculer un peu. Toute autre instruction était regardée comme pernicieuse. Cependant, à mesure que les Parsis se sont accomodés à la civilisation européenne, ils ont trouvé insupportable de vivre avec des femmes sans culture, et comme ils voyaient que les Anglais tiraient de grands avantages de la condition relevée de leurs femmes, il leur tardait enfin de les imiter. Il y avait de grands préjugés à vaincre, d'autant plus que les premiers essais ne réussirent guère. Cependant l'exemple des Hindous à Calcutta décida les Parsis à faire de nouveaux efforts, et depuis 1849 la question de l'éducation des femmes est devenue pour eux une question vitale. Un certain nombre de jeunes gens des familles les plus distinguées réussirent par leur zèle à réunir les fonds nécessaires pour doter sept écoles de jeunes filles, qu'ils ouvrirent à Bombay le 20 octobre 1849, et dans les-

qu'il s'agit d'indigènes, les Parsis, s'ils avaient un code à eux, comme les Hindous et les Musulmans, seraient ainsi assurés de cette autorité forte et respectée, que le Pantjayet ne possède plus, et qu'il ne saurait plus recouvrer. Mais ici se présente une grande difficulté. Elle consiste en ce que le Vendidad est muet sur les questions de droit les plus essentielles, ou qu'il n'en donne qu'une solution très-peu satisfaisante. Il faudrait donc élaborer ce code d'après les maximes du droit anglais, par exemple, et cela répugne aux mœurs et aux habitudes des Parsis.

Jusqu'ici l'accord en ce point capital n'a pu se faire entre les Parsis, et l'état de malaise qui en résulte pour la communauté, principalement pour ce qui concerne le chapitre des héritages, est fort grave. Une assemblée générale qu'ont tenue les Parsis, le 20 août 1855, a cependant fait faire un pas à cette affaire. L'assemblée avait élu un comité de 150 membres, qui, à son tour, avait choisi dans son sein un autre de vingt personnes, lequel s'est vu chargé de la rédaction d'un projet de code. Ce projet a été en effet élaboré ; — et voilà où en est l'affaire.

Si maintenant nous jetons un coup d'œil sur le caractère des Parsis, nous devons reconnaître que la libéralité en forme un des traits les plus distinctifs. Le Parsi aime à donner et à donner largement. Un de leurs compatriotes, feu sir Djamsetji Djidjibhoi, s'est fait sous ce rapport un nom des plus honorables, et la reine d'Angleterre a reconnu ses mérites par l'octroi du titre de baronet. Parti de bas et fils de ses œuvres, il a su se faire une fortune immense, dont une grande partie était continuellement consacrée par lui à des œuvres de bienfaisance et d'utilité publique. Et en cela il n'a fait que suivre les exemples d'une vertu que de tout temps les Parsis ont aimé à pratiquer.

Les Parsis sont vivement attachés au gouvernement anglais et cela ne saurait étonner. C'est par des Anglais qu'ils

sont devenus, de méprisés et d'opprimés qu'ils étaient, des hommes jouissant des droits inhérents à notre espèce et ainsi leur position s'est foncièrement relevée sous le rapport moral aussi bien que sous le rapport matériel. On peut s'en convaincre en comparant leur position dans les Indes à celle de leurs coreligionnaires en Perse, aux environs de la ville de Yezd. Ceux-ci, il y a une centaine d'années, étaient encore au nombre de 100,000 âmes; aujourd'hui l'oppression des Musulmans et la misère qui s'en suit les a réduits au chiffre de 7,000 individus. On ne compte parmi eux qu'un nombre de commerçants très-restreint, de 20 à 25 environ; les autres s'occupent des travaux de la terre. Ils n'ont aucune perspective d'améliorer leur triste sort, ne pouvant pas, à cause de leur religion, s'assurer de la protection des légations française, anglaise et russe à Téhéran, comme l'ont fait et le font encore les chrétiens et les juifs qui vivent en Perse. Les Parsis de Bombay se sont émus de cet état de choses, et ils se sont vivement employés auprès du gouvernement anglais pour qu'il intervienne en faveur de leurs malheureux coreligionnaires persans. Il faut espérer, dans l'intérêt de l'humanité, qu'ils verront leurs efforts couronnés de succès; en attendant, ils les soutiennent par leurs aumônes [1].

W. BEHRNAUER, professeur de langues orientales à Wien.

LES DEUX FRÈRES

Conte Mandchou.

M. Stanislas Julien, de l'Institut, l'illustre professeur de langues et de littératures chinoise et tatare-mandchoue au collége de France, a bien voulu traduire, exprès pour les lecteurs de cette *Revue*, le conte suivant qui est extrait d'un volume de la Bibliothèque impériale (nouv. fond, n° 959), dont nous ne possédons pas même de traduction chinoise. Il fournira un curieux spécimen d'une branche encore bien peu connue de la littérature orientale.

---

[1] M. Schoebel, membre du Conseil de la Société d'Ethnographie, a bien voulu diriger la publication de ce mémoire du savant orientaliste autrichien.

[15] Tchao-ti trompa encore cette femme, et lui dit : je vais à capitale ; quand j'aurai obtenu le grade de tsin-sse (docteur), je viendrai vous prendre ; mon seul chagrin est de n'avoir point d'argent (ou de provisions) pour mon voyage.

[16] Cette femme lui donna et envoya tout ce qu'elle possédait.

[17] Au printemps suivant, l'aîné passa son examen et obtint le grade de thsin-sse (docteur).

[18] Cette femme, attendant son arrivée et ne recevant point de nouvelles, tomba malade de chagrin. Elle écrivit secrètement une lettre, qu'elle fit remettre à Tchao-teng, et ensuite mourut.

[19] Tchao-teng ayant vu cette lettre, fut extrêmement effrayé ; il s'en revint et interrogea son frère, qui baissa la tête et ne répondit point.

[20] L'année suivante, le cadet perdit son fils, mais le fils de l'aîné n'éprouva rien de fâcheux.

[21] Le cadet ne cessa de pleurer amèrement ; il en devint aveugle et mourut à son tour.

[22] L'aîné arriva à un âge avancé, et ses fils et ses petits-fils vécurent entourés d'honneurs.

---

[15] Dchoo di geli tere khekhe be kholtome khendoume : te ging khetchen de genembi ; dsin chi bakha manggi, simbe gamara ; damou p'antchan akôi dchalin dchobombi.

[16] Tere khekhe outkhaï inde bikhe dchaka be watchikhyame boufi ounggikhe.

[17] Niyengniyeri, akhôn simnefi dsin chi bakha.

[18] Tere khekhe dchidereo seme aliyatchi, oumai medsige akô ofi, alichakhai nimekoulefi, dorgideri bitkhe arafi Dchoo deng de beneboufi akô okho.

[19] Dchoo deng tere bitkhe saboufi, oumesi golofi, amasi dchifi deo de fondsire dchakade, deo oudchou gidafi oumai dchabourakô.

[20] Dchai aniya, deo de bandsikha dchoui akô okô ; akhôn de bandrikha dchoui oumainakhakôbi.

[21] Déo gosikholome songgome nakarakô, dchoue yasa dokho ofi, góidakhakô inou boutchekhe.

[22] Akhôn amboula se bakhafi, dchouse omosi wesikhoun bandsikha bi.

Traduit du mandchou par STANISLAS JULIEN, de l'Institut.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]



CHRONIQUE ORIENTALE.

5 novembre 1860.

La situation se tend de jour en jour, et cependant la rupture que chacun prévoit, tarde à se déclarer. Dans cette attente le moment serait peut-être opportun de rappeler l'attention de l'Europe vers l'Orient, comme l'œil du voyageur fatigué par les gros temps vers les éclaircies bleues d'un ciel plein de nuages. Malheureusement, il faut le dire, l'Orient semble se complaire à suivre l'Occident dans ces moments de torpeurs qui sont le prélude des grands événements. En Syrie, dans l'Inde, en Cochinchine, aucune situation ne se dessine nettement, et toutes les questions que nous y avons soulevées sont, à peu de choses près, dans l'état où elles étaient il y a plus de six mois. Attendons donc patiemment, puisque le monde entier est dans une période d'attente, que l'heure des solutions commence à sonner, et que le jour se lève sur tant d'événements qui, en ce moment, se pressent et tourbillonnent dans l'ombre.

Les affaires de Syrie marchent lentement, parce qu'en effet tout conspire contre nous pour qu'il n'en puisse être autrement. Les troupes françaises et turques, au nombre de 5,000 hommes, ont quitté Beyrouth le 25 septembre, pour se porter dans la montagne et y poursuivre les chefs druses qui ont refusé de venir rendre compte de leur conduite aux autorités ottomanes. Elles sont arrivées le 29 à Der-el-Kamar, qu'elles ont trouvé dans le plus déplorable état : toutes les maisons étaient détruites, et des monceaux de cadavres encombraient les rues. Le général de Beaufort-d'Hautpoul, commandant en chef du corps expéditionnaire, a organisé aussitôt une sorte de municipalité, composée de cinq des plus notables de l'endroit, afin de pourvoir aux premiers besoins des malheureux chrétiens ramenés dans la demeure de leurs pères. L'infection était telle, dit le *Moniteur*, que le général de Beaufort-d'Hautpoul a dû éloigner son camp le plus possible et prendre des mesures de prudence pour éviter une épidémie. Après avoir occupé une partie de sa troupe à reconstruire les habitations des pauvres Maronites dépossédés, le chef de l'expédition s'est mis de nouveau à la poursuite des Druses;

CHRONIQUE AMÉRICAINE.

RETOUR DE M. BRASSEUR DE BOURBOURG, DE L'AMÉRIQUE CENTRALE.

M. Brasseur de Bourbourg qui a quitté l'Europe, il y aura bientôt deux ans, pour l'Amérique centrale, chargé d'une mission scientifique de Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, vient d'arriver, de retour de son voyage, après avoir parcouru fructueusement l'*isthme de Tehuantepec*, l'état mexicain de Chiapas et la portion de la république guatémalienne, qui s'étend des frontières du Mexique à Guatémala, au sud-est, et au lac d'Izabal, au nord-est. Partout il a recueilli de nouveaux et importants matériaux pour l'histoire et la linguistique de ces contrées : de Tehuantepec, il a rapporté d'intéressants détails sur la langue *zapotèque* et la langue *wabi* (huabi) qui est celle des populations maritimes des lagunes de *Tehuantepec* jusqu'à *Tonala*, ainsi que des idoles antiques, dont nous avons déjà vu un des spécimens les plus curieux. Accueilli avec une distinction marquée par Son Exc. don Angel Albino Corse, gouverneur de l'Etat de *Chiapas*, il doit à l'obligeance de ce magistrat plusieurs manuscrits en langue *chiapanèque*, les seuls actuellement connus, provenant de la succession d'*Estevan Nucamendi*, dernier gouverneur indigène de *Sochiapa*, ainsi qu'un vase en terre cuite, couvert de dessins émaillés, trouvé dans les ruines de Palenqué.

A *San-Cristobal de Ciudad-Real*, naguères la capitale et encore la ville la plus importante de l'Etat, il ne fut pas reçu avec moins de faveur par Mgr Carlos-Maria Colina, évêque de cette ville, l'un des prélats les plus distingués de la Confédération mexicaine. M. Brasseur arrivait au moment où les décrets du gouvernement de Juarez, président à la Vera-Cruz, supprimaient les ordres religieux : les chefs de ces ordres, non-seulement lui ouvrirent leurs archives et leurs bibliothèques, mais encore lui abandonnèrent plusieurs livres et vocabulaires manuscrits des langues *zoqui*, *zotzile*, *tzendale* et *chanabal*, pour ne pas les voir tomber entre les mains de leurs adversaires.

A Guatémala, Mgr F. de Paula Garcia Pelaez, archevêque de cette ville fit, comme auparavant, un accueil d'ami à M. Brasseur. On sait

que ce prélat, l'un des plus savants de l'Amérique espagnole, est auteur de Mémoires fort curieux sur l'histoire du royaume de Guatémala, postérieure à la conquête, imprimés dans cette capitale en 1852. M. le vicomte de Botmiliau, notre consul général et chargé d'affaires dans l'Amérique centrale, don Mariano Padilla, l'illustre professeur de médecine à l'Université de Guatémala, dont la bibliothèque est une des plus riches de cette contrée, don Juan Gavarrete, le courageux archiviste du palais national, dont les travaux intelligents commencent à rendre leur splendeur à cet antique dépôt de l'histoire, rendirent avec empressement à M. Brasseur tous les services qui pouvaient lui être utiles dans la circonstance. Le docteur Padilla lui fit présent d'une collection de documents historiques, récemment imprimés, et don Juan Gavarrete de plusieurs manuscrits relatifs à l'ancienne histoire du pays, copiés par lui sur les originaux, ainsi que quelques originaux fort intéressants qui étaient en sa possession. L'un d'eux, document de l'époque de la conquête, porte la signature de Pedro de Alvarado; l'autre, qui est un instrument diplomatique, en langue quichée, de l'inauguration royale d'un prince indigène, en 1558, est revêtu des signatures des derniers rois conqué-guatémaliens, qui y protestent contre l'usurpation de leurs conquérants.

M. Brasseur demeura quatre mois dans la capitale de Guatémala. Grâce à la faveur de Mgr l'Archevêque qui, en renonçant à l'administration de son diocèse, n'a point abandonné son patronage sur ceux qui aiment les études des choses de son pays, notre compatriote fut chargé temporairement d'une mission dans les montagnes des *Mams*, à l'ouest de Quetzaltenango, ayant eu sous sa conduite les quatre localités indigènes d'Iztlahuacan, de Tutuapa et d'Ichil, qui appartiennent à la langue mame, et de *Zipacapa*, où l'on parle un dialecte de la langue cakchiquèle. Il y demeura quatre mois, reconnaissant les nombreuses ruines dont cette contrée est parsemée, recueillant les débris de la langue *mame*, et continuant à compiler le vaste *Dictionnaire des langues quiché et cakchiquèle* qu'il a commencé, il y a déjà plusieurs années, et à travailler à la traduction du *Livre sacré et historique des Quichés*, autrement dit *Manuscrit quiché de Chichicastenango*, avec lesquels il compte commencer la publication de ses documents, texte indigène avec traduction française en regard.

A la fin de juin dernier, M. Brasseur se mit en chemin de Tutuapa, avec le dessein de revenir en France : il traversa à petites journées le pays dit *Los-Altos de Guatémala*, par *Quezaltenango*, et *Totonicapan ;* et, dans cette dernière ville, obtint des indigènes la copie

CHRONIQUE AMÉRICAINE.

RETOUR DE M. BRASSEUR DE BOURBOURG, DE L'AMÉRIQUE CENTRALE.

M. Brasseur de Bourbourg qui a quitté l'Europe, il y aura bientôt deux ans, pour l'Amérique centrale, chargé d'une mission scientifique de Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, vient d'arriver, de retour de son voyage, après avoir parcouru fructueusement l'*isthme de Tehuantepec*, l'état mexicain de Chiapas et la portion de la république guatémalienne, qui s'étend des frontières du Mexique à Guatémala, au sud-est, et au lac d'Izabal, au nord-est. Partout il a recueilli de nouveaux et importants matériaux pour l'histoire et la linguistique de ces contrées : de Tehuantepec, il a rapporté d'intéressants détails sur la langue *zapotèque* et la langue *wabi* (huabi) qui est celle des populations maritimes des lagunes de *Tehuantepec* jusqu'à *Tonala*, ainsi que des idoles antiques, dont nous avons déjà vu un des spécimens les plus curieux. Accueilli avec une distinction marquée par Son Exc. don Angel Albino Corse, gouverneur de l'Etat de *Chiapas*, il doit à l'obligeance de ce magistrat plusieurs manuscrits en langue *chiapanèque*, les seuls actuellement connus, provenant de la succession d'*Estevan Nucamendi*, dernier gouverneur indigène de *Sochiapa*, ainsi qu'un vase en terre cuite, couvert de dessins émaillés, trouvé dans les ruines de Palenqué.

A *San-Cristobal de Ciudad-Real*, naguères la capitale et encore la ville la plus importante de l'Etat, il ne fut pas reçu avec moins de faveur par Mgr Carlos-Maria Colina, évêque de cette ville, l'un des prélats les plus distingués de la Confédération mexicaine. M. Brasseur arrivait au moment où les décrets du gouvernement de Juarez, président à la Vera-Cruz, supprimaient les ordres religieux : les chefs de ces ordres, non-seulement lui ouvrirent leurs archives et leurs bibliothèques, mais encore lui abandonnèrent plusieurs livres et vocabulaires manuscrits des langues *zoqui*, *zotzile*, *tzendale* et *chanabal*, pour ne pas les voir tomber entre les mains de leurs adversaires.

A Guatémala, Mgr F. de Paula Garcia Pelaez, archevêque de cette ville fit, comme auparavant, un accueil d'ami à M. Brasseur. On sait

que ce prélat, l'un des plus savants de l'Amérique espagnole, est auteur de Mémoires fort curieux sur l'histoire du royaume de Guatémala, postérieure à la conquête, imprimés dans cette capitale en 1852. M. le vicomte de Botmiliau, notre consul général et chargé d'affaires dans l'Amérique centrale, don Mariano Padilla, l'illustre professeur de médecine à l'Université de Guatémala, dont la bibliothèque est une des plus riches de cette contrée, don Juan Gavarrete, le courageux archiviste du palais national, dont les travaux intelligents commencent à rendre leur splendeur à cet antique dépôt de l'histoire, rendirent avec empressement à M. Brasseur tous les services qui pouvaient lui être utiles dans la circonstance. Le docteur Padilla lui fit présent d'une collection de documents historiques, récemment imprimés, et don Juan Gavarrete de plusieurs manuscrits relatifs à l'ancienne histoire du pays, copiés par lui sur les originaux, ainsi que quelques originaux fort intéressants qui étaient en sa possession. L'un d'eux, document de l'époque de la conquête, porte la signature de Pedro de Alvarado; l'autre, qui est un instrument diplomatique, en langue quichée, de l'inauguration royale d'un prince indigène, en 1558, est revêtu des signatures des derniers rois conqué-guatémaliens, qui y protestent contre l'usurpation de leurs conquérants.

M. Brasseur demeura quatre mois dans la capitale de Guatémala. Grâce à la faveur de Mgr l'Archevêque qui, en renonçant à l'administration de son diocèse, n'a point abandonné son patronage sur ceux qui aiment les études des choses de son pays, notre compatriote fut chargé temporairement d'une mission dans les montagnes des *Mams*, à l'ouest de Quetzaltenango, ayant eu sous sa conduite les quatre localités indigènes d'Iztlahuacan, de Tutuapa et d'Ichil, qui appartiennent à la langue mame, et de *Zipacapa*, où l'on parle un dialecte de la langue cakchiquèle. Il y demeura quatre mois, reconnaissant les nombreuses ruines dont cette contrée est parsemée, recueillant les débris de la langue *mame*, et continuant à compiler le vaste *Dictionnaire des langues quiché et cakchiquèle* qu'il a commencé, il y a déjà plusieurs années, et à travailler à la traduction du *Livre sacré et historique des Quichés*, autrement dit *Manuscrit quiché de Chichicastenango*, avec lesquels il compte commencer la publication de ses documents, texte indigène avec traduction française en regard.

A la fin de juin dernier, M. Brasseur se mit en chemin de Tutuapa, avec le dessein de revenir en France : il traversa à petites journées le pays dit *Los-Altos de Guatémala*, par *Quezaltenango*, et *Totonicapan ;* et, dans cette dernière ville, obtint des indigènes la copie

qu'une troisième est en préparation. Détourné incidemment de ses travaux sur les aberrations de l'esprit humain à l'état pathologique et physiologique, M. Brierre de Boismont, abordant le terrain de l'ethnographie, a communiqué, il y a quelques mois, à la Société médicale du Panthéon, le mémoire dont nous rendons compte dans le présent article. L'auteur s'y montre exclusivement partisan de l'unité de l'espèce ; il cite à l'appui de son opinion les observations publiées le plus récemment dans les deux ordres physiologique et psychologique, et fait appel aux sentiments d'humanité en faveur de la liberté et du bonheur des races inférieures mis en péril par les terribles conséquences de la doctrine pluralitaire.

Le travail de M. le dr Brierre de Boismont n'est qu'une esquisse, une sorte de condensation des arguments les plus nouveaux de la cause qu'il défend, et nous ne saurions y chercher des aperçus dont le développement exigerait un espace beaucoup plus étendu. Nous ne lui reprocherons donc pas son respect trop bénévole pour des systèmes déjà battus en brèche, pour des doctrines que les bonnes intentions de leurs auteurs n'ont pas empêché de produire l'erreur et le mal. D'autres, plus déterminés, essayeront de les réduire à leur juste valeur. En attendant, le mémoire de M. Brierre de Boismont n'en restera pas moins l'œuvre d'un homme de science et de cœur, où l'on trouvera de quoi puiser des idées généreuses et d'utiles renseignements.

A. C.

Annales de l'Agriculture des Colonies et des régions tropicales, publiées sous la direction de M. Paul Madinier. Chaque mois un numéro d'au moins 84 pages in-8°. (On souscrit chez le directeur, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.)

Nous recommandons tout particulièrement à ceux de nos lecteurs qui s'occupent des questions agricoles et coloniales cette nouvelle publication périodique qui mérite d'être soutenue et encouragée. Le jeune fondateur de cette *Revue*, grâce à ses connaissances spéciales et au travail opiniâtre qu'il s'est imposé, réunit dans les colonnes très-substantielles de ses numéros une foule de documents curieux qu'on chercherait vainement ailleurs et dont l'utilité est des plus incontestables. M. Madinier prie les personnes qui auraient des articles ou autres renseignements intéressants sur les questions de son ressort, de vouloir les lui communiquer. Il s'empressera de les traduire s'ils sont en langue étrangère, et de les publier.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, PLACE DU PANTHÉON, 2.

LA

CONFÉDÉRATION GRENADINE

(NOUVELLE GRENADE)

ET SA POPULATION.

Rien n'est plus intéressant pour la science ethnographique que l'étude des phénomènes en vertu desquels s'est produite dans le Nouveau-Monde la fusion des races les plus antipathiques en apparence. Cette fusion, très-incomplète encore, devient de plus en plus évidente, à mesure que les mœurs démocratiques s'affermissent et que la civilisation européenne, franchissant toutes les barrières et pénétrant jusqu'au cœur des immenses régions américaines, oblige les populations à se rapprocher les unes des autres, à se connaître, à se mettre en contact, et à s'unir, ralliées sur le terrain commun du droit, des intérêts nouveaux et du progrès.

Mais la Confédération grenadine (ci-devant Nouvelle-Grenade) est peut-être la contrée la plus intéressante au point de vue ethnographique, tant à cause de la grande variété de nuances des races humaines qui l'habitent et de la parfaite égalité de condition légale qui les groupe et les fait fraterniser, que par les conditions toutes spéciales du système orographique et hydrographique du pays, si merveilleusement propre au développement de ses habitants.

Dans l'Amérique intertropicale, et surtout dans la Nouvelle-Grenade, les Andes sont les grandioses et inépuisables

pourvoyeurs de la vie, de même que les générateurs de toutes les merveilles naturelles. Dans ces régions, l'orographie, déterminant les différences du climat, est tout-à-fait l'équivalent des latitudes.

La grande cordillère des Andes, après avoir coupé la ligne équatoriale et être sortie du territoire de la république de l'Équateur, forme, dans l'État du Cauca (le plus méridional de la Confédération) une bifurcation près de Papayan, dans les hauteurs d'*Iscanza*, vers le 1° 47' lat. N. Il se dessine à cet endroit un nœud colossal de montagnes qu'on pourrait appeler le Saint-Gothard des Andes. En effet, c'est des flancs de cet immense groupe que découlent en sens opposés quelques-unes des sources les plus considérables du *Caqueta* (un des plus grands affluents de l'Amazone), du *Patia*, qui porte ses eaux à l'océan Pacifique, et même du *Magdalèna*, grand fleuve qui ayant sa naissance près de celle du *Cauca*, sur le « Paramo des Papas, » débouche dans la mer des Antilles.

A Iscanza, de la Cordillère génératrice se détache vers le nord la puissante branche appelée cordillère *orientale* qui, parallèle en grande partie au cours de l'Orénoque, va finir sur les côtes septentrionales de la Nouvelle-Grenade et du Vénézuéla. Mais la masse principale des Andes tourne à l'ouest pour continuer sa route continentale vers l'extrême nord des Amériques, ayant une épaisseur moyenne de 100 kilomètres ; puis, vers les 2° 8' lat. N., elle se bifurque une seconde fois, près des groupes volcaniques de *Sorata* et de *Puracé*, en se divisant en deux cordillères qu'on a nommées *Centrale* et *Occidentale*, lesquelles déterminent le magnifique bassin du *Cauca*, son intermédiaire.

La cordillère occidentale sépare les grands bassins du Patia (qui appartient au système hydrographique de l'océan Pacifique) et du Cauca, le plus grand affluent du bas Magdalèna. Après un parcours considérable allant directement vers

l'ouest, cette cordillère tourne brusquement au nord, entre le Cauca et la côte du Pacifique, et, vers le 5me degré 12' lat. N., se divise à son tour en deux chaînes de montagnes ou demi-cordillères. La plus orientale, la plus épaisse et la plus élevée, se projette vers le nord, en séparant le bassin du Cauca moyen et inférieur de celui de l'*Atrato* (tributaire de la mer des Antilles), et va mourir sur les côtes du golfe de *Darien* ou d'*Uraba* (État du *Cauca*, — ancienne province du *Choco*) et du golfe de *Morosquillo*, dans l'État fédéral de *Bolivar*. La chaîne occidentale, au contraire, prend une direction perpendiculaire à l'océan Pacifique, sépare le bassin de l'Atrato (au nord) de celui du *San-Juan* (au sud), tributaire du Pacifique comme le Patia, et puis, s'arrêtant près de la côte et tournant au nord, longe la ligne de cette même côte, en la séparant du bassin de l'Atrato, et suit son cours vers les isthmes de *Darien* et de *Panama*, l'Amérique centrale, le Mexique, etc.

Dans cette imposante cordillère (qui renfermait de grands lacs, aujourd'hui disparus, sauf quelques-uns de peu d'importance), se produisent, de même que dans les autres cordillères, deux systèmes hydrographiques complétement opposés. Toutes les eaux du versant oriental vont chercher l'Orénoque, en s'écoulant par des artères très-considérables, tels que le *Guaviarè*, *le Méta*, l'*Arauca*, etc.; tandis que les eaux des plateaux et du versant occidental se réunissent successivement, au milieu des nombreux contreforts presque perpendiculaires à la ligne du Magdalèna, dans une foule de fleuves et de rivières, affluents de celui-là, et dont les plus remarquables sont : la *Furagasuga*, la *Bogota* (ou *Funza*), le *Cararè*, l'*Opon*, le *Sogamoso*, le *Lébrija* et le *César*.

Après avoir déterminé presque tout le système de plateaux, la cordillère orientale tend à se souder, à rallier ses chaînes éparses. C'est vers le 7° 8 lat. N. que se produit la jonction dans le groupe colossal de *Chita* (4,983 m. d'alti-

tude), le seul endroit de la cordillère jusqu'à ce point où l'on voit des neiges perpétuelles. Cependant le ralliement ne se soutient pas. A peu de distance du *paramo* de Chita, au sud du plateau de Pamplona, la cordillère se bifurque pour la seconde fois en deux chaînes qui prennent des directions très-distinctes : l'occidentale, assez élevée, sépare les plateaux de Pamplona et le bassin fluvial et maritime du *Zulia* et du lac de *Maracaïbo* du grand bassin du bas Magdalèna, et va se terminer près des bouches du même fleuve, dans la *Sierra-Nevada* de Sainte-Marthe, et sur les côtes de la péninsule de *Goajira*; tandis que la chaîne orientale, qui s'élève jusqu'à la région des neiges perpétuelles, dans la province vénézuélienne de Mérida, continue son cours vers le nord, pour constituer tout le système orographique du Vénézuéla. Cette division détermine le bassin intermédiaire du Zulia (le plus septentrional de la Nouvelle-Grenade) et du lac maritime de Maracaïbo.

De cette description générale des cordillères grenadines surgissent naturellement deux ordres de classifications du sol. La première se réduit à distinguer la région montagneuse de la région des *pampas* ou *llanos* de l'Orient. Celle-ci, absolument homogène et différente de l'autre, est un océan de plaines, couvertes de graminées sauvages et de forêts immenses, comprises entre la Grande Cordillère, continuée par l'Orientale, et l'Amazone et l'Orénoque, et traversées par de grands fleuves, qui descendent parallèlement de la ligne des montagnes pour aller grossir les deux fleuves géants. C'est la région déserte, presque inconnue, barbare. Là sont disséminés, dans un territoire de 65,000,000 hectares, 280,000 individus, dont 30,000 au plus sont à peu-près civilisés (demeurant aux approches de la base de la cordillère) tandis que les autres, complétement barbares [1],

[1] Je crois exagéré le chiffre des Indiens sauvages.

errent encore dans l'immensité des plaines et des forêts du Méta, du Guaviarè, du Caquèta, etc.

La région montagneuse se compose de tout le reste du pays, comprise entre la Grande-Cordillère, continuée par l'Orientale, et les deux Océans. Elle présente dans toutes ses formes (exceptés les bassins du Patia et du San-Juan, inclinés vers le Pacifique), un triple parallélisme de grandes vallées se dirigeant et descendant constamment vers la mer des Antilles, jusqu'aux deux formations latérales où se déterminent l'isthme du Darien à l'ouest, et le bassin du bas Zulia à l'est. Partout, dans ce monde de montagnes, compliquées d'une maniére étonnante, le sol se trouve divisé en trois systèmes généraux de topographie, qui sont déterminés par les trois cordillères à peu près parallèles [1]. Ces trois systèmes sont : celui des hauts plateaux, celui des versants ou parties inférieures des montagnes, et celui des vallées profondes.

Après cette rapide exposition de la topographie générale de la Confédération grenadine, j'essayerai d'indiquer à grands traits : les causes qui ont déterminé la distribution de la population dans ce pays, les croisements des races, et les traits les plus saillants de la physionomie de la société grenadine. Cette société est très-nouvelle. — Elle est pauvre au point de vue de la civilisation, et sa vie a été jusqu'à présent un tâtonnement continuel dans le sens du progrès et de son organisation définitive. Mais c'est aussi un peuple courageux, hardi, hospitalier, généreux, plein du sentiment de l'honneur et de la conscience de son rôle dans l'Amérique *latine* ; — un peuple qui, par ses nobles et belles institutions, par son grand avenir et surtout par ses spécialités ethnologiques et topographiques, mérite une étude attentive de la part de ceux qui travaillent, avec ce cosmopolitisme chrétien de la science moderne, à

[1] A la rigueur on pourrait dire *cinq*, au lieu de *trois*.

chercher partout la solution des plus grands problèmes sociaux, en défrichant patiemment les terres de l'erreur pour y semer la vérité et récolter le progrès.

JOSÉ SAMPER,
ancien député de la Confédération grenadine.

(A suivre.)

L'ÉCRITURE

CONSIDÉRÉE DANS SES ORIGINES

[LES ÉCRITURES FIGURATIVES ET HIÉROGLYPHIQUES des différents peuples anciens et modernes, par **Léon de Rosny**. *Paris* (Maisonneuve et Cie, éditeurs), 1860; in-4°, avec planches.]

I

Il y a déjà plusieurs années que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a proposé au concours le sujet dont suit la formule :

« Rechercher l'*origine* de l'alphabet phénicien ; en suivre la propagation chez les peuples de l'ancien monde ; caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent, afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois, en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques [1]. »

Certes, l'intention était des plus louables, et le sujet aussi intéressant que possible ; l'alphabet fut et sera toujours la plus belle et la plus étonnante des inventions humaines, comme il en est la plus utile et la plus féconde : c'est de lui que date la civilisation ; sans lui, pas de progrès réalisable : l'imprimerie n'est qu'un procédé d'exécution matérielle, et

---

[1] *Moniteur universel*, 15 septembre 1860.

l'inventeur de l'alphabet est au-dessus de Guttemberg, autant que l'esprit au-dessus de la matière. Or, par alphabet, nous entendons l'écriture, dont il présente la forme perfectionnée : le premier est à la seconde ce que le système numérique est au calcul primitif des unités accumulées, une formule générale et élastique. Le sujet était vaste ; il eût pu l'être davantage, par exemple, si l'on eût demandé simplement l'origine et l'histoire de l'alphabet ou même de l'écriture. A notre sens, c'eût été la seule manière vraiment naturelle de poser la question, et il faudra bien y revenir, nous le démontrerons.

L'Académie en a pensé autrement : comme les concurrents ne venaient pas, ou que les travaux présentés étaient médiocres, elle a jugé, sans doute, la question mal posée et l'a modifiée en ces termes :

« Recherher *les plus anciennes formes* de l'alphabet phénicien, en suivre la propagation, etc. [1] »

Nous voici dans un ordre d'idées tout différent : l'Académie ne demande plus les *origines*, c'est-à-dire une histoire complète, remontant nécessairement aux sources, et partant générale ; elle se contentera des *plus anciennes formes* connues : une monographie lui suffira ; ce qui devait être une œuvre philosophique devient un simple travail d'érudition. Nous ne blâmons pas la mesure : les circonstances se chargent de la justifier ; mais il nous semble que la question n'est pas encore posée comme il faudrait ; qu'on nous permette d'en dire les motifs.

Le mot alphabet désigne deux ordres d'idées dépendant l'un de l'autre : ou bien c'est la série des émissions de voix qui servent à la constitution mécanique d'une langue ; ou bien, c'est la collection des signes conventionnels qui servent

---

[1] *Moniteur universel*, *loc. citat.*

à figurer ces émissions, et les combinaisons vocales qu'elles produisent.

Dans le premier cas, il est clair qu'il n'y a pas d'alphabet *phénicien :* la série vocale commençant par *aleph* et finissant à *thav*, est commune à un grand nombre de langues sémitiques, entre lesquelles il est impossible de désigner celle où la première manifestation s'est produite ; d'autres idiomes, qu'à tort ou à raison l'on range dans des familles différentes, ont adopté ce même système en le modifiant plus ou moins. On dira peut-être que ce n'est point là ce dont l'Académie s'est préoccupée, et qu'elle n'a eu en vue que les signes ; il n'en est rien, et nous repoussons pour le compte de ce corps savant l'imputation d'une aussi grave infraction aux règles de la logique : comment espérerait-on expliquer les moyens de représentation, si l'on n'avait déjà la connaissance des objets à représenter ?

Supposons toutefois qu'il ne s'agisse que de la filiation des signes, ce qui écourterait singulièrement la question. Il existe des caractères bien connus, qui portent le nom de *phéniciens*, et on les appelle ainsi parce qu'on les trouve employés par les habitants ou par les colonies de la Phénicie. La raison n'est pas des meilleures : que dirions-nous des Américains ou des Polynésiens, s'ils s'avisaient de nommer *marseillais*, sous prétexte qu'ils leur viennent de Marseille, les types de nos imprimeries ? Nous les renverrions avec raison à l'étude des origines. Ainsi devons-nous faire. Assurément, nous comprenons qu'à défaut d'autre terme dont l'exactitude soit suffisamment vérifiée, on emploie celui d'*alphabet phénicien*, qui est compris de tout le monde, et nous nous réservons la faculté de recourir nous-même à cette locution, toutes les fois que l'occasion s'en présentera ; mais, lorsqu'il s'agit d'une recherche scientifique d'origine, d'une détermination exacte de temps et de lieux, il n'est pas permis de poser la question en termes contestables, sinon erro-

nés. L'alphabet dont il s'agit appartient-il aux Phéniciens? Nous n'en croyons rien.

Tyr et Sidon ne furent jamais des capitales littéraires; elles ne nous ont laissé ni textes originaux, ni œuvres traduites, pas même de noms d'auteurs, et il est douteux qu'elles en aient possédé, au moins au temps de leur puissance. C'étaient, avant tout, des entrepôts, ou si l'on veut, des places de commerce, servant d'intermédiaires entre l'Orient et les rivages de la Méditerranée, nous l'avons démontré ailleurs[1]. Les Phéniciens étaient des marchands beaucoup plus occupés à collectionner des sicles que des livres, et ils bâtissaient plus de monuments, des temples surtout, qu'ils n'écrivaient de mémoires. C'est la tendance de toutes les cités commerçantes.

La poésie et l'histoire, qui précèdent ordinairement ailleurs, en pays civilisé, toute autre manifestation traditionnelle de la pensée, n'ont laissé aucune trace chez le peuple qui a porté, dans le monde ancien presque entier, ses armes et sa mythologie; il ne nous reste de lui que des inscriptions d'une époque relativement moderne, la plus ancienne ne dépassant guère six siècles avant l'ère chrétienne[2]. Or, on écrivait au temps de Moïse, et même un peu auparavant, et les caractères dont on se servait et que les Samaritains ont conservés jusqu'à nos jours, étaient précisément ceux que l'on a depuis nommés *phéniciens;* car chacun sait que les caractères dits aujourd'hui *hébraïques* sont réellement assyriens, ou mieux chaldaïques, et n'ont été adoptés par les Juifs que pendant la captivité de Babylone, époque où cette nation perdit l'u-

---

[1] Voir notre article sur *Les systèmes métriques*, etc., dans la *Revue orientale et américaine*, t. V, p. 13 et suiv. (§ IV.)

[2] M. l'abbé Bargès a démontré que l'inscription de Marseille est antérieure à l'an 599 av. J.-C. Voy. *Temple de Baal à Marseille*; Paris, 1847, gr. in-8°. — *Nouvelle interprétation de l'inscription phénicienne de Marseille,* Paris, Benj. Duprat, 1859; in-4°.

sage de son idiome primitif, et en même temps celui de son ancienne écriture. Aux temps reculés qui précédèrent le séjour en Égypte, ou qui le suivirent immédiatement, les relations de la Palestine étaient bien plus fréquentes avec la Mésopotamie qu'avec la Phénicie ; le premier de ces deux pays était le foyer de toute lumière et de toute civilisation, et c'est de là que sont émanés les commencements des institutions sociales, qui ont marqué les premiers pas de l'humanité dans la voie du progrès ; c'est aussi de là que l'écriture et l'alphabet sont venus[1].

Par cela même qu'ils étaient les intermédiaires entre les deux parties du monde, les Phéniciens devaient, en fait de richesses intellectuelles, recevoir beaucoup de l'Orient, qui était alors relativement fort avancé, et lui porter peu de chose de l'Occident, dont les progrès furent beaucoup plus tardifs ; d'ailleurs, ils dépendaient de l'Assyrie, dont ils subissaient le mouvement. Une partie de ces peuples paraît être venue à une époque très-reculée, des bords du golfe Persique[2], et c'est alors, sans doute, qu'ils importèrent à Sidon la civilisation de Babylone. Enfin, il est un motif qui nous paraît péremptoire, et que l'on oublie trop souvent, c'est qu'en ce monde, les progrès sont solidaires : les germes ne peuvent éclore que dans un certain milieu et à un certain degré de température ; il en est de même des idées, dont la formation exige le concours d'un niveau approprié des autres manifestations de la pensée : dans la haute antiquité, Babylone seule présente cette condition, et si l'alphabet n'y conserva point ses figures primitives, c'est qu'il y survint, comme pour le

---

[1] Telle paraît être l'opinion de Diodore de Sicile (v, 74) ; celle de Lucain, qui attribue l'invention de l'alphabet aux Phéniciens, n'est que l'énonciation du préjugé populaire basé sur l'importation de Cadmus. On sait que ce nom signifie l'*Oriental*.

[2] Hérodote, *Hist.* VII, 89.

système métrique, des réformes que les peuples voisins ne jugèrent pas à propos d'adopter.

Le terme d'*alphabet phénicien* ne se justifie donc pas, et l'épithète de *babylonien* ne serait pas meilleure, parce qu'elle est inutile. En réalité, il n'y a qu'un alphabet, comme il n'y a qu'une arithmétique et qu'une algèbre; qu'on dise, si l'on veut, que divers procédés ont été inventés, dans différents pays, sans qu'ils viennent les uns des autres; nous le nions, comme improbable, jusqu'à preuve évidente; nous en disons plus loin la raison. La question de l'alphabet étant une ne saurait être scindée. En cherchant, soit les origines, soit les plus anciennes formes, soit enfin les traces de la transmission de caractères quelconques, il est impossible qu'on ne se heurte pas plus ou moins à des questions d'antériorité, qui exigent une excursion dans l'histoire générale de l'écriture; le but ne pourra donc être atteint qu'à condition d'avoir été dépassé. En un mot, le programme laisse à désirer, et rien n'est plus dangereux qu'une question mal posée : le préjugé, le sophisme scientifique et les révolutions manquées ne connaissent pas de causes plus fréquentes[1].

Mais puisqu'il s'agit d'une étude générale sur les principes de l'écriture, on doit se demander si, du moins, le travail est possible. Sans doute, on peut faire dès aujourd'hui l'histoire de l'alphabet, même à partir de l'origine des divers caractères qui le composent : il existe, pour l'élucidation de ces

---

[1] En 1839, l'Académie de Besançon proposa le sujet suivant : « Des conséquen« ces économiques et morales qu'a eues jusqu'à présent en France et que semble « y devoir produire dans l'avenir, la loi sur le partage égal entre les enfants. » Un concurrent répondit qu'à moins de se renfermer dans des banalités, cela signifiait : « Qu'est-ce que le principe de l'hérédité? quels sont les fondements de « l'égalité? *Qu'est-ce que la propriété*? » On connaît la réponse : cette formule paradoxale et fausse d'une idée honnête et morale au fond, a fait rapidement à son auteur une gloire malsaine qui a ruiné le livre et le système. — Proudhon *qu'est-ce que la propriété? ou recherches sur le principe du droit et du gouvernement.* 1er mémoire, Paris, 1848, in-18.

points importants, des documents qui sont rares, il est vrai, sans être introuvables. Mais, quand il faudra démontrer les rapports de l'alphabet avec les écritures idéographiques ou autres, ou bien l'absence de relations et par suite arriver à présenter le tableau synthétique du travail accompli par l'intelligence humaine, pour la manifestation figurée des sons qui forment la parole et les langues, c'est là que l'insuffisance de l'état actuel de la science se révèlera.

Nous le disions tout à l'heure, les idées sont solidaires : lorsqu'il s'agit d'énoncer une synthèse, une théorie quelconque, il faut que les éléments en aient été partiellement préparés. Pour la question qui nous occupe, les éléments seront fournis par les études qui commencent à se faire sur les différentes écritures connues. A ce titre, le nouveau programme de l'Académie aura une utilité de premièr ordre, s'il amène la publication de caractères soit inconnus, soit différemment rapprochés ou groupés; c'est également à ce point de vue que le monde savant approuva jadis les découvertes de Champollion, et se préoccupe aujourd'hui de la description que donne M. Aubin de la peinture didactique des Mexicains; c'est enfin, pour le même motif, que nous venons parler de la nouvelle publication de M. de Rosny.

II

M. de Rosny s'est imposé la tâche, aussi louable que pénible, de réunir dans un cadre méthodique l'exposé et la reproduction des éléments composant les principaux systèmes graphiques usités dans diverses parties des deux hémisphères terrestres, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'aux temps modernes. Son ouvrage sera divisé en deux parties : la première, qui est celle dont nous avons à rendre compte, est consacrée tout entière aux écritures figuratives, hiéroglyphiques, idéographiques ; à celles, enfin, qui ont pour base et

pour moyen l'image, plus ou moins défigurée, des objets mêmes dont il s'agit de conserver le souvenir. La seconde comprendra les écritures phonétiques, alphabétiques, dans lesquelles le système, dépouillé de ce qu'il pouvait avoir primitivement de figure, apparaît comme une collection de signes purement conventionnels et applicables non à des objets, mais aux élements vocaux des mots qui les représentent.

L'auteur commence par diviser en trois classes ou genres les systèmes divers d'écritures figuratives : il définit le premier genre, « une représentation continue de scènes dont on a eu l'intention de conserver la mémoire : » on doit ranger dans ce groupe les procédés mexicains, qui ne diffèrent de la peinture proprement dite qu'en ce que l'emploi des images y est borné à la stricte reproduction des idées à exprimer ; la seconde classe « renferme un certain nombre de figures que l'on ne doit pas interpréter par ce qu'elles représentent réellement, mais par l'idée conventionnelle qu'on y attache ; » tels sont les hiéroglyphes égyptiens. Enfin, le troisième genre « contient un certain nombre de signes rappelant des sons ou des mots de la langue parlée, » comme dans les écritures du Mexique, de la Chine et de l'Égypte.

Toutefois, en énonçant ces divisions, l'auteur ne cherche pas à établir entre elles des liens de succession, ni même des relations d'antériorité ; il n'en fait pas non plus la base de son travail, dont l'arrangement général se présente exempt de toute coordination préconçue.

M. de Rosny est sinologue, il commence par la Chine. Les signes de l'écriture de ce pays sont généralement, dit-il, des images plus ou moins exactes des êtres ou objets à représenter, signes qui, par une suite de dégradations successives, se sont en partie transformés en des caractères tels que les emploient les livres contemporains. L'auteur dit « en partie, » parce qu'il pense qu'un grand nombre des figures usitées de

nos jours ne proviennent point des images grossières qu'on attribue aux fondateurs de la civilisation chinoise. Images, en effet, bien grossières et tout à fait insuffisantes à l'expression du discours; car, étant dépourvues du moyen de rendre les rapports, les nuances, les distinctions, si fréquentes dans la pensée, elles ne figurent que les points de repère d'un langage complet. Mais la langue chinoise elle-même présentait alors, sans doute, ce caractère décousu; tout se tient dans les résultats de causes identiques.

Après avoir donné un résumé historique des écritures de la Chine, avec tableaux, l'auteur passe aux dérivés. Le système annamique diffère, non-seulement par quelques altérations dans le sens, mais aussi à raison d'un certain nombre de caractères nouveaux ou spéciaux, dont l'origine paraît être exclusivement phonétique.

En plaçant à la suite les alphabets japonais et coréen, M. de Rosny se conforme au préjugé qui attribue à l'empire fondé par Fou-hi la création et les développements de la civilisation dans l'Extrême-Orient; nous n'en faisons pas un reproche, l'ouvrage étant destiné à l'exposition des faits plutôt qu'à la critique des systèmes. Le syllabaire coréen, reproduit (planche II, page 11) d'après un ouvrage original japonais, diffère assez sensiblement de ceux qui sont déjà connus, et notamment de celui qu'on trouve plus loin (pag. 12), où les signes sont tracés avec une grande exactitude.

L'étude des écritures américaines est au début; toutefois, les travaux remarquables dont M. Aubin a commencé la publication[1] nous font espérer que ce genre de monuments sera bientôt aussi connu et aussi apprécié que tout autre. M. de Rosny en distingue plusieurs formes :

L'écriture *figurative* proprement dite, qu'il définit « des

[1] Voy. dans la *Revue orientale et américaine*, t. III, pp. 163, 224; t. IV, pp. 33, 270.



séries continues d'images qui s'expliquent de la même façon que des bas-reliefs représentant une suite d'événements distincts, » et il en donne pour spécimen une planche représentant des faits qui se rapportent à la fondation de Mexico[1];

Les écritures *phonétiques* et *phonético-figuratives*, dans lesquelles on peut saisir le passage de l'un à l'autre élément, surtout en prenant pour guide les savants travaux déjà cités de M. Aubin[2];

L'écriture calculiforme, dans laquelle on croit rencontrer un système plus élaboré et le signe d'un état plus avancé de la civilisation[3].

L'auteur complète cette partie de son œuvre, en mentionnant, d'une manière sommaire, les divers monuments de peinture didactique, les écritures figuratives, les procédés graphiques, en un mot, dont il a été trouvé des traces dans les pays habités autrefois par des peuplades de l'Amérique moins civilisées que ne l'étaient les Mexicains. Les Iroquois et les Patagons avaient aussi leurs systèmes[4].

L'écriture hiéroglyphique égyptienne a eu l'avantage d'attirer jusqu'à ce jour plus que toute autre l'attention du monde savant, et les travaux de Champollion sont passés à l'état de légende ; on n'en retrouve pas moins avec plaisir un exposé présenté d'une manière lucide. La décomposition des éléments y fait reconnaître trois classes de caractères :

Les caractères *mimiques* ou *figuratifs*, exprimant l'objet même dont ils présentent à l'œil l'image plus ou moins exacte ; les caractères *tropiques* ou *symboliques*, rendant les idées abstraites, qu'il n'était possible d'indiquer que par des procédés conventionnels ou allégoriques ; et enfin les caractères *phonétiques*, rappelant conventionnellement les sons

---

[1] *Les Ecritures figuratives et hiéroglyphiques*, p. 14.
[2] *Les Ecritures*, etc., p. 16 et suiv.
[3] *Les Ecritures*, etc , p. 19.
[4] *Les Ecritures*, etc., p. 23.

vocaux, lesquels, dit Champollion, sont d'un usage plus fréquent que les autres[1]. Les hiéroglyphes linéaires constituaient, comme leur nom le dit, une simplification où la figure était réduite au tracé de la ligne[2].

La dégradation du système précédent produisit l'écriture *hiératique*, dont les caractères sont divisés par Champollion en quatre classes, selon qu'ils reproduisent la figure exacte, partielle, rapprochée ou éloignée des hiéroglyphes linéaires auxquels ils correspondent[3].

L'écriture *démotique*, d'une date relativement récente, comprend des caractères phonétiques qui forment un alphabet, et des signes figuratifs. M. de Rosny en donne pour exemple la reproduction de deux papyrus entièrement inédits.

Comme exemple encore, il faut citer la reproduction d'une partie de l'inscription de Rosette, la traduction et le commentaire plein de faits curieux, qu'a donnés M. Théodule Devéria, des textes hiéroglyphique et démotique[4].

Enfin, ce travail important est complété par un tableau des signes hiéroglyphiques, dont le mérite est de présenter, par le nombre assez considérable de figures qu'il renferme, l'état actuel de la science archéologique égyptienne. Il remplace, à lui seul, une foule de mémoires, souvent assez difficiles à se procurer, et auxquels il faudrait recourir pour réunir ces renseignements.

Les Éthiopiens, auxquels Diodore attribue la civilisation de l'Égypte, et qui paraissent en tout cas avoir apporté dans ce pays, déjà dégrossi, de nouveaux éléments de progrès, les Éthiopiens eurent leurs hiéroglyphes; mais cette partie de la science est encore à l'état embryonnaire.

---

[1] *Les Ecritures*, etc., p. 26.
[2] *Les Ecritures*, etc., p. 27.
[3] *Les Ecritures*, etc., p. 28.
[4] *Les Ecritures*, etc., p. 53-72.



M. de Rosny a peut-être eu tort de ranger l'écriture cunéiforme parmi les procédés figuratifs, parce que l'on a cru reconnaître sur quelques monuments les images dont les signes seraient dérivés. A ce compte, l'alphabet dont les Phéniciens se sont servis devrait être classé dans la même catégorie, attendu que tous les caractères, sans exception, y ont une origine figurée. Mais la question n'est pas dans l'origine, elle est dans l'emploi même des procédés. Au surplus, nous savons si peu de chose sur les systèmes cunéiformes, qu'il est encore bien difficile d'en faire l'objet d'une vue générale.

Il y a d'abord l'écriture dite *persépolitaine;* elle comprend des coins à tête évidée, placés soit verticalement, soit horizontalement et des crochets circonflexes toujours verticaux : la combinaison de ces signes donne un nombre restreint de caractères qui forment un alphabet.

L'écriture *babylonienne* est formée de coins à tête pleine, qui se juxtaposent ou se croisent de diverses manières, et présentent ainsi un très-grand nombre de figures plus ou moins distinctes.

Un troisième système se borne à juxtaposer les coins à tête pleine et à deux têtes opposées, en y ajoutant parfois les crochets de l'écriture perse.

M. de Rosny expose ce que l'on croit savoir de ces divers procédés et en donne de nombreux exemples. L'ouvrage tout entier est remarquable par la perfection de l'exécution matérielle et on peut le définir une exposition consciencieuse où l'érudit reconnaîtra le résumé fidèle de l'état actuel de la science, et où le public intelligent qui s'intéresse aux questions d'archéologie graphique puisera les notions exactes qu'il peut désirer sur des matières aussi peu répandues.

A. CASTAING.

(La fin prochainement.)

EXAMEN CRITIQUE

DU DÉCHIFFREMENT

DES

INSCRIPTIONS CUNÉIFORMES

ASSYRIENNES[1]

[Expédition scientifique en Mésopotamie, par **Jules Oppert**, tome II. *Paris*, 1858, in-4°.]

I

Ce n'est pas une entreprise facile que celle de l'examen critique du système de déchiffrement de M. Oppert, quoique l'ouvrage où il nous expose ce système date déjà de deux ans. En effet, malgré les travaux, si nombreux déjà, des assyriologues, savants en renom pour la plupart, la question demeure toujours si singulièrement engagée; on marche ici sur un terrain si mouvant et parsemé de tant de piéges; puis, l'auteur est si absolu dans ses affirmations, si intrépide dans ses allures philologiques et paléographiques que le critique tourne et retourne dix fois sa plume, avant de se décider à formuler le jugement auquel, après toute sorte de précautions, il a cru devoir s'arrêter en lui-même avec lui-même, comme disent les Hindous[2]. Quand un orientaliste aussi bien placé que M. Oppert, dont « les travaux, suivant M. Ménant, ne pouvaient passer inaperçus en Europe, » vous fait clairement entendre, dès la première page de son livre, qu'il a « des titres à la reconnaissance du monde savant, »

[1] Lu à la Société d'Ethnographie, dans les séances des 1er et 15 octobre 1860.

[2] आत्मन्यात्मना.

et qu'il affirme sans sourciller que les questions les plus importantes d'une science qu'on croyait encore à son début, sont résolues (p. 107), que le déchiffrement des inscriptions assyriennes ne présente plus de difficultés (p. 9)[1]; alors, ne faut-il pas quelque courage, sinon pour croire qu'il pourrait bien se tromper, du moins, pour le dire et surtout pour le dire au public?—Mais enfin, l'histoire et la linguistique sont des sciences positives; elles ont l'une et l'autre un critérium certain, un contrôle extérieur, d'après lequel on est autorisé à émettre un jugement sur les questions d'histoire et de linguistique, et ainsi nous pouvons peut-être, sans trop craindre d'être taxé de présomption, dire notre avis motivé sur l'œuvre dont il s'agit ici.

Toutefois, répétons-le, la chose n'est pas facile. Outre les difficultés inhérentes au sujet, et qui sont grandes, on se trouve trop souvent embarrassé dans la lecture de « l'Expédition en Mésopotamie » par une rédaction si confuse que, plus d'une fois, ce qui est devant devrait être derrière et *vice versa*[2]; puis, et surtout, par des obscurités de style où la grammaire a quelquefois cruellement à

---

[1] Des déclarations aussi tranchées feraient presque douter de la modestie de la demande que M. Oppert adresse à la critique à l'effet d'être éclairé sur beaucoup de points de son système qui lui sont restés obscurs (Voy. sa réponse à M. Renan, *Revue orientale et américaine*, juin 1859, p. 155). Ces points-là sont tellement clairsemés, le savant assyriologue explique tout avec tant d'aisance, qu'on est tout étonné quand parfois il hésite et qu'il avoue son impuissance, comme, par exemple, à la page 267.

[2] C'est dans cette exposition vicieuse qu'il faut chercher, par exemple, la cause de l'erreur que M. Renan, qui est pourtant si rompu aux recherches les plus laborieuses, fait à la page 252 du *Journal des Savants*, avril 1859, où il signale une contradiction de M. Oppert, relativement à la question des homophones. Pour justifier M. Oppert, il fallait consulter, non la liste de la page 32, mais l'Appendice. Mais aussi qui songe à chercher les choses essentielles dans un *Appendice!* — Toutefois M. Oppert semble se contredire parfois sur l'homophonie, par exemple pour les signes [cuneiform] (p. 79), et [cuneiform] (p. 92), qui ne sont pas des *variantes*, et signifient cependant *pal* ou *bal*, l'un et l'autre.

souffrir. C'est au point que souvent ces obscurités vous empêchent de saisir ce que l'auteur a voulu dire. M. Ménant même s'en est trouvé gêné, puisqu'il dit, à propos de la rédaction d'un axiome de la plus haute importance pour le système, que : « ainsi énoncé, il ne saurait satisfaire la critique la plus superficielle[1]. » Sans doute, on ne demande pas à M. Oppert de « rares talents d'écrivain, » comme il affecte de le croire; mais, ce qu'on lui demande et ce qu'on est en droit de lui demander, puisqu'il écrit en français, et que d'ailleurs il est *linguiste*, c'est qu'il exprime clairement ce qu'il veut exprimer.

Mais n'insistons pas et arrivons sans retard au système même de M. Oppert. Ce système est d'une telle complication, que celui de l'écriture hiéroglyphique des Égyptiens ne nous apparaît plus, en comparaison, que comme un jeu d'enfants. La raison se refuse à admettre que jamais un peuple aussi civilisé que l'ont été les Chaldéens et les Assyriens, et cela depuis la plus haute antiquité que l'histoire connaisse, ait pu consentir à recevoir et à garder une écriture excessivement incommode, pour rendre sa propre langue, écriture à laquelle, bien qu'il en couvrît tous ses monuments, il comprenait si peu de chose, qu'un de ses rois qui, lui aussi, était fort mal au courant du système (c'est M. Oppert qui nous l'assure), eut à cœur de l'expliquer à ses sujets, afin qu'ils pussent déchiffrer une écriture qui était la leur.

Toutefois, j'entends une objection; j'entends dire : Mais si cette écriture était une écriture sacrée, elle pouvait fort bien n'être qu'à l'usage d'un petit nombre d'initiés, comme l'écriture hiéroglyphique en Égypte, et le peuple, par conséquent, pouvait l'ignorer de même que les lapicides qui la gravaient sur les murs ou sur les rochers, ou ne pas y entendre

---

[1] J. Ménant, *Les Ecritures cunéiformes*, p. 188.

grand chose. L'objection serait juste peut-être, si M. Oppert n'avait eu soin de nous apprendre qu'elle n'était pas sacrée ou à l'usage exclusif d'une classe d'initiés. Il nous parle, en effet, de « la tenacité de ce *peuple* (assyrien) à garder une écriture que son sens pratique eût dû rejeter » (p. 102, cf. p. 101), et dit « que les *habitants* de la Mésopotamie » cherchaient « des expédients pour en rendre les difficultés moins grandes (p. 97). » Ainsi, dans l'opinion de l'auteur, le système d'écriture dont il nous entretient était à l'usage, non d'une fraction, mais de la généralité des Chaldéens et des Assyriens. S'il incline ensuite à penser (p. 103) que cette même écriture était celle du sacerdoce seulement, c'est à lui à se mettre d'accord avec lui-même, et à nous expliquer, s'il en était ainsi, comment le sacerdoce d'un grand peuple sémitique a pu emprunter les arcanes de sa science scripturaire aux Tatars, à la race tataro-finnoise. (p. 82 et suiv.)

Il explique la chose. Il dit (p. 59), ce qui est évident en effet, que l'écriture cunéiforme est d'origine hiéroglyphique, et qu'ayant retenu, à cause de cette origine, des groupes de signes qui présentent des idéogrammes, des images d'idées et de choses, ces idéogrammes, qui sont parfois aussi des valeurs syllabiques, s'articulent cependant en assyrien tout autrement comme idéogrammes que comme valeurs linguistiques; désaccord qui ne pourrait pas exister, comme le montre si bien l'analogie de l'écriture égyptienne, si le système graphique cunéiforme avait pris naissance chez les Assyriens. Il doit avoir pris naissance chez le peuple où la valeur linguistique, que le signe a en assyrien, correspond à son articulation idéographique; ce qui revient à dire, que la valeur phonétique de l'idéogramme indique la provenance de celui-ci chez le peuple où son nom est identique avec cette valeur, où l'idéogramme se lit comme il se prononce étant groupe phonétique. Ainsi de ce que l'idéogramme ►►⊤

qui exprime l'idée de Dieu et qui, comme valeur syllabique assyrienne, se prononce AN, se traduit dans la langue d'où il provient par AN *nap*, et en assyrien par ILOU, on est autorisé à conclure que l'origine du caractère n'est pas assyrienne. Il n'y a rien à objecter contre ce principe; sa justesse se juge par l'analogie.

Mais voici où commencent les difficultés, j'allais dire les hasards du système de M. Oppert. Il prétend que cette concordance d'articulations, idéographique et syllabique, c'est le scythique qui la présente, et, se mettant soudain à parler scythique [1], langue dont peu de personnes jusqu'ici soupçonnaient l'existence, il transporte, comme si de rien n'était, le scythique ou tatar dans l'assyrien (p. 95, 153, 177, *passim*), pour avoir le droit de dire que l'écriture cunéiforme est un legs transmis aux Assyriens par les Tatars (p. 82).

Voilà qui est peut-être un peu trop accentué. Non pourtant que je veuille affirmer que les Mongols et les Assyriens aient été incapables, les uns de faire ce legs, et les autres de l'accepter; tout est possible ou pour employer une locution de M. Oppert, « rien ne doit nous surprendre (p. 209). » Mais celui qui se hasarde à avancer une chose invraisemblable et quelque peu bizarre, doit comprendre qu'il est tenu à fournir des preuves tellement concluantes, qu'il n'y ait pas moyen de les récuser. Les Assyriens, nation sémitique, auraient écrit et lu en scythique ! Et cela résulterait, de manière à ne plus laisser « aucun doute » (p. 82), d'un côté, des preuves que l'auteur nous donne de l'origine hiéroglyphique de l'écriture cunéiforme, et de l'autre, des rapproche-

---

[1] La hardiesse de la science scythique de l'auteur ne recule même pas devant la reconstitution d'un texte perse, à peu près illisible, par un texte prétendu scythique « pareillement fruste. » (voy. p. 216 et suiv.). Et c'est sur une base aussi ruineuse que M. Oppert voit se confirmer « d'une manière éclatante l'identité des deux écritures scythique et assyrienne!! »



ments qu'il fait entre quelques mots tataro-finnois et autant de valeurs cunéiformes du système qu'il appelle médo-scythique? On est plus qu'étonné de la confiance accordée par un savant tel que M. Oppert à des procédés d'une rigueur scientifique si contestable et auxquels néanmoins il recourt à tout instant.

Et l'histoire donc! Elle a bien aussi un mot à dire en tout ceci. Les Scythes, il est vrai, furent pendant un temps maîtres de la Médie et de toute l'Assyrie, ainsi que nous l'apprend Hérodote [1]. Mais leur empire fut si éphémère et si troublé que, quelque bonne volonté qu'on mette à faire des habitants de ces pays-là les hommes les plus curieux de tout usage étranger [2], on se refuse cependant à croire que, dans les circonstances données, ils aient pu ou voulu adopter le système d'écriture des Scythes, supposé que ce système soit celui qui ait donné naissance aux cunéiformes : de pareils emprunts ne se réalisent pas si vite!

D'ailleurs, il ne s'agit pas pour notre auteur, comme le pense M. Ménant [3], des Scythes du temps de Cyaxarès, six siècles avant Jésus-Christ ; c'est à une domination scythique qu'il place vingt-trois siècles avant notre ère, que M. Oppert attribue l'introduction de l'écriture cunéiforme en Assyrie. Mais c'est en vain qu'on cherche dans son ouvrage les preuves historiques qui puissent appuyer son dire. Dans un autre endroit [4], il a écrit, il est vrai, qu'il croit reconnaître un nom touranien (c'est-à-dire scythique) dans le nom de Kedorlaomer, ce roi d'Élam dont il est parlé au chapitre XIV de la Genèse, et qui est présenté comme le chef de trois autres rois, parmi lesquels on remarque le roi de Sennaar qui est le pays

---

[1] Hérod., I, 104-106.
[2] *Ibid.*, 135.
[3] *Ouvr. cit.*, p. 98.
[4] *Annal. de phil. chrét.*, novembre 1856, p. 329.

babylonien, la Mésopotamie. J'avoue que si cette hypothèse : la nationalité scythique de Kedorlaomer, était historiquement confirmée, le système de l'origine scythique de l'écriture cunéiforme commencerait à acquérir beaucoup de probabilité. En effet, l'apparition de ce souverain de Babylone, ou, pour parler plus exactement, de cet allié du roi de Sennaar, tombe au temps d'Abraham, c'est-à-dire 1977 ans avant notre ère, d'après la chronologie vulgaire, et 1971 ans, d'après la chronologie astronomique. Malheureusement, M. Oppert ne fournit aucune espèce de preuve du caractère scythique de Kedorlaomer, et ainsi, quelque regret que nous en ayons, nous ne pouvons voir que des assertions gratuites dans les assurances qu'il nous donne de « l'existence antique d'une civilisation touranienne, » qui aurait précédé celle des Assyriens (p. 82), et imposé à ce peuple sémitique le « legs assez incommode » de l'écriture cunéiforme. Où est donc le monument scythique qui rende témoignage de la culture d'un peuple qui, comme on l'avoue avec naïveté, est « complétement ignorée ? »

D'ailleurs, c'est une vérité rigoureusement démontrée que tout peuple qui adopte une écriture étrangère, la modifie toujours suivant le génie particulier de sa langue. C'est ainsi que l'alphabet phénicien, qui est l'origine de toutes les écritures des peuples européens, a subi les modifications les plus diverses, suivant qu'il est devenu grec, latin, allemand, slave, espagnol, français ou anglais ; et, bien qu'il y ait dans ces alphabets, par suite de leur origine exotique, des imperfections, étymologiques surtout, assez nombreuses, cependant, dès qu'on ne les envisage que sous le rapport de leur emploi spécial d'écriture, on constate que les divers signes alphabétiques sont parfaitement appropriés à leur but, qui est de représenter abstraitement, d'une manière toute philosophique, chacun l'articulation à laquelle il se trouve adapté. Eh bien, est-ce qu'un idiome comme l'assyrien, qui



était parlé par le peuple le plus civilisé de l'antiquité asiatique, et dont les congénères possédaient un système graphique si parfaitement alphabétique; est-ce qu'un tel idiome aurait subi la gêne d'une écriture qui, comme nous allons le voir par l'exposé des bases sur lesquelles M. Oppert fonde ses déchiffrements, est assurément le système graphique le plus impossible qu'on puisse imaginer pour écrire un idiome sémitique? *A priori*, on se refuse à admettre une telle aberration, mais ne précipitons pas notre jugement et voyons la chose de près.

II

M. Ménant, qui expose avec une grande lucidité, dans son ouvrage sur « les Écritures cunéiformes, » toutes les questions que traite le livre de M. Oppert, dit, ce qui est on ne peut plus vrai, que « c'est en marchant qu'on démontre le mouvement, » et que « la preuve de la connaissance d'un alphabet et d'une langue se trouve dans son application (p. 77). » Puisque donc le système de M. Oppert permet d'articuler des sons, des mots, des phrases, et que ces mots, ces phrases ont un sens suivi, clair et précis, il semble que l'auteur de « l'Expédition en Mésopotamie » ait vu juste et que les bases de son déchiffrement soient solides et incontestables.

Ne serait-ce pas ici le cas de dire qu'il faut de la logique, mais pas trop n'en faut? Est-ce que, par exemple, je suis parfaitement sûr de lire une page chiffrée, lorsque je parviens à substituer méthodiquement à ces chiffres des lettres ou des syllabes d'une langue quelconque, ou qui ressemblent à une langue quelconque. Personne ne me dira que cette substitution est impossible, car on sent parfaitement qu'avec de la patience et de la sagacité on pourra accomplir ce tour de force. Voilà donc une méthode de lecture qui, en soi, pourra

être irréprochable, sans que, pour cela, le résultat en ait la moindre valeur réelle; la lecture ainsi obtenue pourra être fausse de tous points. Cependant, j'ai démontré le mouvement : j'ai marché; mais ne démontre-t-on pas le mouvement, ne marche-t-on pas aussi en s'égarant et en se fourvoyant?

Que faut-il donc pour parvenir à lire, comme il doit être lu, un texte inconnu, écrit en signes inconnus? Il faut un contrôle extérieur, évidemment; le contrôle extérieur peut seul vous donner la certitude d'avoir lu ce texte inconnu, écrit en signes inconnus, suivant la nature de la langue qu'il représente. Eh bien, ce contrôle, on le possède pour les textes qui viennent en premier rang dans les inscriptions trilingues, parce qu'on connaît l'ancien perse. Il est démontré, en effet, par les investigations solides autant qu'ingénieuses de Grotefend, de Lassen, de Burnouf, de Rawlinson et de quelques autres savants, que le système d'écriture cunéiforme, dit perse, correspond à la langue de l'Avesta, sans que toutefois l'orthographe, ni même la grammaire de ces inscriptions soient toujours d'accord avec l'orthographe et la grammaire zendes. Cela tient, d'une part, à des causes purement matérielles; de l'autre, à une différence dialectique entre la langue des inscriptions et le zend littéraire. Mais l'importance de l'ensemble du résultat n'en est pas diminuée. Nous avons positivement affaire, dans ces inscriptions, à un idiome iranien, à celui sans doute que parlaient Cyrus, Darius et Xerxès.

Il semble que ce résultat acquis à la science aurait dû ouvrir les yeux sur la provenance de l'écriture cunéiforme, et alors au lieu de chercher chez les Scythes (par lesquels M. Oppert entend les Tatars, les Mongols,) la clef de l'interprétation des autres inscriptions, celles qui viennent en deuxième et en troisième rangs dans les monuments trilingues, on l'aurait prise là où un document biblique, le chapi-

tre v du livre de Daniel[1], nous la montre, si je ne me trompe, à savoir chez les Mèdes, peuple d'origine iranienne comme les Perses, et chez lequel la dynastie qui fit tracer ces inscriptions fut élevée et où se trouve la source de la grandeur des Achéménides.

Mais ce n'est pas à cela que nous devons nous arrêter ici. Voyons les complications où la supposition de l'origine anarienne ou scythique du système graphique des Assyriens entraîne M. Oppert, et exposons les bases de ses déchiffrements.

La première loi que formule le savant orientaliste concernant l'écriture cunéiforme assyrienne, est celle de son syllabisme; il dit qu'elle n'a aucun caractère pour représenter isolément les consonnes, la consonne dénuée de tout son vocal. Voilà déjà un principe qui heurte de front le caractère alphabétique bien connu des écritures sémitiques. Il ne faudrait pas invoquer comme exemple l'écriture éthiopienne, car l'éthiopien a 26 lettres, ni plus ni moins, auxquelles est inhérent seulement le *a* bref, comme en sanskrit, et qui, lorsqu'on leur annexe une autre voyelle, expriment cette voyelle par un trait sans que d'ailleurs la forme spéciale de chaque con-

---

[1] N'est-il pas probable, en effet, que cette écriture, si étrange et si mystérieuse, qui causa tant de frayeur à Balthazar ou Evilmérodach, et tant de perplexité aux savants de Babylone, était l'annonce d'un complot dont Darius le *Mède* (Nériglissor?) se trouvait être l'âme et dans lequel trempaient quelques-uns des principaux officiers de la cour du roi de Babylone? (cf. Bertholdt, *ap.* Lengerke, *das Buch Daniel*, p. 240.) La suite de l'histoire le montre assez, il me semble. — Daniel parvint à lire cette écriture et à la traduire au roi en chaldaïque : *Mene mene tekel oupharsin*, compté! compté! pesé! et rejeté! Le mot *pharsin*, qui est à double sens, puisqu'on peut aussi l'interpréter par *Perses*, comme qui dirait : passé par les mains des Perses, contribue singulièrement à prouver que la main mystérieuse était celle d'un Perse ou d'un Mède. Or, puisque cette écriture n'était pas de celles qui étaient en usage à Babylone, et qu'elle offrait, en outre, un caractère tout à fait extraordinaire, on ne sait vraiment à quelle autre écriture s'arrêter, sinon à l'écriture cunéiforme. Si l'on partait de cette hypothèse fort plausible que l'écriture cunéiforme est d'origine mède, les investigations, portées sur un terrain vraiment historique, aboutiraient sans doute à un résultat plus heureux qu'avec le scythisme.

sonne en soit sensiblement affectée. L'écriture éthiopienne est donc alphabétique, tout comme l'égyptien, le phénicien, l'hébreu, l'araméen, l'arabe, etc.

Par quelle étrange anomalie les Assyriens auraient-ils pu être portés à contredire le génie de la langue sémitique, au point de faire de leur idiome, sémitique aussi, un véritable chinois quant à l'écriture? Ne croirait-on pas avoir sous les yeux quelque chose comme du chinois, quand M. Oppert nous présente, par exemple, les noms de Nabuchodonosor, de Nabopallasar, et de Van, écrits ainsi :

Na bi uv ku du ur ri u su ur.
Na bi uv pall u su ur.
Va an na ai?

Sont-ce là des articulations sémitiques, toujours si nettes et si précises? Une langue sémitique aurait-elle pu s'accommoder à de telles allures graphiques et qui rappellent les vagissements des enfants, ou je ne sais quelle platitude intellectuelle d'un peuple sauvage? M. Oppert s'attache à le prouver, en partant de l'hypothèse que les trois textes des inscriptions des Achéménides se traduisent l'un l'autre, et en comparant, par suite, les noms propres que renferme le texte perse et qui sont lus (parce qu'on a pour contrôle de ce texte l'alphabet et la langue perses) aux noms propres que sont censés renfermer les deux autres textes. Il est, en effet, à présumer que ces derniers renferment les mêmes noms propres que ceux du texte perse; toutefois, cela n'est pas prouvé d'une manière invincible, et ce qui l'est encore moins, en présence de cette débauche syllabique dont on gratifie les anciens Chaldéens, c'est qu'on ait réussi à déterminer la valeur des éléments graphiques qui composeraient ces noms. Dieu me garde de mettre en doute la sagacité et la fine pénétration des assyriologues : ils ont créé une science nouvelle; mais enfin, on ne peut nier qu'à défaut du contrôle de la langue

assyrienne, qu'on ne connaît pas encore, il n'y ait ici des tatonnements à l'aveugle. Supposons, par exemple, pour rendre la chose palpable, que, dans trois ou quatre mille ans d'ici, on trouvât un monument qui redirait en deux langues différentes, que je suppose être le français et..., un acte de la vie de Charlemagne, ainsi rédigé :

« Charlemagne, empereur de Germanie, fit la guerre aux
« ennemis du Saint-Siége et les soumit à son pouvoir. »

xXXX.xxx.XX.x.X.XxXxXxXXxxXxXX.XxXxXxx.XXxxxX.xxxX

Xxx.X.XxXX.xxXx.xxXx.xxXxxXxxXxx.Xx.Xxxxxxxxxx.xXXx

X.xXxxxxxxXxXxx.XxXxxxXX.X.xXX.xxXxxxXXxXxxXxXxxx.xX

x.xxxXX.

Si maintenant on se figure entièrement éteinte et inconnue, à l'époque reculée que je viens d'indiquer, la langue X et que seulement le français pût être déchiffré, grâce à un secours analogue à celui du zend pour les inscriptions perses, croit-on qu'on pût arriver, avec une certitude complète, à déterminer, dans l'inscription X, pour laquelle tout secours ferait défaut, la place des noms propres qu'on aurait lus dans l'inscription française ? Je crains que ce ne soit pas aussi aisé que pour la petite inscription assyrienne sur laquelle M. Ménant nous démontre, à la page 108 de son livre, le procédé des assyriologues. Mais supposé qu'on y arrivât (ce qui aujourd'hui ne serait pas bien difficile), pourrait-on parvenir à lire ces noms, et, par suite, les autres mots, avec leur vraie valeur littérale, avec la valeur qu'ils ont dans la langue X ? Si l'on veut bien y réfléchir, on ne me trouvera pas trop hardi, je pense, quand je dis que ce serait impossible, alors même qu'on pourrait opérer sur une grande quantité de

ces inscriptions X, et bien que le français, sous le rapport alphabétique du moins, donnât ici aux savants quelques moyens de contrôle que l'hébreu, l'araméen et les autres idiomes sémitiques ne fournissent pas pour la lecture des textes qui, comme on le prétend pour ceux de l'Assyrie, sont syllabiques. J'en conclus que les preuves qu'on nous donne pour affirmer les valeurs des cunéiformes assyriens, quelque spécieuses qu'elles soient, sont impuissantes à emporter la conviction. L'instrument d'analyse qu'on emploie dans ces investigations, le sémitique, porte à faux, puisque le système graphique qu'il produit n'est pas sémitique ou alphabétique, mais syllabique. Peut-être cela provient-il de ce qu'on ne le manie pas avec assez de réserve et de circonspection. M. Oppert surtout y va avec trop de fermeté; son *donc* vous laisse souvent plus interdit qu'il ne vous convainc. On prend par exemple un groupe dans une inscription trilingue, qu'on suppose correspondre à tel mot connu dans l'inscription perse, et on essaye d'y adapter un mot sémitique d'une signification analogue au mot perse; on croit y réussir et on articule *ra-bu-u*, ou *abu-u-a*, ou *a-na-ku*, etc., etc., et on s'écrie : Voilà de l'hébreu! — En effet, le public n'y verra jamais autre chose, et quant aux colonnes, ce n'est plus comme au temps d'Auguste; elles souffrent tout. Dès lors, on commence sans crainte à dresser son syllabaire.

Cependant, ce syllabisme si étrange et dans la constatation duquel le hasard revendique une part si effrayante, ne pourrait-on pas le justifier par l'origine hiéroglyphique de l'écriture assyrienne? C'est à quoi a songé M. Oppert, et il a eu l'honneur de penser le premier que cette origine devait être scythique. Le voilà lancé dans le scythisme avec une témérité qui plairait au peuple dont il invoque la langue. C'est en vain que vous lui criez de se souvenir d'Horace et de toute l'histoire, qui disent que la différence est grande entre les Assyriens et les Scythes; il va toujours. Nous, cependant, qui ai-

mons à nous conformer au précepte de la sagesse latine : *Festina lente*, nous serions curieux de voir les monuments scythiques qui autorisent les hardiesses de la philologie scythique du savant voyageur. Et surtout qu'il nous montre et démontre que l'alphabétisme ait pu faire défaut à un peuple doué d'une civilisation tout à fait remarquable, chez lequel les arts et les sciences ont fleuri à un degré vraiment supérieur et qui, remarquons-le bien, était entouré de peuples moins avancés en civilisation et dont chacun cependant avait son alphabet pour écrire sa langue.

III

Le syllabisme étant admis comme principe de lecture, et admis sur la base hypothétique de l'hiéroglyphisme scythique, l'auteur calcule le nombre des combinaisons qui peuvent entrer dans le syllabaire de l'écriture cunéiforme des Assyriens, et il arrive au chiffre de 684 (p. 30). Comment? c'est « qu'il n'y a pas seulement des caractères pour les syllabes commençant par des consonnes et finissant par des voyelles, mais encore un nombre presque égal de signes qui expriment des sons commençant par une voyelle (p. 23). » Ainsi, il y a *ka* et *ak*, *ki* et *ik*, *ku* et *uk*, et ainsi de suite (p. 27). Puis il y a des signes spéciaux pour les syllabes composées. Qu'est-ce qu'une syllabe composée? Les syllabes se joignent toujours l'une à l'autre par une voyelle identique, de sorte qu'on écrit *si ir*, *ta ar* etc., jamais *si ar*, ou *ta ir* [1], etc. (p. 24). Eh bien, les syllabes, au lieu de se juxtaposer ainsi en deux signes, peuvent s'écrire avec un signe unique, qu'on lit *sir*, *tar*, etc., et voilà la syllabe composée (p. 30).

Ce n'est pas tout. Ce syllabaire assyrien, de beaucoup plus abondant déjà que tous les syllabaires japonais réunis, s'en-

[1] Cette règle d'attraction est violée pourtant plus d'une fois. Voy. p. 202, 227, 253.

richit encore d'un nombre très-considérable de variétés graphiques d'un même caractère, procédant d'un hiéroglyphe identique. Serait-ce possible? serait-il possible d'admettre dans le sein d'une seule et même langue, comme procédant d'un hiéroglyphe identique, des signes en très-grand nombre qui ne trahissent d'aucune manière cette origine commune, ainsi qu'on peut aisément s'en convaincre par les exemples que je choisis au hasard : et *ak*, et *bu*, et *hu*, et *su*, et *tin*, et *ruh*, *et* *lib*, etc., etc.?

On conçoit, que malgré l'assurance que nous donne M. Oppert, en nous certifiant que « l'étude la plus superficielle nous montre de suite l'identité des signes dont les formes (écoutez!) diffèrent souvent entre elles plus que ne le font les signes représentant des articulations différentes (p. 60) »; on conçoit, dis-je, que ces variantes, jointes aux autres signes, devaient faire du syllabaire assyrien une science devant laquelle le lapicide babylonien ou ninivite a dû se trouver souvent plus embarrassé que l'écrivain chinois devant ses 10,000 signes, puisque les signes du Céleste-Empire reviennent à un nombre de radicaux ou clefs qui ne dépasse pas le chiffre de 214, et qu'on retrouve chacune de ces clefs dans la composition des caractères qui constituent sa série ou sa classe. Il y a d'ailleurs beaucoup de synonymes. Or, les synonymes des caractères chinois n'ont pas de correspondants dans les signes syllabiques des Assyriens, car M. Oppert nous assure, avec sa fermeté habituelle, que le syllabaire cunéiforme ne renferme pas d'homophones. (p. 22, 35 et suiv.)

Quelque difficile qu'il soit d'admettre une assertion que ne justifie point l'analogie des autres écritures hiéroglyphiques, ni même, je crois, aucune écriture arrivée à l'abstraction d'un alphabétisme complet, notre auteur en est si peu em-

barrassé, qu'il formule une règle d'exclusion ainsi conçue : « Quand une fois la valeur d'un caractère est fixée, on est assuré qu'un autre ne peut pas avoir cette même valeur (p. 35). »

Cette règle est-elle démontrée? Cela se peut, je pense, grâce à cette effrayante variété graphique d'un seul et même signe, laquelle fait de l'écriture babylonienne et de l'écriture assyrienne, qui représentent cependant une seule et même langue, des écritures tout différentes[1]. J'avoue d'ailleurs, au risque de passer pour avoir la tête fort dure, que je ne suis pas arrivé à bien saisir la démonstration par laquelle l'auteur s'efforce d'établir sa règle. Et ce que je comprends encore moins, c'est qu'on soit autorisé déjà à déclarer que les auteurs des inscriptions, gens lettrés probablement, ont « abusivement mis les uns pour les autres » des caractères d'une prononciation presque identique (p. 107). Il me semble que voilà un procédé un peu leste pour se débarrasser des homophones. Pour corriger les Assyriens, attendez que votre science assyrienne soit majeure. A cela, M. Oppert ne manquera pas de répondre : Mais voyez donc les faits; voyez comme je déchiffre, comme je ramène tout à « un sens suivi, clair et précis. » Oui, seulement prenez garde de tourner dans un cercle vicieux et de nous alléguer pour preuve ce qu'il faut prouver. Vos faits sont-ils de vrais faits, des faits qui se sont faits d'eux-mêmes, ou sont-ce des faits que vous avez faits, des faits artificiels? Vos lectures sont-elles valables? Nous verrons bien. En attendant, n'est-ce pas vous qui sentez instinctivement la faiblesse de votre système, en vous éveillant comme en sursaut et en poussant ce cri de détresse : Nécessité philologique!

Dira necessitas. Savez-vous ce que c'est que cette nécessité philologique? Vous n'êtes pas sans connaître ce jeu,

[1] Voy. l'ouvrage de M. Oppert, p. 107 et suiv.; cf. p. 35, 60.

dit de patience, qui consiste à reconstituer un tableau bizarrement découpé, après qu'on en a confondu dans le plus grand pêle-mêle toutes les pièces. Alors, « on les essaye chacune à son tour, et l'on adapte celle qui va le mieux (p. 105). » Voilà juste aussi la définition que nous donne M. Oppert du procédé de déchiffrement par nécessité philologique. Par exemple, vous mettez la main sur un mot qui vous présente trois groupes syllabiques, et dont vous croyez lire le premier et le dernier, soient *mu* et *rib.* Qu'est-ce que cela peut vouloir signifier? Vous n'en savez pas plus que moi; mais ce que vous savez de plus que moi, c'est qu'il faut en faire un mot à physionomie sémitique; il n'y a pas à dire, il le faut : l'honneur du système y est engagé. Alors, que ferez-vous? Voici ce que vous ferez : comme vous avez à votre disposition des valeurs syllabiques à foison, vous essayez l'une, vous essayez l'autre, jusqu'à ce que le mot prenne la tournure qui vous sourie. En essayant la valeur *sah*, vous vous apercevez que vous obtenez quelque chose qui ressemble à un participe shaphel d'un verbe hébreu. Va donc pour *sah* et lisons le mot *musahrib*, qu'on pourra traduire par « faisant la guerre (p. 41), » et voilà le déchiffrement accompli. Ce procédé revient souvent; la page 189 en offre, entre autres, un exemple curieux.

En vérité, un système de déchiffrement où un pareil moyen est élevé à la hauteur d'un principe de lecture, donne trop beau jeu à la critique. Avec cela, on peut faire de l'assyrien n'importe quelle langue, et un exemple le fera comprendre encore mieux. Si, dans trois ou quatre mille ans d'ici, le français était aussi peu connu que l'allemand et qu'on trouvât un document écrit en lettres romaines où l'on s'accorderait à lire le commencement et la fin d'un mot en dé-

chiffrant *ge... t.*, et qu'alors un gallicaniste de l'époque, pensant qu'on pourrait avoir affaire ici à un texte français, essayât de compléter le mot par des valeurs alphabétiques qui pussent à la rigueur le faire passer pour un mot français : croyez-vous qu'il aurait réussi s'il attribuait enfin aux lettres inconnues la valeur *r i*, parce qu'ainsi il lui serait permis de lire *guerit*, mot que, avec un peu de bonne volonté et « le jugement de tous les *gallicanistes* aidant, » on ferait aisément passer pour le nom de cette petite loge où le factionnaire se met à l'abri contre la pluie et le soleil? Mais si, par suite de cette trouvaille et de quelques autres analogues, obtenues par le même expédient, on se croyait en droit de déclarer français le texte dont il s'agit, un germanisant ne manquerait pas de survenir pour faire voir qu'il fallait lire *gerieth*, imparfait du verbe *gerathen*, et voilà la *guérite* renversée. C'est ainsi que le texte français se trouverait changé en texte allemand, grâce à la nécessité philologique. Aussi, M. Ménant ne peut s'empêcher de dire « qu'aucune nécessité philologique ne peut rendre compte *a priori* de la double valeur » des signes, « qu'il ne s'agit pas non plus d'essayer la valeur qui va le mieux, qu'il faut la trouver. »

IV

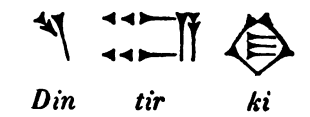
Nous n'avons pas fini encore avec les bases du déchiffrement de M. Oppert, et il nous réserve d'autres surprises. Pour suivre l'ordre de son travail, nous dirons d'abord qu'il s'applique à établir que le système asssyrien mêlait à ses caractères syllabiques ou phonétiques des caractères idéographiques ou idéogrammes, à peu près comme nous plaçons dans nos textes des chiffres qui ne sont pas lus non plus ou prononcés, mais traduits ou interprétés. C'est fort bien; seulement, dans le système cunéiforme, aucune marque particulière ne distingue les idéogrammes des caractères phonétiques, comme, par exemple, les cartouches le font dans l'écriture

égyptienne, au moins pour les noms qui ont un caractère royal. Sansdoute, quandon « a pu, comme M. Oppert, triompher, suivant M. Ménant, de toutes les difficultés que présente l'écriture assyrienne, » les idéogrammes ou monogrammes sont faciles à distinguer des caractères phonétiques. Leur physionomie ethnologique se saisit si bien, que ce critérium est le plus facile et le plus sûr de tous (p. 105). J'avoue que je ne comprends rien à ce critérium; j'aurais voulu qu'il nous dise intelligiblemeut, à nous autres profanes, comment on reconnaît tout d'abord ces deux ordres de signes. On devine, il est vrai, que c'est chose assez facile, lorsque les idéogrammes sont simples, c'est-à-dire qu'ils sont représentés par un signe unique et qu'ils se produisent dans de courtes inscriptions trilingues, où il y a beaucoup de noms propres, parce qu'alors, après avoir opéré le triage des groupes de ces noms, on parvient à les isoler; mais il n'y a pas que des idéogrammes simples, il y a aussi des idéogrammes complexes. Or, ces idéogrammes complexes ressemblent aux groupes phonétiques comme une goutte d'eau ressemble à l'autre, les uns et les autres étant formés par le même élément graphique, le *coin*.

C'est ici que je sens que le sol commence à se dérober sous mes pieds, et que je ne puis manquer de me noyer. Qu'on me dise, en effet, à quelle branche je pourrai me tenir encore, quand je me vois lancé dans un système d'écriture où il y a des groupes de caractères composés de je ne sais combien de signes, dont chacun a une valeur syllabique qu'on m'a bien déterminée, et que néanmoins je ne dois pas entendre suivant la lecture, mais suivant une idée que cette lecture ne me fait pas même pressentir. Ainsi, voici un groupe que je dois lire

An pa sa du sis

et qu'on me dit de prononcer *Nabuchodonosor*; je lis



Din *tir* *ki*

et l'on veut que j'articule *Babylone.* (p. 45 et suiv.)

Et quelle est l'explication que M. Oppert nous donne de ce principe de lecture étrange, sinon inoui? C'est, si je le comprends bien, le scythisme (cf. p. 186, note 2). Il dit, en effet, que « l'interprétation phonétique (de ces idéogrammes complexes) ne saurait s'expliquer par un dialecte sémitique (p. 45). » Mais pourquoi donc les Chaldéens et les Assyriens, s'ils étaient Sémites, les uns et les autres, n'écrivaient-ils pas dans leur langue, qui était un idiome sémitique, je suppose? Pourquoi, nommant la capitale de leur pays Babylone (*Babîlu*), changeaient-ils ce nom dans l'écriture, en *Dintirki*? Pourquoi écrivaient-ils le nom de l'Euphrat *Ut kib rat ki* tout en le prononçant *Purat?* (p. 19, 219.) Pourquoi nommaient-ils la Susiane *Ilamti* et l'écrivaient-ils *Num maki?* Pourquoi écrivaient-ils *izvi* et prononçaient-ils *silli*, protection? (p. 143.) Pourquoi prononçaient-ils *nizk* le mot lance, qu'ils écrivaient *asmar?* (186) etc., etc. L'écriture idéographique des Égyptiens offre-t-elle quelque chose d'analogue? ou bien l'exemple choisi par M. Ménant de *Urbs* et de *Roma* est-il applicable ici? Mais *urbs*, que je sache, n'a jamais été une expression idéographique du nom de *Roma*; *urbs* est un nom commun, qui peut et pouvait désigner toutes les villes. Et quant aux Égyptiens, lorsqu'ils traçaient l'idéogramme d'Osiris, par exemple, ils l'interprétaient par le mot Osiris, et il n'y avait nul moyen de le lire autrement. Je me rappelle cependant qu'à la cour de Louis XIV on prononçait *Hauteflamme* le nom de M. de *Hohenlohe.* Cet exemple présenterait quelque analogie avec le fait des idéogrammes complexes, si c'étaient les Allemands qui eussent écrit « de la Hauteflamme » et

prononcé « von Hohenlohe ». Mais alors aussi les Allemands auraient écrit l'allemand en langue française, chose qui renverse tellement toutes les notions du possible qu'il n'est pas seulement permis de la supposer [1].

Mais, dit-on, c'est l'origine hiéroglyphique de l'écriture assyrienne qui explique cette bizarrerie des monogrammes complexes, et comme cette origine est scythique, les images, par lesquelles les Scythes avaient désigné telle ou telle chose, ont passé, avec leur articulation idéographique, chez les Assyriens, sans que cependant ces articulations aient pu se substituer aux articulations phonétiques ou dénominations par lesquelles les Assyriens désignaient déjà la chose représentée par les images ou idéogrammes, et on les lisait, non avec les articulations scythiques, mais avec le nom assyrien des choses qu'ils représentaient [2]. Cette explication est certes plausible dès qu'on réussit à se persuader, avec M. Ménant, que « les hordes puissantes des Scythes, qui avaient peut-être combattu contre la vieille civilisation assyrienne, méritaient [3] » l'honneur de voir adopter leur écriture par ce peuple antique dont ils avaient voulu détruire la civilisation et qui les avait repoussés... Qu'ils sont heureux, les esprits qui se laissent convaincre de la solution des problèmes les plus ardus par les raisons les plus *faciles!* Au moins M. Oppert place ses Scythes « instituteurs des Assyriens » dans la nuit des temps, d'où il sera bien difficile de les déloger pour les examiner à la lumière du temps présent, et il en fait un peuple auquel « sa plus antique civilisation (p. 82) » conférait

---

[1] Je sais que quelque chose d'analogue a réellement eu lieu chez quelques peuples orientaux, où l'on lisait dans sa langue ce qu'on écrivait dans une autre. Mais cependant ces procédés bizarres et tout de convention n'ont jamais été qu'à l'usage de quelques individus faisant partie, sans doute, de quelque confrérie ou secte. Aussi M. Quatremère appelle-t-il cette écriture cryptographique. (Voy. Quatremère, *Mém. sur les Nabat.*, dans le *Journ. As.*, mars, 1835, p. 217, 256.)

[2] Voy. Ménant, *loc. cit.* p. 177.

[3] *Ibid.* p. 98.

naturellement le droit d'enseigner les Chaldéens. A la bonne heure! Dans ces données, l'honneur des Sémites est sauf, et on est content qu'un peuple si anciennement civilisé ne doive pas son écriture, cet instrument le plus précieux de la pensée, à des *hordes* ennemies de la « vieille civilisation, » à des nouveaux venus.

V

Maintenant, nous arrivons à un principe de lecture qui, si on voulait le qualifier, demanderait toutes les épithètes de M[me] de Sévigné, et quelques autres encore. Figurez-vous qu'on pût prononcer une seule et même lettre tantôt *l*, tantôt *r*, tantôt *k*, tantôt *d*, tantôt *s*, tantôt *t*, et vous avez le principe dont il s'agit. C'est ce que M. Oppert appelle la *polyphonie*. Le mot est moins gros que la chose qu'il cache.

Serait-il possible qu'un seul et même caractère syllabique pût avoir plusieurs valeurs phonétiques dans la même écriture, plusieurs prononciations différentes dans la même langue? Oui, nous assure-t-on. Mais, comment? En vertu de l'origine scythique de l'écriture assyrienne. Les Assyriens, en acceptant « les valeurs idéographiques et syllabiques des Touraniens, furent obligés d'ajouter à ces valeurs antésémitiques celles qui découlaient de leur propre langage, et ainsi il arriva que les mêmes signes ont de différentes prononciations syllabiques[1]. » M. Oppert adoucit la chose ; qu'il dise hardiment : des prononciations syllabiques différentes.

Il y a donc un signe qu'on lit, suivant l'occurrence et quelquefois dans un seul et même mot : *lap*, *rip*, *kal*, *dan*, *san* ou *tan*; un autre *hap*, *kir*, *rim*, *gil*, *sum* ou *kil*; un autre *ut*, *tam*, *lah*, *par*, *tas* ou *lir*, et ainsi

[1] *Etudes assyriennes*, p. 4.

de suite. (p. 51 et suiv.) M. Ménant appelle cela un phénomène et ne veut pas qu'on l'appelle un principe[1]. Mais puisque la polyphonie envahit, comme il dit, toutes les parties du discours, il est évident qu'elle est solidement établie dans la base même du système, qu'elle en fait partie intégrante, et dès lors c'est bien un principe; un principe morbide, sans doute, et qui, je le crains, contribuera pour sa grande part à tuer l'assyriologie actuelle. Déjà messieurs les assyriologues paraissent être un peu confus de la présence de cette chose polyphone et ils voudraient la traiter d'intruse. On la qualifie d'*accident*, mot qui, comme on sait, se prend toujours en mauvaise part. M. de Saulcy, qui y va franchement, dit même que la polyphonie est un « gâchis[2]. »

Nous pourrions donc abandonner la pauvrette à son sort. Toutefois, notre rôle de critique consciencieux nous oblige à faire connaître les raisons sur lesquelles M. Oppert établit ce principe de lecture, si contraire au principe de toute écriture.

D'abord, il le constate dans les mots, comme un fait auquel on ne peut se soustraire, quoi qu'on fasse (p. 48). Ainsi, par exemple, le même caractère termine le nom de Darius et le nom de l'Égypte et ce caractère est Dans le nom de Darius, il a la valeur phonétique de *vus*, parce qu'on lui trouve substitué ailleurs, dans le même nom, les signes syllabiques *vu* et *us*; dans le nom de l'Égypte, il a la valeur de *sir*, parce qu'il y est remplacé par les signes *si* et *ir*, qui terminent ce nom dans d'autres inscriptions. Mieux encore; dans le nom d'Achéménide, le signe se lit *nis* immédiatement après qu'on l'a lu *man*. On est sûr de ces lectures, puisque, ailleurs, dans le même nom, le signe *man* per-

---

[1] Ouvr. cité, p. 183.
[2] *Déchiffrement des Ecritures cunéiformes*, dans la *Revue orientale*, juin 1852, p. 162.

mute avec son décomposé *ma an*, comme à *nis*, on trouve substitué *ni is*. On a donc :

A ha ma nis si.

A ha ma an ni is si. (p. 13).

Il semble que voilà une démonstration faite avec toute la rigueur voulue et devant laquelle on n'a plus qu'à s'incliner. Mais, je le demande, la raison peut-elle jamais s'incliner devant une chose contradictoire, absurde? Je ne le pense pas. Plutôt donc que d'admettre la polyphonie, la prononciation ou la valeur syllabique différente d'un signe identique, dans la même écriture, je croirais à une erreur des assyriologues ; je croirais qu'ils confondent le signe idéographique qui, dans l'intention du lapicide, doit rester idéographique, avec la valeur syllabique qu'il pourrait avoir ailleurs. Le signe idéographique ne se prononce pas, mais se traduit, et dès lors on ne peut pas l'assimiler aux polyphones : la polyphonie disparaît.

Mais, dira-t-on, comment savoir si c'est un signe idéographique ou un caractère syllabique, puisque la figure est identique? Comment le savoir? on le saura quand la science sera parvenue à dévoiler les mystères de l'écriture cunéiforme. En attendant, on fera bien de n'y aller pas avec cette « facilité » avec laquelle M. Oppert dispose des documents assyriens, et qui est faite pour arracher des cris de frayeur et d'alarme à tout paléographe et à tout philologue.

Cependant M. Oppert croit pouvoir nous donner une preuve directe du fait de la polyphonie qu'il appelle son idée: cette preuve, dit-il, « ressort des documents émanés des rois d'Assyrie eux-mêmes (p. 52). » L'auteur veut parler de ces briques exhumées à Ninive, par M. Layard, et qu'on appelle les syllabaires de Sardanapale. — Parlons-en donc de ces syllabaires.

Et d'abord, il faut remarquer que ces tablettes sont chargées de la même écriture qu'on fait effort pour déchiffrer sur les autres monuments : nulle part une *pierre de Rosette*. C'est le roi Sardanapale V, au septième siècle avant notre ère, qui, à ce qu'on dit, « fit inscrire sur ces tablettes les signes et leurs significations diverses (p 53), » et cela dans le but de faciliter aux Assyriens la lecture de leurs propres inscriptions. Car « il n'y a pas lieu de s'étonner que l'écriture assyrienne offrît des difficultés aux Assyriens eux-mêmes, » dit M. Oppert. Que vous en semble ? Pour moi, je crois qu'il y a lieu de s'en étonner beaucoup. De deux choses l'une : ou l'écriture cunéiforme était assyrienne ou ne l'était pas. Si elle était assyrienne, et que depuis des siècles et des siècles, elle fût en usage parmi les Assyriens, ce que M. Oppert nous affirme (p 82) ; si, en outre, elle était pratiquée encore pendant plusieurs siècles après Sardanapale, ainsi qu'on le voit par les monuments des Achéménides ; comment donc, je le demande, pouvait-elle offrir de si graves difficultés au peuple de la Mésopotamie, et non-seulement au peuple, mais même aux rédacteurs de ces tablettes, aux savants par conséquent ? M. Oppert, nous dit, en effet, que ces rédacteurs ne font pas toujours preuve de capacité (p. 68) ; que « ces tablettes dénotent une certaine inexpérience (p. 57), » qu'elles doivent être consultées avec circonspection (*ib.*), « que certaines valeurs attribuées aux lettres, ne doivent être acceptées qu'avec une extrême réserve (p. 56 et 137), » et que ces documents sont parfois « en contradiction avec le témoignage » des inscriptions (*ib.*). J'espère que voilà les Assyriens bien et dûment convaincus qu'ils étaient des ignorants en fait de leur propre écriture. Il y a lieu de dire ici, avec M. Renan[1] qu'on tremble, en voyant notre hardi critique réformer les syllabaires , qu'il attribue à Sardanapale.

Et puisque le savant paléographe critique avec tant d'assu-

---

[1] *Journ. des Sav.*, mars 1859, p. 178.

rance les susdites tablettes et leurs auteurs, il abonde sans doute dans le sens de la seconde proposition de notre dilemme, et il pense que l'écriture cunéiforme n'était pas assyrienne. Dans ce cas, en effet, elle pouvait et elle devait offrir de grandes difficultés aux Assyriens. Pourtant, au temps de Sardanapale, ils la pratiquaient depuis dix-sept siècles déjà (p. 79). Ce laps de temps n'aurait-il pas suffi pour la leur apprendre, quelque exotique qu'elle fût, d'ailleurs, dans son origine ? Sinon, on se demande quelle folie possédait « les habitants de la Mésopotamie » pour qu'ils couvrissent tous leurs monuments, et jusqu'aux choses servant aux usages habituels, d'une écriture qui était du grec pour eux.

Quoiqu'il en soit, il est impossible à la critique d'attribuer beaucoup de valeur à la corroboration que M. Oppert trouve pour son idée (p. 52) polyphone, dans des instructions si mal faites, d'après lui. M. Ménant, je me plais à le dire, fait preuve ici d'un grand sens, en remarquant au sujet de ces briques : « Ces monuments, qui pourront plus tard nous être d'une grande utilité, n'apportent encore qu'une lumière bien incertaine pour éclairer ces questions élémentaires, » parmi lesquelles la polyphonie occupe une place saillante. « Ne faut-il pas, en effet, avant de les aborder, avoir une règle certaine pour guide ? Autrement ils ne pourraient jamais que résoudre la question par la question, puisque la première chose à établir pour pouvoir les invoquer utilement, est de prouver qu'on sait les comprendre [1]. » Voilà qui est bien dit.

VI

Enfin, il y a un dernier principe de lecture que nous devons examiner et qui est le *complément phonétique*. Qu'est-ce que le complément phonétique ? M. Oppert va nous le dire : « Quand un signe idéographique a plusieurs significations,

[1] *Les Ecritures cunéiformes.* p. 191.

on ajoute comme complément, pour l'intelligence du lecteur, la lettre qui devrait finir le mot, s'il était écrit en syllabes (p. 98). » Le complément phonétique a donc été inventé pour faciliter les lectures. Malheureusement pour la satisfaction que nous allions éprouver à cette assurance, M. Oppert, quelques lignes plus loin, nous rejette dans le trouble par cet aveu qu' « il n'est pas toujours facile de savoir si un assemblage de signes a un complément phonétique, ou si le dernier caractère fait partie intégrante de l'expression ». Voilà donc un principe de lecture qui met à une forte épreuve cette intelligence du lecteur en faveur de laquelle on l'avait établi pourtant.

Nous savons que quelque chose d'analogue au complément phonétique assyrien existe dans l'écriture égyptienne où souvent les signes alphabétiques sont groupés ensemble avec les images pour écrire un même mot. Nous n'avons donc aucune objection à élever contre le fait en lui-même. Non ; et toutefois quelques doutes nous viennent, sinon contre la réalité du complément phonétique en assyrien, du moins contre la validité des preuves que l'auteur nous en administre. Il nous semble que ces preuves ne vont pas à leur but, et certainement elles ne sont pas faites pour convaincre M. Rawlinson. Que le lecteur en juge. « Par exemple (c'est M. Oppert qui parle), le caractère 𒆳 a beaucoup de valeurs. Il signifie prendre, aller, se lever, montagne, pays. Le mot prendre se dit כשר en assyrien ; « je pris » se dit donc אַכְשֻׁר. Quand 𒆳 exprime cette forme-là, on l'écrit ou tout seul, ou l'on ajoute la syllabe phonétique 𒌓 *ut*. Mais, quand le même caractère indique « la prise », en assyrien כִשְׁדַת , on écrit 𒆳 𒋾 , avec l'addition de 𒋾 *ti*, etc. » Cela continue ainsi, et voilà la preuve de M. Oppert.

Après l'avoir lue et relue, on se demande comment l'auteur sait que toutes ces choses-là se disent ainsi en assyrien.

On voit qu'on a affaire ici à une pétition de principe qui peut être un paralogisme, nous n'en doutons pas, mais qui n'en est pas moins funeste à tout le système. La démonstration de M. Oppert revient assez à ceci : l'écriture cunéiforme est assyrienne, donc les mots assyriens me donnent l'analyse des groupes cunéiformes. Or le caractère idéographique X doit correspondre à une racine assyrienne X ; donc, la forme X x^2 de cette racine explique le groupe X x^2 ; la valeur cunéiforme x^2 est donc adéquate à la désinence assyrienne x^2, c'est donc une valeur syllabique se combinant avec le signe X qui est idéographique : donc, le complément phonétique existe.

Ce qu'on voit bien qui existe en ceci, c'est le cercle vicieux ; tout le système de M. Oppert repose sur cet *idem per idem*. On y est constamment mal à l'aise sous le coup d'une démonstration qui s'appuie sur cela même qui est en question.

Que demande la critique ? La critique demande, elle exige que les principes de l'écriture cunéiforme dite assyrienne soient appuyés sur des témoignages dont le caractère historique et le caractère philologique soient aussi avérés que ceux qu'on produit pour l'écriture cunéiforme perse. Qu'est-ce que nous donne M. Oppert ? Il nous accable de conjectures, d'affirmations surtout, où il y a peu de place pour la réserve. Rarement, il faut le dire, dans ces pages si nombreuses se manifestent « ces qualités prudentes qui assurent le progrès et sans lesquelles, surtout dans une étude toute nouvelle, la facilité brillante devient témérité, et est souvent un danger plutôt qu'un secours [1]. »

VII

Mais enfin, dira-t-on, qu'importe si, après tout, les déchiffrements que M. Oppert obtient par ses principes de lecture prouvent avec évidence qu'il a bien conjecturé. Ce sont ces

[1] Paroles d'un savant éminent, dans le *Journal des Savants*, août 1860, p. 485,

interprétations qui doivent être le critérium le plus sûr pour juger son système. Montrez-nous donc les fruits qu'il a obtenus; c'est par les fruits qu'il faut juger l'arbre. Ne l'a-t-il pas fait entendre lui-même, quand il a dit : « Lorsqu'on cueille sur un arbre une pomme, on peut conclure, av[illegible] une grande probabilité, que cet arbre est un pommier ? »

Que ce soit un pommier, je ne le nie pas ; mais.. *no[illegible] inornata.* Laissons ces images et demandons quel moyen [illegible] pour croire valides les déchiffrements de M. Oppert, puisq[illegible] tout contrôle sérieux, comme par exemple le copte le fo[illegible] nit pour les interprétations des hiéroglyphes égyptiens, no[illegible] fait défaut ? Pour les inscriptions trilingues, nous avons, [illegible] est vrai, le texte perse ; aussi les assyriologues ne font-ils rie[illegible] dire au texte assyrien correspondant qui ne soit dans le tex[illegible] perse[1]. M. Oppert, je le sais, restitue aussi le texte perse d'[illegible] près le texte assyrien ou babylonien, comme par exemp[illegible] dans l'inscription de Nakch-i-Roustam (p. 176, suiv.). M[illegible] il ne faut pas oublier que l'ancien perse est une langue co[illegible] nue et que dès lors la restitution perse ne peut être un arg[illegible] ment valable pour la bonne interprétation du texte assyri[illegible] Cette démonstration est louche et boiteuse. Maintena[illegible] quant aux inscriptions unilingues qui sont si nombreu[illegible] nous jouons avec les assyriologues un jeu qui ressem[illegible] assez au collin-maillard. M. Oppert, parfaitement sûr q[illegible] personne ne pourra le démentir, dit sans sourciller que l[illegible] inscriptions unilingues sont plus faciles à interpréter q[illegible] les inscriptions trilingues, et que sans le secours de ces m[illegible]

---

[1] Il y a çà et là quelques exceptions, par exemple, dans une inscription de Xercés à Persépolis p. 161, et à la ligne 51 de l'inscription de Bisoutoun, où le texte assyrien diffère du texte perse. (p. 223 et suiv.) Mais est-on bien sûr de ces divergences? N'y est-on pas plutôt entraîné par la nécessité du système? Et n'est-ce pas le cas de dire, par rapport à la traduction de ces textes assyriens, ce que M. Oppert dit relativement au contenu de celui de Bisoutoun : « On ne peut se défendre d[illegible] soupçon qu'il y ait eu beaucoup d'arbitraire dans ces relèvements ? »

numents ninivites, on serait dans l'impossibilité complète d'expliquer une seule ligne des inscriptions assyriennes des Achéménides (p. 25, 121). Qui pourra le contredire? les assyriologues? Mais tous travaillent, à quelques nuances près, d'après le même système, suivant la même méthode, et cette unité de vues s'explique, à l'heure qu'il est, par leur petit nombre. Aussi nous est-il impossible d'attribuer une grande valeur à l'épreuve tentée, en 1857, par la Société asiatique de Londres. MM. Talbot, Rawlinson, Hincks et Oppert ont opéré leur déchiffrement du cylindre ou prisme de Tiglath Pileser d'après des données communes et purement subjectives; ils devaient donc aboutir au même résultat ou à peu près [1], sans que cependant il soit permis de dire qu'il y ait eu la moindre connivence entre les concurrents. Mais, quoiqu'accomplie dans les conditions les plus honorables, cette épreuve ne saurait être la pierre de touche de la validité scientifique du système [2]. Ah! si un assyriologue du fin fond de la Chine, puisque Chinois ou Tatar il y a, n'ayant jamais entendu parler des bases du système qui prévaut parmi nos assyriologues européens, si un tel assyriologue venait à faire connaître ses déchiffrements et que l'ensemble de ses travaux s'accordât avec le système de nos savants d'Europe; alors, oui, alors il y aurait évidence; il y aurait dans ce contrôle une garantie qui emporterait la conviction du sceptique le plus décidé; il faudrait reconnaître l'excellence de l'œuvre de M. Oppert et proclamer que ce savant nous a ouvert les portes d'une antiquité ignorée jusqu'à lui.

---

1 Voy. *Journal of the Asiat. Society*, 1860, p. 150 et suiv. : « *Many coincidences but many variations*. Ce jugement de la commission sur certains passages des traductions comparées des concurrents est assez le jugement qu'on peut porter sur l'ensemble de ces travaux.

2 Voy. d'ailleurs l'appréciation très-juste et très-sensée de M. Renan sur cette épreuve. *Journ. des Sav.*, juin 1859, p. 363 et suiv.

Mais l'espoir de l'apparition de ce savant chinois, c'est-à-dire indépendant en sa méthode de déchiffrement, pas plus que la crainte de voir ressusciter un lapicide assyrien, ne troublera pas l'assurance de M. Oppert. Il faut donc attendre d'ailleurs nos lumières. Le temps pourra nous mettre en possession d'un contrôle extérieur, objectif, qui nous autorise à nous prononcer en parfaite connaissance de cause sur tous ces déchiffrements. Jusque-là, et afin de faire quelque chose, puisque les assyriologues vont toujours, nous devons nous en tenir, pour juger les œuvres de ces savants, aux moyens de critique que nous avons et avec lesquels nous venons de sonder les bases du système. Le résultat de cet examen ne pouvait leur être favorable.

Et voici encore une raison, une raison majeure selon nous, qui semble également frapper de discrédit ce système. Les déchiffrements des inscriptions perses, chacun le sait, ont singulièrement précisé et même augmenté les données historiques que nous possédions sur la Perse des Achéménides. Il suffira de rappeler l'inscription de Bisoutoun, qui, malgré son état de mutilation, nous fournit les renseignements les plus précieux sur la dynastie achéménide, et, en particulier, sur l'avénement au trône de Darius fils d'Hystaspe et les luttes qu'il eut à soutenir contre neuf compétiteurs à l'empire. Nous y puisons, de la bouche même de ce roi, sur l'état politique et religieux de la Perse, des renseignements qui l'emportent, pour la précision des détails, sur ceux que nous donne Hérodote, rapporteur aussi fidèle cependant que pouvait l'être un Grec curieux et véridique. Puis, voyez l'inscription de Van, qui a tant d'importance pour la définition du caractère monothéiste de l'antique religion iranienne. Enfin, l'inscription sépulcrale de Nakch-i-Roustam nous donne la géographie monumentale de l'empire de Darius, depuis l'Inde et la Bactriane jusqu'à la Lybie et Carthage, vingt-huit satrapies, dont chacune était assez vaste pour être un royaume.

Ainsi il n'y a pas une seule inscription perse, pour peu qu'elle ait quelque étendue, qui ne présente, sous un rapport ou sous un autre, un intérêt historique bien déterminé.

En est-il de même des inscriptions assyriennes proprement dites, je veux dire des inscriptions unilingues de Ninive et de Babylone, pour la traduction desquelles on s'est réduit aux moyens que fournit le système de M. Oppert? Je les ai toutes lues et relues, par les yeux de M. Oppert, bien entendu, et quoiqu'on nous les présente, au moins pour la plus grande partie, comme datant de Nabuchodonosor, ce roi terrible, qui a certes l'importance historique de Darius, je n'y ai presque rien trouvé qui ait un intérêt tant soit peu historique[1], et tel qu'on est en droit de s'y attendre, d'après les livres des Prophètes. On y apprend surtout que ce roi aimait beaucoup la bâtisse et qu'il bâtissait prodigieusement vite. Il a fallu deux ans pour bâtir le Louvre, et on a vu dans ce fait le *nec plus ultra* de la célérité. Eh bien, nos architectes ont marché à pas de tortue; Nabuchodonosor aurait fait cela en 15 jours. « En 15 jours, dit il, suivant M. Oppert, j'ai achevé le palais, le siége de ma royauté, le cœur de Babylone. Palais indestructible, dont j'ai fait poser les fondations à une grande profondeur au-dessous du niveau du fleuve, etc. (p, 281, 284.) » Nous voyons aussi par ces inscriptions que le roi de Babylone priait beaucoup son dieu Mérodach et une déesse Zarpanit. Mais ces prières, loin de contenir quelque trait se rapportant à des entreprises qui occupaient pourtant la pensée d'un roi tel que Nabuchodonosor, sont assez souvent celles d'un pieux directeur de la Maternité. *Præserva embryon,* dit-il, *in interiore uteri usque ad finem gestationis; præside partui*

[1] Cela est vrai aussi des inscriptions assyriennes achéménides dont on n'a pas le texte perse. L'intérêt historique n'y est plus. Pourquoi? Pourquoi Darius parle-t-il en termes vagues et insignifiants dès que la version perse fait défaut? (Voy. l'inscription assyr. de Darius, p. 252 et suiv.)

(p. 296); » ou bien « que Mérodach *septuple* la fécondité (p. 282, 292). » Il paraît que la gestation et la parturition préoccupaient vivement le destructeur de Jérusalem, et nous sommes parfaitement de l'avis de M. Oppert, dont nous goûtons d'ailleurs médiocrement la philologie parfois trop scabreuse (p. 301, 340 *et alibi*), quand, arrivé au terme de cette longue inscription dite de Londres, qui ne contient non plus aucun renseignement historique (p. 318), il s'exprime ainsi: « Le lecteur trouvera suffisant le nombre d'exemples choisis pour donner une idée du style de Nabuchodonosor (p. 323). » Grand Dieu, oui; plus que suffisant. Seulement on se demande si le conquérant de Jérusalem, de Tyr et d'Égypte, que la Bible, le livre historique par excellence, nous représente comme un roi si superbe et d'un langage si hautain, était néanmoins assez humble pour juger ses hauts faits d'armes indignes d'être inscrits dans les fastes lapidaires de Babylone. Il semble, du moins, qu'il aurait dû en faire mention dans l'inscription de la tour de Babylone, qu'il reconstruisit, selon M. Oppert. Voilà, certes, un piédestal digne de sa gloire, et c'était le cas ou jamais de parler de ses faits et gestes de guerrier; aucun conquérant n'y eût manqué. Que fait, cependant, Nabuchodonosor? Il fait une espèce de proclamation où la dévotion coule à pleins bords et qu'on pourrait attribuer, en modifiant quelques passages, sans importance historique d'ailleurs, au roi Hérode, réédificateur du temple de Jérusalem.

Les inscriptions des autres rois babyloniens ou ninivites sont à l'avenant. « Ils ne font que bâtir et prier, et on ne voit nullement que leur style soit « plus guerrier, » du moins dans les inscriptions que nous donne M. Oppert. Parmi ces prières, il y en a d'étonnantes. Il faut lire, par exemple, celle du roi Sargon, à la page 339, et qui, selon M. Oppert, appartient à un « genre aussi intéressant par le fonds que par la

forme (p. 334). » Ne souhaitons pas que cette opinion se propage. M. Renan a bien raison de dire que « ces traductions supposent que les Assyriens avaient l'esprit fort étrange et fort léger [1]. » Jusqu'à nouvel informé, il nous paraît, en effet, inadmissible que l'Assyrie ait pratiqué l'art monumental des inscriptions pour nous dire d'aussi pauvres choses, elle qui en faisait, sur le théâtre le plus vaste qui soit, de si mémorables [2].

VIII

Enfin, on se demande si la langue que M. Oppert obtient par ses transcriptions est réellement, comme il le prétend, une langue sémitique [3].

---

[1] *Journ. des Sav.*, juin 1859, p. 362.

[2] J'avoue ne pas comprendre ce que M. Oppert dit, p. 328, que « dans le choix des textes ninivites, nous ne nous attacherons pas aux inscriptions historiques; nous prendrons de préférence les textes qui ont une importance archéologique, ou qui nous fournissent des éclaircissements sur la langue de Ninive. » Il me semble qu'une inscription historique a toujours une souveraine importance archéologique et qu'elle fournit les éclaircissements les plus authentiques sur la langue dans laquelle elle est écrite.

[3] L'auteur, pour montrer le sémitisme de l'assyrien, insiste surtout sur l'organisme de la conjugaison, tel qu'il ressort de ses transcriptions. Or, si nous consultons la grammaire que l'ingénieux orientaliste a dressée d'après les données de ses déchiffrements, nous y remarquons beaucoup d'assertions qui sont faites pour étonner. Ainsi, par exemple, dans cette masse considérable d'inscriptions qu'on prétend lire, on n'a pas encore trouvé de prétérit (cf. *Exp. en Mésop.*, p. 173), quand la forme du mot qui constitue ce temps est de l'essence même de la conjugaison sémitique. Cette lacune ne s'expliquerait-elle pas par la préoccupation qui veut tout plier aux formes sémitiques? Des prétérits doivent certainement se trouver dans ces textes monumentaux si nombreux, et si on ne les y a pas encore trouvés, c'est que sans doute on ignore encore la vraie forme de la langue que représente l'écriture cunéiforme. — Puis, la forme de l'infinitif du *kal* serait variable. On comprendrait cela pour bien d'autres formes de conjugaison, mais pour celle du *kal*, qui est la voix simple ou l'actif, cette assertion est des plus étranges. Enfin, M. Oppert ne crée-t-il pas aussi des formes spéciales, à l'instar de M. Rawlinson? Le savant colonel crée un shashaphel (p. 147); M. Oppert introduit un *iphtaal*, « voix particulière à l'assyrien, » dit-il. Après cela, on croirait que les Assyriens devaient être au fait d'une forme ou voix verbale qui était « particulière » à leur

Nous pourrions nous refuser à l'examen de cette question. En effet, du moment qu'il est avéré que la langue assyrienne ne nous est parvenue dans aucun document qui puisse faire autorité ici et servir de contrôle aux mots obtenus par les transcriptions des assyriologues, ces messieurs, vu l'élasticité bien connue de la matière linguistique, des langues sémitiques surtout, (ce que M. Oppert fait, on ne peut mieux entendre quand il dit que « dans aucune famille de langues, la négation n'est si voisine de l'affirmation que dans les langues sémitiques (p. 144, 340 et 349) ; grâce, dis-je, à cette fluidité linguistique, les assyriologues peuvent impunément se donner carrière dans le champ de la philologie conjecturale, et produire toute sorte de raisons afin de justifier leurs lectures. M. Oppert en use et abuse, nous pourrions aisément le prouver par une centaine d'exemples. Ainsi, pour donner une filiation sémitique au mot *pal*, fils, M. Oppert s'appuie d' « un verbe antique הבל engendrer. » Mais ce verbe antique existe sans doute dans un document quelconque? On est étonné d'apprendre que non. La langue sacrée, dit l'auteur, n'en a conservé d'autre trace que le nom d'Abel. Nous aurons occasion de revenir sur cette étymologie[1]. Ailleurs, à la page 310, l'auteur change le mot *irtíniddi*, que lui donne sa lecture, en *irtiddi*, parce que *irtiddi* lui fournit une analogie sémitique et que *irtíniddi*, dit-il, « n'appartient à aucune grammaire. » Je l'en crois volontiers, mais cela ne jus-

---

langue. Point du tout, ils la confondaient « souvent, » dit M. Oppert, avec la voix d'*iphteal*, qui est un peu l'antipode de l'*iphtaal*, comme qui dirait un verbe transitif et un verbe intransitif. (Voy. *Elem. de la Gram. assyr.* dans le *Journ. As.*, av. 1860, p. 338 et suiv.)

[1] Ceux qui sont curieux de quelques autres exemples de cette philologie peu solide, nous les renvoyons aux pages 127, 133, 134, 138, 140, 222, 300 et 307, 308, 309, 323, 335, 337, pour les mots *bana*, *nabhar*, *utaama*, *hassa*, *drogman*, *idaggalu*, *damgat*, *kayanav*, *ipsimu*, *sakis*, *nusu*, *sudlimsu*.

tifie pas les procédés philologiques de M. Oppert. Ne faut-il pas, dans l'état de doute, une autorité pour prononcer sur ce qui est en question? Et si l'autorité fait défaut, comme cela a lieu ici, que devient le système?

On me dira qu'on peut juger par analogie. Cela est vrai, mais dans certaines conditions seulement. Le jugement par analogie suppose la certitude que le terme de comparaison est analogue au terme à comparer, et puisque nous ne connaissons rien d'absolument certain de la langue assyrienne, que quelques noms propres qui, selon Gesenius [1], Olshausen [2] et d'autres, peuvent fort bien s'expliquer par l'iranien; comment pouvons-nous savoir si l'araméen, l'hébreu et les autres idiomes sémitiques connus nous fournissent cette analogie? On tourne donc, au sujet du caractère sémitique des inscriptions cunéiformes, dans un cercle sans issue, et le meilleur parti à prendre alors serait sans doute de n'y pas entrer.

Cependant les assyriologues y sont hardiment entrés; force est donc à la critique de les y suivre. Quelques savants croient, il est vrai, que la langue assyrienne n'est autre chose que l'araméen; Ewald et Quatremère sont de cet avis [3]. M. Oppert assure, au contraire, que le chaldaïque du livre de Daniel et de celui d'Esdras, qu'on avait pris pour l'idiome des Chaldéens, et que, par suite, on pouvait croire aussi la langue des Assyriens, n'est que la traduction araméenne de la langue primitive des lettres où il apparaît [4]. Je crois que M. Oppert a tort. Qu'il relise attentivement l'explication du

---

[1] *Zu Jesaias*, II, p. 347 et suiv.
[2] *Emendat. z. A.-T.*, p. 47.
[3] *Gesch. des V. Isr.*, III, 593. — *Mém. sur les Nabat.*, *loc. cit.*, p. 211, 213, 217, 249.
[4] *Journ. As.*, févr. 1860, p. 99.

passage d'Esdras (v. 7), que donne le grand orientaliste, E. Quatremère [1]. Keil [2] incline à penser que l'assyrien était mélangé, en proportions considérables, d'éléments iraniens. En tous cas, c'était, à une époque donnée, une langue non-sémitique. Et les investigations de M. Oppert même semblent le constater, puisqu'elles lui fournissent diverses formes pronominales, qui n'ont rien de sémitique (p. 142). Or, tout philologue sait qu'un des caractères les plus essentiels, les plus indélébiles de toute langue, de toute famille de langue, c'est la forme pronominale. Si donc *lui* se dit en assyrien *ag*, tandis qu'en hébreu il se dit הוא, la langue de l'écriture cunéiforme ne saurait être facilement rangée parmi les idiomes sémitiques. D'ailleurs, cela ne résulte-t-il pas clairement aussi de quelques passages d'Isaïe et de Jérémie, où ces prophètes parlent d'Assur comme d'un peuple à la lèvre balbutiante לַעֲגֵי שָׂפָה, de langue étrangère לָשׁוֹן אַחֶרֶת ; peuple aux paroles obscures, qu'on n'entend pas, à la langue embarrassée [3] ? « J'amènerai contre vous une nation de loin... c'est une nation forte, c'est une nation antique, nation dont tu ne comprendras pas le langage ; tu ne comprendras pas ce qu'elle dira [4]. »

Nous voilà donc en face d'un problème dont la clef sémitique des assyriologues ne pourra jamais nous donner l'intelligence. S'il m'est permis de hasarder une conjecture, je dirai que les inscriptions cunéiformes de l'Assyrie nous cachent un idiome chamite, altéré au contact de l'iranien, du mède surtout.

---

[1] *Loc.. cit.*, p. 248. Une lettre écrite en araméen (c'est-à-dire en *caractères* araméens), et traduite en araméen ne constitue nullement « un non-sens » Il me semble que M. Oppert le prend d'un peu trop haut avec « quelques savants » qui sont dignes de tout notre respect.

[2] *Ap.* Haevernick, *Allgem. Einl. in das A.-T.*, p. 105, et suiv., 2e éd.

[3] Isaïe, XXVIII, 11 ; XXXIII, 19.

[4] Jérém., V, 15.

Mais ce n'est pas ici le lieu d'exposer les preuves historiques sur lesquelles on peut fonder cette opinion. J'ai à faire voir définitivement que l'idiome que M. Oppert fait sortir de ses déchiffrements n'a pas droit à être classé parmi les idiomes sémitiques. Je prends donc au hasard une de ses phrases, soit la première de l'inscription unilingue du temple de Mylitta, page 295, et je lis :

Na bi uv ku du ur ri

u su ur sar Bab ilu

pal Na bi uv pall. u su

ur sar. Bab ilu a na ku.

Essayons d'analyser cela.

D'abord, qu'est-ce que le mot *Nabiuvkudurriusur?* M. Oppert dit que la signification de ce nom est obscure, parce que le sens de *kudurr* est encore à trouver (p. 258). Je déclare volontiers que je ne le trouve pas. Seulement, je demande pourquoi, puisque le sens de ce mot est encore à trouver, l'auteur le donne pour trouvé à la page 92, en lui attribuant celui de *rejeton?* Je ne me charge pas de concilier cette contradiction et me dis, avec un sage de l'Inde : entre des passages qui se contredisent, lorsqu'ils sont d'une force égale, il y a option : तुल्यबलविरोधे विकल्पः. Remarquons

pourtant que si la signification de *kudurr* est encore à trouver, on ne saurait être autorisé, tout contrôle extérieur faisant défaut d'ailleurs, à donner ces syllabes pour sémitiques.

Quant à la première partie du nom, *Nabiuv*, on dit que c'est le dieu assyrien Nébo ou Nabo, et on le rapproche de l'hébreu נביא « de sorte que Nébo pourrait signifier le prophète (p. 258 cf. 87). » Mais, ailleurs, M. Oppert dit : « Nous n'acceptons pas cette identification comme parfaitement certaine [1]. » Alors quelle preuve parfaitement certaine nous donnez-vous du sémitisme de Nabiuv? Je l'ai beaucoup cherchée et ne l'ai pas trouvée.

Pour ce qui est du mot *usur*, la dernière partie du nom, M. Oppert le donne, à la page 16 de ses Études assyriennes, pour l'impératif du verbe hébreu *nasar* ou *natsar*, protéger. Il m'est impossible de dire s'il a tort ou s'il a raison, attendu que si l'arabe qu'on invoque à l'appui est assez connu (cf. p. 151), l'assyrien, qui procédérait d'ailleurs autrement, est généralement ignoré, et que cette forme de l'impératif ne s'accorde pas non plus avec l'impératif du verbe hébreu, où le נ est conservé. M. Oppert, cependant, énonce une règle assyrienne, ainsi conçue : « Quelques verbes peuvent rejeter le נ à l'impératif, en le formant du futur ; par exemple, de נצר protéger, on fait אֻצֻר protége, pour נְצֹר, formé de יִנְצֹר. »

Maintenant, je demande si c'est là positivement établir le caractère sémitique des divers éléments, qui composent le nom de Nabuchodonosor ? Je ne voudrais certes pas l'affirmer. Mais M. Oppert n'est pas arrêté par ce que ses explications ont de vague ou de conjectural ; il se croit en droit de

---

[1] *Etud. assyr.* p. 13.

[2] *Elém. de la Gramm. assyr.* dans le *Journ. As.*, av.-mai 1860, p. 365.

déclarer qu'il a trouvé le sens du mot Nabuchodonosor, et que ce sens est : « Nébo, protége l'espoir de ma race [1], » ou bien, car il y a du choix : « Nébo protége le rejeton [2]. »

Que dire à cela, sinon qu'il nous faut, pour emporter notre conviction, une méthode philologique plus positive? Avec la méthode hypothétique de M. Oppert, rien n'empêcherait de faire voir, par les formes hébraïque et iranienne du nom dont il s'agit, et qui sont Nebucadnezar et Nabukudracara, que nous avons affaire ici à un mot non-sémitique, ce dont je ne doute d'ailleurs pas un seul instant.

Passons au mot *sar*, qui est le second de la transcription.

Il est facile de ramener *sar* à une racine sémitique שרר qui veut dire *principatum tenuit*, de sorte que *sar* voudrait dire *roi*. Mais qu'est-ce qui me garantit que le monogramme (car il s'agit ici d'un monogramme) est bien interprété par cette forme sémitique? M. Oppert dit qu'on peut s'en assurer par l'étude des monuments trilingues (p. 43). Je recours à ces monuments, et je vois, en effet, que le monogramme occupe une place qui ne vous laisse pas le choix d'un autre terme que celui de *roi*; seulement, ce que cette recherche ne me dit pas, c'est qu'en assyrien le mot *roi* s'exprime par *sar*. Supposé cependant qu'il s'exprimât ainsi, serait-on bien sûr du sémitisme constitutif de *sar*? Ce mot ne pourrait-il pas se rattacher à un radical irânien? Que diriez-vous si je le rapportais au zend *çar-a* tête, chef? La différence de la sifflante n'est pas une difficulté, attendu que la sifflante dentale alterne fréquemment avec la sifflante palatale. D'ailleurs, le

---

[1] *Etud. assyr.* p. 13.
[2] *Expéd. en Mésop.*, p. 259.

zend n'aime pas le *s* au commencement des mots; il lui substitue le *ç*[1].

Ce qui paraît certain, d'après les documents bibliques précédemment cités, c'est qu'on parlait en Assyrie une langue qui était très-différente de l'hébreu[2], une langue étrangère לָשׁוֹן אַחֶרֶת. Il me semble qu'au temps d'Isaïe, sept siècles avant notre ère, et alors que les Hébreux avaient déjà eu des communications avec les Assyriens, on devait être mieux renseigné sur la langue assyrienne qu'on ne peut l'être aujourd'hui. Je livre cette réflexion à l'appréciation de M. Oppert, et je continue mon analyse.

Le mot qui vient ensuite est *Babilu.* D'abord, je remarque qu'il y a bien des manières pour écrire le nom de cette ville; j'en vois dix, coup sur coup: une dans notre inscription, quatre à la page 46, deux à la page 259, et trois à la page 24 des Études assyriennes. Il est vrai que l'un de ces groupes doit se lire *Dintirki*, prononcez Babylone, parce que c'est un monogramme complexe, et quant aux autres, ils sont dûs sans doute à la «constante incertitude de l'expression graphique» d'un seul et même son chez les Assyriens (p. 35). Me voilà bien tranquille et d'autant plus rassuré contre toute chance d'erreur que M. Oppert me certifie qu'on saisit ces variétés graphiques par « l'étude la plus superficielle (p. 60). » Quelquefois, M. Oppert est trop modeste.

Quoiqu'il en soit, c'est au sujet d'un nom aussi important et aussi universel que celui de Babylone qu'il est plus que jamais «surprenant, que l'orthographe d'une écriture monumentale soit restée si arbitraire et si dépourvue de toute rigueur[3]. »

---

[1] Voy. E. Burnouf, *Yaçna*, Notes et Eclairc.. p. LII et suiv.

[2] Ce qui n'empêche nullement que les *premiers* habitants d'Assur n'aient été des Sémites (cf. *Gen.*, x, 22). mais ils furent de bonne heure soumis et absorbés, probablement, par les Couschites. (*Ib.* 11.)

[3] E. Renan, *Journ des Sav.*, av. 1859, p. 251.

Le savant interprète explique *Babilu* en le décomposant en *bab*, qui est certainement sémitique; puis, en un caractère idéographique qui, avec le caractère suivant, doit se lire *ilu*. Il rapproche *ilu* du *El, Eloh, Allah* sémitique et du Ἧλος de Diodore de Sicile, et traduit le tout par « *porta Dei diluvii.* »

Maintenant, nous demandons comment le nom de Babylone, dès qu'on l'interprète par une langue sémitique, toujours constituée dans un sentiment d'unité si profond et si visible avec ses congénères, peut signifier « la porte du dieu du déluge? » Est-ce qu'un document biblique, dont on chercherait en vain à renverser la haute autorité historique, ne dit pas expressément qu'on appela « la ville בָּבֶל *Babel*, parce que כִּי l'Éternel y *confondit* בָּלַל le langage[1]? » A cela on répond que l'auteur de ce document n'était pas étymologiste. C'est se tirer d'affaire un peu lestement. Je veux bien qu'il ne fût pas étymologiste; mais qu'importe, s'il avait un vif et profond sentiment de sa langue maternelle, la langue sémitique? Et la dérivation précitée du mot Babylone n'est-elle pas conforme au génie de cette langue? Gésénius même le reconnaît, et c'est tout dire, car chacun sait que cet hébraïsant distingué n'était pas coulant sur l'authenticité des choses de la Bible. Il dit cependant au sujet de cette étymologie : « *linguæ hebrææ et syriacæ rationibus* PLANE *accommodatum est*[2].

Puisque donc l'auteur de notre document biblique explique le nom de *Babel* par *confusion*, c'est que réellement les Sémites, contemporains des faits qui se passèrent dans la capitale du Sennaar, ont spontanément attribué à ce lieu le nom

---

[1] *Gen* XI, 9. Cf. à *balal*, notre verbe *balbutier*, parler confusément, et le grec βαρβαρίζω, parler en termes inintelligibles.

[2] *Thesaurus ling. Hebr.*, I, 212.

de confusion, et en cela, ils ont agi absolument de la même manière que le peuple le fait en tous les temps, quand, par suite d'une vive impression, il crée tel nom pour telle chose. Or donc, plaçant le témoignage de la Genèse au-dessus des interprétations de M. Oppert, nous lui refusons toute créance ici où il est en contradiction avec le texte biblique. Sa lecture du nom de Babylone est fausse, nous pouvons le dire avec une entière certitude.

Passons au terme suivant, qui est *pal*. Cette expression qui, pour le rappeler en passant, a un homophone dans le terme *pal*, année (p. 79), M. Oppert la rend par *fils*, parce que, dit-il (p. 79, 139), le monogramme que les Assyriens prononcent *pal* se lit *tur* en scythique, et *tur* signifie *fils*. Comment sait-il cela? Embarrassé pour trouver à *pal* un terme qui puisse l'expliquer dans un sens sémitique, il se rejette sur Abel, dont *pal* serait une contraction [1]. Le sens primitif de Abel, selon M. Oppert, serait celui de « enfant. » Voilà un raprochement qui me paraît reposer sur une base bien fragile, et si cette manière philologique se propageait, il n'y aurait pas de texte, de n'importe quelle langue, qu'on ne parvînt à convertir en sémitique.

Hebel ou Abel veut dire *vide*, *res vana* en hébreu. M. Oppert le sait, et il explique même dans un coin de son ouvrage le mot *hablu* (car c'est encore ainsi que, selon lui, on écrivait *pal* ou *pallu* en assyrien), je dis qu'il explique même le mot *Abel* dans un sens analogue à celui qu'il a en hébreu, puisqu'il le rend par *destruction* (p. 191). Toutefois, cela ne fait pas son affaire. Il dit donc que «cette étymologie (biblique) se réfute par la raison même que le père n'aurait pas attribué une pareille dénomination à un fils dont il ne pou-

---

[1] *Étud. Assyr.*, p. 36.



vait prévoir la fin tragique à sa naissance [1]. » Et qui donc dit qu'il l'ait prévu et qu'Abel ait reçu ce nom en naissant? Le document biblique que notre assyriologue, sans s'inquiéter autrement, traite de « légende, » dit simplement : « Elle enfanta son frère Abel [2]. » Il ne dit pas, remarquez-le bien : Elle enfanta son frère et le nomma Abel, ainsi qu'on le lit lors de la naissance de Seth et du fils de Seth. Celui qui a étudié le Pentateuque sait que toute nuance de rédaction y a son importance et souvent une très-grande importance. C'est faute d'y donner une suffisante attention que plusieurs maltraitent si étrangement nos textes sacrés. Dans l'espèce, la rédaction que nous venons de rappeler nous permet de croire que le nom d'Abel ne fut appliqué au frère de Caïn qu'*après* cette catastrophe, qui produisit un si grand vide dans la famille. L'affliction des parents pouvait trouver une sorte d'amère consolation à rappeler le souvenir d'un fils aimé par un terme qui exprime le néant des choses humaines et la rapidité avec laquelle elles passent et s'évanouissent comme des riens. Et cette idée, fort naturelle assurément, pouvait aisément se personnifier dans l'objet de leurs regrets et le faire appeler Abel.

Quoiqu'il en soit, *Abel* n'a jamais signifié *fils*; c'est Ewald qui a mis cela en avant pour les besoins de sa théorie. Si Abel avait jamais signifié *fils*, nous devrions en trouver une trace, si faible fût-elle, dans les textes bibliques les plus anciens, dans Job ou dans les Psaumes, où ce mot revient plus d'une fois. C'est toujours avec le sens de *vide*, d'*inanité*, de *vanité*, que nous le lisons.

Dans aucun autre idiome sémitique non plus, que je sa-

---

[1] *Ibid.*
[2] *Gen.* IV, 2.

che, le mot *fils* ne se trouve exprimé par un mot analogue à *pal*, à moins qu'on ne veuille prétendre que *pal* s'accorde étymologiquement avec le syriaque *bar*. M. Oppert n'y songe pas, et ainsi je me crois en droit de conclure au non-sémitisme du mot *pal*. On l'expliquerait plutôt par la langue aryenne ou iranienne, car il revient fréquemment dans les noms des rois de l'Inde, Djaya*pala*, Ananda*pala* etc.; et comme on le trouve aussi employé de la même manière dans le nom de quelques rois assyriens, tel que Sardana*pala*, c'est une preuve qui contribue pour sa part à démontrer que l'assyrien n'est pas une langue sémitique. En sanskrit, पाल veut dire *roi*, et le celtique *fal*, qui s'y rapporte, a cette même signification.

Nous arrivons au mot *Nabiuvpallusuur*, autrement dit Nabopolassar. Nous en avons déjà examiné les divers éléments : *Nabiuv*, *pal* et *usur*, et nous avons vu que rien ne presse pour que nous acceptions les explications sémitiques que M. Oppert donne à leur sujet.

Les deux mots qui viennent ensuite ont été aussi passés en revue ; reste donc *anaku*, le dernier, qu'on explique par *moi*. *Anaku* a certes une physionomie sémitique, puisque *moi*, à côté de *ani*, se dit aussi *anoki* en hébreu. Mais est-ce que cela prouve que la langue que M. Oppert obtient par ses transcriptions est sémitique? Pas le moins du monde. En effet, on sait que le pronom de la première personne est constitué, dans presque toutes les langues, par l'aspirée ou par une lettre qui la représente étymologiquement. L'aspiration est naturellement inhérente à l'expression du *ich*, *ego*, *je*. « L'aspirée c'est le souffle. Or, le souffle, c'est moi », disent les savants de l'Inde[1] : ऊष्मापाणाः स प्राणा एतदस्मि. C'est donc un principe linguistique.

---

[1] *Aytarêya Arani*. ap. Burnouf, *Yaçna*, Addit. et Correct., p. CLXXV.

Plusieurs langues ont substitué à l'aspirée l'articulation voisine, la gutturale; d'autres, qui aiment à éviter les fortes articulations, comme le lithuanien, l'ancien prussien, quelques idiomes slaves, et les langues néo-latines, ont remplacé l'aspirée par la sifflante, ou par *y*, *j*, ou même par *i*[1]. Dans les langues sémitiques, l'aspiration est suffisamment marquée par le aleph, alif ou alph, auquel est inhérent le mouvement vif et soudain du *h*. Toutes ces transformations ne changent rien au fond de la chose, et la science les ramène aisément à leur type commun. Le pronom de la première personne peut donc se dire *anaku*, dans la langue que nous donnent les transcriptions de M. Oppert, sans que pour cela on soit autorisé à y trouver une preuve concluante du caractère sémitique de cette langue. Autrement, il faudra dire que le javanais et le tagala, par exemple, sont eux aussi sémitiques, car *moi* se dit *haku* en javanais, et *ako* en tagala.

Je m'arrête ici. Vouloir suivre davantage M. Oppert m'exposerait à faire un volume. Tel ne peut être mon dessein. Il me suffit d'avoir fait voir, par une démonstration qui ne roule pas, je pense, sur « des détails complétement indifférents, » que le système de l'auteur de l'Expédition en Mésopotamie est plein de piéges et de déceptions, qu'il est inadmissible dans la plupart de ses prémisses et dans ses conséquences les plus importantes. Quelle que soit l'infinie variété des combinaisons des choses de ce monde, la raison se refuse à admettre et la science démontre qu'on ne doit pas ad-

---

[1] C'est par suite de la tendance que montrent toutes les langues à s'user et à effacer dans leur sein l'énergie de leurs élémens primitifs, que dans beaucoup d'idiomes, la labiale, qui constitue les cas indirects du pronom de la 1re personne, s'est substituée à l'aspirée ou aux fortes articulations qui la remplacent; c'est ainsi que *moi* se trouve à côté de *je* qui, par le *yo* espagnol, se rapproche du *ego* latin, qui a changé en gutturale l'aspirée que le sanskrit *ah*-am a conservée intacte.

mettre un organisme qui n'a pas de raisons d'être suffisantes. Les monstruosités sont aussi, il est vrai, dans la nature, mais elles y sont comme n'y étant pas ; elles n'affectent d'ailleurs jamais un vaste ensemble de choses et ne se prêtent à aucun système. Or le système de M. Oppert nous présente un grand peuple, un peuple éminemment civilisé, en butte pendant de longs siècles à une aberration des plus étranges, puisqu'elle affecte l'expression matérielle de sa langue, dont elle fait je ne sais quelle chose bizarre et informe.

Tout cela n'empêche pas que M. Oppert ne soit un savant orientaliste et un esprit résolument ingénieux. Ne fait pas qui veut une erreur philologique aussi grosse d'érudition. Ces essais manqués sont d'ailleurs un bien, un bien relatif ; ils accusent une vie et un mouvement intellectuels qu'il faut toujours préférer à la stagnation et au calme plat des esprits. Il y aurait donc lieu de remercier l'inventeur de ce système de déchiffrement, si le public, qui est notre prince à nous tous et qui y tient, ne s'était vu hâtivement devancé à cet égard. Cela pourra paraître un encouragement à d'autres pour recommencer cette œuvre ou pour la continuer. L'auteur la continuera indubitablement lui-même, et comme le chêne grandit dans les orages, il se sentira fortifié par nos critiques. En effet, puisque un Ewald même, au dire de M. Oppert, n'est pas une autorité dans les recherches de déchiffrement sémitique [1], il ne pourra certes pas se sentir ébranlé dans son attitude par notre humble discussion, et il dira, je pense, qu'elle « a consacré pour la *seconde* fois la réalité du déchiffrement des inscriptions cunéiformes. » Qu'il en soit ainsi.

CHARLES SCHOEBEL.

ERRATUM. — A la page 211, il y a une faute typographique dans le mot *tulya*, on a mis *tulgha*.

---

[1] *Rev. orient. et améric.*, juin 1859, p. 160.

CHRONIQUE ORIENTALE.

4 décembre 1860.

Le rôle de la France s'agrandit en Orient, et en dépit des esprits étroits et timorés qui redoutaient de nous voir prendre pied en Asie, nous venons implanter avec le pavillon tricolore l'élément latin au milieu de ces fécondes et admirables contrées où hier encore n'apparaissait que l'élément slave et anglo-saxon. Grâce à l'énergique et immuable volonté de l'empereur Napoléon III, notre armée vient inaugurer en Syrie et en Chine une ère nouvelle de gloire et de prospérité. A ceux qui persistent à répéter encore que la France n'est pas appelée aux grandes destinées coloniales et maritimes de l'Angleterre, que la race gauloise est condamnée à rester éternellement resserrée entre les frontières du Rhin, des Alpes et des Pyrénées, que notre commerce avec les riches régions de l'Orient et de l'Afrique devra avoir perpétuellement l'étranger pour intermédiaire, à ceux-là, il faut répondre avec la conscience nationale qui proteste : Oui, la France est capable de rivaliser avec l'Angleterre dans ses conquêtes coloniales et colonisatrices ; elle l'a prouvé au temps de sa prépondérance dans l'Inde et dans l'Amérique du Nord, à une époque où les bases de la monarchie gravement compromise retiraient à la métropole les moyens de prêter un appui efficace à ses possessions lointaines; et on voudrait insinuer qu'elle a perdu cette faculté de toutes les grandes nations, le jour où forte et paisible à l'intérieur, le prestige de ses armes l'a rendue redoutable et respectée partout au dehors! Si nos commerçants tardent à suivre les glorieux efforts du gouvernement, ce n'est pas à un défaut d'intelligence coloniale qu'il faut s'en prendre, mais à la regrettable lenteur des progrès que nous réalisons. « Une des causes qui font l'activité et la confiance du commerce anglais, nous disait M. Guizot, c'est qu'il trouve l'Angleterre partout, c'est qu'il sait que la puissance nationale est toujours prête à le protéger et à le soutenir. Une des causes qui font la faiblesse comparative, le défaut de confiance et d'entreprise du commerce français, c'est qu'il se trouve partout à mille, à deux mille, trois mille lieues de la France ; c'est que presque nulle part il ne

sent la France à côté de lui. C'est en lui donnant ce sentiment, c'est en rendant la France présente partout où un grand intérêt commercial se développe, qu'on peut inspirer au commerce français la confiance et l'esprit d'entreprise dont il a besoin; et le meilleur moyen de lui inspirer cette confiance, c'est de lui montrer, *dans tous les grands parages commerciaux, un établissement français*, le drapeau français, des vaisseaux français chargés de parcourir incessamment ces mers et d'y protéger notre commerce. Nos vaisseaux eux-mêmes, pour agir avec le degré de constance, d'assiduité et d'efficacité qu'exige leur mission, ont besoin d'avoir à leur portée une station sûre et où ils puissent se retirer selon les incidents et les circonstances du moment; qu'ont fait, pour leurs marins, toutes les grandes nations maritimes? Elles ne se sont pas contentées d'envoyer leurs vaisseaux se promener sur toute la face du globe, pour protéger leur commerce, elles se sont inquiétées de leur assurer partout des points d'appui, de ravitaillemeut, de refuge, de leur faire non pas seulement sentir par la mémoire, mais toucher partout le gouvernement du pays, le drapeau du pays, la force du pays. Regardez à l'histoire d'Angleterre, de la Hollande, de l'Espagne, à l'histoire même de ces petites républiques qui faisaient le commerce de la Méditerranée; elles ont voulu que leurs vaisseaux, leurs galères retrouvassent, dans leurs courses, le gouvernement, l'appui, la force de leur patrie; et c'est ainsi qu'elles ont réussi, non-seulement à faire prospérer leur commerce, mais à donner à leurs marins cette confiance, ce dévouement qui, sur terre comme sur mer, font la vigueur morale des armées. Voulez-vous ne tenir aucun compte de ces exemples? Voulez-vous ne prendre aucune position ni au fond de l'océan Atlantique, ni dans l'océan Pacifique, ni dans les grands archipels de l'Extrême-Orient? et cela en face de ce fait immense et nouveau, de la Chine ouverte au commerce du monde!..... Ce n'est pas seulement dans l'océan Pacifique que cette conduite convient à la France; elle lui convient partout; c'est là le système de politique maritime que la France doit pratiquer.» Or, pour atteindre à ce résultat éminemment désirable, nécessaire, ce n'est point de chétives et lentes tentatives d'établissement qu'il faut faire; c'est un réseau considérable de colonies qu'il faut établir de suite; c'est le pavillon tricolore dont il faut jalonner le monde, sans s'effrayer nullement de fantômes qui disparaîtront à notre réveil. Devant le fait accompli, l'Europe s'inclinera, parce qu'elle n'ignore pas que, suivant une expression mémorable, si la France tient en main une branche d'olivier, elle n'oublie pas, et n'oubliera jamais, qu'elle porte un glaive à son côté.

Si le gouvernement impérial était mieux renseigné qu'il ne l'est d'ordinaire sur ce qui concerne l'Orient, il n'ignorerait pas le prestige immense du nom français en Syrie et l'avenir qui nous est réservé dans ces contrées, le jour où, renonçant à des démarches lentes et incertaines, nous aurons adopté une attitude forte et décidée; le jour où, plutôt que de bâtir aux chrétiens des cabanes et des huttes pour servir d'aliment aux torches incendiaires des Druses, nous aurons armé les Maronites qui nous sont tout dévoués. Les Maronites sont les plus nombreux, et si leurs ennemis sont vainqueurs, c'est parce qu'ils ont été armés par l'Angleterre. Pour atteindre les grands résultats qui nous sont réservés, il ne faut qu'une chose : aller vite. Serions-nous pardonnables de continuer à marcher à demi endormis?

La bannière du réveil maritime de la France porte en chef trois noms : Syrie, Chine, Cochinchine! et à leur suite : Corée, Madagascar! La route est tracée. Heureux le prince qui aura signalé son règne par une si glorieuse renaissance de notre domination transmaritime et qui aura su créer de *nouvelles* France à toutes les extrémités du monde!

CHRONIQUE AMÉRICAINE.

4 décembre 1860.

De graves questions s'agitent au-delà de l'Atlantique, les plus graves peut-être qui s'y soient agitées. Il s'agit de savoir si l'Union américaine touche à sa dernière heure, ou si elle subit simplement, par suite de l'élection de M. Lincoln, un ébranlement momentané ; si elle restera ce qu'elle a été depuis sa glorieuse émancipation, ce que l'a faite Washington, au prix de tant de luttes et de tant d'efforts ; ou si, cédant à l'entraînement des passions irréfléchies, elle se réveillera demain mutilée et divisée.

Maintes fois, à cette même place, j'ai exprimé la ferme confiance qu'une si redoutable éventualité n'était pas à craindre ; que le séparatisme pouvait être une arme électorale, une menace, un moyen d'intimidation, mais qu'il ne prévaudrait pas devant le bon sens des masses ; que l'agitation se calmerait en 1860 comme elle s'est calmée

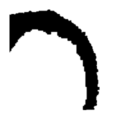
tant de fois, et que cette grande nation, si pleine de vitalité et d'énergie, parce qu'elle est la plus libre du monde, ne finirait pas par un suicide.

Depuis, des symptômes menaçants se sont produits dans le Sud. Sur les quinze États à esclaves, cinq ont presque rompu les liens qui les unissaient à la mère patrie : la Caroline du Nord, la Géorgie, l'Alabama, la Floride, le Mississipi, et, en tête, la Caroline du Sud. Leurs représentants ont rédigé un projet de déclaration d'indépendance et un projet d'instructions pour le délégué qu'ils se proposent d'envoyer à Paris. « Vous direz à l'Empereur — ainsi s'exprime ce dernier document — que, de même que tout l'univers civilisé, nous le regardons comme le défenseur des nationalités opprimées, et vous soumettrez à sa considération impériale les motifs de notre séparation, tels qu'ils sont donnés dans les cinq griefs que formule notre déclaration. » Voilà les faits.

Je n'en nie pas l'importance : cela serait puéril. Je ne les atténue pas : cela ne servirait à rien. Je les établis tels qu'ils sont, sans méconnaître ce qu'ils ont d'alarmant, mais avec l'espoir, sinon la conviction profonde, que les États du Sud n'ont pas dit leur dernier mot. Au risque d'être accusé d'un robuste optimisme, je crois encore que la séparation ne se fera pas ; je crois que l'ambassadeur de la Caroline du Sud ne partira pas pour la France ; je crois surtout que la France, qui a aboli l'esclavage dans ses colonies des Antilles, à deux pas des États dissidents, ne le favorisera pas sur les bords du Mississipi, et que le pays qui a fait, avant 89, la République américaine, ne la défera pas en 1860.

Tout l'en dissuade, et ses intérêts évidents, et sa politique traditionnelle, et le souci de son honneur. M. Gaillardet, un homme dont l'opinion fait poids en pareille matière, et dont les remarquables études sont aussi connues qu'appréciées, le démontrait avant-hier encore, dans un des principaux organes de la presse parisienne, avec autant de lucidité que de force. La Confédération du Nord chercherait immédiatement, dans une alliance exclusive avec l'Angleterre, un contrepoids au pacte du Sud avec la France.

Nul doute que la guerre ne sortît de cet antagonisme. Alliés des propriétaires d'esclaves, nous serions condamnés, par la logique des faits, non-seulement à défendre leurs institutions, mais à tolérer leurs plans d'incorporation du Mexique et de l'île de Cuba, dont le Nord seul a empêché la réalisation. La France ne peut s'associer à de pareilles éventualités, et il est de son devoir de dissiper à cet égard les illusions des États du Sud. Elle ne peut pas même prêter à la



discorde l'appui de son silence; son rôle est, au contraire, de travailler loyalement à un rapprochement qui n'est point impossible; car, si les torts sont réciproques, les dommages d'une rupture seraient égaux. Il ne doit y avoir pour nous, de l'autre côté de l'Atlantique, ni Américains du Nord, ni Américains du Sud, mais des États dont le faisceau importe à l'équilibre du monde; pour empêcher une seule puissance d'occuper l'empire des mers, nous avons besoin de la marine américaine, comme nous avons besoin de la marine russe, de la marine espagnole, et de cette jeune marine que nous voyons, sans trop d'ombrage, se former sur les côtes d'Italie.

« La France, dit encore M. Gaillardet, a été la première alliée des États-Unis; qu'elle soit leur dernière conseillère; qu'elle leur montre l'abîme où ils courent, abîme dans lequel s'engloutiraient leur passé si glorieux et leur avenir si fécond. Pour l'Union américaine, la séparation c'est le suicide; c'est le meurtre d'une grande nation. La France ne peut prêter les mains à ce suicide ni à ce meurtre! » Non, certes, ajouterai-je en finissant, car nous comptons trop peu de Washington pour oublier les Lafayette.

CHARLES GAY.

BIBLIOGRAPHIE.

État général des forces militaires et maritimes de la Chine, solde, armes, équipements, etc.; précédé d'une étude sur les rapports commerciaux à établir avec cet empire. Ouvrage composé d'après les textes officiels chinois, recueillis par T. F. Wade, et sur d'autres documents par **Jules Picard**. *Paris* (Corréard, éditeur), 1860; in-8.

Les graves événements qui ont nécessité l'envoi d'une puissante expédition dans les mers de la Chine ont donné lieu à plusieurs ouvrages sur l'organisation militaire des Chinois, parmi lesquels celui de M. Jules Picard (de la Bibliothèque Sainte-Geneviève) est le plus complet et le plus consciencieux. Rédigé d'après les excellents mémoires de M. T. F. Wade, missionnaire anglais à Hong-kong, ce volume renferme une foule de détails infiniment curieux sur l'organisation générale de l'armée chinoise et sur l'organisation particulière des régiments des différentes bannières, sur les priviléges, récompenses, distinctions et punitions militaires, sur la solde des troupes, sur leurs armes offensives et défensives, sur le système des fortifications, etc. L'auteur a enrichi les documents anglais auxquels il a recouru d'in-

formations personnelles puisées auprès des marins et des voyageurs qui ont visité la Chine. Ne pouvant détailler son livre, nous nous bornerons à citer le tableau, aussi instructif que piquant, renfermé dans le chapitre sur l'armement des Chinois et les précieux documents qu'il a réunis sur le commerce dans les ports ouverts du Céleste-Empire. Il est à regretter que l'auteur ait conservé aux noms chinois l'orthographe anglaise des ouvrages dont il s'est servi; cette méthode, qu'on pourrait reprocher à bien des publications françaises sur l'Asie, a l'inconvénient de porter une certaine confusion dans la nomenclature technique orientale, déjà trop compliquée, qu'il s'agit de vulgariser. A part ce défaut, tout à fait véniel, le livre de M. Jules Picard est d'une utilité incontestable, et mérite les encouragements du public et du gouvernement français aujourd'hui si sérieusement intéressés au développement de nos connaissances sur l'empire chinois.

CH. DE LABARTHE.

LE MARIAGE AUX ÉTATS-UNIS, par **Auguste Carlier.** *Paris*, (L. Hachette et Cie, éditeurs), 1860; in-12.

En France, a dit un écrivain, le mariage est devenu un luxe, et beaucoup d'hommes n'osent plus se le permettre; depuis quelques années, les économistes ont constaté que le nombre des célibataires s'accroissait dans une effrayante proportion, et, si le gouvernement ne prend pas un parti énergique, il faut nous attendre à un déclin rapide. Personne n'ignore qu'une pareille torpeur s'empara de l'esprit des Romains à la veille de la décadence, et que l'empereur Auguste se vit obligé d'encourager les mariages par des honneurs, et d'accorder de véritables prérogatives aux pères de plusieurs enfants; car, à n'en pas douter, la famille, c'est la prospérité d'une nation, quoique, chez nous, aujourd'hui, elle commence à devenir la ruine individuelle.

M. Carlier, qui connaît l'Amérique comme l'Europe, a étudié le mariage aux États-Unis, et il nous montre qu'il n'est pas toujours en plus grand crédit qu'en France. Depuis longtemps, les États-Unis sont considérés comme la patrie du paradoxe: les jeunes filles y jouissent d'une excessive liberté, et, dès qu'elles sont mariées, l'indépendance cesse; les jeunes hommes sont lancés dans les comptoirs ou chez les banquiers, avec un bagage scientifique fort léger, tandis que leurs sœurs apprennent la trigonométrie, le grec et la médecine, etc. Énumérer toutes les extravagances des mœurs yankées, ce serait, à peu de chose près, traiter complétement le carac-

tère de la nation. Rien de plus exorbitant que ces demoiselles à la piste d'un mari, que ces jeunes *bachelors* tombant tête baissée dans d'affreux traquements. Rien de plus singulier que ces mariages qui se nouent aujourd hui, pour se rompre demain ; rien de plus étonnant que ces célébrations nuptiales faites à la vapeur, que ces unions qui se contractent en chemin de fer, en paquebot ou que le pasteur sanctifie d'une rive d'un fleuve à l'autre !

Parler du mariage, c'est parler de l'avenir d'une nation ; M. Carlier soulève des questions d'un ordre fort élevé et entre dans de très-graves considérations ; son livre est une étude consciencieuse et intéressante, où les savants et les gens du monde trouvent également leur profit.

RICHARD CORTAMBERT.

LES TURCS ET LA TURQUIE CONTEMPORAINE, par B. Nicolaïdy. *Paris*, 1859 ; 2 vol. in-8.

. . . .

C'est dans la Turquie qu'il faut voir les Grecs pour comprendre ce que l'homme peut, sans mourir, endurer de maux et boire de honte. Aussi, la mesure est comble ! L'esclave grec va, comme l'esclave italien, protester une fois de plus avec l'épée, avec le poignard, contre l'intolérable tyrannie de l'Islam, et cette fois, si l'Europe laisse agir les révoltés, justice sera faite de ces brigands pédérastes qui souillent la terre civilisée.

Je ne puis croire qu'un cœur libre, qu'un cœur honnête puisse demeurer insensible aux tristes peintures de mœurs, aux réflexions amères, aux irritants et douloureux récits contenus dans les deux volumes qui viennent de paraître sous ce titre : *Les Turcs et la Turquie contemporaine.*

L'auteur, M. B. Nicolaïdy, capitaine du génie au service du roi Othon, retrace l'itinéraire et raconte les aventures de ses voyages dans les provinces ottomanes. Bien qu'il ne semble pas avoir pris la plume précisément pour composer un mémoire en faveur des malheureux chrétiens d'Orient, mais simplement pour rédiger ses précieuses notes de touriste et de géographe, telle est l'horreur des spectacles qu'il rencontre à chaque étape de sa route qu'il interrompt, à tout instant, ses études spéciales, que son compte-rendu scientifique s'anime, s'échauffe et se colore à chaque pas, et que ses incessantes digressions prennent insensiblement la forme et s'élèvent à la hauteur du plus éloquent plaidoyer.

On ne saurait imaginer quelle moisson de faits et de renseignements curieux, le savant, le politique, le moraliste, tous les hommes intelligents pourront puiser dans ces deux volumes, écrits avec conscience, avec chaleur, et même avec un charme de style qu'on n'attendrait guère d'un étranger peu familiarisé, de son propre aveu, avec notre langue française.

« On m'accusera, sans doute, de partialité, dit M. Nicolaïdy; mais, avant tout, je suis sincère. Je suis Grec, et par conséquent l'ennemi des Turcs. Qu'on ne m'accuse pas de prêcher la *révolution*, je ne suis que le champion d'une nationalité méconnue... Si la Turquie se trouve attaquée, qu'elle se défende; le champ de la publicité est ouvert à tous, et j'attends mes contradicteurs de pied ferme. Chrétien d'Orient, je parle à la chrétienté tout entière. »

N'est-ce pas le noble langage que nous entendions, il y a quelque temps, sortir de la bouche d'un sage et d'un grand citoyen, M. le marquis d'Azeglio? Révolution, nationalité, l'Europe commence, et il en est bien temps, à distinguer enfin le sens de ces deux mots si perfidement confondus dans la langue des ennemis du droit et de la liberté; et M. Nicolaïdy ne s'est point trompé, quand il a dit :

« J'espère, en présentant le pitoyable tableau des souffrances de mes frères, intéresser à leur sort la généreuse France, qui a pris en main la noble cause de l'Italie. »

Oui, n'en doutons pas, la France prendra de nouveau la défense des Grecs opprimés; mais remarquez que ce grand principe du respect des nationalités, dont elle est l'ardente promotrice, fait rapidement son chemin dans le monde moderne. « La France le défend l'Angleterre l'accepte, la Russie le comprend, la Prusse l'admet comme une base politique. »

En faut-il plus pour emporter le plateau de la balance, et vaincre la résistance des vieux systèmes égoïstes et des vieilles théories despotiques?

Cela fait, et l'entente établie entre les puissances civilisées, que pourra, je vous le demande, que pourra la Turquie? Cette bande de fanatiques regagnera au plus vite le désert avec ses eunuques et ses oglans, ses muets et ses odalisques, et l'empire d'Orient vivifié, restauré, prendra, dans le conseil de la famille européenne, le rang qui est dû à vingt millions de chrétiens!

Nous verrons ce jour, et dès maintenant nous le saluons avec des cris de joie!

HENRY D'AUDIGIER.

L'académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient de décerner la première médaille du concours des antiquités de la France, à M. le comte MELCHIOR DE VOGUÉ, pour ses *Eglises de la Terre-Sainte*, in-4°; le prix de numismatique à M. VASQUEZ QUEIPO, pour son *Essai sur les systèmes métriques des anciens peuples*, dont nous avons rendu compte dans cette *Revue* (t. V, p. 13); et le prix de géographie à M. VIVIEN SAINT-MARTIN, pour son *Mémoire sur les connaissances qui possédaient les anciens de l'Afrique inter-tropicale*.

LÉON DE ROSNY.

Paris. — De Soye et Bouchet, imprimeurs, 2, place du Panthéon.



OBSERVATIONS
SUR
LE ROYAUME DE SIAM

[**Description du royaume Thaï ou Siam, par Mgr Pallegoix, évêque de Mallos, vicaire apostolique de Siam.** *Paris* **(Challamel, éditeur). 2 vol. in-12.**]

D'après le sentiment inné qu'éprouvent tous les peuples de se louanger et de se grandir, et sans doute aussi pour s'inspirer la haine de la domination étrangère qu'ils eurent continuellement à combattre, les Siamois se donnent le nom de *thaï*, hommes *libres*, d'où *mûang thaï*, le pays, le royaume des libres. Leur ancien nom sous lequel ils nous sont connus et que nous avons altéré suivant notre habitude était *Sajam*, (race brune), d'où *Sayam*, *Sai-iam*, Siam.

Borné à l'Est par l'empire annamique; à l'Ouest par la Barmanie, puis par les possessions anglaises que l'on retrouve partout, qui longent ici l'Archipel merghi et s'étendent depuis le delta du thaleyn dans le golfe de Martaban jusqu'aux environs de l'Isthme de Krâ, le Royaume des *thaï* est assis sur le golfe de Siam qu'il borde à droite et à gauche. En y comprenant les États tributaires qui le continuent au sud et au nord, il est situé d'une part entre le 4° 08' et le 21° 40' de latitude boréale, d'autre part entre le 95° 30 et le 102° 50' de longitude orientale à partir du méridien de Paris. Il se développe conséquemment dans une longueur de 438' sur moins de 100[l] de largeur réduite et présente une surface d'environ 400,000[ll].— Avant l'arrivée des Portugais, le roi de Siam étendait sa suzeraineté sur toute la partie malaise de la presqu'île jusqu'au cap Romania, mais

forts de l'appui des Anglais dont la politique est de diviser les nations qu'ils veulent soumettre, cinq États malays : *Perah*, *Salangore*, *Pahang*, *Rumbo*, *Djohore* se sont déjà soustraits à son obéissance. Cette scission qui a fait perdre à sa majesté siamoise un territoire admirablement fertile d'une étendue d'environ 5000[ll] (108 x 48), habité par des peuples actifs et navigateurs, a fait gagner par contre-coup aux Anglais qui occupent Malakka et Singapour des alliés, des *protégés* fidèles qui ne pourront manquer tôt ou tard d'entraîner vers l'indépendance c'est-à-dire sous le protectorat de l'Angleterre les cinq États malays de *Tringanu*, de *Kalantan*, de *Quedah*, de Patani et le royaume de *Ligor* (Lakhon) restés pour le moment dans l'alliance et sous la suzeraineté du Siam [1].

Si cette prévision se réalisait, ce serait un territoire encore plus grand que perdrait le Siam, et beaucoup plus important pour sa propre conservation politique, car les possessions anglaises des deux extrémités de la presqu'île arriveraient ainsi à se souder à la hauteur de l'Isthme de Krâ.

En examinant la carte, on voit combien il serait facile de couper ou mieux de canaliser cet isthme, ce qui abrégerait d'environ cinq cents lieues les voyages des navires européens qui sont obligés de tourner la presqu'île de Malâka pour se rendre soit à Bangkok soit sur les côtes de la presqu'île annamique, soit à la Chine. Avec un tel avantage pour le com-

---

[1] Déjà le royaume de Ligor, puis l'Etat de Patani, le plus florissant des cinq qui sont restés tributaires, ont essayé de se révolter. Ce dernier fut traité en rebelle et de sa population qui était toute malaye, la moitié fut emmenée captive, et remplacée par des Siamois. La ville de Patani est célèbre dans les relations des anciens navigateurs, car elle leur servait d'entrepôt principal pour leur commerce avec le Siam, le Kamboje et la Chine. Le *Quedah* et le *Lidor* sont en partie couverts de vastes forêts encore inexplorées; on y voit des arbres gigantesques dont les branches ne naissent qu'à la hauteur de 100 pieds. Conséquemment tous ces pays si bien boisés sont aussi abondamment arrosés ; et le seul état de *Quedah* renferme trente-six rivières.



merce et quand il s'agit de contrées si riches que surcharge l'exubérance de leurs produits[1], pourquoi donc ce travail que ne cesse de réclamer la diligente et industrieuse Angleterre ne s'est-il pas encore exécuté?... Il faut en chercher la cause dans les appréhensions politiques du roi de Siam[2] qui certes eût donné son consentement à ce projet d'utilité première pour son peuple, si la France, par exemple — elle que presque tout l'Orient appelle de ses vœux — se fût chargée conjointement avec lui et avec l'Angleterre, soit de l'exécution, soit du protectorat de ce canal. Cette solution qui réparerait un des oublis laissés à dessein par la Providence dans la configuration de nos continents, aurait du reste pleinement garanti les possessions du roi de Siam dans la presqu'île Malaise. — Aujourd'hui le vent est aux isthmes, et, quoi que pensent ou que fassent certains intérêts, la question de l'économie et du raccourcissement des voies de transport n'est plus à débattre pour nos négociants, pour nos penseurs, ni surtout pour nos classes laborieuses (constituant au moins les trois quarts de la population de l'Europe) que la cherté de toutes choses désespère et réduit à une misère presque permanente. D'avis unanime, les canaux de Krâ, de Suez et de Panama sont trois œuvres économiquement et moralement nécessaires qu'il appartient à ce siècle de réaliser. Nous n'avons pas besoin d'insister sur les précautions à prendre pour ne confier ces importantes entreprises qu'à des compagnies sérieuses et responsables — qui cautionneraient les fonds de leurs actionnaires tant sur leurs biens personnels que sur le prix de vente du terrain à canaliser — terrain qu'à cette fin on leur aurait concédé d'avance en propriété. Nous désirerions aussi

---

[1] Le litre du riz vaut 0 fr. 04 c. à Bangkok, et dans les temps de disette, on pourrait en charger des milliers de navires pour suppléer aux grains russes trop souvent avariés, qui nous arrivent de la Baltique.

[2] Voir la *Presse* du 25 mai 1858.

que chacun des gouvernements intéressés (et ils le sont tous) devînt actionnaire, ce qui appellerait naturellement les capitaux de sa nation et garantirait de la loyauté et de la rapidité de l'entreprise : *time is money.* — Chaque année, l'Europe qui opère sur un fonds commerçable de 50 à 60 milliards, économise au moins 3 milliards qui sont dans l'attente d'un emploi utile ou d'une garantie... Avec les conditions précitées, nous nous ferions forts de réunir en un an plus de ces capitaux craintifs qu'il n'en faudrait, — moins d'un demi milliard doit suffire, compris les travaux de défense maritine, — pour mener à fin ces projets d'un avenir si vaste, et dont la réalisation sans remords illustrera notre époque. — Maintenant donc que la grande politique de l'Europe se réveille, et semble s'avouer qu'elle a trop longtemps dormi, nous remarquerons en passant que l'ouverture de ces isthmes qui aurait pour conséquence de mettre en scène des influences et des forces nouvelles, est aussi le seul moyen pacifique qui nous reste d'éviter pour l'avenir la suprématie d'un ou de plusieurs peuples, au préjudice de tous les autres. — O miracle du génie et de l'industrie modernes ! quelques lieues de terrains canalisées..., et la vie et la civilisation que n'arrêtent plus ni le temps, ni les distances, se répandent comme par enchantement dans le monde — et l'équilibre politique que n'ont pu garantir ni la sagesse des cabinets, ni la puissance des armes, se maintient de lui-même, par le seul fait du développement du commerce de tous les peuples devenus mutuellement protecteurs parce que leurs intérêts sont solidaires !

A présent que nous avons signalé la considération dominante qui ressort de la situation relative de ces possessions du Siam, qui se trouvent ainsi menacées sur leur derrière, de face et de flanc par les acquisitions des Anglais, voyons quelles sont et comment sont situées les diverses dépendances de l'empire (au nombre de 18).

1° — AU MIDI du Siam qui occupe une partie de la pres-

qu'île Malaise, — sont les cinq Etats malays précités, et que la coupure de l'Isthme de Krâ pourrait placer sous la protection de la France.

2° — A L'EST et sur le territoire qui s'étend jusqu'à la rive droite du Më-Kong, — fleuve si large qu'un éléphant vu sur l'autre rive, n'y paraît pas plus gros qu'un chien, — se trouvent d'abord deux tribus de *Lao* [1], connues sous le nom de *ventres blancs* parce qu'ils ont renoncé à la pratique du tatouage. — Puis le royaume de Kamboje [2], si puissant il y a trois siècles, nouvelle capitale Udong, non loin de laquelle gisent les ruines merveilleuses de *Norkavat*, toutes de marbre, dont les colonnes ciselées avec art, dont les voûtes et les dômes par leurs proportions rappellent les plus riches pagodes de l'Indostan. On y parle la langue *Khmer* qui se distingue par sa rudesse et la multiplicité de ses consonnes. Elle n'a aucun rapport pas plus que sa singulière écriture avec la langue et l'écriture des nations voisines. — Entre le Kamboje, les Lao, *ventres blancs*, et le Siam, s'élève la principauté et le plateau de *Korat*, point culminant de toute la contrée que protège sur ses flancs la redoutable forêt du *Roi du Feu*, qui terrifie par ses ombres et tue par ses exhalaisons de vapeurs d'arsenic.

3° — AU NORD et dans l'ordre de leur éloignement relatif de la Métropole, — se succèdent cinq peuples de *Lao* [3], qui plus fiers de leurs traditions nationales et ne voulant pas se *féminiser*, continuent à se noircir les dents, à se grimer, à se tatouer les cuisses, à se marquer en tout et partout du signe indélébile de leur race. Ce sont les *ventres noirs*.

---

[1] Le *Muang* (pays) *Lom*, et le *Luang Prha Bang*.

[2] Dérivé par corruption de Kamphoudja... Kampboudja, Kamboje.

[3] Le Prhé, — le Lakhon et le Laphum, — le Nan et le royaume de Tchieng-Maï qui est le plus éloigné et le plus important. Ses maisons de ville, entourées de jardins, sont célèbres, et c'est le lieu ordinaire de refuge des courtisans malheureux ainsi que des banqueroutiers de Bangkok.

4° — Enfin au milieu d'impénétrables montagnes et dans le sein des forêts qui les défendent et les couronnent vivent du côté de l'Est, l'innocente tribu des *tchong* qui sont grands dénicheurs d'abeilles, et celle des loyaux et hospitaliers Kariengs ; — du côté de l'Ouest dans les hauteurs qui confinent à la Barmanie, se montrent encore des Kariengs, et l'industrieuse et coquette tribu des Lava qui se percent les oreilles pour y suspendre des bouquets et des guirlandes, qui cultivent le coton et en tissent ces couvertures si recherchées à Siam.

Au milieu d'une nature encore sauvage, ces mœurs, ces bénignes industries de la montagne et de la forêt ne peuvent manquer d'attirer l'attention du philosophe : elles attestent la bonté naturelle à l'homme — fait consolant que nous opposons à la démoralisante opinion du cannibalisme originaire — et pourraient même, mieux étudiées, témoigner peut-être de l'existence d'une civilisation antérieure !

Les Kariengs sont la descendance des habitants primitifs du pays — que les Siamois venus du Nord, auraient vaincus et refoulés avant et afin de pouvoir fonder *Juthia*. — Ils paraissent avoir donné naissance aux Lava et aux Tchong, par leur mélange avec les naturels également fugitifs des États voisins. Mais allons plus loin et ne pourrait-on pas encore rattacher les Kariengs aux Laos? En effet, ces deux peuples qui ont le teint plus clair que les Siamois — quoique s'éloignant entr'eux par certains usages qui paraissent tenir surtout à leur différente manière de vivre : les Laos dans les villes, les Kariengs dans les bois, se rapprochent cependant beaucoup plus, et par le fond de leur caractère qui est la justice, la probité (on rapporte qu'un roi Lao faisait *frire* les voleurs), la franchise, et par le culte analogue qu'ils rendent aux *génies* de la nature, en faveur *desquels* les Lao plus civilisés et devenus à moitié bouddhistes, ont créé toute une mythologie — de sorte que si les Kariengs sont des indi-

gènes qui ont préféré fuir plutôt que de se soumettre à la domination étrangère, on peut conjecturer que les Lao sont d'autres indigènes qui auraient subi cette domination et accepté la civilisation des vainqueurs. Ces derniers unis ensemble pour l'attaque n'auraient pas tardé après la victoire, à se séparer en deux branches : Les Siamois de la langue *thaï* et les Kambojiens de celle de Kromer. Conséquemment les *Lao* auraient reçu d'une part le langage de Siam qu'ils prononcent très-bien et n'altèrent que très-peu, — d'autre part l'écriture du Kamboje qu'ils auraient associée à cette langue rebelle comme nous essayons de marier l'écriture sémitique au persan — et tout cela au gré de la fortune et selon qu'elle les jetait aux fers de l'une ou de l'autre de ces deux branches rivales, car le Lao de sa nature n'est pas guerrier ; il n'a jamais établi d'empire dans l'Indo-Chine et n'a su inscrire que le mot esclavage dans les ravins de ses montagnes cependant toutes prêtes à le protéger.

La population de l'empire est loin d'être en rapport avec sa fertilité et son étendue, ce qu'on doit attribuer aux nombreuses montagnes encore incultes, aux trop grandes forêts et surtout aux guerres fréquentes qui désolent ces contrées. Car on le sait, l'Asiatique dévaste, témoin : l'ancienne capitale du Kamboje, Juthia, Norkhavat, etc., etc.

Cette population, d'après Mgr de Pallegoix, ne s'élève qu'à environ 6 millions d'âmes, dont :

2,000 000 Siamois
1,000 000 Lao
1,500 000 Chinois
500 000 Kambojiens
500 000 Peguans

et 500 000 hommes des tribus de Karieng, de Tchong, et de Lava.

Ce recensement est bien pauvre comparé à la surface (40,000 l. carrées). Il ne répond guère, en Europe, qu'à la po-

pulation des contrées les plus désolées, à celle de la Russie par exemple. Et malgré la grande population de l'Indostan qui ne s'élève guère au-dessus de la moyenne d'Europe, il appert clairement qu'à mesure qu'on s'approche de la ligne de l'Équateur ou des glaces du pôle, la population diminue. A quoi attribuer ce résultat? Nous l'avons déjà laissé pressentir. Tandis qu'en Europe le déboisement de nos montagnes lève toute barrière devant les vents du nord qui gèlent nos fruits dans leur fleur; tandis que nos nuées fécondantes poussées par le libre mutinage des vents, et que n'arrêtent plus, que ne liquéfient plus lentement nos grands végétaux, gagnent en toute hâte les crêtes de nos montagnes pour s'y convertir en neige, en nevé, en glace et redescendre en torrents d'inondation sur nos campagnes desséchées que les exhalaisons des forêts, ce doux et pudique voile de la nature, ne garantissent plus des brûlantes ardeurs du soleil, pendant qu'ici le travail stupide de l'homme amène les accaparements et les guerres civiles, les fléaux de l'humanité après les fléaux de la nature, que se passe-t-il en Asie? — Là, l'homme se complaît dans un *far-niente* léthargique. Imbibé d'arek, de bétel et d'opium, il dort pendant que la nature travaille sans règle et sans mesure: la mer déborde de ses rivages et jette des lagunes croupissantes sur la côte; les deltas des fleuves s'encombrent de vases; trop, beaucoup trop de germes s'enracinent, et partout le marais ou la forêt épand la maladie dans l'air et dispute la terre à l'homme. Mangera-t-il du moins? Très-peu, — car les fruits sont sans pulpe, ils étouffent sous le feuillé qui les cache et s'écrasent, se perdent entre les troncs enchevêtrés qui les pressent. — Il lui faudra donc prendre la hache et la pioche, déboiser, dessécher, assainir, greffer. — Et si cette leçon le corrige, il sentira qu'il faut agir sur la nature, mais avec réflexion, avec connaissance de cause, après une mûre étude des faits, — et que tout repos, tout travail inopportun, dérange quelque chose à l'équilibre des éléments et nuit par

contre à la santé, au bien-être ou à la propagation de l'homme.

Si donc une partie de de l'Asie est improductive ou inhabitable, si d'immenses forêts qu'il faudrait limiter aux versants des montagnes en dissimulent les plaines — si des sables qu'il faudrait fixer la remplissent, si des déserts qu'il faudrait irriguer la désolent, c'est à l'homme, toujours à l'homme, à sa paresse ou à son ignorance qu'il faut s'en prendre, jamais à la nature. L'étude que nous faisons en est une preuve. Presque désert dans les endroits peu cultivés, le Siam est prodigieusement peuplé près de sa capitale. C'est là la partie vitale de l'empire : voyons l'aspect qu'elle nous présente.

La disposition du pays, dans ces grandes lignes du moins, paraît d'abord d'une simplicité remarquable : au fond du golfe, la grande plaine de Siam (150[l] x 50[l], soit 7500[ll]), d'un aspect ravissant, sillonnée, arrosée, fertilisée par le grand fleuve [1] Më nam (la mère des Eaux) [2], par plusieurs rivières et par des milliers de canaux d'irrigation que bordent, qu'enrichissent des bambous, des tamarins et autres arbres porteurs de fruits excellents. A droite et à gauche, deux chaînes de montagnes bien boisées qui s'élèvent en amphithéâtre : celle de l'Est se termine vers la pointe du Kamboje et plusieurs de ses mamelons épars font saillir de la mer l'archipel de même nom qui en borde, qui en accompagne la côte ; celle de l'ouest plus haute se prolonge de trois cents lieues jusqu'à l'extrémité de la presqu'île malaise — enfin ces deux chaînes se rapprochent, se réunissent vers le Nord pour encaisser la grande

---

[1] Dont le cours est d'environ trois cents lieues et qui prend sa source dans les montagnes de *Yun-nan* en Chine.

[2] C'est un tableau vraiment bien intéressant que celui des campagnes du Siam, entièrement inondées au moment où les rizières se couvrent d'épis et parcourues alors par d'innombrables petites embarcations qui vont et viennent en tout sens. Voy. sur ce sujet, les détails que rapporte M. Léon de Rosny, dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, numéro de novembre 1860. . . .

plaine royale où s'élevait jadis Juthia, où brille aujourd'hui Bangkok et lancent dans leur pénétration réciproque, dans leur opposition, dans leurs luttes, une foule de petites branches crénelées d'accidents pittoresques qui font du *lao* une véritable *Suisse* des tropiques. Puis pour achever le panorama de cet empire qui semble embrasser l'horizon, revenez, s'il vous plaît, sur les bords de la mer, considérez l'inépuisable variété des sites, les capricieuses découpures du littoral, cette foule d'îles vierges encore pour la plupart du contact de l'homme et ornées d'une plantureuse végétation que la nature a essaimées par places comme pour garantir cette terre fortunée des outrages de l'Océan. Et vous aurez acquis à vol d'oiseau, une idée juste et suffisante du relief et de la topographie du Siam.

Dans une contrée aussi vaste, le climat varie nécessairement selon la latitude, mais en général la chaleur y est supportable, surtout dans la grande plaine où elle est tempérée, amoindrie par les vents de mer qui soufflent constamment, en variant leur orientation suivant les divers mois de l'année. Cette circonstance en rend le séjour singulièrement salubre, même pour les étrangers. Au contraire, les montagnes couvertes encore d'épaisses forêts où les rayons du soleil ne pénètrent qu'affaiblis sont exposées à une humidité et à des exhalaisons si pernicieuses qu'il suffit à un voyageur d'y avoir séjourné une seule nuit, pour être attaqué de la maladie mortelle qu'on nomme fièvre des bois. Par suite de l'habitude et de mille précautions instinctives que nous ignorons, les naturels en sont quittes pour des fièvres intermittentes qui les prennent deux ou trois fois par an.

Comme dans toutes les régions tropicales, il n'y a au Siam que deux saisons et elles se partagent également l'année. — La première, la saison *des pluies*, qui concorde avec l'époque de notre printemps et de notre été. Elle commence avec l'équinoxe vers la fin de mars, alors que se fait sentir la mous-

son du S. O.[1] et elle finit avec septembre, quand cette mousson ayant fait un demi-tour, vient à souffler du N. E., point diamétralement opposé à son point de départ à l'entrée de la saison. Le maximum de chaleur se manifeste au mois d'avril, et à Bangkok, le thermomètre placé même à l'ombre marque d'ordinaire 30 à 35°.

La deuxième, la saison de la *sécheresse*, qui concorde avec l'époque de notre automne et de notre hiver ; elle commence à la fin de septembre et finit avec mars, quand la mousson du N. E. ayant achevé son tour en est revenue à son point de départ de l'année précédente. Cette mousson du N. E. amène un vent frais et sec qui devient un peu froid pendant la nuit, et abaisse, en *octobre*, le thermomètre à 12° ou 10° au dessus de 0. On voit que *de jour*, la froidure des hivers en ces climats doit à peu près correspondre à la chaleur de nos plus doux printemps.

Les pluies d'été ont ordinairement lieu la nuit, après un violent orage qui éclate dans la soirée. La cause de cet orage ient sans doute du choc de la mousson, toute chargée des urs de l'Océan, contre la brise de mer qui s'élève de points du continent pendant le déclin et avec le coucher du soleil. Admirons encore ici et avec effusion les harmonies bienfaisantes de la nature : la saison *nébuleuse* des pluies qui garantit l'homme et les végétaux des atteintes d'un soleil trop vif, produit de plus ici, — comme en Égypte où il pleut rarement, le débordement du grand fleuve. Dès le mois de juin, ses eaux grossies deviennent rouges du limon qu'elles entraînent, et vers la fin d'août, il sort de son lit et inonde les campagnes dont il féconde les *rizières*. Dans les années moins pluvieuses où le niveau du fleuve n'est pas monté assez haut pour submerger la totalité des rizières, il se fait

---

[1] Du mot malay *moussim*, qui signifie saison.

cherté sur le riz, mais jamais famine. Il n'y a vraiment, et pour cause, que l'Europe et les parties colonisées administrées par l'Europe qui puissent connaître ce fléau. On parle de la fameuse famine de l'Inde; mais quelque jour nous en tracerons l'histoire, ce n'est pas ici le lieu, et nous ferons voir, tout en payant à l'Angleterre le tribut d'hommages qu'alors elle a plus que mérités, que si on n'eût pu prévenir le sinistre [1], il était toutefois possible d'en bien amoindrir les effets. Remarquons aussi que dans les vallées à débordements, où le fleuve fume et assole, les rizières étant alimentées par une eau vive et courante, il n'y a pas à craindre ces maladies qui déciment les populations qui cultivent le riz à la manière d'Europe dans des rizières d'eaux stagnantes et croupies.

La vallée du Siam est tellement productive que Mgr Pallegoix la regarde comme le pays du monde le plus fertile. En effet, quoiqu'on ne cultive pas la moitié de sa surface, elle suffit, et au-delà, à la nourriture des habitants, puisque chaque année on exporte à la Chine plus de 500,000 quintaux. En mettant en culture la vallée entière (nous ne parlons encore que des environs de la ville), les rendements pourraient être doublés, triplés; de plus, au moyen d'un système d'irrigation très-facile, on pourrait faire deux récoltes, au lieu d'une seule, dont on se contente par paresse. Ces deux améliorations réunies entraîneraient donc une récolte six fois plus forte.

CHARLES DE LABARTHE.

---

[1] On sait que les conquêtes successives qui ont désolé les Indes, ont détruit ou laissé tomber en désuétude les citernes d'approvisionnement et une partie du magnifique système d'irrigation qui assuraient la fertilité permanente de ces contrées. Si l'ex-compagnie des Indes eût su réparer à temps ces regrettables dégâts, elle se fût épargné d'énormes sacrifices, tout en se conservant des millions d'ouvriers, de consommateurs et de contribuables, qui liés à elle par la reconnaissance, eussent été ses plus fidèles sujets.

LE RITUEL FUNÉRAIRE

DES ANCIENS ÉGYPTIENS

FRAGMENTS TRADUITS POUR LA PREMIÈRE FOIS SUR LES PAPYRUS HIÉROGLIPHIQUES

Parmi les nombreux monuments écrits de l'antique civilisation égyptienne, ceux qu'on est convenu de désigner sous le nom de *Rituel funéraire*, tant à cause de leur étendue que des matières dont ils traitent, ont tout particulièrement attiré l'attention des archéologues. Néanmoins, jusqu'à présent, aucune traduction n'en a été publiée. Champollion le jeune avait bien pris une idée générale de l'ouvrage; il en avait même extrait çà et là un certain nombre de phrases pour la composition de sa *Grammaire égyptienne*; mais à cela près, il ne s'est pas risqué à publier la traduction complète d'un chapitre entier. Depuis la mort de cet illustre fondateur de l'Egyptologie, les disciples de sa méthode et ses continuateurs se sont de nouveau appliqués au déchiffrement du grand papyrus funéraire, et chacun de son côté a acquis une connaissance plus ou moins complète de son contenu. La publication par la lithographie de l'exemplaire du musée de Turin, sous la direction de M. Lepsius[1], en mettant dans toutes les mains le texte le plus complet que l'on connaisse de ce précieux recueil, a puissamment contribué à son étude. M. Charles Lenormant, de l'Institut, succédant à Champollion le jeune dans le haut enseignement du Collége de France, se

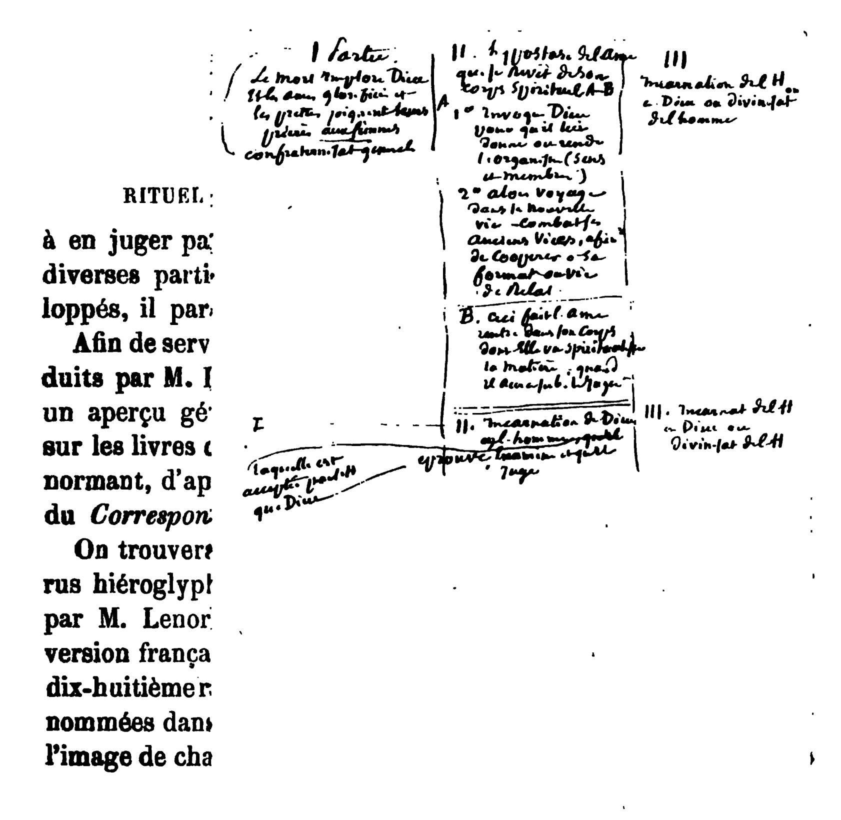
[1] *Das Todtenbuch der Aegypter*, Leipzig, 1842; in-4°.

consacra d'une manière toute particulière à l'interprétation du *Rituel funéraire*, et il était sur le point d'en achever la traduction, lorsque la mort vint l'arracher si prématurément à ses importants travaux. Le manuscrit inachevé est resté jusqu'à présent entièrement inédit entre les mains de son jeune fils qui, pour acquitter la promesse que son illustre père avait faite, de prendre part aux travaux de la Société d'Ethnographie dont il fut un des premiers fondateurs, a bien voulu nous communiquer la traduction complète de plusieurs chapitres qui, restés muets pendant plusieurs milliers d'années, paraissent ici pour la première fois dans une langue européenne[1]. Le texte dont s'est servi M. Lenormant est celui du musée de Turin dont nous venons de parler. On voit, d'après les clauses exécutoires qui se lisent à la fin de plusieurs des chapitres publiés ci-après, que leur contenu se compose de prières que l'on prononçait dans les cérémonies de l'embaumement, comme une sorte de bénédiction, sur les bandelettes de lin qui devaient envelopper la momie. Ces chapitres sont d'autant plus importants, qu'ils sont de tous les textes hiéroglyphiques connus, ceux qui renferment, de la manière la plus complète, la légende épique d'Osiris dont une version nous a été conservée par Plutarque dans son traité : *De Iside et Osiride.*

Depuis l'époque où nous a été remis le manuscrit de M. Lenormant[2], un mémoire étendu sur le *Rituel funéraire* a été publié par M. de Rougé. Cet important travail ne renferme pas les chapitres traduits ci-après par M. Lenormant, de sorte qu'il n'est pas encore possible de confronter les résultats obtenus par les deux savants académiciens ; néanmoins,

---

[1] Ce manuscrit est entre les mains de la rédaction de la *Revue orientale et américaine* depuis plus de huit mois ; mais il n'a pu paraître plus tôt, à cause du voyage archéologique de M. Lenormant fils, à Athènes.



Le *Rituel funéraire* s'ouvre par une grande scène dialoguée qui se passe au moment même de la mort, lorsque l'âme vient de se séparer du corps. Le mort, s'adressant à la divinité infernale, énumère tous ses titres à sa faveur et lui demande de l'admettre dans son empire. Le chœur des âmes glorifiées intervient, comme dans la tragédie grecque, et appuie la prière du défunt. Le prêtre sur la terre prend à son tour la parole et joint sa voix pour implorer aussi la clémence divine. Enfin Osiris répond au mort : « Ne crains rien en m'adressant ta prière pour l'éternelle durée de ton âme, pour que j'ordonne que tu franchisses le seuil. » Rassurée par cette parole divine, l'âme du défunt pénètre dans l'Amenti et recommence ses invocations.

Après le début grandiose que nous venons d'analyser, viennent plusieurs petits chapitres, beaucoup moins importants, relatifs aussi à la mort et aux premières cérémonies des funé-

railles. Enfin, l'âme du défunt a franchi les portes de l'Amenti; il pénètre dans cette région infernale, et, à son entrée, il est ébloui de l'éclat du Soleil, qui se manifeste à lui pour la première fois dans l'hémisphère inférieur. Il entonne un hymne de louanges au Soleil, sous forme d'invocations et de litanies entremêlées.

Après cet hymne, une grande vignette, représentant l'adoration et la glorification du Soleil, à la fois dans le ciel, sur la terre et dans les enfers, indique la fin de la première partie du *Rituel*, qui en est comme l'introduction. La seconde partie va nous retracer les diverses péripéties des migrations de l'âme dans l'hémisphère inférieur.

« Les Égyptiens, dit Horappollon dans ses *Hiéroglyphiques*, appellent la science *sbo*, ce qui veut dire plénitude de nourriture. » Ce passage renferme certainement une allusion aux idées religieuses sur la destinée des morts. La science et la nourriture sont en effet identifiées à chaque instant dans le *Rituel*. La science des choses religieuses est cette nourriture mystique que l'âme doit emporter avec elle et qui doit la soutenir dans ses pérégrinations et dans ses traverses. L'âme qui n'aura pas assez de science ne parviendra pas au terme de son voyage et sera repoussée au tribunal d'Osiris. Il faut donc, avant qu'elle commence son voyage, la munir d'une provision de cette nourriture divine. C'est à cela qu'est destiné le long chapitre qui ouvre la seconde partie. Il est accompagné d'une grande vignette, qui représente une série des symboles les plus augustes de la religion égyptienne. Le texte contient la description de ces symboles avec leur explication mystique. Au commencement du chapitre, descriptions et explications sont assez claires; mais, à mesure que l'on avance, on s'élève dans une région plus haute et plus obscure; à la fin du chapitre, le fil se perd pour nous presque complétement, et, comme il arrive souvent en pareil cas, l'explication finit par devenir beaucoup plus diffi-

cile à comprendre que le symbole et la phrase expliquée.

Vient ensuite une série de prières à prononcer pendant l'embaumement, tandis qu'on enroule le corps dans ses bandelettes[1]. Ces invocations sont adressées à Thoth, l'Hermès égyptien, qui remplit, comme dans la religion des Grecs, le rôle de *psychopompe* ou de conducteur des âmes. Elles présentent un haut intérêt, car chacune fait allusion à un fait de la grande épopée d'Osiris et de sa lutte contre Typhon, dont Plutarque et Synésius nous ont laissé des versions plus récentes. Le mort s'adresse au dieu et lui demande de lui rendre encore le service que, dans cette circonstance solennelle, il a rendu à Osiris et à son fils Horus, *vengeur de son père.*

Une fois le corps enveloppé dans sa momie, l'âme bien pourvue de la provision de science qui lui est nécessaire, le mort va commencer son voyage. Mais il est encore immobile, il n'a plus l'usage de ses membres; il faut qu'il s'adresse aux dieux qui lui rendent successivement toutes les facultés qu'il avait dans sa vie terrestre, pour qu'il puisse se tenir debout, marcher, parler, prendre sa nourriture et combattre[2]. Ainsi muni, il part; et avec l'aide de son scarabée, qu'il tient sur son cœur comme passe-port, il franchit l'entrée des enfers[3].

Dès les premiers pas, des obstacles terribles se présentent sur son chemin. Des monstres effroyables, serviteurs de Typhon, crocodiles de terre et d'eau, serpents de toutes sortes, tortues et autres reptiles, se précipitent sur le mort pour le dévorer[4]. Alors s'engage une série de combats, où le mort et les animaux contre lesquels il lutte s'adressent mutuellement des injures à la façon des héros d'Homère. Enfin l'*Osiris* a vaincu tous ses ennemis; il a renversé les monstres typhoniens et forcé le passage; dans l'exaltation de sa vic-

[1] Chap. XVIII-XX. — [2] Chap. XXI-XXIX.
Chap. XXX. — [4] Chap. XXXI-XLI.

toire, il entonne un chant de triomphe[1], où il s'assimile à tous les dieux, dont les membres sont devenus les siens. « Mes cheveux, dit-il, sont ceux de l'abîme céleste ; ma face, celle du Soleil ; mes yeux, ceux d'Hathor (la Vénus égyptienne) ; » et ainsi de suite toutes les parties de son corps. Il a même la force de Seth, c'est-à-dire de Typhon : car la lutte du bon et du mauvais principe n'est qu'apparente ; au fond, ils se confondent l'un et l'autre dans le même panthéisme, et reçoivent également les adorations de l'initié.

Après de pareils travaux, le mort a besoin de repos ; il s'arrête quelque temps pour reprendre ses forces et repaître sa faim dévorante[2]. Il a évité de grands dangers ; il ne s'est pas égaré dans le désert où on meurt de faim et de soif[3]. Du haut de l'arbre de vie, la déesse Netphé lui verse une eau salutaire, qui le rafraîchit[4] et lui permet de recommencer sa route, afin d'atteindre la première porte du ciel.

Là, s'engage un dialogue entre le mort et la lumière divine qui l'instruit[5]. Ce dialogue présente les plus remarquables rapports avec le dialogue placé au début de *Pœmander*, entre Thoth et la lumière, laquelle explique également à Thoth les mystères les plus sublimes de la nature. Ce morceau est certainement un des plus beaux et des plus grandioses du *Rituel funéraire ;* il peut marcher presque de pair avec les invocations au soleil qui terminent la première partie.

Le mort a franchi la porte ; il continue à s'avancer, illuminé par cette nouvelle lumière à laquelle il adresse ses invocations[6]. Il entre alors dans une série de transformations où il s'élève peu à peu, revêtant la forme et s'identifiant avec les symboles divins les plus élevés. Il se change successivement

---

[1] Chap. XLII. — [2] Chap. LII-LVI.
[3] Chap. L et LI. — [4] Chap. LVII et LXIII.
[5] Chap. LXIV. — [6] Chap. LXV-LXX.

en épervier [1], en *ange* ou messager divin [2], en lotus [3], en héron [4], en grue [5], en oiseau à tête humaine, image de l'âme [6], en hirondelle [7], en serpent [8], et en crocodile [9].

Jusqu'ici l'âme du défunt a fait seule sa pérégrination ; elle a revêtu une espèce d'εἴδωλων, s'il m'est permis d'employer cette expression grecque intraduisible en français, c'est-à-dire une image, une apparence de son corps qui reste étendu sur le lit funèbre. Après les transformations, l'âme vient se réunir à son corps, qui lui est devenu nécessaire pour le reste du voyage. C'est pour cela que le soin de l'embaumement est une chose si importante ; il faut que l'âme retrouve le corps intact et bien conservé. « Oh ! s'écrie le « corps, que je réunisse mon âme brillante avec moi dans la « demeure du maître des souffles (de la vie) : n'ordonne pas « aux gardiens du ciel, pour ce qui me concerne, de faire la « destruction, de manière à éloigner mon âme de mon cada« vre, et à empêcher l'œil d'Horus, qui est avec toi, de me « préparer les chemins. »

Le mort traverse la demeure de Troth, qui lui remet un livre contenant des instructions pour le reste de sa route et de nouvelles leçons de science dont il va bientôt avoir besoin [10]. Il arrive en effet sur les bords du fleuve infernal, qui le sépare des Champs-Élysées ; mais là un nouveau danger l'attend. Un faux nautonier, envoyé par les puissances typhoniennes, est embusqué sur sa route et essaye, par de trompeuses paroles, de l'attirer dans sa barque, qui l'égarera et l'emportera vers l'orient au lieu de l'occident, terme de sa course, où il doit rejoindre le soleil infernal [11]. Le mort surmonte encore ce nouveau péril ; il démasque la perfidie du faux pilote et le re-

---

[1] Chap. LXXVII-LXXVIII. — [2] Chap. LXXIX.
[3] Chap. LXXXI. — [4] Chap. LXXXIII.
[5] Chap. LXXXIV. — [6] Chap. LXXXV.
[7] Chap. LXXXVI. — [8] Chap. LXXXVII.
[9] Chap. LXXXVIII. — [10] Chap. XC. — [11] Chap. XCIII.

pousse en l'accablant d'injures. Il rencontre enfin la véritable barque, celle qui doit le conduire au port [1]. Mais, avant d'y monter, il faut qu'on sache s'il est véritablement capable de faire sa navigation ; s'il possède, à un degré suffisant, cette science indispensable pour son salut. Le batelier divin lui fait donc subir un interrogatoire, l'initiation préliminaire qui semble répondre aux petits mystères dans le culte d'Éleusis. Le mort passe un examen de capitaine [2]; chacune des parties de la barque semble successivement s'animer, elle demande quel est son nom et le sens mystique de ce nom.

« Dis-moi le nom du piquet pour amarrer la barque ? — « Le Seigneur des mondes dans son enveloppe est ton nom. « — Dis-moi le nom du maillet ? — L'adversaire d'Apis est « ton nom. — Dis-moi le nom de la corde ? — Le nœud atta« ché au piquet ? Anubis, dans les circonvolutions du lien, « est ton nom. » Et ainsi de suite.

Après avoir encore surmonté cette épreuve, le mort s'embarque, traverse le fleuve infernal et prend terre sur l'autre rive, où il parvient bientôt dans les Champs-Élysées, au sein de la vallée d'Anoura ou de Babot, dont le *Rituel* nous donne la géographie en ces termes : « Est cette vallée de Babot « (l'abondance) à l'orient du ciel, de trois cent soixante-dix « perches en longueur, de cent quarante coudées de largeur. « Est un crocodile, seigneur de Balot, à l'orient de cette « vallée, dans sa demeure divine, au-dessus de l'enceinte. « Est un serpent en tête de cette vallée, long de trente cou« dées, le corps gros de dix coudées de tour [3]..... Au midi, « est le lac des principes sacrés, et le nord est formé par les « eaux de la matière primordiale [4]. »

Un grand tableau qui suit [5] nous montre cette vallée, dans laquelle nous voyons l'*Osiris* se livrer à toutes les opérations

[1] Chap. XCVIII. — [2] Chap XCIX.
[3] Chap. CVIII. — [4] Chap. CIX, coll. 1. — [5] Chap. CX.

de l'agriculture, labourer, semer, moissonner et récolter dans les champs divins une ample provision de ce froment de la science qui va bientôt lui être plus nécessaire que jamais. Il arrive en effet au terme de son voyage; il n'a plus devant lui que la dernière, mais aussi la plus terrible de ses épreuves.

Conduit par Anubis, il traverse le labyrinthe à l'aide du fil qui les guide dans ses dédales[1] et pénètre enfin dans le prétoire où l'attend Osiris assis son trône et assisté de ses quarante-deux terribles assessenrs. C'est là que va être prononcée la sentence décisive qui admettra le mort dans la béatitude, ou l'en exclura pour toujours[2]. Alors commence un nouvel interrogatoire, bien plus solennel que le premier. Il faut que le mort fasse preuve de sa science; il faut qu'il montre qu'elle est assez grande pour lui donner droit d'être admis au sort des âmes glorifiées. Chacun des quarante-deux jurés, portant un nom mystique, l'interroge à son tour ; il faut qu'il lui dise ce qu'est ce nom et ce qu'il signifie. Ce n'est rien encore ; il doit rendre compte de toute sa vie. Ici commence une des parties certainement les plus curieuses du *Rituel funéraire;* c'est ce que Champollion a appelé la *confession négative.* et qu'on pourrait désigner plus exactement par le mot d'*apologie.* Le mort s'adresse successivement à chacun de ses juges et lui déclare pour sa justification qu'il n'a pas commis telle ou telle action coupable. Nous avons là tout le code de la conscience égyptienne, On est stupéfait quand on le contemple, et quand on voit quelle morale avancée, supérieure à celle des autres peuples de l'antiquité, l'Égypte avait su fonder sur une base aussi fragile que celle de sa religion. C'est là un sujet d'étude digne d'attirer les yeux du philosophe. Deux choses sont en présence : d'un côté la religion, impure et dégradante autant et plus qu'aucune au-

---

[1] Chap. CXVII-CXIX. — [2] Chap. CXXV.

tre forme du paganisme; de l'autre une doctrine élevée, fondée sur la religion naturelle, une aspiration sublime vers la vérité qui amène jusqu'au dogme de la responsabilité de l'âme humaine. Ces deux principes sont côte à côte, et la religion, si inférieure à la morale qui la contredit sans cesse, essaye de s'en emparer et de la fondre en elle; de réunir à la fois la négation de l'individualité de l'âme et l'idée de sa responsabilité. De là l'explication de ces deux faits, si étranges et si dificiles à comprendre l'un à côté de l'autre : que la religion de l'Égypte a été certainement, comme tout le paganisme l'a jugé, la plus avilissante pour la dignité humaine, et qu'en même temps l'Écriture elle-même a pu vanter la *sagesse des Égyptiens*.

« Je n'ai pas commis de fautes, s'écrie le mort. Je n'ai pas « blasphémé. Je n'ai pas trompé. Je n'ai pas volé. Je n'ai « pas divisé les hommes par mes ruses. Je n'ai traité per- « sonne avec cruauté. Je n'ai excité aucun trouble. Je n'ai « pas été paresseux. Je ne me suis pas enivré. Je n'ai pas « fait de commandements injustes. Je n'ai pas eu une cu- « riosité indiscrète. Je n'ai pas laissé aller ma bouche au « bavardage. Je n'ai frappé personne. Je n'ai causé de « crainte à personne. Je n'ai pas médit d'autrui. Je n'ai pas « rongé mon cœur d'envie. Je n'ai mal parlé ni du roi ni de « mon père. Je n'ai pas intenté de fausses accusations. »

Ces préceptes, quoique corrects, ne donnent pas encore une idée du dégré de pureté auquel était arrivée la conscience des Égyptiens : ceux qui suivent sont plus frappants. La débauche, sous toutes ses formes, est sévèrement condamnée; les vices infâmes, que la Grèce avait élevés au rang d'institution religieuse, que Virgile lui-même a chantés, sont expressément réprouvés. « Je n'ai pas retiré le lait de la bou- « che des nourrissons, dit aussi le mort. Je n'ai pas prati- « qué d'avortements, » Dans toute l'antiquité classique, la condamnation des opérations de l'avortement ne se trouve

qu'une fois; c'est dans ce beau *Serment du médecin*, usité dans l'école d'Ionie et qui nous a été conservé parmi les œuvres d'Hippocrate. Mais voici qui est encore plus grand, une aspiration qui s'élève presque à la hauteur de l'Évangile et qui surprend profondément au milieu du paganisme : « Je « n'ai pas fait de mal à mon esclave en abusaut de ma supé« riorité sur lui. » Le mort ne se borne pas à la dénégation du mal, il parle de ce qu'il a fait de bien dans sa vie : « J'ai fait « aux dieux les offrandes qui leur étaient dues. J'ai donné à « manger à celui qui avait faim; j'ai donné à boire à celui « qui avait soif; j'ai fourni des vêtements à celui qui était « nu. » Le sentiment des œuvres de charité était si ancré dans le cœur des Égyptiens, que nous voyons, dans une inscription funéraire des dynasties primitives, un grand personnage, un gouverneur de province, qui rend ainsi à la postérité compte de son administration : « Aucun orphelin n'a « été maltraité par moi; aucune veuve n'a été violentée par « moi; aucun mendiant n'a été bâtonné par mes ordres; au« cun pâtre n'a été frappé par moi; aucun chef de famille « n'a été opprimé par moi; je n'ai pas enlevé ses gens à leurs « travaux »[1]. Dans la société romaine il faut en arriver, sinon jusqu'au christianisme même, du moins jusqu'à l'infiltration des idées chrétiennes, pour trouver un individu qui sur sa tombe se glorifie du titre d'ami des pauvres, AMATOR PAVPERVM. Malheureusement, en Égypte, la connaissance de la vérité religieuse manquait pour donner la sanction à ces aspirations élevées, et l'homme à qui le code de la morale défendait la débauche s'en allait brûler son encens devant Ammon, *mari de sa mère* (*mari* est un équivalent chaste, employé par Champollion pour voiler la brutalité de l'expression égyptienne).

A côté de ces préceptes généraux, l'*Apologie* nous montre

[1] Inscription du tombeau d'*Amenemhé*, à Beni-Hassan.

des prescriptions de police et d'ordre public, que l'intérêt commun avait fait élever en Égypte au rang des devoirs qui engagent la conscience. Ainsi le mort se disculpe d'avoir intercepté les canaux d'irrigation et d'avoir jamais entravé la distribution des eaux du fleuve dans la campagne; il déclare qu'il n'a pas endommagé les pierres qui servent à amarrer les barques du rivage. Viennent aussi les fautes contre la religion, dont quelque-unes nous paraissent bizarres, surtout quand on les trouve au même rang que les véritables atteintes à la morale. Le mort n'a pas altéré les prières, il n'y a introduit aucune interpolation, il n'a pas porté atteinte aux propriétés sacrées, en s'emparant des troupeaux ou en pêchant les poissons divins dans leurs lacs; il n'a pas volé les offrandes sur l'autel, enfin il n'a pas souillé de ses excréments les flots sacrés du Nil.

L'*Osiris* s'est pleinement justifié; son cœur a été mis dans la balance avec la justice, et on ne l'a pas trouvé plus lourd; les quarante-deux jurés lui ont reconnu la science nécessaire. Osiris rend sa sentence, que Thoth, comme greffier du tribunal, inscrit sur son livre, et le mort entre enfin dans la béatitude.

C'est ici que s'ouvre la troisième partie du *Rituel funéraire*, plus mystique et plus obscure que les deux autres. Elle nous fait voir l'*Osiris* désormais identifié avec le soleil, parcourant, avec lui et comme lui, les diverses demeures du ciel, et le lac de feu, source de toute lumière. Puis il s'élève par degrés dans l'époptisme jusqu'à la contemplation et à l'identification avec une figure symbolique qui réunit les attributs de toutes les divinités du Panthéon égyptien, et dont la représentation termine l'ouvrage.

Après cette analyse rapide, nous n'ajouterons qu'un mot nécessaire pour l'intelligence des chapitres qui vont suivre.

Les Égyptiens niaient l'individualité de l'âme humaine dans l'autre vie. En effet, le but des prières qu'ils prononcent

pour le mort, la suprême béatitude, consiste dans l'absorption au sein du panthéisme universel, la fusion et l'identification de l'âme avec la divinité qui réside dans le monde entier, et qui, dans ses diverses émanations, prend mille formes et mille noms divers. De toutes ces formes de la divinité, celle avec laquelle l'identification est la plus absolue, est Osiris, le dieu des régions infernales. Le mort n'est plus qu'un autre Osiris; ce sont les mêmes ennemis qu'il a à combattre; son jugement, quoique présidé par Osiris, ne diffère pas au fond de la justification par laquelle Osiris lui-même a repoussé les accusations de ses ennemis; et, quand le mort invoque la divinité infernale, son principal titre est dans son identité avec cette divinité même; il s'écrie : « Je suis Osiris. » Un mot révèle à lui seul cette inextricable confusion, c'est le nom même que les Égyptiens donnent au défunt : il ne s'appelle plus tel ou tel, c'est l'*Osiris* un tel.

La forme du dialogue se retrouve à plusieurs reprises dans le *Rituel funéraire*, où elle a été reconnue pour la première fois par M. de Rougé. Ce n'en est pas une des moindres difficultés. Chacun connaît la charmante préface de l'*Iphigénie* de Racine, et l'anecdote qu'il raconte d'une discussion élevée dans le sein de l'Académie des Inscriptions, alors naissante, au sujet de deux vers de l'*Alceste* d'Euripide, que les uns voulaient mettre dans la bouche d'Alceste, les autres dans celle d'Admète, où ils allaient fort mal. Cette divergence d'opinions, qui nous paraît aujourd'hui ridicule, s'explique pourtant bien, quand on a vu les manuscrits des tragiques grecs, où les personnages ne sont pas distingués, et les premières éditions publiées d'après ces manuscrits, où la distinction n'est encore faite que de la façon la plus irrégulière. Nous sommes fort exposés à tomber dans la même méprise que les académiciens du temps de Louis XIV. Les papyrus du *Rituel* n'indiquent jamais les changements d'interlocuteurs; on est obligé de les deviner d'après le sens même, et le changement des pronoms dans le discours.

TRADUCTION FRANÇAISE

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

O Thoth, qui as justifié Osiris contre ses ennemis, justifie l'Osiris N... contre ses ennemis, comme tu as justifié Osiris contre ses ennemis, | en présence des archanges-rois qui résident dans le Soleil, en présence des archanges-rois qui accompagnent Osiris, en présence des archanges-rois qui résident dans Pooné, cette nuit | de la profusion des offrandes sur l'autel [1], ce jour du premier combat livré pour chasser les impurs, ce jour du renversement des ennemis de Nebsar d'autour de lui. — Les archanges | royaux qui résident dans Pooné, c'est cet Osiris, ce Méoui, cette Tafné. Repousser les impurs, c'est renverser les conjurés de Typhon autour d'Osiris, en repoussant les violences faites par eux.

O Thoth, qui as justifié Osiris contre ses ennemis, justifie l'Osiris N... contre ses ennemis, comme | tu as justifié Osiris contre ses ennemis, en présence des archanges gardiens qui résident dans Abydos, cette nuit de la fête des Bacchanales, lors de la révolte | des misérables et de la prière des âmes glorieuses pour qu'il change en gémissement [2] la révolte des misérables. — Les archanges royaux | qui résident dans Abydos, sont : Osiris, Isis, Nephthys et Erhôr, représenté (dans la vignette).

O Thoth, qui as justifié Osiris contre ses ennemis, justifie l'Osiris N... contre ses ennemis, comme | tu as justifié Osiris contre ses ennemis, en présence des archanges royaux qui résident dans la région de Touôt, cette nuit de l'établissement de Tô [3] dans la région de Touôt. — | Les archanges royaux qui résident dans la région de Touôt, sont : Osiris, Isis, Nephthys, Horus, vengeur de son père Osiris. L'établis-

[1] Ou « de l'immolation (des victimes) sur l'autel ».
[2] Ou « qu'il fasse l'humiliation de ».
[3] Ou « Tat ».

sement de Tô, dans la région de Touôt, | c'est cet ornement d'épaule d'Horus jugeant, dans la région de l'anéantissement, ceux qui retiennent Osiris lié dans son vêtement.

O Toth, qui as justifié Osiris contre ses ennemis, justifie l'Osiris N... contre ses ennemis, comme | tu as justifié Osiris contre ses ennemis, en présence des archanges royaux qui s'opposaient à la marche des misérables, cette nuit où l'on fit la prière pour leur anéantissement. | — Les archanges royaux qui s'opposaient à la marche des misérables, sont : Thoth, Osiris, Ostès, la prière pour leur anéantissement, | c'est l'engourdissement de tous ceux-ci, après la malédiction des fils des révoltés.

O Thoth, qui as justifié Osiris contre ses ennemis, justifie l'Osiris N... contre ses ennemis, comme tu as justifié Osiris contre ses ennemis, | en présence des archanges qui résident dans la région de l'anéantissement, cette nuit de la profusion (des offrandes) sur l'autel, dans la région de l'anéantissement. — Les archanges royaux qui résident dans la région de l'anéantissement, sont cet Horus, résidant dans la région de l'anéantissement, | et ce Thoth, qui est des anges royaux de la région de la stérilité. Cette nuit de la profusion des offrandes sur l'autel, dans la région de l'anéantissement, c'est cette lumière du monde sur le tombeau d'Osiris, seigneur d'Amenti.

O Thoth, qui as justifié Osiris contre ses ennemis, justifie l'Osiris N... contre ses ennemis, comme tu as justifié Osiris contre ses ennemis, en | présence des archanges royaux assistant à la grande inondation [1] dans la région de Touôt, cette nuit du déluge de sang [2] pour la justification d'Osiris contre ses ennemis. — | Les archanges royaux assistant à la grande bataille dans la région de Touôt, sont : Thoth, Osi-

---

[1] Ou « bataille ».
[2] Ou « bataille sanglante »

ris, Anubis, cet Erhôr, qui vient pour contraindre les complices de Seth à se [1] | transformer en boucs, et ensuite qui les immole en présence de ces dieux, de façon que le sang jaillisse de leurs corps, par l'effet de la prière de ceux qui résident dans la région de Touôt.

O Thoth, qui as justifié Osiris contre ses ennemis, justifie l'Osiris N...contre ses ennemis, comme | tu as justifié Osiris contre ses ennemis, en présence des archanges royaux qui résident dans les régions du Réveil et de l'Activité, cette nuit où les frères d'Horus, travaillant à rétablir la | puissance d'Horus dans tous les droits de son père Osiris. — Les archanges royaux qui résident dans les régions du Réveil et de l'Activité, sont : cet Horus, cette Isis, Amseth et Hapi. Ce qu'on dit du travail | des frères d'Horus, se rapporte à ce Seth et à ceux qui le pressèrent et le frappèrent, lui qui rend les frères (d'Horus) vigilants.

O Thoth, qui as justifié Osiris contre ses ennemis, justifie l'Osiris N... contre ses ennemis, comme tu as justifié l'Osiris contre ses ennemis, | en présence des archanges royaux qui résident dans la région de la Stérilité, cette nuit de la grande défaite des ravisseurs. — Les archanges royaux qui résident | dans la région de la Stérilité, sont : Phré, Osiris, Méoui et ce Chafé. Cette nuit de la grande défaite des ravisseurs, c'est quand on a enseveli | la cuisse, les jambes et les testicules d'Osiris Ouennofré, justifié à toujours.

O Thoth, qui as justifié Osiris contre ses ennemis, justifie l'Osiris N... contre ses ennemis, comme tu as justifié Osiris | contre ses ennemis, en présence des archanges qui résident dans la région des champs de Papoï, cette nuit du myriologue d'Isis, veillant pour faire le deuil de son frère | Osiris. Les archanges qui résident dans la région des

---

[1] Au lieu de le *papyrus Cadet* porte :

champs de Papoï, sont : cette Isis, cet Horus et cet Amset.

O Thoth, qui justifies le désir d'Osiris contre ses ennemis, justifie l'Osiris N... contre ses ennemis, comme tu as justifié Osiris contre ses ennemis, en présence des archanges royaux qui résident dans la région de la bouche du canal, cette nuit où Anubis mit ses bras sur tous ceux qui détenaient Osiris en justifiant Horus contre | ses ennemis. — Les archanges royaux qui résident dans la région de la bouche du Canal, sont : Osiris, Isis et cet Horus. Soit, ô Osiris, son cœur réchauffé ! qu'Atom soit sa demeure de prédilection. Viens vers lui, ô Thoth, qui as justifié Osiris contre ses ennemis, en présence des archanges royaux, c'est-à-dire de tous les dieux et des déesses qui assistaient à la résurrection de Nebsjar. Transperce les ennemis de l'Osiris | N....., transperce tous les méchants qui le retiennent.

— Prononcez ce chapitre à la lumière, lors de l'arrivée de chacun au rivage où il fera | toutes les transformations qui lui plairont. Prononcez donc ce chapitre sur lui, quand il se décompose sur la terre, il sera manifesté dans toutes les splendeurs et il ne lui arrivera aucun mal, (et ce par l'effet) du lin de justice divisé en bandelettes.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

CHAPITRE DU LIN DE JUSTICE.

Paroles de l'Osiris N... Offre à ton père Atmou ce beau lin de justice, suivant le rite de vie qui plaît aux dieux.

Tu vivras éternellement ; Osiris, juge de l'Amenti, te justifiera contre tes ennemis. Ton père Seb te remettra toute sa puissance, te donnant la force de destruction en te donnant la nourriture pour justifier Horus, fils d'Isis et d'Osiris sur le siége de ton père le Soleil, pour frapper tes ennemis. Il te soumettra le monde immobile, fera la puissance d'Atmou et la vigueur de tous les dieux, des bras en

état de justifier Horus fils d'Isis et d'Osiris pour toute la suite des siècles, à l'Osiris N..... justifié pour toute la suite des siècles, cet Osiris, juge de l'Amenti (seigneur) d'Atour, auquel sont soumis tous les dieux et toutes les déesses du ciel et de la terre pour justifier Horus, fils d'Isis et d'Osiris contre ses ennemis en présence d'Osiris, juge de l'Amenti (de même que) pour justifier l'Osiris N..... contre ses ennemis, en présence | d'Osiris, juge de l'Amenti, Ouennofré, fils de Nephté, ce jour de la justification contre Typhon avec ses complices, en présence des archanges qui résident dans Pooné, la nuit du premier combat pour renverser cet impie, en présence des archanges royaux qui résident dans Abydos, cette nuit de la justification d'Osiris contre ses ennemis (qui est) la justification de l'Osiris N... contre ses ennemis, en présence des archanges royaux résidant dans la montagne solaire de l'Occident, cette nuit de la fête des Bacchanales, en présence des archanges royaux résidant dans la région de Touôt, cette nuit | de l'établissement de Tô dans la région de Touôt en présence des archanges royaux qui interceptent les chemins des misérables; cette nuit de la prière pour leur anéantissement, en présence des archanges royaux qui résident dans la région de l'anéantissement; | cette nuit où furent répandues les offrandes sur l'autel dans la région de l'anéantissement, en présence des archanges royaux qui résident dans la région du réveil et de l'activité, cette nuit du rétablissement de la puissance d'Horus dans tous les droits de son père Osiris, en présence | des archanges royaux qui assistaient à la grande fête de l'inondation dans Touôt, (c. à. d. dans Abydos); cette nuit où furent prononcées les paroles, (c. à. d. où furent dévoilés les mystères); en présence des archanges royaux qui résident dans la région de la stérilité pour la destruction, cette nuit où Horus prit les dieux à la tirasse | en présence des archanges royaux qui résident dans la région Papoï; cette nuit du myriologue

d'Isis, veillant pour faire le deuil sur son trône, en présence des archanges royaux résidant dans la région de la | bouche du canal ; cette nuit de la justification du dire d'Osiris contre tous ses ennemis. Est la force d'Horus pour détruire tous ses ennemis frappés, renversés, courbés (sous le joug) la force de l'Osiris N... pour détruire quatre fois tous ses ennemis, | frappés, renversés, courbés sous le joug. Est la force d'Horus, fils d'Isis et d'Osiris pour une éternité de panégyries. Tous ses ennemis sont frappés, renversés, courbés (sous le joug), établissant la puissance sur eux dans | la révolte d'Abydos, moissonnant leurs têtes, coupant leurs cous, subjuguant leurs cuisses, leur faisant subir une défaite personnelle dans la vallée, pour qu'ils ne paraissent pas en puissance d'arrêter Seb pour toujours.

Prononcez ce chapitre sur le lin neuf fait à l'usage de chacun, tandis que vous mettrez l'encens sur la flamme pour l'Osiris N... il sera | justifié contre ses ennemis en revenant de l'anéantissement à la vie, pour qu'il soit au service d'Osiris, et qu'on lui donne les pains en présence de ce Dieu envoyé par toi pour la glorification, ce grand résultat du lin de justice coupé en bandelettes.

CHAPITRE VINGTIÈME.

AUTRE CHAPITRE DU LIN DE LA JUSTIFICATION.

O Thoth, justifie l'Osiris N... contre ses ennemis comme tu as justifié Osiris contre ses ennemis.

En présence des archanges royaux qui résident dans Poone, cette nuit du premier combat pour renverser les impies.

En présence des archanges royaux qui résident dans Touôt, cette nuit de l'établissement de Tô dans Touôt.

En présence des archanges royaux qui résident dans Schem, cette nuit où l'on répandit (les offrandes) sur l'autel dans Schem.

En présence des archanges royaux qui résident dans Phei, Tap et Sa, cette nuit du rétablissement d'Horus dans tous les droits de son père.

En présence des archanges royaux résidant dans Aterrotf, cette nuit où Horus prit la courroie de la tirasse.

En présence des archanges royaux résidant à la bouche du canal, cette nuit de la justification du dire d'Osiris contre ses ennemis.

En présence des archanges royaux résidant à la bouche du canal, cette nuit de la justification du dire d'Osiris contre ses ennemis.

O Thoth, justifie l'Osiris N... contre ses ennemis, comme tu as justifié Osiris contre ses ennemis.

En présence des archanges royaux résidant dans Abydos, cette nuit où fùt punie la révolte des misérables.

En présence des archanges royaux qui interceptaient les chemins des misérables, cette nuit où l'on fit les prières pour leur anéantissement.

En présence des archanges royaux qui assistèrent au déluge dans Touôt, cette nuit où l'on s'éleva au-dessus de lui.

En présence des archanges royaux, compagnons du victorieux.

En présence des archanges royaux, compagnons d'Osiris.

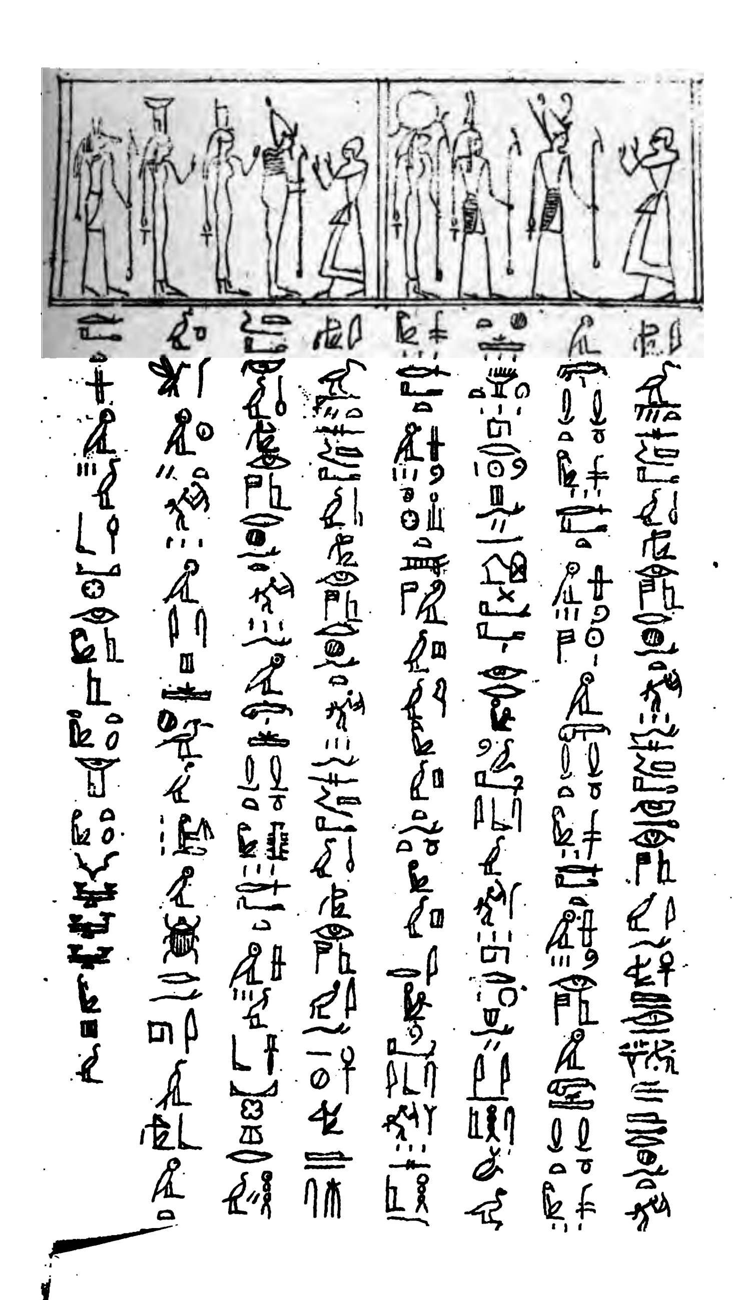
En présence des archanges royaux qui habitent le ciel et la terre.

En présence des archanges royaux, c'est-à-dire de tous les dieux et de toutes les déesses.

Prononcez sur chacun ce chapitre après l'avoir purifié par l'eau de Natron, il paraîtra à la lumière au moment d'aborder, il fera toutes les transformations qui lui plairont; il sera manifesté dans la splendeur, par l'effet du lin de justice divisé en bandelettes.

CHARLES LENORMANT, de l'Institut.

1.





COUP D'ŒIL

SUR

LA NATION ET LA LANGUE DES WABI

POPULATION MARITIME DE LA CÔTE DE TEHUANTEPEC.

(MEXIQUE.)

Le territoire de Tehuantepec, qui occupe la portion méridionale de l'isthme de ce nom, appartient à l'État mexicain d'Oaxaca, touchant au nord à l'État de la Vera-Cruz et à l'est à celui de Chiapas. Il est resserré entre l'océan Pacifique et la chaîne des Cordillères, dont les hauteurs gigantesques s'abaissent tout à coup au passage que la nature elle-même a créé en ce lieu, à vingt-quatre milles environ au nord de la rade de la Ventosa. De la base des monts à la côte, la descente est de dix à quinze pieds par mille, jusqu'aux lagunes qui en occupent presque toute l'étendue, formant comme un immense plan incliné, de deux cent cinquante pieds de hauteur au dessus de l'océan, au point où commence la descente, avec une superficie remarquablement égale, quoique avec une légère pente vers la mer. C'est ce qu'on appelle la plaine de Tehuantepec. De distance en distance, on y rencontre une colline ou un mamelon isolé, d'origine volcanique, qui donne au paysage un caractère éminemment pittoresque. Huit rivières, plus ou moins torrentielles, qui descendent des montagnes voisines, arrosent cette plaine, débouchant ensuite dans la mer directement ou par les lagunes inférieures. La plus importante est le *Rio de Nexapa*, dit aussi de Santa-Maria, qui s'élance avec impétuosité de la *Sierra-Madre* d'Oaxaca, au nord-ouest, traverse la ville de Tehuantepec,

sous le nom de *Rio Loteca* et se réunit à la mer au port de la Ventosa.

La ville de *Tehuantepec*, ou mieux *Tecuantepec* [1], comme on disait anciennement, est située par 16° 20′ 10″ de latitude nord, et par 97° 27′ 13″ de longitude au méridien de Paris, à onze milles anglais environ du port de la Ventosa. Quoique fort déchue de son ancienne splendeur, elle est encore aujourd'hui la seconde ville de l'État d'Oaxaca et contient une population de douze à quinze mille âmes, principalement composée d'Indiens Zapotèques et de métis, avec quelques familles espagnoles et étrangères. Le quartier le plus riche, qui renferme un monastère de Dominicains, bâti par le dernier roi de cette ville, s'élève au pied d'une haute colline calcaire, appelée *Dani-Gui-Bedji*, entre le mont des Tigres, et qui paraît avoir été l'origine du nom mexicain de Tehuantepec. Du socle de la croix qui le couronne, on jouit d'une perspective admirable sur la ville, la plaine et les montagnes environnantes. La cordillère superbe s'étend sur deux côtés en forme d'hémicycle, hérissée de pics menaçants, et la vue, après avoir embrassé ce panorama grandiose, va se perdre au sud, dans l'immensité de l'océan Pacifique. Les flots azurés de la mer s'avancent à plus de douze milles dans les terres, formant, à l'est de Tehuantepec, cette baie magnifique de lagunes, toute semée d'îles rocheuses, et qu'on peut suivre même jusqu'à *Tonala* [2], à plus de quatre-vingts milles de Tehuantepec sur la même côte.

Entre cette ville et la Ventosa, on s'arrête, à cinq milles environ de la plage, au petit village de *Huilotepec*, situé au pied

---

[1] *Tecuantepec*, mot à mot *Sur la montagne des mangeurs d'homme*. Est-ce le tigre ? ce qui le ferait croire, c'est que *Gui-Bedji* signifie Montagne du tigre en zapotèque.

[2] *Tonala*, mieux *Tonalan*, Ville du Soleil, en mexicain. C'est un beau port, avec un tout petit village sur le Pacifique.

d'un morne isolé et couvert de bois, d'où sans doute il tire son nom, et auquel en zapotèque on donne celui de *Dani Gui-Bijo*[1]. De la base de cette colline partent deux longues et étroites presqu'îles; l'une extérieure, appelée *San-Mateo Huazontlan*, du village de ce nom, s'avance entre les flots de l'océan et les eaux calmes de la baie, renfermant elle-même encore une lagune qui la partage presque en deux: l'autre intérieure, espèce de chaussée naturelle, haute de quatre mètres et large de six cents, sur une longueur de dix-huit à vingt milles, relie à la terre ferme la presqu'île rocheuse d'*Umalalang*, portant aujourd'hui le petit village de *San-Dionisio*[2], qu'un détroit resserré sépare seul de la péninsule montagneuse opposée de *Mi-tiac Waxtoco* ou de *Santa-Teresa*[3]. Cette vaste rade est ainsi divisée en deux bassins inégaux : la lagune supérieure, appelée *Diæc-Quialoi*[4], la plus avant dans les terres, d'où l'on descend par le goulet de *Tiac-Macz-Mual*[5] ou de Santa-Teresa, dans la lagune inférieure, nommée *Diæc-Quialiat*[6], laquelle communique avec la mer par le passage appelé *Boca-Barra*, où Fernand Cortès construisit ses deux premiers brigantins, pour aller à la découverte de la Californie. Deux autres goulets conduisent encore à l'est dans une troisième lagune, celle dite de *Waxlan-Diæc*, où s'élève, au sud du mont *Malum-biem-Laïf*[7], la grande bourgade maritime de *San-Francisco Iztaltepec de la mar*, appelée autrement *Tuan-Umbah*[8] par les Wabi.

---

[1] *Huilotepec*, mot à mot *sur la montagne des colombes ;* c'est probablement le sens de *Dani-Gui-Bijo*.

[2] Je n'ai pu trouver l'étymologie du mot *Umalalang*, qui appartient du reste à la langue wabi : c'est le nom du village de *San-Dionisio*.

[3] *Mi-tiac-Waxtoco*, mot à mot en wabi, *Entre les monts du débarcadère*.

[4] *Diæc-quialoi* en wabi, Mer inférieure.

[5] *Tiac-macz-Mual*, en wabi, *Montagnes où entre le canot*.

[6] *Diæc-Quialiat*, c'est-à-dire en wabi, Mer supérieure.

[7] *Malum-biem-Laïf*, c'est-à-dire en wabi, *Au dessus de la Maison du Tigre*.

[8] Je n'ai pu découvrir le sens du *Tuan*; quant à *Umbah*, écrit ailleurs *Ambah*, paraît devoir signifier *Ville* ou *Cité* en wabi.

En divers endroits, au nord de la lagune supérieure comme aux environs des salines de *Juchitan* ou *Yavizendi*, et à l'est de la lagune de *Waxlan-Diœc*, il n'y a point de rivage proprement dit : la marée, refoulée par les tempêtes, inonde souvent les plaines environnantes, dont le sol marécageux est tout imprégné de sel et couvert de plantes marines, qui croissent entre les buissons; puis la plaine elle-même s'avance par une pente insensible jusqu'au milieu de la baie, où l'on trouve à peine quatre pieds d'eau à une lieue de distance, de sorte que l'on ne sait au juste où commence la terre, où finit la mer. Comme fond, le sable fin est très-ferme; les chevaux et même les charrettes du pays traversent quelquefois certaines parties de la rade pour abréger leur route. C'est dans la lagune dite de *Waxlan-Diœc*, à l'est, que commence, à peu de distance de l'îlot d'*Uñocang*, ou du *Monceau de pierres*, le canal qui, dans la saison des pluies, permet aux voyageurs de se rendre par eau, sans prendre la mer, jusqu'à Tonala, et c'est alors un chemin beaucoup plus court et plus rapide que celui de terre.

Cependant, ce n'est que dans l'espace central, compris entre les presqu'îles de *Mi-tiac-Waxtocò* et d'*Umalalang*, et les grandes îles montagneuses de la lagune supérieure, que l'eau a, d'ordinaire, une profondeur suffisante pour la navigation. Vues du *Dani-gu* ou *Camotepec*[1], morne isolé, où je m'arrêtai un jour pour en saisir les lignes topographiques, sur le chemin de Tehuantepec à Juchitan, ces îles, au nombre de quinze, sombres et escarpées, disséminées comme autant de taches noires sur cette vaste nappe d'eau limpide et brillante, présentent un coup d'œil des plus pittoresques. Les plus considérables sont *Arriangui-Ambah*[2], qui porte,

---

[1] *Camotepec*, mot à mot, *Sur le mont de la Patate-Douce*, en mexicain.

[2] *Arriangui-Ambah* m'a été traduit par les mots espagnols *Pueblo-Viejo*, Vieux Bourg : ces mots sont wabis.

dit-on, de grandes et belles ruines, *Mi-tiac-Xocuen* [1], qui est la plus étendue, *Mi-tiac-Ex* [2], *Natar-tiac*, ou la *Montagne-Noire*, et *Monopostiac*, ou le *Mont-Enchanté*, dont les entrailles porphyritiques renferment les grottes sacrées où les rois de Tehuantepec allaient consulter l'oracle du *Cœur du Royaume* [3]. Rien n'est plus beau que ces grands lacs salés, rien de plus curieux que la végétation qui recouvre ces îles montagneuses, ainsi que les cônes qui les avoisinent tout à l'entour, avec leurs longues langues de terre sabloneuse.

C'est là que vivent les *Wabi* ou *Huabes*, dont nous allons parler maintenant, après avoir fait connaître le pays où ils sont disséminés, inconnus au monde, excepté aux populations environnantes, avec qui ils trafiquent de poisson et des bestiaux qui se nourrissent sur leurs prés salés. Les rares notions que la tradition a conservées à ce sujet, et que le savant Père Burgoa [4] a tirées, dit-il, de leurs *histoires et caractères*, disent que les *Mijes* ou *Mixi*, aujourd'hui relégués dans les hautes montagnes de Guixila et de Guichicovi, étaient en possession du territoire de Tehuantepec, lorsque les Wabi, chassés par des ennemis puissants d'une contrée lointaine, qui était au midi, abordèrent à peu de distance du morne de *Wachilaïf*, qui est entre la mer et la lagune de *Waxlan-Diœc.* D'où venaient-ils? Nul aujourd'hui ne saurait le dire. D'après la connaissance qu'il avait de leur langue, qui, selon lui avait de l'analogie avec une de celles qu'on parlait à Nicaragua, Burgoa conjecture qu'ils étaient originaires de ces rivages. D'autres, plus modernes, ayant observé que les

---

[1] *Mitiac-Xocuen*, en wabi, signifie *Sur le mont du Cerf.*

[2] *Mi-tiac-Ex*, les deux premières syllabes disent *Sur le Mont*, la dernière est, en wabi, le nom d'un poisson, appelé en mexicain *Atlacuatzin*, dont je ne connais pas l'équivalent français.

[3] Sous le titre de *Cœur du Royaume*, on adorait Quetzalcohuatl.

[4] Burgoa, *Geog. descrip. de la prov. de Guaxaca*, cap. LXXII, fol. 367 et cap. LXXV, fol. 390, etc.

Wabi célèbrent encore aujourd'hui une grande fête au solstice d'été, en concluaient, comme de diverses autres coutumes, qu'ils pouvaient bien être venus du Pérou. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'ils vinrent d'un pays méridional, par mer, en canots ou en *balzas*, à voile et à rames, en côtoyant les rivages de l'océan Pacifique : on sait, en outre, qu'ils tentèrent à plusieurs reprises de débarquer ailleurs, mais que, repoussés partout, ils réussirent enfin à prendre terre dans les lieux où ils sont encore aujourd'hui. L'époque de leur arrivée n'est pas plus connue que leur berceau; mais on conjecture que ce dut être vers le temps de la ruine de l'empire toltèque, entre le onzième et le douzième siècle.

En dépit de l'opposition des Mijes, ils s'installèrent sur la côte et s'étant fortifiés sur la pointe du mont *Malumbiemlaïf*, ils y bâtirent la ville de *Tuan-Umbah*, aujourd'hui reportée à *San-Francisco de la Mar*. Ils passèrent de là dans les deux lacs supérieurs, s'emparèrent l'un après l'autre de tous les mamelons environnants, soit des îles ou de terre-ferme, et finirent par s'établir d'une manière durable sur le rocher d'*Arriangui-Ambah* ou du Vieux-Bourg, qui fut une de leurs principales cités.

Les Wabi étaient regardés comme d'habiles navigateurs; lancés sur les vagues de l'Océan, dans leurs frêles pirogues, ils vécurent d'abord de la pêche et de la chasse des oiseaux aquatiques. Avec le temps, leurs établissements devenant plus considérables, ils entreprirent un commerce de long cours sur les côtes lointaines, et finirent par se rendre puissants sur terre comme sur mer. Les Mijes s'effrayèrent de leurs progrès; mais ils ne purent y mettre obstacle ni même les empêcher de s'emparer de quelques-unes de leurs provinces. C'est ainsi que le territoire de Tehuantepec devint la proie de ces hardis marins; ils s'étendirent même au delà de la ville de Xalapa-la-Grande, située à quinze milles au nord-

ouest, sur la même rivière, et qui leur attribue sa fondation[1]. Mais les délices de Xalapa et de Tehuantepec, dont toutes les traditions vantent avec raison l'aménité et le climat enchanteur, devinrent pour les Wabi ce que Capoue avait été pour les soldats d'Annibal. Ils s'y énervèrent insensiblement, et lorsque le conquérant mexicain Axayacatl se présenta devant leurs murailles, ils succombèrent presque sans aucune résistance. Le roi de Tenochtitlan laissa une garnison à Tehuantepec, et continuant sa marche par la côte, conquit en peu de temps les provinces de Soconusco et de Xuchiltepec. Dans l'intervalle, le roi du Zapotécapan porta les armes sur Xalapa et Tehuantepec, dont il s'empara à son tour, et qu'il garda jusqu'à l'arrivée des Espagnols, malgré les efforts des Mexicains. Insensiblement refoulés par les Zapotèques, les Wabi se réfugièrent dans leurs lagunes, dont ils ne sortirent plus et y restèrent soumis aux maîtres de Tehuantepec.

A l'époque de la conquête, les Wabi subirent le sort commun des Indiens de l'Amérique espagnole : ils reçurent la doctrine catholique qu'ils conservent unie à plus ou moins de superstitions, restes de leur culte antique. Ce culte était-il le même que celui des Zapotèques? c'est ce qu'il est impossible aujourd'hui d'inférer des rares notions que nous a conservées Burgoa. Les ingénieurs envoyés naguères par don José de Garay, pour reconnaître le pays, croient y avoir remarqué des traces de la religion péruvienne; mais ils en parlent d'une manière trop vague pour qu'il soit possible de formuler quelque conjecture plausible sur ce rapport. Ce n'est que sur le petit nombre de mots de leur langue qu'il m'a été donné de recueillir, que l'on pourra s'aider à cet égard.

---

[1] *Xalapa*, appelée *la Grande* par les Espagnols, n'est plus qu'un pauvre village.

Quoiqu'il m'ait été impossible d'obtenir aucun renseignement positif sur le chiffre de la population wabi, je crois, sur le peu que j'ai vu de mes yeux, pouvoir l'estimer aujourd'hui à sept ou huit mille âmes, réparties dans une dizaine de villages et un assez grand nombre de *ranchos* éparpillés sur les lagunes. Leurs principaux villages sont *San-Mateo Huazontlan* et *Santa-Maria de la Mar*, sur la plus large des deux péninsules, *San-Dionisio de Umalalang*, *San-Juan* et *Santa-Teresa*, enfin *San-Francisco de la Mar* ou de *Tuan-Umbah*.

Les Wabis sont petits et trapus, et d'un cuivré généralement plus foncé que les Zapotèques, leurs voisins. Ils sont courageux et remplis d'industrie, surtout pour pêcher et laver le poisson, dont ils faisaient, il y a un siècle encore, un grand commerce avec l'intérieur du Mexique et du Guatémala. C'est sur leurs côtes et les bas-fonds rocheux qui s'étendent au loin vers le sud, que l'on trouve l'espèce de poulpe qui fournit à ces indigènes la liqueur pourpre, dont ils teignent quelques étoffes de soie et de coton. Le coquillage est bivalve ; et, ce qu'il y a de curieux, c'est que, dans la langue quichée, parlée par ceux des côtes de Xuchiltepec, au Guatémala, on l'appelle encore aujourd'hui *pur*. Cette teinture, désignée en espagnol par le mot *morado*, est fort estimée, à cause de sa rareté et de sa parfaite solidité. Dans l'eau jusqu'à mi-jambes, les femmes qui veulent s'en servir cherchent sous les rochers le coquillage précieux. Du moment qu'elles en ont trouvé un, elles le pressent doucement entre les deux doigts, sans lui faire du mal, afin de lui faire dégorger la liqueur brune qu'il contient, et dont elles imbibent au fur et à mesure une partie d'étoffe, et aussitôt le remettent à sa place avec précaution, pour ne pas le détruire.

Trois pêcheurs wabis, avec qui j'eus un entretien d'une ou deux heures, m'ont fourni la plupart des mots que j'ai recueillis de leur langue, ainsi que les noms de nombres,

dont je puis garantir l'authenticité : je ne les écrivais que lorsque tous les trois, l'un après l'autre, me les avaient prononcés. Ce que j'ai remarqué à ce sujet, c'est que tous ne prononcent pas les voyelles d'une manière tout à fait égale, et que les différents villages qu'ils habitent ne sont pas non plus entièrement d'accord en ce qui regarde les consonnes. J'observerai, avant de commencer le tableau des mots qui vont suivre ici, que les *u* doivent se prononcer comme *ou* français, excepté en un ou deux cas, où je barre cette lettre *û*, parce que je lui remarquai le son de l'*u* français et non *ou*. La diphtongue *oe*, que je mets en quelques mots, est pour exprimer le son de *eu* dans le mot *œufs :* le double *ss* est dur et accentué, et le *sh* doit se prononcer comme le *ch* français. Quant à la lettre *h*, avant ou après une voyelle, le son est fortement aspiré et guttural, comme le *j* ou *jota* espagnol.

Père	*Tat* (*Tata* en cakchiquel).	1	*Anop.*
Mère	*Mœü* [1].	2	*E'poëm.*
Fils	*Shaeual* (*acual*, petit garçon en cakchiquel).	3	*Erofpoëf.*
		4	*Apûkif* [2].
Homme	*Ashewy.*	5	*Akukief.*
Femme	*Nahta.*	6	*Anaïf* (*Anaïef*).
Soleil	*Nœt.*	7	*Ayayif* (*Ayayef*).
Lune	*Cahaü.*	8	*Opakœf.*
Étoile	*Ocass.*	9	*Ohkœyœ* [3].
Ciel	*Ombessacatz.*	10	*Agafpoëf.*
Terre	*Yek.*	11	*Agafpanok* (*Agafp anop*) ?
Mer	*Diœc.*	12	*Agafpiep.*
En haut	*Cawesh.*	13	*Agafp-arofp.*
En bas	*Tiët.*	14	*Agafp-apœk.*
Maison	*Piëm* (Biëm).	15	*Agafp-akaëk.*
Montagne	*Tiac.*	16	*Agafp-anaïk.*
Maïs	*Oss.*	17	*Agafp-ayé.*
Herbe	*Sosh.*	18	*Agafp-oïpak.*
Lapin	*Coy* (nom du petit singe en quiché).	19	*Agafp-oïkié.*
		20	*Niumiew.*
Chacal	*Coyoat* (Coyotl, mexicain).	21	*Niumiew-apanop, etc.*
Iguane	*Ish.*	30	*Niumiew-Akafpu.*
Tigre	*Laïf.*	100	*Agopmiew.*

[1] Prononcez cet *œ* comme *œ* dans *œuf*, suivi de *ou*, c'est-à-dire *Meuou*.

[2] *Apûkif*, je note ce mot à cause de la lettre *û*, que j'ai barrée parce que mes pêcheurs wabis la prononçaient comme *u* français et non *ou*.

[3] *Ohkœyœ*, comme si c'était *ohkeuyeu*.

NOMS DE LIEUX EN LANGUE WABI TIRÉS DU MÉMOIRE SUR L'ISTHME DE TÉHUANTÉPEC, PAR DON JOSÉ DE GARAY.

Malnakiraz-tiac	Mont de la Vigie.
Malum-biëm-Laïf	Au dessus de la maison du tigre.
Al-tiac (Baxmumbah?)	Mont du puits.
Wachilaïf ou *Wachichilaïf*	Mont contre le tigre.
Duic-guialoï [1]	Mer supérieure.
Duic-guialiat	Mer inférieure.
Duic-Nahuanot	Mer de l'orient.
Duic-Namulet	Mer de l'occident.
Nudam-Duic	Mer grande.
Tiac-Macz-Mual	Entre monts où passe le canot.
Hians-Tanuc	Où chante le hibou.
Mi-tiac-uniac-shial	Sur le mont de l'œil de bois.
Zapoch-pongo	Le lieu aux caïmans [2].
Uñuc-ang	Le monceau de pierres.
Natar-tiac	Mont brun ou noir (*prieto*).
Mi-tiac-ish	Sur le mont de l'iguane.
Mi-tiac-shocuen	Sur le mont du cerf.
Ushin-Duic	Pointe de la mer.
Mi-tiac-Washloco	Sur le mont de l'embarcadère.
Wïah-tiac	Mont de sable.
Manguish-liac	Mont de la tourtière (*Comal*).
Mi-tiac-Esh	Mont de l'*Attacuatzin* [3].
Tuniac (Tumac?) *tiac-Shilaus*	Mont des merveilles.
Arriangui-Ambah	Vieux-Bourg.
Hiant	Nord.
Dcherek	Sud.
Nahuanot	D'où soit le soleil (orient).
Namulet	Où baisse le soleil (occident).

INDICATIF PRÉSENT DU VERBE *Aimer*.

J'aime (ou je t'aime)	*Shic sen diem.*
Tu aimes	*Ic sen diem.*
Il aime	*Akeen sen diem.*
Nous aimons	*Icohulz sen diem.*

---

[1] Je trouve le mot mer *Duic*, écrit ainsi dans le mémoire et la carte de D. José de Gasay ; pour moi, je me le suis fait répéter à cause de cela plusieurs fois et l'ai toujours entendu *Diœc*.

[2] Ailleurs, en place de *Lieu* aux Caïmans, il y a le seul mot *Lion*. Quel est le vrai sens? Je suis pour les caïmans,

[3] *Atlacuatzin*, comme je le dis plus haut, est le nom mexicain d'un poisson du Pacifique.

Vous aimez	*Ahgahueyay sen diem.*
Ils aiment	*Ahgayen sen diem.*
Qu'aimes-tu ou que veux-tu ?	*Qua in diem?*

Telles sont les courtes notions que j'ai pu recueillir sur la nation et la langue des Wabis, et dont je prie le lecteur de se contenter en attendant mieux.

BRASSEUR DE BOURBOURG.
Ancien administrateur ecclésiastique des Indiens de *Rabinal* et d'*Iztlahuacan* (*Guatémala*), etc.

VIKRAMORVAÇI

OU

LA NYMPHE OURVAÇI

devenue le prix de la valeur

DRAME INDIEN TRADUIT DU SANSCRIT [1].

ACTE QUATRIÈME [2].

LA SCÈNE EST DANS LA FORÊT D'AKALOUCHA.

Derrière la scène, air dans le rhythme Akchiptikâ, pour annoncer l'arrivée de Sahadjanyâ et de Tchitralékhâ.

Le cœur troublé par la séparation d'avec son amie chérie, accompagnée d'une autre amie, elle se désole sur le bord du

---

[1] Voy. le troisième acte, à la p. 56 de ce volume.

[2] Dans tous les drames indiens connus jusqu'à présent, il ne s'en trouve aucun qui contienne un acte du genre de celui-ci. Ecrit presque tout entier en *prâkrit*, il présente des formes qui ne sont pas seulement particulières à ce langage, mais qui, de plus, sont arrangées d'après un rhythme musical approprié au chant. Il s'y trouve aussi des indications pour la manière de faire les gestes, de sorte que cet acte a le caractère de l'opéra et du mélodrame ; mais les noms des airs et des mesures indiqués sont inconnus aujourd'hui, même aux Pandits. Voir la note de M. Wilson, *Select Specimens of the Theatre of the Hindus*, au commencement de cet acte.

lac rempli de lotus épanouis au contact des rayons du soleil.

Entre alors Sahadjanyâ avec Tchitralêkhâ.

Tchitralêkhâ, au moment où elle entre, regarde de tous côtés. Air Dvipadika.

Remplies de chagrin à cause de leur compagne, deux cygnes femelles, pleines de tendresse, l'œil troublé par les larmes, se désolent sur le lac.

SAHADJANYA (*avec tristesse*). Tchitralêkhâ, l'ombre de ton visage, sombre comme le lotus à cent feuilles qui se fane, décèle le malaise de ton cœur ; dis-moi donc la cause de ta peine, pour que je la partage avec toi.

TCHITRALÊKHA (*tristement*). Amie, en me voyant privée de mon amie chérie qui, maintenant qu'est venue la saison du printemps, devrait se trouver auprès du divin soleil pour le servir, comme c'est le devoir des Apsaras (nymphes), je suis vivement affligée.

SAHADJANYA. Je connais la tendre amitié que vous avez l'une pour l'autre. Mais après ?

TCHITRALÊKHA. Ces jours-ci, quand je me suis demandé : Qu'y a-t-il de nouveau ? j'ai, par l'effet de mon intuition divine, appris qu'il y avait eu un grand malheur.

SHADJANYA. Qu'est-ce donc ?

TCHITRALÊKHA (*avec tristesse*). Ourvaçî ayant emmené avec elle le saint roi que protége la Fortune, après qu'il eut remis à ses ministres le fardeau du gouvernement, était allée avec lui sur le sommet du mont Kâilâsa, pour se réjouir dans la forêt de Gandhamâdana.

SAHADJANYA (*approuvant*). C'est, en effet, dans ces lieux qu'on se livre au plaisir. Et après ?

TCHITRALÊKA. Alors, là, sur les bords de la (rivière) Mandâkinî, la fille d'un Vidyâdhâra[1], nommée Oudakavatî, qui jouait avec des monceaux de sable, ayant été quelque temps

[1] Classe de demi-dieux, habitants des airs.

l'objet de l'attention du grand roi, ma chère Ourvaçî s'est fâchée de cela.

SAHADJANYA. Elle a certainement manqué de patience, et son affection est allée trop loin ; aussi la destinée s'est montrée là puissante. Et après ?

TCHITRALÊKHA. Ourvaçî n'acceptant pas les excuses de son époux, ayant le cœur troublé par la malédiction de son précepteur, et oubliant la défense divine, est entrée dans le (bois de Koumâra[1]), que toute femme doit éviter. Aussitôt qu'elle y a été entrée, elle a été changée en une liane qui se trouve sur la lisière du bois.

SAHADJANYA, *avec chagrin*. Rien ne peut échapper à la destinée ; voilà pourquoi un pareil changement de forme a eu lieu. Et après ?

TCHITRALÊKHA. Depuis ce moment, le roi est à la recherche de son amie chérie au milieu de la forêt ; devenu fou, il passe le jour et la nuit à se dire : Ourvaçî est par ici, Ourvaçî est par là !

Regardant le ciel.

L'arrivée des nuages qui souvent, même pour les gens heureux, est une cause de douce mélancolie, ne lui apportera pas de soulagement, je le crois.

Air Djambhalikâ.

Remplies de chagrin à cause de leur compagne, deux cygnes femelles, pleines de tendresse, l'œil rempli de larmes brûlantes qui ne cessent de couler, se désolent sur le lac.

SAHADJANYA. Amie, y a-t-il quelque moyen de réunion ?

TCHITRALÊKHA. Excepté le joyau de la réunion produit par la splendeur des pieds de la déesse Gâurî[2], où trouver le moyen de les réunir ?

---

[1] L'un des noms de Kârtikêya, le dieu de la guerre. On trouvera un peu plus loin l'explication du passage.

[2] Cette phrase se trouvera expliquée plus loin.

SAHADJANYA. Des êtres distingués comme ceux-ci ne peuvent avoir longtemps le malheur en partage; aussi, bien certainement, quelque moyen de réunion, avec tous les signes de la réconciliation, se présentera, j'imagine.

Regardant du côté de l'Est.

Viens donc, allons toutes deux remplir notre devoir auprès du divin roi de l'Orient (le soleil).

Air Khandadhârâ.

L'esprit agité par ses pensées, désireux de revoir son compagnon, le cygne femelle erre sur le lac délicieux rempli de lotus épanouis.

Derrière la scène, air Akchiptikâ pour l'entrée de Pouroûravas.

L'air visiblement altéré par le trouble où l'a jeté la séparation d'avec sa bien-aimée, le chef des rois des éléphants entre dans la forêt; son corps, pareil à une colline, est orné de branches et de fleurs.

Entre alors le roi, l'air égaré et les yeux fixés sur le ciel.

LE ROI, *avec colère*. Ah ! Rakchas pervers, arrête, arrête! Où vas-tu, emportant celle qui m'est chère ?

Après avoir regardé.

Comment ! du sommet de la montagne, il s'est élevé dans le ciel et fait tomber sur moi une pluie de flèches ?

En parlant ainsi, il prend une motte de terre et cherche à atteindre (son ennemi).
Air Dvipadika, pendant qu'il regarde de tous côtés.

Le cœur rempli de chagrin, à cause de celle qu'il aime, privé de sa compagne, le jeune cygne, l'œil baigné de larmes, se désole sur le lac.

Après avoir reconnu (son erreur), tristement.

Mais non, c'est un nuage nouveau, armé (de pluie), et non un orgueilleux Rakchas; c'est l'arc-en-ciel qui s'étend au loin, et non un arc (pour lancer des flèches); c'est une ondée violente, et non une succession de traits ; c'est l'éclair pareil à la trace de l'or sur la pierre de touche, ce n'est pas ma chère Ourvaçî !

Il tombe épuisé. Air Dvipadika, pendant qu'il se relève en soupirant.

Je le sais, un esprit de la nuit entraîne celle qui a des



yeux de lotus, aussi loin que le nuage noir emporte l'éclair qui brille !

Tristement, après avoir réfléchi.

Où donc peut-elle être allée? où est-elle, cachée peut-être par son pouvoir surnaturel, et parce qu'elle est fâchée. Mais elle ne sera pas longtemps irritée. Serait-elle remontée au ciel ? Pourtant son cœur est plein de tendresse pour moi.

Avec colère.

Ils ne pourraient me l'enlever, les ennemis des dieux, si elle était près de moi ! Mais qu'est-ce que ce destin qui fait qu'elle s'en est allée si loin que mes yeux ne peuvent la voir?

Air Dvipadika. Après avoir regardé de tous côtés, en soupirant et en versant des larmes.

Hélas ! pour ceux qui ont contre eux la destinée, le malheur s'enchaîne au malheur ! Comment, cette séparation d'avec mon amie, si difficile à supporter pour moi aujourd'hui, il faut qu'elle arrive pendant les jours si doux, où l'arrivée des nuages nouveaux permet de se passer de parasol !

Air Tchartchari.

O nuage ! retiens ta colère, je te l'ordonne, à toi qui fais face à tous les horizons que tu inondes d'une pluie incessante ! Ah ! si, errant sur cette terre, je revois ma bien-aimée, tout ce que tu feras, je le supporterai !

Air Tchartcharika. Après avoir réfléchi.

C'est en vain que je me soumets à l'angoisse de mon esprit qui redouble. Si les sages eux-mêmes déclarent que c'est le roi qui est la cause du temps, pourquoi ne repousserais-je pas cette saison des nuages ?

Air Tchartchari.

Au chant des abeilles enivrées de parfums, aux accents prolongés des kokilas [1], ayant la multitude de ses branches

---

[1] Coucou indien. Le mot sanscrit employé ici est *parabhrita*, « *nourri par un autre.* » Ce qui indique que cet oiseau, comme celui d'Europe, dépose ses œufs dans un nid étranger.

agitées par le vent qui les traverse, l'arbre divin [1] danse avec divers gestes de joie.

Il danse au son de l'air indiqué.

Eh bien ! je ne repousserai pas (cette saison) si, par des signes donnés par les nuages pluvieux, un hommage est aujourd'hui présenté au grand roi.

Souriant.

Le nuage, brillant de lignes d'or tracées par les éclairs, est mon dais de cérémonie [2]. Les arbres nitchoulas agitent leurs branches en guise de chasse-mouches ; les paons au col bleu, dont la voix est rendue plus éclatante par l'interruption de la chaleur, sont mes panégyristes ; et les montagnes, empressées à apporter les ondées, sont mes tributaires.

Reprise de l'air Tchartchari.

Soit ! mais qu'ai-je besoin des hommages d'une cour, tant que je suis dans cette forêt, à la recherche de ma bien-aimée ?

Air Bhinnaka, dans l'intervalle de la récitation.

Privé de sa bien-aimé, accablé de chagrin, accablé par le trouble que lui cause cette séparation, voyez, le maître du troupeau d'éléphants marche, l'air abattu, dans la forêt de la montagne brillante de fleurs.

Air Dvipadika. Il fait quelques pas et regarde avec un air joyeux.

Bien, bien, le succès a suivi ma résolution.

Avec ses fleurs, dont le bord est rouge et dont les calices ont une teinte noirâtre, ce jeune bananier me rappelle les yeux d'Ourvaçî, gonflés de larmes par la colère.

Elle est partie ! Comment pourrai-je retrouver sa trace ? Ah ! si cette belle nymphe avait touché la terre avec ses pieds, dans les sentiers sablonneux de la forêt, mouillés par la pluie, on apercevrait l'empreinte de ses beaux pieds colo-

---

[1] L'arbre Kalpa, l'un de ceux qui se trouvent dans le ciel d'Indra.

[2] L'édit. de M. Bollensen a ici une variante, qui donne le sens que voici : « La « ligne que trace l'éclair est la déesse de la fortune, éclatante d'or ; le nuage est « mon dais. »

rés de laque rose, laissée derrière elle et distinctement marquée par le poids de ses hanches[1].

Air Dvipadika. Après avoir fait quelques pas et avoir regardé.

Ah ! j'ai trouvé l'objet qui m'indiquera, à ma grande joie, la route de la belle irritée.

Sans nul doute, voici l'écharpe qui couvrait son sein, verte comme la gorge d'un perroquet, et que la belle[2] nymphe a laissé tomber, parce qu'elle gênait sa marche ; (la voici), tachée par les larmes tombées de ses yeux et qui ont décoloré ses lèvres !

Bien, je vais la prendre.

Il s'avance et reconnaît son erreur. En pleurant.

Eh quoi ! ce n'est qu'une touffe de gazon avec des cochenilles ! Comment, dans cette forêt, pourrai-je obtenir des nouvelles de mon amie chérie ?

Voici un paon, perché sur la pierre placée à la cime d'un mont arrosé par l'ondée ; il regarde les nuages pluvieux, sa queue est agitée par le vent de l'est, il dresse son cou d'où sa voix s'échappe.

Bien, je vais l'interroger.

Air Khandaka.

Accablé de chagrin, le meilleur des éléphants, qui repousse les ennemis, (marche) à la hâte, l'esprit troublé, désireux de voir sa bien-aimé.

O le meilleur des paons ! je t'en prie, dis-moi si ma bien-aimée a été vue par toi qui erres dans la forêt ? Écoute : Un visage pareil à la lune, une démarche de cygne, voilà le signalement donné par moi auquel tu la reconnaîtras.

Air Tchartcharika. Il s'assied, en joignant les mains.

Oiseau au col bleu ! la femme aux longs yeux qui cause mon chagrin, qu'il est doux de voir, a-t-elle été vue dans la forêt par toi qui as le coin des yeux blancs ?

---

[1] Lenz traduit littéralement : *Clunium pondere retro depressa (terra).*

[2] Lenz : *Profundum umbilicum habens* (*Notæ*, p. 224.)

Après avoir regardé.

Comment ! sans me donner de réponse, il commence à danser !

Reprise de l'air Tchartchari.

Mais quel peut-être le sujet de cette joie ? Ah ! je sais : c'est parce que sa queue, brillante comme un nuage, étalée au souffle d'une douce brise, est, par la disparition de ma bien-aimée, devenue sans rivale. Quand la riche chevelure entremêlée de fleurs de la nymphe aux longues tresses est dénouée dans un moment d'abandon, qui donc le paon pourrait-il charmer ?

Eh bien, je n'interrogerai plus celui qui se réjouit du malheur des autres.

Air Dvipadika. Il regarde de tous côtés.

Voici la femelle d'un kôkila [1], enivrée par la fin de la saison chaude, perchée sur une branche de djambou [2]. C'est parmi les oiseaux, l'espèce la plus sage, je vais donc l'interroger.

Air Khouraka.

Le roi des éléphants, qui demeure dans la forêt des Vidyâdharas [3], après avoir vu toutes les joies de son cœur emportées au loin, erre avec la majesté d'un nuage, les yeux baignés des larmes qu'il répand dans sa douleur.

Aussitôt après l'air Khouraka, air Tchartchari.

O kôkila ! aimable oiseau au doux langage, si tu as vu dans la forêt délicieuse, ma bien-aimée errer au gré de son désir, dis-le moi !

Après avoir dansé et s'être approché à la mesure de l'air Balantika, se mettant à genoux.

Les amants t'appellent le messager du printemps. Tu es l'arme sûre qui rebaisse l'orgueil (des indifférents) ; ou amène auprès de moi ma bien-aimée, ou conduis moi vite où elle est, oiseau au doux langage. . . . .

FIN DU QUATRIÈME ACTE.

(*La fin prochainement.*) Traduit par PH.-ED. FOUCAUX.

---

[1] Coucou indien. — Ce qu'on appelle dans l'Inde la saison chaude, dure deux mois environ : juin et juillet.
[2] Pommier rose, *Eugenia Bambolana.*
[3] Classe de demi-dieux, esprits de l'air.

CHRONIQUE ORIENTALE.

Paris, 4 janvier 1861.

Nous avons de grands événements à enregistrer ce mois-ci dans nos colonnes, et cependant ce n'est qu'avec une profonde tristesse que nous avons pris la plume. La campagne de Chine est terminée; mais nos prévisions ne se sont que trop complétement réalisées.

Nous avons pris Péking, mais une honte s'est attachée à notre victoire.

Les Chinois ont torturé et massacré nos compatriotes, et nous ne nous sommes vengés de ces abominations que sur les monuments de l'art que nous avons incendiés ou détruits.

Nous avons voulu ouvrir la Chine à l'Europe, et nous avons tout fait pour nous assurer à jamais la haine et le mépris des Chinois.

Nous avons espéré une concession territoriale en Chine, et les Anglais seuls en ont obtenu une.

Nous nous étions vantés d'obtenir des Chinois une indemnité suffisante pour couvrir les frais de la guerre, et nous n'avons pas même obtenu les trois cinquièmes de nos dépenses.

Voilà les résultats... Et déjà la nouvelle de l'évacuation de Péking est parvenue en Europe !

Il ne nous appartient pas de nous étendre davantage sur des événements qui compromettent d'une manière aussi déplorable notre renaissance maritime et coloniale. La nouvelle de la conclusion de la paix a produit la plus pénible sensation dans tous les cœurs vraiment français. Quand on a appris que la France, qui avait partagé largement avec l'Angleterre les charges et les dangers d'une expédition coûteuse et lointaine, n'obtenait pas les mêmes avantages que son alliée, qu'une cession territoriale était accordée aux Anglais, tandis que rien ne nous était concédé, l'esprit national s'est indigné, et l'opinion publique, après avoir qualifié d'une épithète énergique la paix de Péking, a lancé au gré du vent cette solennelle question : « Qu'en pense l'empereur? »

Mais ce qui rentre tout spécialement dans notre cadre d'enregistrer, ce qu'il nous est donné de flétrir, aux yeux de nos contemporains et de la postérité, c'est la conduite honteuse des soldats qui ont apporté la torche incendiaire dans le *Youen-ming-youen*, qui est

pour Péking ce qu'est le Louvre pour Paris, et qui renfermait tous les trésors de l'art et les innombrables monuments historiques ou littéraires qu'ont pu réunir les empereurs de Chine pendant des siécles, au prix des plus énormes dépenses. Plusieurs de ces monuments ne comptaient pas moins de quatre mille ans d'antiquité, et étaient vraisemblablement les seuls témoins de ces époques infiniment intéressantes et encore si peu connues de l'histoire antique du monde.

Au moment où le bouleversement général des nations menace de se traduire de tous côtés par des guerres, la science est-elle appelée à voir disparaître successivement tous les monuments qui doivent faire la gloire des nations civilisées, et sa voix s'élèvera-t-elle inutilement au milieu des cendres et des ruines? Lors de la dernière guerre de Crimée, le pillage du musée de Kersch a vainement suscité ses plaintes. A la demande qu'elle faisait, par l'organe de ses plus illustres représentants, de joindre à notre armée une commission scientifique de quatre membres, un maréchal de France, privilégié de la fortune, répondit : « Nous ne pouvons nous charger de ce bagage-là (!). » L'expédition de Chine vient de renouveler, sur une échelle bien plus vaste, les actes de vandalisme commis à Kersch en 1855. Il est de notre devoir et de notre droit de protester contre de tels actes et d'en appeler à la justice souveraine de la nation et à l'empereur.

On annonce qu'une partie des forces françaises de l'armée de Chine se rendra à Saï-gon, pour amener la prochaine solution de la question annamique. Puissions-nous ne pas signaler la prise de Hué par les actes odieux qui ont signalé la prise de Péking.

Les dernières nouvelles du Japon, en date du 22 octobre 1860, nous apprennent que le prince de Mito, l'ennemi déclaré de l'alliance européenne, venait d'être assassiné. Comme ce prince est parent du Taï-koun (lieutenant-impérial), sept jours de deuil ont été ordonnés par tout l'empire. L'ambassadeur prussien, chargé de conclure un traité d'amitié et de commerce avec le Japon, n'a pu décider jusqu'à présent le gouvernement de Yédo à ouvrir des conférences dans ce but.

CHRONIQUE AMÉRICAINE.

Paris, 4 janvier 1861.

Les événements d'Amérique ont pris une telle gravité depuis quelques semaines, qu'ils partagent avec les affaires d'Italie l'attention de l'Europe. La grande République des États-Unis, qui semblait destinée à renfermer un jour l'Amérique entière en son sein, se divise pour la déplorable question de l'esclavage, et déjà le mouvement séparatiste, dont l'élection de M. Lincoln a été le signal, s'étend dans tout le sud de la Confédération. A part les complications qui peuvent surgir d'un pareil état de choses, et au-dessus des intérêts de clocher ou de drapeau, on ne peut voir qu'avec une profonde tristesse l'œuvre de la civilisation américaine avorter au moment où elle donnait à l'Europe libérale les plus belles espérances. Le mois dernier, nous comptions encore que la division de la grande République ne s'opérerait pas définitivement, et que les États méridionaux comprendraient tout le danger qui les menace, du jour où ils seront abandonnés à leurs propres forces. Aujourd'hui, il n'est plus possible de douter de la marche des événements, car déjà la Caroline a proclamé son indépendance par le vote unanime des cent soixante-neuf membres qui composent sa législature, et a ordonné la levée immédiate des troupes nécessaires pour la défense de l'État. On assure que la même détermination a déjà été prise par la Louisiane, et sera bientôt suivie par plusieurs autres contrées du Sud .

La question soulevée par ces déplorables incidents est d'autant plus embarrassante à résoudre, que, de quelque côté qu'on se retourne, on est en prise aux plus inextricables difficultés. Certes, il siérait fort mal à la nation qui a proclamé si haut la doctrine de l'émancipation des nègres, de soutenir les États du Sud dans leurs tristes prétentions. Mais, d'un autre côté, on ne peut se dissimuler combien l'abolition immédiate de l'esclavage entraînerait avec elle de regrettables conséquences.

D'abord la culture du coton qui fait toute la richesse de ces États serait perdue par le défaut de travailleurs. Ensuite le nègre émancipé viendrait augmenter dans une effrayante proportion la classe indigente de la population des États-Unis, car personne n'ignore qu'en Amérique le Noir, s'il n'est pas contraint au travail, préfère

la plus affreuse misère au travail qu'il abhorre. Le nègre, dont la subsistance est aujourd'hui assurée, demain, mis en liberté, ne trouvera pas assurément les moyens de se suffire à lui-même, et s'il parvient à vivre, ce ne sera qu'en se livrant aux plus honteux métiers. D'ailleurs l'apathie de la race noire n'est que trop connue, et le souvenir de Harper's Ferry est toujours là pour refroidir l'enthousiasme des admirateurs de l'*Oncle Tom*. Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié l'infortune du vieux et courageux John Brown qui, accompagné de ses fils, de quelques blancs et d'une centaine de nègres s'empara, au commencement d'octobre 1859, du petit arsenal d'Harper's Ferry, sur les confins de la Virginie et du Maryland, dans le but de proclamer la libération des esclaves. Ils se rappellent aussi comment ce vénérable vieillard, fait prisonnier par une poignée de soldats, et laissant sur le sol les corps inanimés de ses enfants, fut traîné devant un tribunal, où, sans qu'on lui ait donné un avocat, on le condamna au supplice sommaire de la potence. Le corps du malheureux supplicié, par ordre du gouverneur de la Virginie, fut envoyé au-delà des frontières, afin que sa carcasse ne souillât pas le sol de l'État (so that his carcass shall not polute the soil of Virginia). — Voilà cependant comment fut secondé et traité par les Nègres et les Américains, un des hommes les plus généreux qui aient conçu l'émancipation des esclaves. L'époque choisie pour sa tentative était prématurée : elle le serait encore aujourd'hui.

Ce n'est que par des mesures lentes et réfléchies que la solution du grand problème qui agite en ce moment l'Amérique pourra être trouvée. La permanence de l'esclavage sur un point quelconque de globe serait une honte que le dix-neuvième siècle ne peut laisser inscrire sur les pages de son histoire; l'émancipation immédiate des nègres serait une faute dont nul ne peut prévoir les dangereuses conséquences. On serait arrivé à un résultat satisfaisant, s'il était décidé en principe et suffisamment garanti, que les enfants des esclaves cesseront d'être esclaves. Comme la traite n'est plus tolérée sur aucun point du globe, il est évident que l'esclavage disparaîtrait bientôt complétement du monde, et cela sans secousse, sans désordres, et partant sans périls.



Paris. — Imprimerie H. Carion, rue Bonaparte, 64.



BIBLIOGRAPHIE.

Antiquarian, ethnological and other researches in New Granada, Equador, Peru and Chile ; With observations on the pre-Incarial, Incarial and other monuments of Peruvian nations, by William Bollaert, *Londres* (Trubner and Co), 1860, in-8., planches.

M. Bollaert est un homme éminemment loyal et honnête dans ses aptitudes de savant, très-érudit et possédant des informations étendues sur les pays qu'il décrit. Un titre, quatre grandes divisions correspondant aux quatre grandes régions qui sont l'objet de ses recherches, et un appendice, tel est le plan de son ouvrage, et là se borne le système et la méthode de l'auteur. C'est au lecteur à puiser ce qui lui convient dans cette riche collection de faits, à en discuter la valeur et la portée et à en tirer lui-même une conclusion.

M. Bollaert est un véritable encyclopédiste : aussi trouve-t-on de tout dans son ouvrage ; géographie, histoire, commerce, antiquités, linguistique surtout, avec des renvois aux sources et des citations. Tout est choisi avec soin, mais rassemblé sans beaucoup d'ordre, sans aucune recherche de rédaction, bien qu'avec clarté, comme serait une simple énumération de faits.

M. Bollaert a mis à contribution la plupart des auteurs anciens qui se sont occupés, à un point de vue quelconque, des pays situés dans la partie occidentale de l'Amérique du Sud qui a été colonisée par les Espagnols, et il a de même étudié et extrait presque tous les écrivains modernes qui ont parlé, à bien des titres différents, de ces régions qui commencent à attirer sérieusement les regards de l'Europe à titre d'étude réfléchie et non plus seulement comme des mines ouvertes à la cupidité des aventuriers. Mais, soit impartialité, soit défaut de critique, il semble avoir accordé à quelques noms qui ne font pas suffisamment autorité, une valeur au-dessus de celle qu'ils méritent en réalité : de plus, il cite souvent de simples compilateurs à la place des auteurs plus anciens et plus autorisés où ils n'ont fait que puiser ; et cette incertitude sur l'authenticité des sources, jointe à l'absence de toute discussion sur la valeur des faits énoncés, laisse le lecteur dans une indécision fâcheuse, qui ne peut que nuire à la confiance qu'il pourrait accorder à l'auteur lui-même.

Une autre partie de l'œuvre de M. Bollaert doit attirer également

l'attention : cette partie, bien qu'elle occupe une place moins grande que l'érudition proprement dite, en est cependant le complément, et ne mérite que des éloges dans son rôle accessoire. Ce sont les planches qui accompagnent le texte. Certes il y aurait beaucoup à reprendre si on ne voulait considérer que la valeur purement artistique ; mais, malgré cela, elles sont acceptables et gravées d'après des dessins reproduits consciencieusement par un dessinateur intelligent. Les antiquités sont représentées d'une manière très-simple, sans prétention à l'effet, mais avec un caractère propre à l'étude. Les vues de localités sont vraies, bien comprises (celle d'Arica exceptée, sans doute par la faute du graveur), et ont le cachet des lieux dont elles sont destinées à donner une idée.

En définitive, à part quelques défauts dans la forme plutôt que dans le fond, l'ouvrage de M. Bollaert est une mine précieuse de renseignements pour l'étude des antiquités et des langues des peuples anciens qui habitaient la région montagneuse de l'Amérique méridionale depuis l'isthme jusqu'à la Terre de Feu ; et, à l'avenir, il ne sera plus permis d'étudier ces matières sans puiser à cette riche collection de documents.

B. DE B.

De la longévité humaine et de la quantité de vie sur le globe, par P. Flourens. 4e édition, revue et augmentée. *Paris* (Garnier frères, éditeurs), 1860 ; in-12.

Ce livre, ainsi que l'annonce l'auteur, touche à plusieurs points importants de la *théorie* de la vie. M. Flourens pense avoir trouvé un signe certain du terme de l'accroissement, et par suite une mesure précise de la durée de la vie. Il y pose en principe que « la vie ne recommence pas à chaque nouvel *individu*, elle n'a commencé qu'une fois pour chaque *espèce*. A compter du premier couple *créé* de chaque espèce, la vie ne recommence plus : elle se continue. » Quant à la vieillesse, le savant académicien lui voue de grandes espérances : « Un siècle de vie normale et jusqu'à deux siècles de vie extrême ; et tout cela à une simple condition, mais qui est rigoureuse, celle d'une bonne conduite, d'une existence toujours occupée, du travail, de l'étude, de la modération, de la sobriété en tout »

E. T.

LÉON DE ROSNY.

Paris. — De Soye et Bouchet, imprimeurs, 2 place du Panthéon.

LA

CONSTITUTION DE TUNIS

ET SA NOUVELLE PROMULGATION.

L'époque où nous vivons, malgré ses déboires et ses faiblesses, sera certainement une grande époque dans l'histoire du monde, et l'Orient ne figurera pas pour une faible part dans ses titres de gloire aux yeux de la postérité. Ce vieil Orient, si riche de souvenirs et dont l'action semble vouloir de plus en plus se mêler à tous nos progrès, longtemps endormi à l'ombre de ses nombreux lauriers, vingt fois rappelé à l'activité et vingt fois assoupi, se réveille définitivement de nos jours, où seulement il devient véritable de dire que le mot *avenir* se lève radieux à l'horizon de tous les peuples. Le génie moderne, rompant toutes les barrières et renversant tous les vieux préjugés, élève sa puissante voix d'un bout à l'autre du globe, et cette voix, longtemps méconnue, trouve enfin des échos, aussi bien sur les rives du Bosphore qu'aux limites extrêmes du continent asiatique, aussi bien aux rivages barbaresques de la Méditerranée qu'aux limites les plus éloignées du continent africain.

Nous ne voulons pas dire cependant que tous les souverains de l'Orient aient déjà compris avec une égale intelligence les nécessités de notre temps; nous ne voulons pas nous dissimuler que la vieille routine cache encore à plus d'un prince la voie où il leur faudra entrer tôt ou tard, de bon gré ou de vive force; nous ne nous éblouissons pas davantage sur les dan-

gers qui menacent plusieurs empires. Mais ce que nous voyons clairement, avec tous ceux qui suivent le mouvement de la civilisation orientale, c'est le développement en quelque sorte fatal et spontané de l'idée nouvelle, et la nécessité où se trouvent les peuples et les rois de marcher ou de s'ensevelir.

Fermement devoués à la cause de l'émancipation des Orientaux, organe des sympathies de notre belle France pour leur développement moral et intellectuel, nous sommes heureux de prendre la plume toutes les fois qu'il se manifeste au milieu d'eux des éléments d'amélioration sociale et politique.

C'est donc avec bonheur que nous allons livrer à la publicité l'analyse du texte, encore inédit, de la constitution tunisienne, élaborée en 1858, mais définitivement rédigée, acceptée et promulgée en 1860, et, tout récemment, accompagnée par le bey actuel S. A. Sidi-Mohammed-Sadak des explications que son prédécesseur avait promises sur les principes du pacte fondamental qui sert de base à ladite constitution.

La constitution tunisienne, expliquée comme elle l'est, fait le plus grand honneur à l'esprit éminemment libéral du prince qui a juré de l'observer et de la maintenir. Elle est digne véritablement de captiver la confiance de l'Europe en faveur de la Tunisie, comme nous a permis d'en juger nous-même une excellente traduction française des documents arabes y relatifs dont nous allons donner un résumé dans nos colonnes.

La Tunisie, située aux confins orientaux de nos possessions algériennes, se trouve par cela même liée étroitement d'intérêt avec la France dans les conseils de laquelle elle a pu, depuis plus de trente ans, puiser ses meilleures inspirations. Le traité du 8 août 1830, conclu par les soins d'un diplomate intègre et éclairé, M. le comte Mathieu de Lesseps, père du représentant actuel du Bey à Paris, M. le baron Jules de Lesseps, inaugura une ère nouvelle de relations politiques et commerciales avec la France, et appela tout particulièrement notre attention sur la nécessité de resserrer, aussi fortement que possible,

les liens d'amitié qui nous unissaient à la Régence. Sûr de l'appui efficace de la France, son alliée naturelle, le gouvernement tunisien, naguère entravé dans ses bonnes intentions par l'état de vassalité dans lequel il se trouvait vis-à-vis de la Porte, reconquit bientôt la liberté d'action dont il avait besoin pour s'engager dans les voies de régénération qui lui étaient signalées, et rompant en visière avec le passé, se lança hardiment dans les réformes nécessaires à son émancipation.

Persuadé que nulle part il ne rencontrerait un concours plus généreux et plus complet que celui de la France, le gouvernement tunisien tourna de ce côté toutes ses espérances.

M. le baron Jules de Lesseps avait, par tradition de famille, un trop beau rôle à jouer dans les affaires de la Tunisie pour ne pas employer les moyens que des circonstances heureuses et une position exceptionnelle pouvaient lui offrir, de seconder activement près du gouvernement français, les vues civilisatrices et les intentions aussi nobles que généreuses du royaume dont il était l'agent à Paris. Cette mission à laquelle n'a jamais fait défaut le représentant du bey près la cour de France, a été, ces dernières années, favorisée, plus que jamais, par le concours aussi intelligent que hautement reconnu que M. Léon Roches, notre chargé d'affaires à Tunis, n'a jamais cessé de prêter au Bardo, toutes les fois qu'il a été fait appel à ses lumières personnelles, à sa profonde connaissance des hommes et des choses de la Barbarie et à son entier dévouement aux intérêts de la civilisation. Placé dans ces conditions favorables, le gouvernement tunisien songea à doter le pays d'une constitution libérale et large, sous l'égide de laquelle tous les intérêts seraient sauvegardés, et tous les projets utiles soutenus et encouragés.

Le premier texte de cette constitution, datée du 20 moharrem 1274 (28 juillet 1858), garantissait déjà aux populations tunisiennes : par le chapitre 1er, la liberté des cultes et l'égalité parfaite de tous devant la loi, sans distinction de race ni de religion ;

par le chapitre 2e, la liberté et la sûreté individuelles, et, comme conséquence, la conscription, portant abolition du principe de retenue indéfinie du soldat sous les drapeaux et de l'enrôlement arbitraire; par le chapitre 3e, la garantie des biens et propriétés de quelque nature qu'ils soient, et la liberté du travail; par le chapitre 4e, la garantie de l'honneur et de la sûreté individuelles.

Cette constitution était déjà très large pour une nation habituée pendant des siècles à subir toutes les conséquences du despotisme oriental et du caprice des princes; et telle qu'elle parut pour la première fois en 1858, elle surpassait déjà en libéralité tout ce qu'avaient concédé à leurs peuples, les gouvernements de la Turquie *d'Europe*, de l'Egypte et même de la Perse. Ce n'était cependant pas assez, et l'œuvre à laquelle devait glorieusement s'attacher le nom de Mohammed-el-Sadâk, ne pouvait s'arrêter au début dans la voie du progrès où s'était lancée elle-même la Tunisie. La constitution fournissait les bases d'un code, il fallait composer et promulguer ce code.

A son avénement au trône, le bey actuel confirma le pacte fondamental de son prédécesseur, et s'occupa avec activité de poursuivre les développements praticables que comportait la nouvelle constitution. Déjà les fondements de la législation politique et administrative du royaume tunisien ont été promulgués sous le titre de *Loi organique*. En voici un résumé d'après le document original qui est en notre pouvoir.

Le chapitre Ier règle l'ordre de succession dans la famille Husseinite en tout ce qui concerne les princes du sang. Le chapitre II traite des droits et des devoirs du chef de l'Etat. La sévérité du souverain envers lui-même est telle qu'il se déclare déchu de ses droits, du moment où il violerait volontairement les lois politiques du royaume, et se rend responsable de tous ses actes devant le Conseil suprême dans le cas où il viendrait à contrevenir aux lois.

Le chapitre III s'occupe de l'organisation des ministres,

du Conseil suprême et des tribunaux. Les titulaires pour ces différentes fonctions ont déjà été désignés dans le *Er-raïd-et-Tounssy*, Moniteur officiel de la Tunisie.

Le chapitre IV est consacré aux revenus du gouvernement. On y remarque notamment que la liste civile du bey a été réduite au chiffre déterminé de douze cent milles piastres tunisiennes, (840,000 fr.). Les dotations des princes et princesses du sang ont également été réglées d'une manière définitive.

Le chapitre V organise le service des ministres qui fonctionne déjà d'une manière régulière et satisfaisante. « Tous les rapports officiels entre le chef de l'État et les différents ministres, les Conseils et les tribunaux, ainsi que les actes émanés du chef de l'Etat et adressés à ces différents corps, auront lieu par écrit, car, en règle générale poursuit la loi organique, *il n'y a de preuve que la pièce écrite.* »

Les chapitres VI et VII instituent le Conseil suprême et règle ses attributions. Les fonctions de ses membres sont gratuites, « leurs services étant pour la patrie. » Le Conseil s'occupe de toutes les grandes questions qui intéressent le pays et touchent à l'observation rigoureuse de la constitution. L'examen du budget rentre également dans leurs fonctions.

Le chapitre VIII s'occupe de la connaissance et de la punition des crimes et délits des fonctionnaires publics.

Le chapitre IX est relatif au budget.

Les chapitres X et XI ont rapport au classement des fonctions et aux droits et devoirs des fonctionnaires du royaume.

Les chapitres XII et XIII garantissent, le premier, les droits des sujets tunisiens, et, le second, les droits des étrangers établis dans le royaume. Ces derniers seront comme par le passé soumis, dans leurs opérations industrielles, aux lois constitutionnelles du pays, et continueront à être, jusqu'à nouvel ordre, justiciables de leurs consuls pour leurs affaires commerciales entre Européens, mais seront jugés par un tribunal

mixte, institué avec le concours des puissances amies, dans leurs démêlés avec les indigènes. Le même chapitre renferme une restriction au pacte fondamental, relativement à la faculté de posséder des immeubles qui avait été accordée aux étrangers dans toute la Tunisie. Une ordonnance spéciale déterminera les localités où les Européens pourront posséder avec sûreté. Cette faculté sera susceptible de plus ou moins d'extension, à mesure que le pays acquerra plus de sécurité.

Cette loi organique est destinée à servir de base et de point de départ aux divers codes dont la composition a été ordonnée par le Bey Sidi-Sadâk, et qui s'achève en ce moment sous la direction de ces mêmes ministres.

Ces derniers, qui sont tous des personnages éclairés ayant visité l'Europe et même séjourné à Paris, ont à leur tête un homme d'État qui par son mérite incontestable, a su obtenir, pendant trois règnes consécutifs, la confiance du souverain de son pays, l'estime publique et une place d'honneur parmi les célébrités tunisiennes. A ces divers titres, on reconnaît aisément Sidi-Moustafa Kheznadar qui, depuis son voyage en France, s'est montré de plus en plus capable dans le maniement des affaires et qui s'est constamment efforcé d'appliquer à la Tunisie, en vue de son amélioration, dans les limites accessibles du possible actuel, nos systèmes administratifs qu'il a pu étudier et apprécier sur les lieux. Parmi les hommes d'élite, aimant le progrès, dont a su s'entourer Sidi-Mohammed-Sadak, nous citerons encore, à la suite du premier ministre, les généraux Khaïr-Eddin, Husseïn, qui savent interpréter avec autant d'habileté que de bonheur la pensée du gouvernement tunisien et concourir, chacun dans son administration respective, à l'œuvre civilisatrice du chef de l'État. Bien des améliorations sont dues aux généraux Si-Mohammed-Kheznadar, Si Rechid et Si-Osman qui figurent également avec distinction parmi les représentants des nouvelles idées, ainsi que bien d'autres non moins dignes de mention.

Tel est, en peu de lignes, le résumé de l'importante constitution qui introduit la Tunisie dans la grande famille des peuples civilisés et qui la place au premier rang des nations de l'orient moderne. Il lui reste certainement encore de nombreux progrès à réaliser; car il s'en faut terriblement que les sujets du bey soient aussi éclairés que le gouvernement qui les dirige; il s'en faut même beaucoup qu'ils en soient arrivés à comprendre toute la valeur des nouvelles institutions, et les conséquences qui en ressortent pour leur avenir.

On ne peut cependant s'empêcher de concevoir de grandes espérances pour le développement d'un État qui s'identifie si merveilleusement à l'Europe, et qui, sous l'égide protectrice de la France, si dignement représentée à Tunis par M. Léon Roches, l'un des plus ardents promoteurs du progrès en Afrique, s'engage d'une manière aussi franche et aussi généreuse dans la voie des réformes. Déjà l'institution de la presse vient de naître à Tunis, et bientôt les tribunaux, organisés à l'européenne, y fonctionneront journellement; au réseau télégraphique qui unit l'Algérie au Beylick, par la voie de Constantine, on s'occupe d'ajouter d'autres lignes; les grandes voies sont entretenues sur le pied de nos routes impériales, les promenades publiques sont plantées d'arbres; un arsenal ainsi qu'une école militaire sont en pleine activité; un phare, heureusement situé, rend les plus grands services à la navigation, et il n'y a pas jusqu'à l'aqueduc de Carthage, dont la restauration intelligente ne soit inscrite au nombre des travaux ordonnés par Sidi-Sadok, qui acquiert chaque jour de plus grands titres à la reconnaissance publique et à l'estime du monde civilisé.

***

ESQUISSE ETHNOGRAPHIQUE

DES MANGOUNES.

D'APRÈS DES DOCUMENTS RUSSES [1].

Les Mangounes [2] ou *Oltcha*, comme ils se désignent eux-mêmes, forment une branche de la grande famille Toungouse disséminée sur les rives du fleuve Amoûr, sur une étendue de plus de 3000 verstes [3]. Si l'on accepte la division de l'Amoûr, ainsi que le proposent quelques savants russes, en trois parties, savoir : l'Amoûr supérieur, l'Amoûr central et l'Amoûr inférieur [4], les Mangounes doivent être rapportés au bassin de l'Amoûr inférieur, où ils ont pour voisins à l'ouest les Ssamaghères et les Gholdes, à l'est les Ghiliakes, au midi les Orotchi et au nord les Negda ou Nichdales habitant près des rives de la rivière Amgoune. La connaissance de cette peuplade étant de très fraîche date, il n'est pas étonnant que les données statistiques manquent entièrement pour préciser le chiffre même approximatif de sa population. Ce que nous pouvons faire aujourd'hui c'est de tracer les limites de la contrée qu'occupent les Mangounes et qui seraient, à l'ouest, le village Nungue un peu au-delà de la rivière Gorine, et à l'est

[1] Lu à la Société d'Ethnographie.

[2] On fait dérivé ce nom du mot mandchou «Mangou», donné au fleuve Amoûr.

[3] La verste vaut 1,067 mètres.

[4] Sous le nom d'Amoûr supérieur, on comprend la partie du fleuve entre Oust-Strélka et le versant nord-ouest des monts Khin-Gan ; l'Amoûr central se prolongerait depuis les monts Khin-Gan jusqu'au confluent de l'Amoûr avec la rivière Gorine et l'Amoûr inférieur, depuis ce cours d'eau jusqu'à l'embouchure du fleuve.

le village Pulji, situé à 200 verstes de l'embouchure de l'Amoûr (rive droite), ou bien le village Uchtr (rive gauche). C'est donc environ entre le 51e et le 53e degrés de latitude nord et le 138e et le 140e degrés de longitude orientale de Greenwich que leur pays se trouverait enclavé.

De même que les autres riverains de l'Amoûr, les Mangounes s'occupent exclusivement de la chasse et de la pêche et possèdent des habitations doubles, c'est-à-dire des yourtes d'été et d'hiver, car l'été venu cette peuplade émigre sur les rives du fleuve et se retire dans les bois à l'approche de la froide saison. Cette même particularité se présente chez les Oroschones, les Manègres, etc. Nous avons dit que la chasse et la pêche constituent l'occupation favorite des Mangounes. Pourtant à mesure qu'on descend le fleuve, on remarque que la pêche devient l'occupation exclusive, tandis que la chasse est reléguée sur le second plan. Ce changement s'opère grâce à l'influence des Ghiliakes adonnés exclusivement à la pêche. Par contre, les Ssamaghères et les Gholdes, chasseurs passionnés, exercent de leur côté, mais au profit de la chasse, une influence non moins grande sur leurs voisins orientaux. Les Mangounes d'ailleurs sont en général portés, à ce qu'il paraît, à accepter l'influence étrangère, de quelque côté qu'elle vienne; aussi les Mandchoux Chinois leur ont-ils implanté leurs mœurs et leurs coutumes en même temps qu'ils leur ont apporté les productions de leur sol, leur costume, etc. Il semble que les Mangounes doivent être appelés à jouir avant leurs confrères de l'Amoûr des bienfaits de la civilisation. Ils en ont le goût et les tendances. Déjà ils sont plus avancés que les autres peuplades de l'Amoûr, dans l'art du forgeron, et ils ont l'instinct du beau développé jusqu'à un certain point, à en juger par le goût qui règne dans leurs ornements. D'ailleurs contrairement aux peuples nomades, toujours amateurs de couleurs criardes, les Mangounes recherchent l'harmonie des couleurs, ce qui forme un contraste assez remarquable avec la grossièreté que présentent encore aujourd'hui leurs mœurs.

Les Mangounes sont en général d'une taille moyenne ; quant aux traits du visage ils présentent le même type que les autres peuplades toungousses des rives de l'Amoûr : le nez épaté et les pommettes saillantes. Ils ont généralement les cheveux noirs qu'ils réunissent en une seule natte qui pend derrière la nuque. Les femmes se montrent pour la plupart en cheveux qu'elles partagent en deux nattes flottantes. Quelquefois elles les ramènent autour de la tête. Le costume d'été des Mangounes, des deux sexes, consiste en robes faites de peaux de poissons cousues [1]. Les robes des femmes sont plus longues et recouvertes d'arabesques en couleur découpées également de peaux de poissons et cousues avec de la soie de différentes couleurs. Elles sont en outre ornées de pièces de monnaie chinoise, de coquilles, etc.

Les peaux que l'on emploie pour cet usage sont celles de deux espèces de saumon nommées par les indigènes « soubo » et « pylinga ». Les objets confectionnés avec ces peaux sont solides et fort durables. Pourtant les Mandchoux sont parvenus à introduire parmi les Mangounes des robes faites en daba (cotonnade bleue ou blanche), bordées de drap et de ruban de soie. Leur emploi se généralise et tend à effacer l'ancien costume des indigènes. En hiver les Mangounes portent des pelisses faites en peaux de rennes, d'élans ou de chiens, le poil en dehors. Ils ont alors pour coiffure des bonnets en fourrure ayant le poil également tourné en dehors. Hommes et femmes, pendant la froide saison, emploient des mitaines en fourrure, des boas faits de queues d'écureuils et des oreillettes également en fourrure recouvertes de gracieux dessins. Pour chaussure on porte des bottines en peaux de renne (*otà*) avec des broderies en ligneul; la partie supérieure est faite de dabine (toile chinoise) et s'attache au pied à l'aide d'une

---

[1] De là le nom de *Jui-pkhi-dla-tsy* que leurs donnent les Chinois.

courroie. Ceux des Mangounes qui avoisinent les Ghiliakes ont adopté la chaussure faite en peaux de veau marin. Pour coiffure les hommes portent en été des chapeaux coniques faits en écorce de bouleau ornés de dessins en couleurs; on voit aussi des chapeaux chinois en feutre. Les femmes portent également des chapeaux en écorce, mais le plus souvent des bonnets en dabine bleue ornés de broderies.

Elles se suspendent aux oreilles des anneaux en fil d'argent avec des pendants en verroterie. Les hommes portent une ceinture très originale à laquelle ils fixent différents objets, savoir : un grand couteau à manche d'ivoire sculpté, renfermé dans un étui en fourrure; une pointe en fer pour nettoyer la pipe; un couteau recourbé servant à découper le poisson et renfermé dans un étui fait en peaux de poissons; une boîte à amadou ayant la forme d'une aumonière faite en peaux et ornée de broderies; un briquet; un couteau en ivoire (*tchoïfou*) servant à lisser les peaux de poissons et à défaire les nœuds; une autre boîte à amadou faite en peaux d'esturgeon et ornée de pièces de monnaie chinoise; un petit étui pour la pierre à aiguiser, et enfin un gracieux étui à aiguille en ivoire sculpté.

Les Mangounes portent au pouce de la main droite un large anneau; mais tandis que chez quelques-unes des peuplades toungousses de l'Amoûr, comme chez les Manègres [1], cela ne sert qu'à désigner que le porteur doit au gouvernement chinois le service militaire. Chez les Mangounes au contraire, l'anneau a un but d'utilité en facilitant à tendre la corde, attendu que les Mangounes n'emploient d'autre arme que l'arc dont ils savent se servir avec une grande habileté. Souvent sur cet anneau on passe plusieurs anneaux étroits en fer, avec des ornements en cuivre et en argent. On trouve

[1] Voyez notre mémoire sur les Manègres, dans le *Bulletin de la Société de géograph de Paris*, 1860; p. 00.

chez les Mangounes des lances employées pour chasser les ours et dont le bout est orné de dessins d'un grand fini, ce qui parle hautement en faveur de leur instinct artistique.

Malheureusement, les indigènes sont fort malpropres et adonnés à l'ivrognerie. Les liqueurs chinoises leur sont fournies par les Mandchoux. La nourriture consiste principalement en poisson frais ou séché. L'Amoûr leur en fournit en profusion et il suffit de jeter dans le fleuve des filets (fabriqués par les indigènes avec les fibres d'une espèce d'ortie, qui croît en grande quantité dans le pays, et qui ont une longueur de deux à trois sajènes [1]), pour les retirer aussitôt remplis d'une masse de poissons de différentes espèces. Au reste, l'énorme quantité de chiens que tiennent les Mangounes, et qui leur permettent de franchir pendant l'hiver des distances fort considérables, — ils poussent quelquefois jusqu'à l'île Sakhaline, — réclame de grands approvisionnements en poissons. Il y a même des voyageurs qui affirment que les Mangounes souvent en manquent, et que c'est pour suppléer à cet état de choses qu'ils se rendent à Sakhaline [2].

Les indigènes ne possèdent point de bétail et ne cultivent point la terre. D'ailleurs, le pays, très montagneux et très boisé, est peu propice aux travaux agricoles. Ceux des habitants qui s'occupent de la chasse échangent leur produit contre de la toile, du riz, du millet et autres menus objets fournis par les trafiquants Mandchoux. Les Mangounes, outre la zibeline, chassent aussi l'écureuil, le renard, la loutre, la martre, l'ours et un animal dont les indigènes parlent avec effroi, et que, d'après leurs descriptions, on suppose être le tigre. Dans leurs chasses, les Mangounes font preuve d'habileté et de beaucoup de courage, surtout dans leurs rencontres avec

[1] La sajène vaut 2m 15.
[2] M. Maak, *Poutéchéstrié nâ Amour*.



l'ours. — Dix à douze hommes se mettent en route, emportant de longues et solides courroies, ainsi que des chaînes avec des colliers. Une battue met l'animal sur pied. Le chasseur près duquel il débusque se précipite sur l'ours avec une adresse merveilleuse et le saisit par les oreilles, tandis que les autres chasseurs lui passent autour du cou un nœud coulant qu'on serre presque jusqu'à étouffer la bête. On la muselle ensuite, à l'aide d'une courroie et on lui met un collier auquel est fixée une chaîne qui passe par-dessous les pattes de devant. C'est dans cet état que le prisonnier est amené au village où on l'enferme dans une cage.

Les huttes d'hiver des Mangounes (*hakdo*) sont faites en bois et enduites ensuite d'une couche d'argile. Les fenêtres sont extrêmement larges, comme dans les *fousa* des Mandchoux; mais, en guise de papier qu'emploient ces derniers, elles sont fermées par une espèce de store, fait en peaux de poissons cousues. Chaque hutte sert d'habitation pour deux ou trois familles, qui se partagent le poêle dont les tuyaux font le tour de la chambre et où chaque membre a sa place marquée. Ce qui attire surtout l'attention du voyageur, c'est une grande table qui se trouve au milieu de la yourte, entre deux colonnes servant de support au toit et qui est destinée aux chiens que les habitants entretiennent en très grand nombre et qu'ils emploient comme moyen de locomotion pour le voyage. On les attelle ordinairement à de petits traîneaux appelés *nartes*.

Auprès des huttes, on voit des magasins construits sur quatre pieux, élevés de terre à la hauteur d'une sajène. Le toit est recouvert d'écorce d'arbres à feuilles aciculaires. Ces magasins servent quelquefois de huttes d'été. Dans ce cas, à la partie d'avant, on place un banc qui longe les murs, et au milieu, une caisse remplie d'argile qui fait l'office de foyer. Une ouverture est ménagée dans le toit pour faire sortir la fumée.

Dans chaque village, on voit de grands supports pour faire

sécher le poisson. A certaines époques de l'année, on en expose une énorme quantité qui se fait reconnaître de loin à la couleur rouge du poisson. Pour préserver en été le poisson ainsi exposé contre les attaques des oiseaux, on recouvre les supports avec des filets ou avec des branches de saule.

De même que les autres peuplades riveraines de l'Amoûr vouées au chamanisme, et qui portent un culte particulier à certains animaux, les Mangounes tiennent près de leurs habitations des aigles[1] enchaînés à de longues perches. On remarque également de nombreuses cages où sont enfermés des ours qui jouent un rôle important dans les réjouissances publiques des Mangounes, et que pour cela on nourrit avec soin. Dans l'intérieur des huttes, il arrive fréquemment de voir comme objet d'ornement, le museau, le crâne ou les oreilles de ces animaux. Il est à regretter que nous ne possédions pas jusqu'à présent de données précises sur le rôle que jouent les jours dans les croyances religieuses de cette peuplade. Il arrive qu'à la suite des fêtes, l'animal est immolé.

Les cages à ours, que l'on nomme *koré*, peuvent avoir quatre archines carrées et sont recouvertes avec des poutrelles espacées de manière à laisser pénétrer l'air. Aux quatre coins, on voit des mâts surmontés d'une touffe de copeaux ou de feuillets d'écorce de bouleau que les Chamanes emploient quelquefois pour coiffure, et qui, par conséquent, doivent avoir un sens symbolique. On nourrit l'ours avec du poisson et on le mène boire, en le retenant à l'aide d'une muselière.

Quant à la religion des Mangounes, ils sont voués au chamanisme. Leurs prêtres jouissent d'une considération toute spéciale et leurs tombeaux sont ornés de figures d'animaux sculptées ou dessinées. Comme il est d'usage de placer dans les tombeaux les objets ayant appartenu au défunt, on met

---

[1] De l'espèce *Aquila albicilla Aquila et pelagica.*

ordinairement dans les tombeaux des Chamans, parmi d'autres objets, le tambour de basque dont ils se servent pendant les cérémonies religieuses.

Les idoles des Mangounes paraissent quelquefois sur des poteaux grosssièrement sculptés et couverts de dessins représentant des hommes et des animaux de ressemblance problématique; quelquefois, de petites figurines ayant une couronne sur la tête. Plus on descend le fleuve et plus les idoles des indigènes deviennent nombreuses et variées. Mais, jusqu'à présent, la mythologie des riverains de l'Amoûr, qui semble être très compliquée, demeure une vraie *terra incognita* qui attend son Champollion.

C[t] DE SABIR.

LES MORMONS.

leurs mœurs, leurs coutumes,

PAR UN VOYAGEUR RÉCENT.

(VOYAGE AU PAYS DES MORMONS, par JULES RÉMY, Paris, Dentu, éditeur). 2 volumes grand in-8, avec planches.)

J'ai lu deux fois le livre de M. Rémy; il est probable que je le lirai une troisième, mais je crains fort de n'en donner ici qu'un compte-rendu très imparfait. Il y a tant de choses dans ce travail, il est si riche en observations de toutes sortes, en révélations de tout genre, en aperçus variés et en détails inconnus, qu'il est plus facile de le transcrire que de l'analyser.

C'est le 18 juillet 1855 que M. J. Rémy, déjà connu par de

longs voyages, partit de San-Francisco pour franchir la Sierra-Nevada et le dangereux désert qui le séparaient de la capitale des Mormons. M. Brenchley, son compagnon de route et son ami, un de ces Anglais intrépides que rien n'effraie et que rien n'arrête, devait l'accompagner dans le pays d'Utah. Ils se mirent en route, sans escorte, seuls avec eux-mêmes, forts de leur commune expérience, s'attendant à bien des fatigues, mais décidés à voir par eux-mêmes ce peuple étrange dont on a tant parlé et qu'on connaît si peu.

Je ne raconterai pas leurs misères, leurs embarras et leurs périls pendant les deux mois que dura le voyage. Tout cela veut être lu dans le livre de M. Rémy, auquel je renvoie les lecteurs de la *Revue*, persuadé qu'ils ne le regretteront pas. Après cinquante-huit jours de route, ils atteignaient enfin, le 25 septembre 1855, la ville sainte des Mormons, la nouvelle Jérusalem, la Sion Moderne, ou plus simplement *Great Salt Lake City*. « Nous y pénétrâmes, écrit l'auteur, en nous engageant dans une des rues principales où nous voyions, à droite ou à gauche, des jardins et des vergers, dont les arbres, surtout les pêchers, étaient chargés de fruits. Les habitants nous prirent pour le courrier qui fait le service mensuel de la poste, et nous dûmes à cette supposition de ne pas exciter la curiosité publique. Toutes les rues ont 40 mètres de largeur et courent du nord au sud et de l'est à l'ouest. Elles sont arrosées de chaque côté par des ruisseaux d'une eau limpide, ingénieusement amenée des montagnes voisines. Une double allée de saules arborescents (*cotton-wood*) orne chacun de ces ruisseaux. Les rues se coupent à angles droits pour former des carrés (*block*) de 202 mètres de côté. Chaque habitation, éloignée de la rue d'au moins vingt pieds, est entourée d'un terrain planté plus ou moins vaste. Cet arrangement outre qu'il donne un air champêtre à la cité, en augmente beaucoup la superficie; aussi n'a-t-elle pas moins de trois milles anglais de diamètre. Les maisons en grande majorité sont construites

d'adobes, d'une manière généralement simple, souvent élégante et toujours propre. Quelques-unes de ces habitations sont très grandes, entre autres celle de Brigham Young, qui ressemble à un palais. Cet édifice long de 30 mètres sur 12 de large est bâti de plusieurs espèces de pierres, parmi lesquelles se fait remarquer un superbe granit, amené des montagnes voisines à grand frais. Les longues ogives saillantes des fenêtres de l'étage supérieur donnent, au toît qu'elles découpent, l'apparence d'un diadême crénelé, et font de ce monument un modèle d'architecture mormone. Trente sultanes doivent habiter ce harem qui, bien loin d'être encore achevé, a déjà coûté 150,000 fr. au pontife mormon, dont, la fortune personnelle, résultat de ses heureuses spéculations, dépasse, dit-on, deux millions de francs. La maison qu'habite actuellement Brigham Young avec ses dix-sept femmes, est située à côté de ce palais et le toît en est surmonté d'une ruche d'abeilles, emblême de l'industrie et de l'innocenee des habitants de la nouvelle Jérusalem. »

Il fut donné à M. Rémy et M. Brenchley d'être reçus peu de jours après, en audience particulière, par le chef de cette singulière théocratie, qui s'attribue, avec plus de bonne foi qu'on ne le croirait au premier abord, le privilége d'une révélation supérieure à la révélation mosaïque et chrétienne. C'est un homme qui peut avoir aujourd'hui soixante ans, blond, de taille moyenne, d'un embonpoint qui va jusqu'à l'obésité. Il a les traits réguliers, le front large, les yeux vifs, les lèvres souriantes. Sa physionomie est celle d'un honnête fermier et rien dans ses manières ne révèle l'homme bien né. D'une intelligence supérieure, quoique presque entièrement dépourvu d'instruction, Brigham a donné des preuves d'un talent remarquable et d'une habileté profonde, en combinant les éléments hétérogènes dont se compose son peuple. J'ai indiqué tout à l'heure le nombre de ses femmes : on ignore celui de ses enfants. Au printemps de 1854, il lui en était né neuf dans la

même semaine. Comme président de l'Église, Brigham réunit entre ses mains plus de pouvoirs qu'aucun potentat du monde. Il est le maître absolu, l'âme toute puissante de cette société naissante qui ne comptait que trente adeptes en 1830, et qui aujourd'hui ne peut être évaluée à moins de 186,000 individus, dont 80,000 agglomérés sur le territoire d'Utah.

Ce n'est pas ici le lieu d'en retracer les obscurs débuts et les progrès à peine croyables. Je ne dirai ni les persécutions, le plus souvent injustes, dont elle fut l'objet pendant longues années, ni les migrations successives qui la conduisirent de la plaine de Carson dans le Missouri, du Missouri à Nauvoo, et de Nauvoo sur le versant occidental des montagnes Rocheuses. Il faut le lire dans les deux curieux volumes de M. Rémy, si l'on veut se rendre compte de ce que peut une foi aveugle dans les doctrines les moins conformes à la raison humaine. C'est cette foi ardente et inexplicable, mais qu'on èst bien obligé d'admettre comme un fait, qui caractérise le peuple mormon. L'autéur nous en cite de curieux exemples, et entre autres celui d'un jeune homme du Havre, nommé Eugène Henriot : « Quoiqu'il y ait au lac Salé, nous dit-il, plusieurs autres Français et même deux Françaises, c'est le seul compatriote que j'aie eu le bonheur ou le malheur d'y rencontrer. Henriot ne paraissait pas avoir plus de vingt ans. Il était arrivé depuis deux ans seulement et il s'était marié tout récemment à une anglaise qui le chérissait et redoutait beaucoup le moment où il plairait au prophète de faire partager son bonheur conjugal à d'autres épouses. Henriot avait reçu quelque éducation. Il s'exprimait également bien en anglais et en français. On ne pouvait se défendre d'admettre en lui un caractère franc et loyal, en même temps qu'un esprit de conduite rare à son âge. Nous n'avions jamais vu une foi aussi ardente que la sienne; c'était une foi à transporter les montagnes. Il prétendait que quiconque étudie sérieusement la doctrine de Joseph Smith, doit infailliblement se convaincre de son autorité divine et

l'embrasser; il nous raconta l'histoire de sa conversion. Son récit, qui dura trois heures, était semé de visions, de révélations et de miracles qui nous firent un plaisir extrême à entendre. Il ressemblait d'ailleurs pour le fonds, à tous ceux que les saints nous firent de leurs conversions. »

Les inquiétudes de madame Henriot me conduisent à m'occuper brièvement de la doctrine la plus curieuse et la plus piquante du mormonisme : je veux parler de la polygamie. Elle ne s'introduisit qu'assez tard dans les mœurs du peuple de Joseph Smith. Quoique le prophète la pratiquât lui-même vers 1843, elle date seulement de 1852, comme institution régulière. Il est hors de doute que le désir de propager rapidement le nombre de ses adhérents, bien plus que la recherche de plaisirs grossiers, décida Brigham Young à promulguer le nouveau dogme. On se tromperait toutefois si l'on croyait cet usage général en Utah, car, d'après les recensements de 1858, les maris polygames n'excédaient pas le chiffre de 3,617, mais si restreint qu'il soit, il semble être allé directement contre son but. Ainsi il y a chez les Mormons beaucoup plus de naissances de filles que de garçons, résultat opposé à ce qu'on observe dans tous les pays où se pratique la monogamie et parfaitement conforme à ce qu'on a remarqué chez les polygames musulmans. Il faut noter aussi que malgré la salubrité du climat, la mortalité des enfants est plus grande parmi les colons du Lac-Salé que dans beaucoup de parties de l'Amérique relativement moins saines. Brigham Young n'a guère plus de trente enfants vivants et plusieurs de ses femmes sont stériles. Il ne reste aujourd'hui qu'un seul descendant de Joseph Smith.

M. Rémy met également en évidence, avec beaucoup de force et de clarté, l'humiliante et douloureuse condition que fait aux femmes la pratique de la polygamie. Je ne cite pas d'exemples; on en trouvera de navrants dans son livre. Cependant, telle est la puissance du fanatisme et de l'éducation, que

la plupart s'y sont facilement résignées. Habituées dès l'enfance à considérer cet usage comme étant d'institution divine, elles en arrivent à supporter avec patience, quelques-unes même à rechercher avec joie, les désenchantements et les amertumes d'un partage. On a vu la femme unique d'un homme riche, poussée par le désir d'augmenter la gloire éternelle de son mari, se donner mille peines pour s'associer une rivale et pleurer sincèrement de l'insuccès de ses efforts. M. Rémy nous rapporte avec détails une très curieuse conversation qu'il eut avec une Mormone, femme distinguée parmi les siens, et qui l'eût été à Londres ou à Paris, comme à Great-Salt-Lake-City. Par un singulier renversement de toutes choses, elle défendait devant lui, avec un esprit infini et une conviction profonde, la thèse qui devait le plus répugner à la délicatesse de ses sentiments. Invoquant tout à la fois le témoignage de la Bible et de l'Évangile, elle soutenait qu'Abraham, Jacob, David, les apôtres eux-mêmes, avaient été polygames ou manifestement favorables à la polygamie; elle cherchait à prouver, par des arguments que je ne reproduirai pas ici, que l'institution mormone tendait manifestement à la chasteté des femmes, à la bonne constitution morale et physique des enfants. J'ai indiqué le contraire, mais cette conversation n'en est pas moins une des choses les plus frappantes, les plus intéressantes et des plus caractéristiques du travail de M. Rémy.

C'est d'ailleurs une justice à rendre aux Mormones qu'on les a beaucoup calomniées. Le témoignage de M. Rémy, dont l'impartialité ne peut faire pour nous l'objet d'aucun doute, car il dit le bien comme le mal, mérite assurément d'être cité. Il n'hésite pas à déclarer qu'après dix ans de voyages sur presque tous les points du globe, peu de sociétés lui ont paru plus irréprochables, au point de vue de la moralité des femmes. « Assurément, nous n'avons pas la présomption de croire que notre jugement soit infaillible; nous ne prétendons pas, non plus, avoir été à même de pénétrer jusqu'au fond de la polyga-

mie ; nous donnons simplement, froidement, sans peur, sans flatterie, sans passion, sans préjugés, le résumé des impressions que nous avons rapportées du pays où nous sommes allés observer ce peuple étrange. Mais, si ce n'était l'état moral des enfants qui semble un signe fâcheux, nous répéterions sans crainte que nous n'avons vu nulle part de société où l'ordre, les bonnes mœurs, la décence publique, frappent plus les yeux que chez les Mormons. Aucun fait d'immoralité n'est venu à notre connaissance, et les Gentils, que nous fréquentions, n'ont pu, malgré leur désir, nous en signaler un seul. Si nous sommes loin d'approuver et de partager la doctrine des Mormons, nous n'en croyons pas moins que leurs femmes sont d'une pureté incontestable. La prostitution, ce hideux cancer qui ronge les autres sociétés, est inconnue en Utah. L'adultère, que la civilisation n'a point assez flétri, est si rare chez les Mormons qu'on peut dire qu'il n'y existe pas ; et il y a plus de justice à en attribuer l'absence à la vertu des femmes qu'à la peine de mort qui punit les coupables. Que l'on ne croie pas non plus que ces honteux désordres ne sont ignorés que parce que la polygamie donnerait à chacun plusieurs épouses : beaucoup de saints n'ont qu'une femme, et beaucoup aussi n'en ont pas. Nous admettrons donc que les femmes de l'Utah sont dignes de notre estime et qu'elles valent infiniment mieux que la doctrine barbare que leur a fait embrasser une foi malheureuse dans l'imposture de Joseph Smith. »

Ce qui est vrai des femmes l'est aussi des hommes. Tout en condamnant hautement de funestes aberrations, le lecteur impartial sera bien obligé de reconnaître, le livre de M. Rémy à la main, que les Mormons sont le peuple le plus laborieux de la terre, et que, de tous les hardis pionniers qui défrichent encore l'Amérique, il n'en est pas qui puissent rivaliser avec eux d'ordre, d'activité et d'énergie. Il y a certainement en Utah moins de désordres, moins de cas d'ivrognerie, moins

de crimes de toutes sortes qu'en aucun lieu du monde. La persécution les a rendus forts; ruinés dix fois, ils se sont relevés dix fois, toujours confiants, toujours persévérants, toujours calmes. Des haines implacables ont appelé sur leurs têtes plus de calamités qu'il n'en fallait pour étouffer à son berceau une secte méprisée et proscrite; on a égorgé leurs prêtres, pillé leurs établissements, incendié leurs demeures; ils sont allés plus loin, et d'étapes en étapes, grandissant toujours, ils ont atteint le désert qu'ils fertilisent et qu'ils fécondent.

J'ai cherché à donner une idée de la remarquable étude de M. Rémy, mais je ne me dissimule pas combien je suis resté au-dessous de ma tâche. Je m'en consolerais, toutefois, si ce rapide aperçu pouvait inspirer le désir de remonter aux sources et de lire, avec toute l'attention qu'il mérite, le *Voyage au pays des Mormons*. Je n'en connais pas de plus attachant. Ce serait du roman, si ce n'était pas de l'histoire.

CHARLES GAY.

APOLOGUES INDIENS.

LE RELIGIEUX ET SA VERMINE

(Du choix des amis[1].)

Traduit sur une ancienne version chinoise.)

Il y avait un religieux qui se livrait à la méditation. Il vivait seul au milieu d'une forêt, et était constamment tourmenté par la vermine. Un jour, il prit un pou et fit cette convention :

[1] *Yu-lin*, liv. 91, fab. 9.

« Quand je serai en méditation, il faut que vous vous cachiez et restiez tranquille. »

Le pou obéit à cet ordre.

Quelque temps après, une puce ([1]) s'approcha du pou et lui dit : « Comment faites-vous pour être gros et brillant de santé?

— « Le maître à qui je suis attaché, répondit le pou, se livre constamment à la méditation, et m'a appris à manger et à boire dans les règles. Voilà pourquoi mon corps est gras et luisant de santé.

— « Moi, aussi dit la puce, je désire adopter le même régime.

— « Vous pouvez, lui dit le pou, suivre votre fantaisie. »

Dans ce moment, le religieux se livra à la méditation. La puce sentant l'odeur du sang et de la chair, se mit aussitôt à boire et à manger. Mais le religieux, incommodé par ses piqûres ôta son vêtement, le jeta dans le feu et le brûla.

(Extrait de *Ta-fang-pien-fo-pao-yen-king*, liv. IV.)

LE PETIT OISEAU ET LE GRAND ARBRE *DJAMBOU*

(De la manifestation de la vertu [2].)

Il y avait jadis un petit oiseau qui portait dans son cœur (*sic*) du diamant (*Vadjra*). Il habitait, au bord de la mer sur le sommet d'un grand *Djambou*. Or cet arbre, qui était haut de quatre mille li (400 lieues-*sic*) ne faisait que trembler et s'agiter, sans pouvoir rester tranquille. L'esprit de l'arbre l'interrogea et lui

---

[1] Il y a en chinois « une puce de terre, » pour plus de vraisemblance, je me suis contenté de mettre « une puce. »

[2] *Yu-king*, liv. 84, p. 21.

dit : « Pourquoi votre seigneurie tremble-t-elle et ne peut-elle rester en repos?

— « Un petit oiseau, répondit l'arbre, demeure sur mon sommet; voilà pourquoi, je ne puis rester tranquille.

— « Le grand oiseau aux ailes d'or (*Garouda*), reprit l'esprit, repose souvent sur votre sommet; pourquoi alors n'éprouvez-vous aucune agitation? Et comment se fait-il qu'un petit oiseau, qui demeure sur votre sommet, vous fasse remuer ed trembler?

— « Bien qu'il soit petit, répartit l'arbre, son corps recèle de diamant que je n'ai pas la force de supporter. Voilà pourquoi je tremble et je m'agite. »

(Extrait de *Sieon-hing-tao-ti-king*.)

L'HOMME DONT LA VERTU SUCCOMBE DEVANT UNE FEMME LAIDE.

(De ceux qui ne savent point persister dans leur résolution.)
Yu-lin, liv. 68, fol. 11.

Il y avait un homme qui ne s'était pas encore affranchi des désirs des sens. Un jour, il aperçut dans un bois désert le Trésor des femmes. C'était une personne belle et bien faite, et digne d'inspirer l'amour. Quoiqu'il l'eût examinée avec attention de la tête aux pieds, il put maîtriser son cœur et ne point s'abandonner à la volupté. Quelque temps après, dans un autre lieu, il rencontra une femme laide et difforme, d'un air commun et abject. Au lieu de la fuir avec dégoût, il en devint éperdument amoureux et s'abandonna à la volupté.

Extrait de Po-lo-mi-to-king, en sanscrit : *Pardjnà pâramitâ soûtra, liv.* 591.)

Traduit du chinois
par STANISLAS JULIEN, de l'Institut.

VIKRAMORVAÇI

OU

LA NYMPHE OURVAÇI

devenue le prix de la valeur

DRAME INDIEN TRADUIT DU SANSCRIT [1].

ACTE CINQUIÈME.

Mânavaka entre, l'air joyeux.

MANAVAKA. Ah ! quel bonheur ! Après s'être pendant longtemps réjoui dans les bosquets délicieux de la forêt de Nandana, en compagnie d'Ourvaçî, le roi est revenu à la ville. Maintenant, comme c'est son devoir, il gouverne et gagne l'affection de ses nombreux sujets. S'il n'était pas sans héritier, rien ne troublerait son bonheur. C'est aujourd'hui un des grands jours de la lune, aussi a-t-il fait ses ablutions avec la reine dans les eaux saintes du Gange et de la Yamounâ. Il est maintenant rentré dans le palais. Je vais aller près de lui pendant qu'il s'occupe à se parer et à parfumer son corps [1].

Derrière la scène.

Quel malheur, quel malheur ! cette pierre précieuse, brillante, destinée par le roi, alors qu'il était privé de la nymphe, à être le joyau de son diadème, a été emportée et avalée par un vautour, qui l'a prise pour de la chair, après avoir soulevé la feuille de palmier qui la recouvrait.

MANAVAKA, *après avoir écouté*. C'est vraiment bien mal-

[1] Le texte suivi par M. Bollensen donne ici : Je vais partager fraternellement avec lui les guirlandes et les parfums, etc.

heureux ! car ce joyau du diadème, appelé le joyau de la réunion, était grandement estimé par mon ami. C'est pour cela, sans doute, qu'il s'est levé de son siége sans que sa toilette soit achevée. Je vais me rendre auprès de lui.

Il sort. — Fin du prologue.

Entrent le Roi, Mânavaka, le Chambellan Rêtchaka et la suite.

Le Roi. Rêtchaka, Rêtchaka, où est ce voleur ailé qui, emportant sa propre perte, a commis son premier vol dans la maison même du garde.

Un montagnard. Il s'enfuit, colorant le ciel, pour ainsi dire, avec le joyau suspendu par un fil au bout de son bec.

Le Roi. Je le vois ; il s'éloigne, dans sa course rapide, portant le joyau suspendu à son bec par un fil d'or. La couleur (du joyau) trace une ligne pareille à celle d'un brandon qu'on agite en cercle. Parle, que faut-il faire maintenant ?

Manavaka. Point de pitié ici ; le coupable doit être puni.

Le Roi. C'est bien parlé. Un arc, un arc !

La suite. Votre Majesté va être obéie.

Ils sortent.

Le Roi. On ne voit donc pas le misérable oiseau ?

Manavaka. Par ici, par ici, du côté du sud, a pris son vol le coupable.

Le Roi, *l'ayant vu.* Cet oiseau, avec le joyau qui répand sa lumière pareille à un bouquet de fleurs d'açôka[1], suspend, pour ainsi dire, un pendant d'oreille dans l'air qu'il traverse.

Une (femme) yavanî, *entrant evec un arc à la main.* Seigneur, voici un arc avec des flèches.

Le Roi. A quoi bon un arc, maintenant que le vautour est hors de la portée des flèches ? quand le plus précieux des joyaux, emporté par l'oiseau, brille, comme pendant la nuit la planète Mars, au milieu des nuages épais qu'elle perce.

---

[1] Jonesia asoka.

Noble Tâlavya !

Le Chambellan. Qu'ordonne Votre Majesté ?

Le Roi. Qu'on dise de ma part aux habitants de la ville que le misérable oiseau doit être recherché sur l'arbre où l demeure le soir.

Le Chambellan. Votre Majesté va être obéie.

Il sort.

Manavaka. Que Votre Majesté ait maintenant l'esprit en repos ; en quelque endroit qu'il aille, ce voleur de pierres précieuses n'évitera pas votre sentence.

Ils s'asseyent tous les deux.

Le Roi. Ami, ce n'est pas pour sa valeur propre que je recherche ce joyau, enlevé par un oiseau, (mais) parce qu'il a été la cause de ma réunion avec ma bien-aimée.

Le Chambellan, *entrant*. Victoire, victoire au roi !

L'oiseau coupable, le corps transpercé par votre colère changée en flèche, est tombé du haut des airs, le misérable, avec le joyau du diadème.

Tous témoignent leur étonnement.

Le Chambellan. Le joyau est lavé ; à qui faut-il le donner?

Le Roi. Va, et fais-le mettre dans la cassette du trésor.

Le Montagnard. Le roi va être obéi.

Il prend le joyau et sort.

Le Roi, *à Tâlavya.* Ami, sais-tu à qui est cette flèche ?

Le Chambellan. Elle semble marquée d'un nom, mais ma vue est incapable de distinguer les lettres.

Le Roi. Approche cette flèche, pour que je l'examine.

Manavaka. Qu'est-ce que votre Seigneurie examine ?

Le Roi. Écoute donc le nom de celui qui a frappé (l'oiseau).

Manavaka. Je suis attentif.

Le Roi *lit :* Cette flèche est celle du jeune archer Ayous, fils de Pouroûravas, né d'Ourvaçî, le destructeur des ennemis.

Manavaka. Quel bonheur ! Votre Majesté a un héritier !

Le Roi. Comment cela se fait-il, ami ? Excepté pendant le sacrifice de la forêt de Nâimicha, j'ai toujours été avec Ourvaçî, et jamais elle n'a présenté les signes annonçant qu'une femme va devenir mère. D'où vient donc cet enfant ? Pourtant son corps a, pendant quelques jours (laissé paraître un peu de fatigue) ; le bout de son sein s'était bruni, son frais visage était devenu pâle comme la fleur lavalî, son bracelet était trop large (pour son bras amaigri).

Manavaka. Que Votre Majesté ne s'imagine pas qu'Ourvaçî est de la nature d'une femme ; les actions des dieux sont cachées par leur puissance.

Le Roi. Eh bien ! qu'il en soit comme tu l'as dit, qu'avait-elle besoin ici de s'envelopper de mystère ?

Manavaka. Elle se disait : Le roi ne m'abandonnera-t-il pas comme une vieille.

Le Roi. Assez de plaisanteries. Réfléchis.

Manavaka. Qui pénètrera les secrets du destin ?

Le Chambellan, *entrant*. Victoire ! victoire au roi !

Voici une femme ascète de la famille de Bhrigou, qui a amené un jeune homme de l'ermitage de Tchyavana et désire voir le roi.

Le Roi. Faites-les, sans retard, entrer tous les deux.

Le Chambellan étant sorti, rentre en amenant le jeune homme accompagné de la femme ascète.

Manavaka. C'est bien là le jeune Kchattriya dont la flèche, qui porte son nom, a frappé le vautour pris pour but ; il vous imite de beaucoup de manières.

Le Roi. Oui, c'est cela. Ma vue se couvre de larmes en s'arrêtant sur lui ; mon cœur est plein de tendresse et mon esprit se calme. Je désire l'embrasser longuement avec amour entre mes bras frémissants, laissant de côté la gravité que m'impose mon rang.

Après qu'elle s'est approchée,

Madame, je vous salue.

La femme ascète. Que le roi protége le descendant de la lune.

A part.

Sans avoir été averti, le saint roi a reconnu son propre fils légitlme.

Haut.

Mon fils, salue ton père.

Le jeune homme, joignant les mains, salue son père, qui a les yeux remplis de larmes.

LE ROI. Mon fils, puisse-tu vivre longtemps !

LE JEUNE HOMME, *frémissant au contact de son père, à part.* Si rien qu'à entendre dire : « Celui-ci est mon père et je suis son fils, » naît une telle tendresse, quel doit être pour leurs parents l'amour de ceux qui ont été élevés dans leur giron ?

LE ROI. Bienheureuse, quelle est la cause de votre venue?

LA FEMME ASCÈTE. Que le grand roi écoute. Ce jeune homme, puisse-t-il vivre longtemps ! a été, aussitôt sa naissance, déposé entre mes mains par Ourvaçî, qui avait trouvé quelque raison pour cela. Comme c'est l'usage pour un Kchattriya de bonne famille, les cérémonies qui ont lieu à la naissance et le reste ont été toutes accomplies pour lui par Tchyavana. Maintenant qu'il a acquis la science, on l'instruit à se servir de l'arc.

LE ROI. Certes, il est devenu habile !

LA FEMME ASCÈTE. Aujourd'hui, il a enfreint la règle de l'ermitage en allant, avec les fils des solitaires, chercher des fleurs, des fruits, du bois à brûler et de l'herbe kouça.

MANAVAKA. Comment cela ?

LA FEMME ASCÈTE. Un vautour, qui avait pris de la chair et s'était perché sur le sommet d'un arbre de l'ermitage, a été pris pour but de sa flèche.

LE ROI. Puis après ?

LA FEMME ASCÈTE. Alors, j'ai reçu du bienheureux Tchyavana, aussitôt qu'il a eu appris cette nouvelle, l'ordre que voici : « Remets ton dépôt entre les mains d'Ourvaçî. » Voilà pourquoi je désire la voir.

LE ROI. Madame, prenez un siége.

Tous deux s'asseyent sur des siéges apportés par des domestiques.

Respectable Tâlavya, qu'on avertisse Ourvaçî.

Le Chambellan s'incline et sort.

LE ROI. Viens, viens, mon enfant. Le contact d'un fils réjouit tous les membres. Réjouis-moi donc en t'approchant, comme les rayons de la lune réjouissent la pierre qu'ils produisent[1].

LA FEMME ASCÈTE. Mon enfant, saluez votre père.

Le jeune homme s'approche du Roi.

LE ROI, *l'embrassant.* Mon fils, salue mon bon ami le brâhmane.

MANAVAKA. Pourquoi me craint-il ainsi? Autour de l'ermitage, il a pourtant vu bien des singes rassemblés.

LE JEUNE HOMME, *souriant.* Seigneur, je vous salue.

MANAVAKA. Soyez heureux et réussissez en toutes choses!

Entre Ourvaçî et le Chambellan.

LE CHAMBELLAN. Par ici, par ici, Madame.

OURVAÇÎ, *entrant et regardant.* Quel est ce jeune homme assis sur un tabouret doré et dont le roi caresse la chevelure?

Voyant l'ascète.

Quelle chose merveilleuse! c'est mon fils Ayous, accompagné de Satyavatî. Comme il a grandi!

LE ROI, *ayant regardé.* Mon enfant, voici ta mère qui arrive, absorbée par la contemplation de ton visage; l'écharpe qui couvre son sein s'est brisée par l'explosion de sa tendresse.

LA FEMME ASCÈTE. Mon enfant, viens, approche-toi de ta mère.

En parlant ainsi, elle s'approche d'Ourvaçî avec le jeune homme.

OURVAÇÎ. Sainte femme, je salue vos pieds.

---

[1] Tchandrakânta, pierre fabuleuse, qu'on croit formée de la congélation des rayons de la lune. Il faut peut-être entendre une espèce de cristal.

LA FEMME ASCÈTE. Ma fille, soyez toujours estimée par votre époux.

LE JEUNE HOMME. Madame, je vous salue.

OURVAÇÎ. Mon fils, conservez les bonnes grâces de votre père.

Se tournant vers le Roi.

Que le grand Roi soit toujours victorieux !

LE ROI. Celle qui a un fils est la bien-venue. Asseyez-vous ici.

OURVAÇÎ. Seigneurs, asseyez-vous.

Tous s'asseyent.

LA FEMME ASCÈTE. Ma fille, aujourd'hui qu'il a acquis de la science et qu'il peut porter les armes et la cuirasse, je remets entre vos mains, et en présence du Roi, l'enfant que vous m'aviez confié. Je désire maintenant me retirer, car la règle de l'ermitage n'est pas observée.

OURVAÇÎ. Comme vous voudrez ; mais je suis fâchée de cette prompte séparation, quand il y a si longtemps que je ne vous ai vue ; pour ne pas vous détourner de la règle, partez, Madame, mais au revoir !

LE ROI. Sainte femme, vous transmettrez mes salutations à Tchyavana.

LA FEMME ASCÈTE. Il en sera ainsi.

LE JEUNE HOMME. Madame, il est donc vrai que vous partez ? Voulez-vous m'emmener d'ici ?

LE ROI. Les devoirs de la première période de la vie ont été accomplis par toi ; il est temps d'entrer dans la seconde[1].

LA FEMME ASCÈTE. Mon enfant, conformez-vous au désir de votre père.

LE JEUNE HOMME. S'il en est ainsi, envoyez-moi le paon

---

[1] Les livres religieux de l'Inde partagent la vie en quatre parties. La première est consacrée à l'étude des livres sacrés ; la seconde est celle où l'homme se marie pour devenir maître de maison ; la troisième est celle de l'anachorète vivant au milieu des bois ; et, enfin, la quatrième, celle du religieux mendiant.

au col bleu, dont la queue s'est développée, qui dormait sur mes genoux et aimait à se laisser caresser par moi.

La femme ascète. C'est ce que je ferai.

Ourvaçî. Sainte femme, je salue vos pieds.

Le Roi. Madame, je m'incline devant vous.

La femme ascète. Bonheur à vous tous !

Elle sort.

Le Roi. Belle Ourvaçî, je suis aujourd'hui le plus heureux des pères, en voyant ce fils excellent que je vous dois; comme Pourandara (Indra) est fier de Djayanta, le fils qu'il a eu de Pâulômî.

Manavaka. Bien. Cependant, madame que voici a, en ce moment, le visage couvert de pleurs.

Le Roi. Pourquoi, belle Ourvaçî, êtes-vous éplorée, quand ma joie éclate en voyant ma race bien établie ? Pourquoi, avec les larmes qui tombent sur votre sein, y mettre ainsi comme un second collier de perles ?

Ourvaçî. Que le grand roi écoute : j'ai d'abord été remplie de joie à la vue de mon fils ; mais, tout à l'heure, quand j'ai entendu le nom du grand Indra, mon cœur s'est rappelé le terme qu'il a fixé.

Le Roi. Parlez.

Ourvaçî. Que le grand roi écoute : Autrefois, quand mon cœur fut pris par le grand roi, et que la malédiction de mon maître m'eut troublée, je fus envoyée sur la terre par le grand Indra qui fixa une époque...

Le Roi. Parlez, qu'est-ce donc ?

Ourvaçî. « Quand mon cher ami le saint Roi verra la figure du fils qui naîtra de toi, alors tu devras revenir auprès de moi. » Telles furent ses paroles. Effrayée alors d'une séparation d'avec le grand roi et pour rester longtemps unie à lui, mon fils a été, par moi-même, déposé entre les mains de la vénérable Satyavatî, dans l'ermitage du bienheureux Tchyavana Aujourd'hui que le prince, doué d'une longue



vie, est devenu capable d'être utile à son père, à quoi sert-il que je reste avec le grand roi ?

Le Roi se trouve mal.

TOUS. Ah ! que le grand roi reprenne courage !

LE CHAMBELLAN. Que le grand roi reprenne courage !

MANAVAKA. Au secours ! au secours !

LE ROI, *revenant à lui.* Étrange contradiction de la destinée ! quand je suis rempli de joie en obtenant un fils, je suis menacé d'être soudainement séparé de toi. Ainsi l'arbre brûlé par la chaleur et qui vient à peine d'être rafraîchi par la pluie des premiers nuages, tombe frappé par le feu de l'éclair !

MANAVAKA. Ce bonheur, j'imagine, sera suivi de quelque malheur étrange. Mais le roi des dieux lui-même peut être apaisé.

OURVAÇÎ. Ah ! je suis frappée (au cœur), infortunée que je suis ! Parce que je dois remonter au ciel, aussitôt que j'ai retrouvé mon fils dont l'éducation est achevée, le grand roi croira que je suis toute préparée à me séparer de lui, à présent que tout est accompli.

LE ROI. Non, non, ne me parle pas ainsi, ô toi qui es belle ! Le pouvoir suprême, qui est plus fort que nos propres désirs, ne peut rendre la séparation facile, (mais) obéis à l'ordre du maître. Pour moi, après avoir remis à ton fils le pouvoir royal, j'irai me réfugier dans les bois fréquentés par la foule des gazelles.

LE JEUNE PRINCE. Que mon père ne remette pas à un autre le fardeau porté par un grand roi[1].

LE ROI. Mon fils, ne parle pas ainsi. L'éléphant de bonne race soumet les autres, même quand il est jeune. Le poison subtil du jeune serpent a une puissance extrême ; un roi,

---

[1] Le texte : Le père ne veut pas atteler cet autre joug supporté par un grand taureau.

quoique jeune, suffit pour gouverner la terre, car ce n'est pas l'âge, mais la race, qui donne à la vertu la force d'accomplir son devoir[1].

Respectable Tâlavya !

Le Chambellan. Que le roi ordonne !

Le Roi. Dites de ma part au ministre Parvata qu'on apporte ce qu'il faut pour couronner le jeune prince.

Le Chambellan s'éloigne, l'air chagrin.

Tous font le mouvement de quelqu'un dont l'œil est ébloui.

Le Roi, *regardant le ciel.* D'où vient cet éclair soudain ?

Apercevant le Sage.

Ah ! c'est le bienheureux Nârada.

Le voici qui paraît, ayant pour ornement sa chevelure nattée, colorée de jaune, comme la pierre de touche par l'or. Il porte le cordon brahmanique sans tache, pareil à un doigt de la lune. Resplendissant de jeunesse, il ressemble à un rameau d'or, à kalpa l'arbre (divin) en mouvement et couvert d'une multitude de fruits faits avec des perles.

Vite, un présent, un présent !

Ourvaçî. Voilà un présent pour le bienheureux.

Narada, *entrant.* Que le protecteur de la terre soit victorieux !

Le Roi. Bienheureux, je vous salue.

Ourvaçî. Je m'incline devant vous.

Narada. Que l'époux et l'épouse ne soient jamais séparés !

Le Roi, *se penchant du côté d'Ourvaçî.* Puisse-t-il en être ainsi !

Haut.

Le fils d'Ourvaçî vous salue.

Narada. Puisse-t-il vivre longtemps !

---

[1] Comparez, dans Corneille. :

« ..... Chez les âmes bien nées,
« La valeur n'attend pas le nombre des années. »

LE ROI. Prenez ce siége.

Tous s'asseyent.

LE ROI, *avec respect*. Quelle est la cause de votre venue ?

NARADA. O Roi, écoutez l'ordre du grand Indra !

LE ROI. Je suis attentif.

NARADA. Indra, qui voit avec son pouvoir surnaturel, vous ordonne, à vous qui avez l'intention d'aller dans la forêt.....

LE ROI. Qu'ordonne-t-il ?

NARADA. Il a été annoncé par ceux qui voient (ce qui se passe dans) les trois mondes, qu'un conflit aura lieu entre les dieux et les géants ; vous, qui devez être l'allié qui combattra avec les dieux, vous ne devez pas déposer les armes ; et Ourvaçî, tant que vous vivrez, sera votre fidèle compagne.

OURVAÇÎ. Quelle merveille ! Il me semble qu'un dard est retiré de mon cœur.

LE ROI. Je suis honoré de la plus grande faveur par le Seigneur suprême.

NARADA. Bien. Qu'il accomplisse ce qu'il veut faire pour toi, et toi, fais ce qu'il attend. La chaleur du soleil augmente celle du feu, et le feu augmente celle du soleil.

Après avoir regardé le ciel.

Rambhâ, qu'on apporte, pour le couronnement du jeune roi, l'eau sur laquelle on a prononcé la formule sacrée.

RHAMBHA, *entrant*. Voici l'eau consacrée pour le couronnement du jeune prince.

NARADA. Que le jeune prince, qui a pour don une longue vie, soit assis sur le trône.

Rambhâ fait asseoir le jeune homme sur le trône.

NARADA. Bonheur à toi, (jeune roi) !

LE ROI. Augmente (la splendeur de) ta race !

OURVAÇÎ. Que les paroles de ton père s'accomplissent!

Deux héraults, derrière la scène.

PREMIER HÉRAULT. Comme Atri[1], le divin solitaire, ressem-

---

[1] Fils de Brahma et père du dieu de la lune.

ble à Brahma, comme Indou (Lunus) à Atri, comme Boudha[1] à l'astre aux rayons froids, comme le roi ressemble à Vâidhava[2], vous êtes semblable à votre père par des vertus aimées du monde; les bénédictions sont le partage de votre puissante famille.

SECOND HÉRAULT. Cette splendeur royale, reposant d'abord sur votre père, partagée aujourd'hui par vous, dont la fermeté est sans pareille et dont l'esprit est solide, brille davantage maintenant, pareille au Gange, dont l'eau touche à la fois l'Himâlaya et l'Océan.

RHAMBHA. Heureuse amie ! qui, après avoir vu la prospérité du jeune roi, n'es pas séparée de ton époux.

OURVAÇÎ. Ce bonheur est partagé.

Prenant le jeune prince par la main.

Mon fils, saluez votre première mère.

LE ROI. Attendez, nous allons nous approcher d'elle ensemble.

NARADA. La splendeur de la dignité royale du jeune roi Ayous, ton fils, me rappelle Mahâsêna (le dieu de la guerre), mis à la tête de l'armée par Indra.

LE ROI. Je suis favorisé par Indra.

NARADA. Eh bien ! ô Roi, que peut faire de plus pour vous le vainqueur des démons (Indra) ?

LE ROI. Il y a encore une chose désirable, c'est que le bienheureux Indra nous fasse la grâce que, pour le bonheur des gens de bien, ait lieu dans un seul (et même) asile l'union difficile à obtenir de la fortune et de l'éloquence !

Et encore :

Que chacun traverse heureusement les circonstances diffi-

---

[1] Fils du dieu de la lune et régent de la planète Mercure.

[2] Descendant de la lune. Il ne faut pas oublier que le roi Pouroûravas appartient à la race lunaire.



ciles ! que chacun voie le bonheur ! que chacun obtienne l'objet de ses désirs ! que chacun soit heureux en tout lieu !

Tous sortent.

FIN DU CINQUIÈME ACTE ET DU DRAME DE VIKRAMORVAÇI, COMPOSÉ PAR KALIDASA.

PH. ED. FOUCAUX,
professeur de littérature sanscrite,
au Collége de France.

ACTES OFFICIELS ET DOCUMENTS DIVERS.

CONSTITUTION DE TUNIS.

LOI ORGANIQUE OU CODE POLITIQUE ET ADMINISTRATIF DU ROYAUME TUNISIEN. — TRADUCTION DE L'ARABE.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux, que ses bénédictions et le salut soient sur son Prophète !

Louanges à Dieu qui a doué l'espèce humaine de l'intelligence et de la parole, qui l'a créée digne de la prophétie, du califat et de toutes les missions importantes, qui lui a fait connaître ce qu'il a jugé nécessaire des causes de la prospérité et qui lui a envoyé les prophètes avec les livres sacrés de la balance de la justice ! Béni soit ce Dieu généreux et digne de remercîments !

Que ses bénédictions et le salut soient sur notre Seigneur Mahomet, son prophète, par l'intermédiaire duquel il nous a guidés à la foi et qui nous a communiqué l'objet de sa mission en nous expliquant les règles dont il s'est servi comme bases, pour y poser les principes fondamentaux de sa doctrine ! Que les bénédictions de Dieu soient aussi sur sa famille et ses compagnons qui sont le soutien de la foi par la force de leur doctrine et l'éclat de leurs actions, qui ont fait parvenir jusqu'à nous les paroles du Prophète et ses lois bonnes et justes, et qui se sont occupés à bien interpréter et à mieux nous enseigner ses règles qui engendrent la sûreté et la confiance !

Après ce qui précède, l'esclave de son maître, le pauvre devant la miséricorde divine, celui qui reconnaît que ses actions de grâces sont au-dessous de tant de bienfaits, le Mouchir MOHAMMED-EL-SADAC, Bacha-Bey, possesseur du royaume de Tunis, dit : « Lorsque les hauts fonctionnaires m'ont choisi à l'unanimité et en conformité de la loi de succession en usage dans le royaume pour être chef de ce gouvernement à l'époque de la mort de mon frère qui eut lieu

pendant que mes devoirs me tenaient éloigné de la capitale, je me suis rendu à leur appel, seul, sans épée, ni lance, ni troupe, ni force aucune, et j'ai reçu leurs hommages après avoir prêté serment en leur présence d'observer les principes du Pacte fondamental promulgué par feu mon frère, le 20 moharrem 1274, publié dans tout ce royaume, et après leur avoir fait prêter le même serment. Voici en quels termes je me suis engagé à respecter les principes du Pacte fondamental, en vertu duquel j'ai reçu l'hommage de tous les habitants :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux,

« Béni soit celui qui a fait que la confiance soit la cause la plus efficace de la prospérité ! Que les bénédictions et le salut soient sur notre Seigneur Mahomet, ses parents, ses compagnons et tous ceux qui les ont suivis dans le bien ! »

Après ce qui précède, le pauvre esclave de Dieu, le Mouchir Mohammed-el-Sadac, Bacha-Bey (que Dieu l'aide dans ses louables intentions et dans la charge qu'il lui a confiée), dit : « J'ai reçu l'hommage des hauts dignitaires présents, conformément au Pacte fondamental qui garantit à tous les habitants la sûreté de leur honneur, de leurs biens et de leurs personnes, et qui renferme différents autres principes et obligations que feu mon frère et Seigneur Mohammed, Bacha-Bey, s'est engagé à observer sous la date du 20 moharrem 1274, et, conformément à ce qui est prescrit dans ledit Pacte fondamental, j'ai juré et je jure devant Dieu que je respecterai tous les principes qui y sont établis et que je ne ferai rien qui leur soit contraire.

« Ces mots ont été dits par moi et sont répétés en mon nom par celui qui les lit. Ma signature et mon cachet, qui sont apposés sur cet acte, sont un témoignage digne de foi et évident pour toutes les personnes présentes à cette assemblée et pour tous nos sujets et les habitants de nos États.

« En conformité de cela, vous devez respect et obéissance.

« Que Dieu soit en aide à tous les assistants !

« Donné le samedi vingt-cinquième jour du mois de sfar 1276. »

TEXTE DU PACTE FONDAMENTAL.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux,

Louanges à Dieu qui a ouvert un chemin à la justice, qui a donné l'équité pour garant de la conservation de l'ordre dans le monde; qui a réglé le don de la connaissance du droit selon les intérêts, qui

a promis la récompense au juste et la punition à l'oppresseur! Rien n'est aussi vrai que la parole de Dieu.

Que les bénédictions soient sur notre Seigneur Mahomet, que Dieu dans son livre a honoré des titres de humain et de compatissant et qui l'a distingué de préférence; qui l'a envoyé avec la pratique du droit chemin qu'il nous a enseignée et expliquée, ainsi que Dieu le lui avait ordonné, sur les bases de la permission, de la défense, du juste et de l'injuste de sorte que la parole de Dieu n'a été l'objet ni de changement, ni de fausse interprétation! Que le salut et la bénédiction soient sur sa famille et ses compagnons qui ont su enseigner la vérité à celui qui a désiré la connaître et l'ont convaincu par leur science et leurs preuves; qui ont connu la loi par texte et par interprétation et qui nous ont laissé comme preuve éclatante leur conduite exemplaire, leur justice et leur équité!

Je te demande, ô Dieu! de m'accorder ton puissant appui pour arriver aux actes qui te plaisent, pour que tu m'aides à remplir ma tâche de Prince, cette tâche qui est le plus lourd fardeau que puisse porter un homme! Je mets toute ma confiance et tout mon espoir en toi : quel plus grand appui que celui du Très-Haut!

La mission que Dieu nous a donnée en nous chargeant de gouverner ses créatures dans cette partie du monde nous impose des devoirs impérieux et des obligations religieuses que nous ne devons remplir qu'à l'aide de son seul secours. Sans cet aide, qui pourrait satisfaire à ses devoirs envers Dieu et envers les hommes?

Persuadé qu'il faut suivre les prescriptions de Dieu en tout ce qui concerne ses créatures, je suis décidé à ne plus laisser peser sur celles qui sont confiées à mes soins ni l'injustice, ni le mépris je ne négligerai rien pour les mettre en pleine possession de leurs droits.

Peut-on manquer soit par ses actes, soit par ses intentions à de pareils devoirs, quand on sait que Dieu ne commet pas la moindre injustice et qu'il réprouve ceux qui oppriment ses créatures?

Dieu a dit à son prophète bien-aimé : « O David! je t'ai fait mon calife sur la terre, juge les hommes d'après la justice, ne te laisse pas guider par la passion, car elle t'éloignerait de la voie de Dieu, et ceux qui s'éloignent des voies du Seigneur sont destinés aux tourments les plus affreux, car ils ont oublié le jour de la rémunération. »

Dieu est témoin que j'accepte ses hautes prescriptions pour prouver que je préfère le bonheur de mes États à mon avantage personnel. J'ai consacré, à assurer ce bonheur, mon temps, mes forces et ma raison. J'ai déjà commencé, comme on le sait, à alléger les taxes

qui pesaient sur mes sujets. Dieu a permis que cette réforme fût une source de bien, et ces heureux résultats ont fait espérer à nos peuples de nouvelles améliorations.

La main des agents infidèles se trouvait dès lors paralysée.

Pour arriver à des améliorations, il faut d'abord en établir les bases générales. Vouloir y atteindre du premier coup, sans les asseoir sur ces bases, serait se créer d'insurmontables difficultés.

Nous nous sommes convaincu que la plupart des habitants de nos Etats n'ont pas une confiance entière dans ce que nous avons fait pourtant avec les meilleures intentions. C'est une loi de la nature que l'homme ne puisse arriver à la prospérité qu'autant que sa liberté lui est entièrement garantie, qu'il est certain de trouver un abri contre l'oppression derrière le rempart de la justice et de voir respecter ses droits, jusqu'au jour où des preuves irrécusables démontrent sa culpabilité; qu'autant qu'il sera sûr que cette culpabilité ne résultera pas pour lui de témoignages isolés.

L'homme coupable qui se voit jugé par plusieurs n'hésite pas, pour peu qu'il conserve une lueur de raison, à reconnaître son crime et doit se dire : « Quiconque outrepasse les limites fixées par le Seigneur se condamne lui-même. »

Nous avons vu le chef de l'Islamisme et celles des grandes puissances qui se sont placées par leur sage politique à la tête des nations donner à leurs sujets les plus complètes garanties de liberté; ils ont compris que c'était là un de leurs premiers devoirs dicté par la raison et par la nature elle-même. Si ces avantages accordés sont réels, le Charaâ doit les consacrer lui-même; car le Charaâ a été institué par Dieu pour défendre l'homme contre les mauvaises passions. Quiconque se soumet à la justice et jure par elle se rapproche de la piété.

Le cœur de l'homme qui a foi dans sa liberté se rassure et se raffermit.

Nous avons informé naguère les grands ulémas de notre religion et quelques-uns de nos hauts fonctionnaires de notre intention d'établir des tribunaux composés d'hommes éminents pour connaître des crimes et des délits, ainsi que des différends que peut engendrer le commerce, cette source de prospérité des Etats. Nous avons établi, pour l'organisation de ces tribunaux, des principes qui ne dérogent en rien aux principes sacrés de notre loi.

Les sentences émanées du tribunal du Charaâ continueront à avoir leur plein effet. Puisse Dieu perpétuer jusqu'au jour du dernier jugement le respect que ce tribunal inspire !



Le Code administratif et judiciaire demande le temps nécessaire pour être rédigé et adapté aux exigences de notre pays. Nous espérons que Dieu, qui lit dans notre cœur, nous fera la grâce d'établir ces réformes dans l'intérêt de notre Gouvernement, et qu'elles ne s'écarteront point des principes que nous ont légués les gloires de l'Islamisme. Et nous, humble et pauvre serviteur du Très-Haut, nous nous hâterons de nous conformer à ses volontés en rassurant les hommes. Rien dans ce Code, tous pourront s'en convaincre, ne sera contraire à ses saintes prescriptions.

En voici les bases :

1° — Une complète sécurité est garantie formellement à tous nos sujets, à tous les habitants de nos Etats, quelles que soient leur religion, leur nationalité et leur race. Cette sécurité s'étendra à leur personne respectée, à leurs biens sacrés et à leur réputation honorée.

Cette sécurité ne subira d'exception que dans les cas légaux dont la connaissance sera dévolue aux tribunaux ; la cause nous sera ensuite soumise et il nous appartiendra soit d'ordonner l'exécution de la sentence, soit de commuer la peine, soit de prescrire une nouvelle instruction.

2° — Tous nos sujets seront assujettis à l'impôt existant aujourd'hui ou qui pourra être établi plus tard, proportionnellement et quelle que soit la position de fortune des individus, de telle sorte que les grands ne seront pas exempts du *canoun* à cause de leur position élevée, et que les petits n'en seront pas exempts non plus à cause de leur faiblesse. Le développement de cet article aura lieu d'une manière claire et précise.

3° — Les musulmans et les autres habitants du pays seront égaux devant la loi, car ce droit appartient naturellement à l'homme, quelle que soit sa condition. La justice sur la terre est une balance qui sert à garantir le bon droit contre l'injustice, le faible contre le fort.

4°—Nos sujets israélites ne subiront aucune contrainte pour changer de religion et ne seront point empêchés dans l'exercice de leur culte ; leurs synagogues seront respectées et à l'abri de toute insulte, attendu que l'état de protection dans lequel ils se trouvent doit leur assurer nos avantages comme il doit aussi nous imposer leur charge.

5°. — Attendu que l'armée est une garantie de la sécurité de tous, et que l'avantage qui en résulte tourne au bénéfice du public en général ; considérant, d'autre part, que l'homme a besoin de consacrer une partie de son temps à son existence et aux besoins de sa famille, nous déclarons que nous n'enrôlerons les soldats que suivant un règlement, et, d'après le mode de circonscription au sort, le soldat

ne restera point au service au delà du temps limité, ainsi que cela sera déterminé dans un code militaire.

6°. — Lorsque le tribunal criminel aura à se prononcer sur la pénalité encourue par un israélite sujet, il sera adjoint audit tribunal des assesseurs également israélites. La loi religieuse les rend d'ailleurs l'objet de recommandation bienveillantes.

7°. — Nous établirons un tribunal de commerce composé d'un président, d'un greffier et de plusieurs membres choisis parmi les musulmans et les sujets des puissances amies. Ce tribunal, qui aura à juger les causes commerciales, entrera en fonctions après que nous nous serons entendu avec les grandes puissances étrangères, nos amies, sur le mode à suivre pour que leurs sujets soient justiciables de ce tribunal. Les règlements de cette institution seront développés d'une manière précise afin de prévenir tout conflit ou malentendu.

8°. — Tous nos sujets, musulmans ou autres, seront soumis également aux règlements et aux usages en vigueur dans le pays; aucun d'eux ne jouira à cet égard de privilége sur un autre.

9°. — Liberté de commerce pour tous et sans aucun privilége pour personne. Le gouvernement s'interdit toute espèce de commerce et n'empêchera personne de s'y livrer. Le commerce en général sera l'objet d'une sollicitude protectrice, et tout ce qui pourra lui causer des entraves sera écarté.

10° — Les étrangers qui voudront s'établir dans nos États pourront exercer toutes les industries et tous les métiers, à la condition qu'il se soumettront aux règlements établis et à ceux qui pourront être établis plus tard, à l'égal des habitants du pays. Personne ne jouira à cet égard de privilége sur un autre. Cette liberté leur sera acquise après que nous nous serons entendu avec leurs gouvernements sur le mode d'application qui sera expliqué et développé.

11°. — Les étrangers appartenant aux divers gouvernemements, qui voudront s'établir dans nos États, pourront acheter toutes sortes de propriétés, telles que maisons, jardins, terres, à l'égal des habitants du pays, à la condition qu'ils seront soumis aux règlements existants ou qui pourront être établis, sans qu'ils puissent s'y soustraire. Il n'y aura pas la moindre différence à leur égard dans les règlements du pays. Nous ferons connaître, ensuite, le mode d'habitation, de telle sorte que le propriétaire en aura une connaissance parfaite et sera tenu de l'observer. Nous jurons par Dieu et par le Pacte sacré que nous mettrons à exécution les grands principes que nous venons de poser, suivant le mode indiqué, et que nous les fe-

rons suivre des explications nécessaires. Nous nous engageons, non-seulement en notre nom, mais au nom de nos successeurs; aucun d'eux ne pourra régner qu'après avoir juré l'observation de ces institutions libérales, résultant de nos soins et de nos efforts; nous en prenons à témoin, devant Dieu, cette illustre assemblée, composée des représentants des grandes puissances amies et des hauts fonctionnaires de notre Gouvernement. Dieu sait que le but que j'ai fait connaître et que je viens d'expliquer à ceux qui m'entourent a été mis par lui au fond de mon cœur. Dieu sait que mon désir le plus ardent est de mettre immédiatement à exécution les principes et les conséquences de ces nouvelles institutions. On ne peut demander à l'homme que ce qui lui est possible. Celui qui a juré par Dieu doit accomplir son serment. La justice est le bien le plus solide. La vie à venir est la seule qui dure. Nous recevons le serment des grands personnages et des hauts fonctionnaires de notre Gouvernement par lequel ils s'engagent à joindre leurs intentions et leurs actions aux nôtres dans l'exécution des réformes que nous venons de décréter. Nous leur disons : Gardez-vous de transgresser le serment que vous venez de faire devant Dieu, car Dieu connaît vos intentions et vos actes les plus secrets. O Dieu ! soutiens ceux qui nous ont aidés à contribuer au bonheur de tes créatures, abreuve-les du nectar de ta grâce ! O Dieu ! accorde-nous ton aide, ton assistance et ta miséricorde; fais que cette œuvre produise ses fruits ! Nous te demandons ton appui pour cette tâche et te rendons grâces pour la mission que tu nous as confiée. Heureux celui que tu as choisi pour le conduire sur le sentier de la vérité ! Le bien est dans ce que tu décrètes. Après avoir pris les différents avis, nous, pauvre serviteur de Dieu, avons promulgué cet acte dans lequel nous avons vu l'utilité pour la prospérité du pays avec la bénédiction du Coran et les mystères de la Fatha.

Salut de la part du serviteur de son Dieu, le Mouchir Mohammed, Bacha-Bey, Possesseur du royaume de Tunis.

Le 20 moharrem 1274.

(*Signé de sa propre main.*) « J'approuve l'écriture ci-dessus, le Mouchir Mohammed, Bacha-Bey. Dieu est témoin de la vérité de ce que je dis. »

EXPLICATION PROMISE DES PRINCIPES DU PACTE FONDAMENTAL.

CHAPITRE Ier. — DE LA LIBERTÉ DES CULTES. — Il est du devoir de tout législateur qui prescrit le bien et défend le mal de se soumettre

lui-même à ce qu'il a ordonné et d'éviter ce qu'il a défendu, afin que ses prescriptions soient observées et qu'il ne soit jamais permis de lui désobéir, et cela conformément à l'axiome de morale admis par la religion et la philosophie : « Désirer aux autres ce qu'on désire à soi-même et ne pas faire aux autres ce qu'on ne veut pas qu'il soit fait à soi-même. »

Ainsi, nous nous engageons devant Dieu envers tous nos sujets, de quelque religion qu'ils soient, à leur faciliter par tous les moyens en notre pouvoir, le sûr et libre exercice de leur culte.

Quant aux musulmans, aucun d'eux ne pourra être forcé de changer le rite auquel il appartient d'après sa conviction et selon lequel il exerce le culte extérieur.

La permission de remplir la prescription religieuse du pèlerinage de la Mecque ne pourra être refusée aux musulmans qui auront les moyens de faire ce voyage pieux.

Les musulmans continueront à être soumis à la loi religieuse pour ce qui regarde les actes du culte et de piété, les legs pieux, les fidéicommis, les donations, les offrandes du culte, le mariage et les actes y relatifs, la puissance paternelle, les successions, les testaments, la tutelle des orphelins, etc.

Pour ce qui regarde leur sûreté et liberté religieuses, nos sujets non musulmans ne seront jamais ni contraints à changer de religion, ni empêchés de le faire; mais leur changement de croyance ne pourra ni leur faire acquérir un nouvelle nationalité, ni les soustraire à notre juridiction. Aucun d'eux ne pourra être forcé à des réformes dans les principes de sa religion.

Pour les mariages et les actes y relatifs, la puissance paternelle, la tutelle des orphelins, les testaments, les successions, etc., ils continueront à être soumis aux décisions de leurs juges religieux, qui seront nommés par nous sur la proposition de leurs notables. Leurs réunions religieuses ne seront jamais troublées.

Ainsi il y aura égalité parfaite devant la loi, sans distinction de religion.

CHAPITRE II. — DE LA LIBERTÉ ET SURETÉ INDIVIDUELLE. — Tout ce qui tend à la destruction de l'homme, qui est la plus belle œuvre de la création, constitue le plus grand des crimes, et Dieu lui-même a fixé des règles et des peines pour assurer la conservation de la personne, des biens et de l'honneur de ses créatures.

Nous promettons formellement à chacun de nos sujets la jouissance de toute sûreté personnelle, morale et matérielle, à moins qu'il n'ait commis un fait soumis à l'appréciation des tribunaux. Ce fait ne

pourra être constaté que par une décision rendue à la majorité des voix, après avoir examiné les preuves et entendu la défense. Il ne sera apporté par nous aucune modification aux décisions ainsi rendues que pour atténuer les peines qu'elles auront prononcées.

Il sera notifié, dans les quarante-huit heures, à tout individu arrêté par la police, la cause pour laquelle il aura été détenu.

Une des mesures contraires à la liberté individuelle, c'est la retenue indéfinie du soldat sous les drapeaux et l'enrôlement arbitraire. Aussi, à l'avenir, la conscription aura lieu dans chaque partie de notre royaume par le tirage au sort et de manière qu'elle ne puisse être nuisible au bien-être des habitants, ainsi que nous l'indiquerons dans le Code militatre et ainsi que cela est pratiqué par les autres souverains de l'islamisme et des nations chrétiennes.

CHAPITRE III. — DE LA GARANTIE DES BIENS. — La richesse intéresse l'homme presque autant que sa personne même. Quand il n'est pas rassuré sur la possession de ses biens, il perd la confiance et voit se fermer pour lui les voies de la prospérité, et il en résulte, comme chacun le sait, un manque de bien-être général.

Afin d'éviter cela, nous promettons formellement à tout propriétaire de nos sujets, sans distinction de religion, une sûreté complète pour ses biens meubles ou immeubles, de quelque nature qu'ils soient et quelle qu'en soit leur importance. Cesdits biens ne lui seront jamais ni pris de vive force, ni dispersés, et il ne sera rien fait qui puisse en diminuer la valeur. Aucun propriétaire ne sera forcé, même contre l'offre d'un prix double, à vendre ou à louer ses propriétés. Cela ne pourra avoir lieu que de son plein gré et consentement, à moins qu'il ne s'agisse du paiement d une dette reconnue et prouvée contre lui et qu'il se serait refusé à solder, ou d'un cas d'utilité publique.

Les biens ne paieront que les dîmes et les impositions établies par le Gouvernement sur les ventes, ou qui pourront être établies à l'avenir par notre conseil ; de cette manière, chacun connaîtra d'avance ce qu'il aura à payer sur ses biens avec la certitude de n'avoir rien à payer en plus.

Personne n'aura à subir comme peine la perte totale ou partielle de ses biens que dans les cas prévus par le Code pénal et civil.

Tous nos sujets, quelle que soit leur religion, pourront posséder des biens immeubles, et ils en auront la disposition pleine et entière, à condition pourtant qu'ils ne pourront rien y faire qui puisse occasionner un dommage général ou partiel à leurs voisins ou autres,

dans lequel cas ils seront obligés à la destruction de la cause et à la réparation du dommage causé.

Les biens de celui qui aura commis un crime emportant la peine de mort, d'après les dispositions du chapitre deuxième, *De la liberté et sûreté individuelles*, passeront à ses héritiers.

Il est reconnu que l'industrie et les travaux manuels constituent une partie de la richesse, puisqu'ils sont un moyen de sa production, et sont, pour celui qui les exerce, ce que le capital est pour le négociant. Ainsi, par application de la garantie des biens, objet de ce chapitre, le gouvernement ne forcera jamais aucun ouvrier, ni aucun artiste à travailler pour lui contre son gré. Dans le cas où les ouvriers et les artistes voudront travailler pour le gouvernement, il leur paiera le même salaire que les particuliers, seulement les ouvriers seront obligés de donner la préférence au gouvernement, lorsqu'il s'agira de services pour la défense du pays.

Nul ne sera forcé à acheter un article quelconque provenant des revenus en nature du gouvernement, et à vendre les produits de son industrie à un prix fixe; mais le gouvernement pourra les lui acheter au prix payé par les particuliers, sur lesquels il aura la préférence, quand il en sera aquéreur pour le bien général.

Tout propriétaire ou capitaliste pourra employer ses fonds à telle spéculation qu'il jugera convenable, à l'exception de celles prohibées par le gouvernement ou qui le seront à l'avenir; mais il ne pourra jamais ni se refuser au paiement des droits établis sur les industries, ni en exercer aucune de laquelle il pourrait résulter un dommage général ou particulier.

CHAPITRE IV. — DE LA SURETÉ ET DE LA GARANTIE DE L'HONNEUR. L'honneur est tellement cher à l'homme qu'en le défendant avec toute la puissance de ses facultés personnelles il peut, dans certains cas, pousser cette défense jusqu'à tuer celui qui y porte atteinte.

Nous renouvelons à nos sujets, à quelque religion qu'ils appartiennent, l'assurance que leur honneur sera respecté et qu'aucune peine infamante ne sera prononcée contre aucun d'eux pour le seul fait d'une accusation, quelque haute que soit la position de l'accuteur; car, tout le monde est égal devant la loi.

Par suite de cette même protection, il ne sera prononcé aucun jugement contre qui que ce soit sur une délation faite en son absence, et aucun fonctionnaire ne pourra être destitué qu'à la suite d'une faute évidente constatée par des preuves qu'il n'aura pu détruire. L'affaire, dans ce cas, sera portée, ainsi que les pièces à l'appui, de-

vant le tribunal qui prononcera à la majorité, ainsi qu'il sera dit.

Pour que la justice soit égale pour tous, il faut qu'elle soit basée sur des lois formelles, observées et respectées, qui puissent être consultées au besoin, car le bien-être dépend de la régularité des choses,

---

Loi organique ou code politique et administratif du royaume Tunisien.

CHAPITRE 1er — Des princes de la famille Husseinite.

Article 1er. — La succession au pouvoir est héréditaire entre les princes de la famille Husseinite par ordre d'âge, suivant les règles en usage dans le royaume. Dans le cas seulement où l'héritier présomptif se trouvera empêché, le prince qui vient immédiatement après lui lui succèdera dans tous ses droits.

2. — Il y aura deux registres signés par le premier ministre et par le président du conseil suprême pour y inscrire l'état civil de la famille régnante. Ces registres seront déposés, l'un dans les archives du premier ministre et l'autre dans celles du conseil suprême.

3. — Le Chef de l'État est en même temps le chef de la famille régnante. Il a pleine autorité sur tous les princes et princesses qui la composent, de manière qu'aucun d'eux ne peut disposer, ni de sa personne, ni de ses biens sans son consentement. Il a sur eux l'autorité de père et leur en doit les avantages.

4. — Le Chef de l'État, en sa qualité de chef de la famille régnante, règlera les devoirs et les obligations de ses membres de la manière qu'il jugera convenable à leur position élevée, à leur personne et à leur famille. Les membres, de leur côté, lui doivent l'obéissance de fils à père.

5. — Les princes et princesses de la famille régnante ne pourront contracter mariage sans le consentement du chef.

6. — Si, par suite d'une contravention aux présentes dispositions ou pour toute autre cause, un différend s'élève entre les membres de la famille régnante pour des raisons personnelles, ce différend sera jugé par une commission que le chef de la famille instituera *ad hoc*, sous sa présidence ou celle d'un des principaux membres de la famille régnante qu'il désignera à cet effet. Cette commission sera composée d'un membre de la famille régnante, des ministres et des membres du conseil privé. Elle sera chargée de faire un rapport sur l'affaire et, si elle établit l'existence de la contravention, elle écrira

sur le rapport : « Il conste que le prince tel est en faute, » et le présentera au chef, auquel, seul, appartient le droit de punir les membres de sa famille en leur appliquant la peine qu'il jugera convenable.

7. — Tout délit commis par la famille régnante contre un particulier sera jugé par une commission que le Chef de l'État nommera *ad hoc*, sous sa présidence ou celle du principal membre de la famille, après lui, qu'il désignera à cet effet. Cette commission sera composée des ministres en activité de service et des membres du conseil privé ; elle sera chargée d'écrire un rapport sur la plainte et sur les pièces produites à l'appui, dans lequel elle émettra son avis et le présentera au Chef de l'État, qui, seul, prononcera sur la peine à infliger si la culpabilité du prince est établie.

8. — Les crimes qui pourraient être commis par les membres de famille régnante, soit contre la sûreté de l'État, soit contre les particuliers, ne seront point jugés par les tribunaux ordinaires. Une commission composée de ministres en activité de service, des membres du conseil privé et du président du conseil suprême, sous la présidence du Chef de l'État lui-même ou du principal membre de la famille régnante, après lui, qu'il désignera à cet effet, sera chargée d'instruire l'affaire et de prononcer la peine qu'aura méritée le coupable d'après le Code pénal. Cette commission présentera la sentence, signée par le président et par tous les membres, au Chef de l'État, qui en ordonnera l'exécution ou accordera une commutation de la peine.

CHAPITRE II. — Des droits et des devoirs du Chef de l'État.

9. — Tout prince, à son avénement au trône, doit prêter serment, en invoquant le nom de Dieu, de ne rien faire qui soit contraire aux principes du Pacte fondamental et aux lois qui en découlent et de défendre l'intégrité du territoire tunisien. Ce serment doit être fait solennellement et à haute voix, en présence des membres du conseil suprême et des membres du Medjlis du Charaâ. C'est seulement après avoir rempli cette formalité que le prince recevra l'hommage de ses sujets et que ses ordres seront exécutables. Le Chef de l'État qui violera volontairement les lois politiques du royaume sera déchu de ses droits.

10. — Le Chef de l'État devra faire prêter serment à tous les fonctionnaires civils et militaires. Le serment est conçu en ces termes « Je jure par le nom de Dieu que j'obéirai aux lois qui découlent du

Pacte fondamental et que je remplirai fidèlement tous mes devoirs euvers le Chef de l'État. »

11. — Le Chef de l'État est responsable de tous ses actes devant le conseil suprême s'il contrevient aux lois.

12. — Le Chef de l'État dirigera les affaires politiques du royaume avec le concours de ses ministres et du conseil suprême.

13. — Le Chef de l'État commande les forces de terre et de mer. déclare la guerre, signe la paix, fait les traités d'alliance et de commerce.

14. — Le Chef de l'État choisit et nomme ses sujets dans les hautes fonctions du royaume et a le droit de les démettre de leurs fonctions lorsqu'il le jugera convenable. En cas de délits ou crimes, les fonctionnaires ne pourront être destitués que de la manière prescrite à l'article 63 du présent Code.

15. — Le Chef de l'État a le droit de faire grâce si cela ne lèse point les droits d'un tiers.

16. — Le Chef de l'État désignera le rang que doit occuper chaque employé dans la hiérarchie, ou fera les règlements et les décrets nécessaires pour l'exécution des lois.

17. — Sur les fonds réservés au ministère des finances pour les gratifications, le Chef de l'État allouera la somme qu'il jugera convenable à tout employé dn gouvernement, civil ou militaire, qui se sera distingué dans son service et lui aura été signalé par le ministre comme ayant acquis des droits à cette gratification. Quant aux services éminents qui auront eu pour effet de prévenir un danger qui menaçait la patrie ou de lui procurer un grand avantage, le Chef de l'État en défèerra la connaissance à son conseil suprême, afin de savoir si l'auteur de ce service mérite ou non une pension viagère et adoptera l'avis donné par ledit conseil à ce sujet.

18. — Le Chef de l'État pourra adopter, avec le concours du ministre compétent, les mesures qu'il jugera opportunes dans les affaires non comprises dans l'article 63 du présent Code.

CHAPITRE III. — De l'organisation des Ministères, du Conseil suprême et des Tribunaux.

19. — Les ministres sont, après le Chef de l'État, les premiers dignitaires du royaume.

20. — Les ministres administrent les affaires de leur département d'après les ordres du Chef de l'État et sont responsables devant lui et devant le conseil suprême.

21. — Il y aura un conseil suprême chargé de sauvegarder les droits du chef de l'État, des sujets et de l'État.

22. — Il y aura un tribunal de police correctionnelle pour juger les contraventions de simple police.

23. — Il y aura un tribunal civil et criminel pour connaître des affaires autres que celles qui dépendent des conseils militaires et des tribunaux de commerce.

24. — Il y aura un tribunal de révision pour connaître des recours faits contre les jugements rendus par le tribunal civil et criminel et celui de commerce.

25. — Il y aura un tribunal de commerce pour connaître des affaires commerciales.

26. — Il y aura un conseil de guerre pour connaître des affaires militaires.

27. — Les jugements que rendront les tribunaux institués par la présente loi devront être motivés d'après les articles des Codes rédigés à leur usage.

28. — Les fonctions des magistrats composant le tribual civil et criminel et le tribunal de révision sont inamovibles. Ceux qui seront nommés à ces fonctions ne seront destitués que pour cause de crime établi devant un tribunal. Au premier temps de leur entrée en fonctions, il sera fait à leur égard, ainsi qu'il est dit à l'article 5 du Code civil et criminel.

CHAPITRE IV. — DES REVENUS DU GOUVERNEMENT.

29. — Sur les revenus du Gouvernement, il sera prélevé une somme d'un million et deux cent mille piastres par an pour le Chef de l'État.

30. — Il sera prélevé également une somme annuelle de soixante-six mille piastres pour chacun des princes mariés ; de six mille piastres pour chacun des princes non mariés et encore sous l'autorité paternelle ; de douze mille piastres pour chacun des princes non mariés et dont le père est mort, jusqu'à l'époque de son mariage ; de vingt mille piastres pour les princesses mariées ou veuves : de trois mille piastres pour les princesses non mariées et dont le père est vivant ; de huit mille piastres pour les princesses non mariées, après la mort de leur père, jusqu'à l'époque de leur mariage ; de douze mille piastres paur chaque veuve du Chef de l'État ; de huit mille piastres pour chaque veuve de prince décédé. Il sera, en outre, alloué une somme, une fois payée, de quinze mille piastres à chaque prince, et de cinquante mille piastres à chacune des princesses à l'époque de leur mariage pour leurs frais de noces.

31. — Les revenus de l'État, après prélèvement des sommes énoncées aux articles 29 et 30, seront appliqués sans exception à la solde des employés civils et militaires, aux besoins de l'État, à sa sûreté et à tout ce qui profite à l'État, et seront répartis, à cette effet, entre les ministères, ainsi qu'il est dit à l'article 63 du présent Code.

CHAPITRE V. — DE L'ORGANISATION DU SERVICE DES MINISTÈRES.

32. — Des lois sanctionnées par le Chef de l'État et par le conseil suprême règleront la nature des fonctions de chaque ministre, ses droits et ses devoirs, la nature de ses relations avec les divers agents du Gouvernement tunisien ou des Gouvernements étrangers et l'organisation intérieure de chaque ministère.

33. — Le service du ministre est divisé en trois catégories : la première comprend les détails du service de son département, que le ministre est autorisé à traiter sans une permission spéciale du Chef de l'État ; la deuxième comprend les affaires mentionnées dans la loi, sur lesquelles le ministre doit donner son avis et dont l'exécution ne peut avoir lieu sans l'autorisation du Chef de l'État ; la troisième comprend les les affaires de haute importance indiquées à l'article 63 du présent Code, qui doivent être soumises à l'appréciation du conseil suprême avec l'autorisation du Chef de l'État.

34. — Les ministres sont responsables envers le Gouvernement pour ce qui concerne les affaires qui se rattachent à la première catégorie indiquée à l'article précédent, s'il y a contravention de leur part aux lois. Quant aux affaires comprises dans les autres catégories, les ministres ne sont responsables qu'en ce qui concerne leur exécution.

Les directeurs sont responsables vis-à-vis du ministre de l'exécution des ordres qu'ils en reçoivent, du règlement du service des employés du ministère, de l'exactitude des rapports qu'ils soumettent au chef de leur département et de l'exécution des ordres donnés par lui en conséquence ; ils sont responsables également de toutes les affaires qu'ils sont autorisés à traiter de leur chef sans une permission spéciale du ministre, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés d'après la loi règlementaire de leur service.

35. — Le ministre établira un règlement intérieur dans son département pour faciliter le service, mettre de l'ordre dans les archives et les registres, comme il le jugera convenable. L'employé qui contreviendra à ce règlemement manquera à ses devoirs. La connaissance de ce règlement est réservée aux employés du département, qui sont tenus de l'observer. Ce règlement pourra être changé

ou modifié, en tout ou en partie, toutes les fois que le ministre le jugera nécessaire pour le bien du service. Le directeur est responsable devant le chef de son département de l'exécution de ce règlement.

36. — Tous les fonctionnaires des divers départements seront nommés par le Chef de l'État sur la proposition du ministre compétent. Si le ministre juge à propos de démettre de ses fonctions un employé quelconque de son département, il en fera la proposition au Chef de l'État, qui sanctionnera sa demande.

37. — Tous les employés des ministères, directeurs et autres, sont responsables vis-à-vis du ministre pour tout ce qui concerne leur service.

38. — Le ministre contresignera les écrits émanés du Chef de l'État qui ont rapport à son département.

39. — Les affaires qui paraîtront au ministre de quelque utilité pour le pays, si elles relèvent du département dont il est chargé, seront portées par lui à la connaissance du Chef de l'État dans un rapport détaillé exposant les motifs et expliquant l'utilité. Le Chef de l'État ordonnera le renvoi de ce rapport au conseil suprême.

40. — Les plaintes adressées au ministre contre les fonctionnaires quelconques qui dépendent de son département seront examinées par lui, sans retard, de la manière qu'il jugera convenable pour arriver à la connaissance de la vérité. Dans ce cas, le ministre, jugeant seulement la conduite de ses subordonnés, ne sera pas obligé de suivre la procédure en usage devant les tribunaux ordinaires pour les interrogatoires. Lorsqu'il aura constaté la vérité du fait, il fera droit au plaignant, s'il y a lieu, dans un temps qui ne pourra excéder un mois. Si, après ce délai, il n'est pas fait droit à la réclamation du plaignant, celui-ci pourra adresser sa plainte par écrit au conseil suprême.

41. — Dans le cas où un recours est ouvert devant le Chef de l'État au sujet d'une plainte adressée au département ministériel, le ministre ne pourra prononcer sa décision avant de connaître celle du Chef de l'État.

42. — Les plaintes des gouverneurs contre leurs administrés et réciproquement, lorsqu'il s'agit d'affaires de service, seront portées, ainsi que les pièces à l'appui, devant le ministre compétent pour y être examinées et ensuite portées à la connaissance du Chef de l'État dans son conseil.

43. — Tous les rapports officiels entre le Chef de l'État et les différents ministères, les conseils et les tribunaux, ainsi que les ordres

émanés du Chef de l'État à ces différents corps, auront lieu par écrit ; car, en règle générale, il n'y a de preuve que la pièce écrite.

CHAPITRE VI. — De la Composition du Conseil suprême.

44. — Le nombre des membres du conseil suprême ne pourra excéder soixante. Le tiers de ce nombre sera pris parmi les ministres et les fonctionnaires du Gouvernement de l'ordre civil ou militaire. Les deux autres tiers seront pris parmi les notables du pays.

Les membres de ce conseil auront le titre de conseillers d'État.

Ce conseil aura des secrétaires en nombre suffisant.

45. — Lors de l'installation de ce conseil, le Chef de l'État choisira ses membres avec le concours de ses ministres.

46. — Les conseillers d'État, à l'exception des ministres, sont nommés pour cinq ans. A l'expiration de ce temps, le conseil sera renouvelé par cinquième tous les ans, au sort, et, à l'expiration des dix années, les plus anciens d'entre eux seront renouvelés par cinquième et ainsi de suite.

47. — Le conseil suprême établira, avec le concours du Chef de l'État, qui la signera, une liste de quarante notables, parmi lesquels seront pris au sort les remplaçants des membres sortis.

48. — Lorsque les trois quarts des notables portés sur cette liste auront été nommés, le conseil étant au complet procèdera à la nomination d'autres membres jusqu'au complément de quarante, pour remplacer les membres sortis, ainsi qu'il est dit à l'article précédent.

49. — Le Chef de l'État, dans son conseil des ministres, désignera parmi les fonctionnaires du Gouvernement les membres qui devront remplacer ceux d'entre eux qui sont sortis.

50. — Les membres de ce conseil seront inamovibles pour tout le temps spécifié à l'article 46, à moins d'un crime ou délit prouvé devant le conseil.

51. — Le conseil aura le droit de choisir les remplaçants parmi les membres sortis, soit des notables de la ville, soit des fonctionnaires du Gouvernement démissionnaires, à condition qu'ils ne pourront être renommés avant l'expiration de cinq ans du jour de leur sortie.

52. — Le conseil suprême ne pourra délibérer que lorsque quarante de ses membres au moins seront présents.

53. — Le vote de ce conseil aura lieu à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

54. — Il sera détaché de ce conseil un comité chargé du service ordinaire, tel que donner un avis au Chef de l'État ou aux ministres,

lorsqu'ils le demanderont, sur les affaires qui ne nécessitent pas l'approbation du conseil suprême; préparer les affaires qui doivent être soumises à la délibération du conseil suprême ; désigner les jours de séance du conseil, etc.

Les membres de ce comité se réuniront dans le palais du conseil.

55. — Ce comité sera composé d'un président, d'un vice-président et de dix membres, dont le tiers sera pris parmi les fonctionnaires du Gouvernement.

56. — Ce comité ne pourra émettre d'avis que lorsque sept membres au moins, y compris le président ou le vice-président, seront présents.

57. — Le président et le vice-président du conseil suprême seront choisis parmi ses membres les plus capables et nommés par le Chef de l'État.

58. — Le Chef de l'État nommera également deux des membres du conseil suprême, aux fonctions de président et de vice-président du comité chargé du service ordinaire.

59. — Les fonctions de membres du conseil suprême sont gratuites, leurs services étant pour la patrie.

CHAPITRE VII. — Des Attributions du Conseil suprême.

60. — Le conseil suprême est le gardien du pacte fondamental et des lois, et le défenseur des droits des habitants. Il s'oppose à la la promulgation des lois qui seront contraires ou qui porteront atteinte aux principes de la loi, à l'égalité des habitants devant la loi et aux principes de l'inamovibilité de la magistrature, excepté dans le cas de destitution pour un crime commis et établi devant le tribunal.

Il connaîtra des recours contre les arrêts rendus par le tribunal de révision en matière criminelle et examinera si la loi a été bien appliquée ; et, une fois qu'il aura prononcé, il n'y aura plus lieu à aucun recours.

61. — En cas de recours contre un arrêt rendu par le tribunal de révision en matière criminelle, le conseil suprême choisira dans son sein une commission composée de douze membres au moins pour examiner si la loi n'a pas été violée. Lorsque cette commission aura constaté que la procédure a été observée et que la loi a été bien appliquée, elle confirmera l'arrêt attaqué et la partie n'aura plus de moyens à faire valoir. Si, au contraire, la commission reconnaît que l'arrêt n'a pas été rendu conformément à la loi ou à la procédure,

elle renverra l'affaire devant le tribunal de révision en lui signalant les défauts de l'arrêt. Si, après ce renvoi, le tribunal de révision rend un arrêt conforme au premier, le conseil suprême videra le conflit définitivement en prononçant à la majorité des voix, avec le concours de tous ses membres non légalement empêchés.

62. — Le conseil suprême peut faire les projets de loi de grand intérêt pour le pays ou pour le Gouvernement. Si la proposition est adoptée par le Chef de l'État dans son conseil des ministres, elle sera promulguée et fera partie des lois du royaume.

63. — Les affaires qui ne peuvent être décidées qu'après avoir été proposées au conseil suprême, discutées dans son sein, examinées si elles sont conformes aux lois, avantageuses pour le pays et les habitants, et approuvées par la majorité de ses membres, sont : la promulgation d'une nouvelle loi, l'augmentation ou la diminution dans les impôts, l'abrogation d'une loi par une autre plus utile, l'augmentation ou la diminution dans la solde, le règlement de toutes les dépenses, l'augmentation des forces de terre et de mer et du matériel de guerre, l'introduction d'une nouvelle industrie et de toute chose nouvelle, la destitution d'un fonctionnaire de l'État qui aura mérité cette peine pour un crime commis et jugé, la solution des différends qui pourraient avoir lieu entre les employés pour cause de service et des questions non prévues par le Code, l'explication du texte des Codes, l'application de leurs dispositions en cas de différend et l'envoi de troupes pour une expédition dans le royaume.

64. — Le conseil suprême aura le droit de contrôle sur les comptes des dépenses faites dans l'année écoulée, présentés par chaque ministère, afin de vérifier si elles ont été faites conformément aux lois. Il étudiera les demandes de fonds faites pour l'année suivante, les comparera aux revenus de l'État pendant cette année et fixera la somme allouée à chaque ministère pour que chaque département ne puisse dépenser plus que la somme qui lui sera allouée, ni la dépenser en dehors des objets qui lui sont indiqués. Les détails de ces services devront être discutés au sein du conseil suprême et approuvés par la majorité de ses membres.

65. — Des décrets spéciaux rendus par le Chef d'État sur l'avis du conseil suprême peuvent autoriser des virements d'un chapitre à l'autre du budget pendant le cours de l'année.

66. — Les plaintes pour des contraventions aux lois commises, soit par le Chef de l'État, soit par tout autre individu, seront adressées au comité chargé du service ordinaire. Ledit comité devra convoquer, dans les trois jours, le conseil suprême, en temps de vacance, et portera à sa connaissance ladite plainte.

Si le conseil est en service, la plainte sera immédiatement portée à sa connaissance pour y être discutée,

67. — Le palais du Gouvernement dans la capitale (Tunis) sera le lieu de réunion de ce conseil.

68. — Ce conseil devra se réunir le jeudi de chaque semaine, de neuf à onze heures du matin et pourra se réunir également pendant les autres jours de la semaine, selon les exigences du service.

69. — Le palais du conseil suprême est en même temps le dépôt de l'original des lois. Ainsi, toute loi approuvée par le Chef de l'État sera renvoyée à ce conseil pour être enregistrée et conservée dans les archives, après en avoir donné une copie au ministre chargé de l'exécution.

CHAPITRE VIII. — DE LA GARANTIE DES FONCTIONNAIRES.

70. — Les plaintes contre les ministres, pour des faits relatifs à leurs fonctions ou pour une contravention aux lois, seront portées devant le conseil suprême avec les preuves à l'appui pour y être examinées. Si les faits commis emportent la destitution, la suspension ou le paiement d'une amende fixée par le Code, la peine sera prononcée par le conseil; si, au contraire, le coupable mérite une peine plus grave, l'affaire sera renvoyée devant le tribunal criminel.

71. — Les plaintes contre les agents du Gouvernement, autres que les ministres, pour des faits relatifs à leurs fonctions, seront portées devant le ministre duquel ils dépendent et, de là, au conseil suprême, pour y être jugées suivant les dispositions du Code. Si les faits imputés à l'agent sont de ceux qui emportent une peine grave, telle que l'exil, la détention, les travaux forcés ou la peine capitale, l'affaire sera renvoyée devant le tribunal criminel.

72. — La connaissance des crimes ou délits contre les privés, commis par des ministres, par des membres du conseil suprême ou par tout autre fonctionnaire du Gouvernement, est dévolue au tribunal criminel, à condition, pourtant, qu'il ne pourra poursuivre le coupable sans l'autorisation du conseil suprême. Néanmoins, dans le cas de flagrant délit, le tribunal pourra faire arrêter le coupable et demander au conseil suprême l'autorisation de le poursuivre.

73. — Les plaintes adressées contre un ministre ou tout autre agent du Gouvernement, pour dettes ou affaires civiles, seront jugées par le tribunal civil, sans l'autorisation du conseil suprême.

CHAPITRE IX. — DU BUDGET.

74. — Le ministère des finances soumettra, chaque année, au pre-

mier ministre un compte détaillé des revenus et des dépenses de l'État pendant l'année écoulée avec un aperçu des revenus et des dépenses de l'État dans l'année suivante.

75. — A la fin de chaque année, chacun des ministres présentera au premier ministre un compte détaillé des dépenses qu'il aura faites sur les fonds qui auront été alloués à son département pour ladite année et demandera les fonds dont il aura besoin pour l'année suivante. Ainsi, au mois de moharrem 1277, chaque ministre soumettra ses comptes de l'année 1276 et demandera les allocations pour l'année 1278.

76. — Le premier ministre présentera au conseil suprême les comptes et les pièces à l'appui qui lui auront été présentés par les autres ministères, en les accompagnant des explications nécessaires, ainsi qu'il est dit à l'article 64.

CHAPITRE X. — Du Classement des fonctions.

77. — Les fonctions civiles se divisent en six classes assimilées aux grades militaires. La première classe correspond au grade de général de division et la sixième à celui du chef de bataillon. Une loi spéciale désignera la classe à laquelle appartient chacune de ces fonctions.

CHAPITRE XI. — Des Droits et des Devoirs des Fonctionnaires.

78. — Tout sujet tunisien qui n'aura pas été condamné à une peine infamante pourra arriver à tous les emplois du pays, s'il en est capable, et participer à tous les avantages offerts par le Gouvernement à ses sujets.

79. — Tout étranger qui acceptera du service dans le Gouvernement tunisien, sera soumis à sa juridiction pendant toute la durée de ses fonctions. Il sera directement responsable devant le gouvernement tunisien de tous les actes qui concernent ses fonctions, même après sa démission.

80. — Tout fonctionnaire civil ou militaire qui aura servi l'État pendant trente ans aura droit à demander sa retraite qui lui sera accordée d'après une loi spéciale qui sera élaborée à ce sujet.

81. — Nul fonctionnaire, quelque soit son rang, ne pourra être destitué que pour un acte ou des discours contraires à la fidélité exigée dans la position qu'il occupe. Son délit devra être constaté devant le conseil suprême. S'il est prouvé, au contraire, devant ledit conseil, que l'employé a été accusé à tort, il continuera à occuper

sa position et l'accusateur sera condamné à la peine portée à l'article 270 du Code pénal.

82. — Les peines afflictives et infamantes prononcées par le tribunal civil et criminel emportent avec elles la destitution.

83. — Tout employé qui voudra donner sa démission devra le faire par écrit. Dans aucun cas sa démission ne pourra lui être refusée.

84. — Tout employé du Gouvernement qui aura été condamné par le tribunal à changer de résidence, à la prison pour dettes ou à payer une amende pour un délit qu'il aura commis, ne sera pas pour cela rayé des cadres des employés.

85. — Tous les employés du Gouvernement, tant militaires que civils, sont responsables de tout ce qui peut arriver dans les services dont ils sont chargés, tel que trahison, concussion, contravention aux lois ou désobéissance à un ordre écrit de leur chef.

CHAPITRE XII. — Des Droits et des Devoirs des Sujets du Royaume Tunisien.

86. — Tous les sujets du royaume tunisien, à quelque religion qu'ils appartiennent, ont droit à une sécurité complète quant à leur personne, leurs biens et leur honneur, ainsi qu'il est dit à l'article premier du Pacte fondamental.

87. —Tous nos sujets, sans exception, ont droit de veiller au maintien du Pacte fondamental et à la mise à exécution des lois, codes et règlements promulgués par le Chef de l'État conformément au Pacte fondamental. A cet effet, ils peuvent tous prendre connaissance des lois, codes et règlements sus-mentionnés et dénoncer au conseil suprême, par voie de pétition, toutes les infractions dont ils auraient connaissance, qnand bien même ces infractions ne lèseraient que les intérêts d'un tiers.

88. — Tous les sujets du royaume, à quelque religion qu'ils appartiennent, sont égaux devant la loi dont les dispositions sont applicables à tous indistinctement, sans avoir égard ni à leur rang ni à leur position.

89. — Tous les sujets du royaume auront la libre disposition de leurs personnes et de leurs biens. Aucun d'eux ne pourra être forcé à faire quelque chose contre son gré si ce n'est le service militaire dont les prestations sont réglées par la loi. Nul ne pourra être exproprié que pour cause d'utilité publique, moyennant une indemnité.

90. — Les crimes, délits et contraventions que pourront commettre nos sujets, à quelque religion qu'ils appartiennent, ne pourront être



jugés que par les tribunaux constitués, ainsi qu'il est prescrit dans le présent Code, et la sentence ne sera prononcée que d'après les positions du Code.

91. — Tout Tunisien né dans le royaume, lorsqu'il aura atteint l'âge de dix-huit ans, doit servir son pays pendant le temps fixé pour le service militaire, en conformité du Code militaire. Celui qui s'y soustraira sera condamné à la peine énoncée dans ledit Code.

92. — Tout Tunisien qui se sera expatrié, pour quelque motif que ce soit, quelle qu'ait été du reste la durée de son absence, qu'il se soit fait naturaliser à l'étranger ou non, redeviendra sujet tunisien dès qu'il rentrera dans le royaume de Tunis.

93. — Tout Tunisien possédant des immeubles en Tunisie qui se sera expatrié même sans autorisation du Gouvernement, aura le droit de louer ou vendre ses propriétés et de toucher le montant de la vente ou des loyers, à condition pourtant que la vente aura lieu dans le royaume et en conformité de ses lois. S'il est poursuivi pour dettes, il sera déduit du montant du produit de la vente ou des loyers les sommes qu'il aura été condamné à payer judiciairement.

94. — Les Tunisiens non musulmans qui changeront de religion continueront à être sujets tunisiens et soumis à la juridiction du pays.

95. — Tout sujet tunisien, sans distinction de religion, qui possède en propriété des biens immeubles dans le royaume sera tenu à payer les droits déjà établis ou ceux qui le seront à l'avenir, suivant les lois et règlements régissant la matière.

96. — Tous ceux de nos sujets qui possèdent un immeuble quelconque, soit comme colon partiaire, soit par location perpétuelle, soit par droit de jouissance, ne pourront céder leurs droits de propriété par vente, donation ou de toute autre manière qu'à ceux qui ont le droit de posséder dans le royaume. La cession à d'autres ne sera pas valable.

97. — Tous nos sujets, à quelque religion qu'ils appartiennent, ont le droit d'exercer telle industrie qu'ils voudront, et d'employer, à cet effet, tels engins et machines qu'ils jugeront nécessaires, quand même cela pourrait avoir des inconvénients pour ceux qui voudront continuer à se servir des anciens procédés. Aucune usine ne pourra être installée dans la capitale, dans une autre ville ou aux environs sans l'autorisation du chef de la municipalité, qui veillera à ce que cette usine soit placée de manière à ne causer aucun dommage au public ou à des particuliers. Les machines venant de l'étranger seront soumises aux droits de douane. Ceux de nos sujets qui exercent une industrie quelconque devront se soumettre aux droits établis ou que

nous établirons à l'avenir. Les fabrications défendues aux particuliers sont la poudre, le salpêtre, les armes et les munitions de guerre.

98. — Tous nos sujets, à quelque religion qu'ils appartiennent, sont libres de se livrer au commerce d'importation et d'exportation, en se conformant aux lois et règlements déjà établis ou qui seront établis à l'avenir, relativement aux droits d'entrée et de sortie sur les produits du sol et manufacturés.

99. — Tous nos sujets devront respecter les interdictions qui émaneront de notre Gouvernement, quand l'intérêt du pays l'exigera, au sujet de l'entrée et de la sortie de certains produits, tels que les armes, la poudre et autres munitions de guerre, le sel et le tabac.

100. — Il sera facultatif à tous nos sujets, à quelque religion qu'ils appartiennent, d'embarquer eux-mêmes les produits qu'ils exporteront, blés, huiles, etc., etc., sans être obligés de se servir des moyens de transport de tel ou tel fermier; mais ils seront tenus à faire peser ou mesurer leurs produits par les peseurs et mesureurs du Gouvernement, qui prélèveront le droit fixé.

101. — Les navires qui entreront dans nos ports pour y faire des opérations de commerce paieront les droits de port, d'embarquement et de débarquement qui seront fixés par une loi spéciale d'une manière uniforme pour tous les ports du royaume.

102. — Pour faciliter le développement du commerce et pour arriver à ce but, il est nécessaire d'adopter un système uniforme de poids et mesures pour toutes les provinces du royaume. Une loi spéciale qui fera partie de ce Code sera élaborée à cet effet.

103. — Tous les droits et redevances quelconques ne seront plus affermés, mais ils seront perçus par des employés du Gouvernement, dont la gestion sera réglée par une loi spéciale qui sera élaborée à cet effet et fera partie de ce Code.

104. — Le gouvernement ne prélèvera plus aucun droit en nature, à l'exception des dîmes sur les récoltes des grains et des olives.

CHAPITRE XIII. — Des Droits et des Devoirs des sujets étrangers établis dans le Royaume de Tunis.

105. — Une liberté complète est assurée à tous les étrangers établis dans les États tunisiens, quant à l'exercice de leurs cultes.

106. — Aucun d'eux ne sera molesté au sujet de ses croyances, et ils seront libres d'y persévérer ou de les changer à leur gré. Leur changement de religion ne pourra changer ni leur nationalité, ni la juridiction dont ils relèvent.

107. — Ils jouiront de la même sécurité personnelle garantie aux sujets tunisiens par le chapitre II, *Des Explications des bases du Pacte fondamental.*

108. — Ils ne seront soumis ni à la conscription, ni à aucun service militaire, ni à aucune corvée dans le royaume.

109. — Ainsi qu'il a été promis aux sujets tunisiens, il est garanti aux étrangers établis dans le royaume une sûreté complète pour leurs biens de toute nature et pour leur honneur, ainsi qu'il est dit aux chapitres III et IV, *De l'Explication du Pacte fondamental.*

110. — Il est accordé aux sujets étrangers établis dans le royaume les mêmes facultés accordées aux sujets tunisiens, relativement aux industries à exercer et aux machines à introduire dans le royaume, et ils seront soumis aux mêmes charges et conditions.

111. — Lesdits sujets étrangers ne pourront établir les usines destinées à l'exercice des industries que dans les endroits où ils ont le droit de posséder et dans l'emplacement qui sera désigné par la municipalité, ainsi qu'il est dit à l'article 97.

112. — Les sujets étrangers établis dans les États tunisiens pourront se livrer au commerce d'importation et d'exportation à l'égal des sujets tunisiens, et ils devront se soumettre aux mêmes charges et restrictions que celles auxquelles sont soumis lesdits sujets tunisiens.

113. — L'article 11 du Pacte fondamental avait accordé aux sujets étrangers la faculté de posséder des biens immeubles à des conditions à établir ; mais, quoique tout ce qui résulte du Pacte fondamental soit obligatoire, néanmoins, en considérant l'état de l'intérieur du pays, il a été reconnu impossible d'autoriser les sujets étrangers à y posséder, par crainte des conséquences. Ainsi, une loi spéciale désignera les localités de la capitale et ses environs et des villes de la côte et leurs environs où les étrangers pourront posséder. Il est bien entendu que les sujets étrangers qui posséderont des immeubles dans les localités désignées seront soumis aux lois établies ou à établir par la suite, à l'égard des sujets tunisiens.

114. — Les créatures de Dieu devant être égales devant la loi, sans distinction, soit à cause de leur origine, de leur religion ou de leur rang, les sujets étrangers établis dans nos États et qui sont appelés à jouir des mêmes droits et avantages que nos propres sujets devront être soumis, comme ceux-ci, à la juridiction des divers tribunaux que nous avons institués à cet effet. Les plus grandes garanties sont données à tous, soit par le choix des juges, soit par la précision des codes d'après lesquels les magistrats doivent juger,

soit par les divers degrés de la juridiction, et pourtant, afin de donner une sécurité plus grande, nous avons établi dans le Code civil et criminel que les consuls ou leurs délégués seront présents devant tous nos tribunaux dans les causes ou procès de leurs administrés.

CHRONIQUE ORIENTALE.

4 février 1861.

Le principal événement du moment est, sans aucune doute, la promulgation définitive de la constitution du royaume tunisien et de la loi organique qui place ce pays au premier rang des États orientaux. Comme nous avons consacré à ce grand événement un article spécial en tête de ce numéro, nous n'en parlerons pas davantage dans cette chronique [1].

L'Asie centrale est, en ce moment, le théâtre d'événements qui, malgré leur gravité, n'auront sans doute aucune suite fâcheuse, si l'Angleterre et la Russie s'abstiennent de toute intervention. La mort du Khan de Boukhâra a jeté la perturbation dans le Turkestan, et, aux dernières dates, le Khan de Khokand se préparait à porter la guerre en Boukharie. D'un autre côté, des menées encore imparfaitement connues surexcitaient les Afghans à entrer également en campagne. Le prochain courrier nous apportera, sans doute, quelques éclaircissements sur ces faits encore trop entourés d'obscurité pour qu'il soit possible de les exposer sous leur véritable jour.

En Perse, la campagne contre les Turkomans n'a pas abouti aux résultats qu'on en pouvait attendre, et Chazadé-Hamza, oncle du Chah, et chef de l'expédition, dut se replier sur Hérat avec ses troupes. On nous écrit de Téhéran que le gouvernement iranien se dispose à prendre de sérieuses mesures pour réparer cet échec et pour assurer son légitime pouvoir sur les Turkomans, dont les brigandages continuels nécessitent, aujourd'hui plus que jamais, une prompte et énergique répression.

Notre correspondance particulière de Chine nous fournit des détails sur l'hivernement des troupes anglo-françaises à Tien-tsin, et

---

[1] On a donné ci-dessus sous la rubrique ; Actes officiels et documents divers, le texte même de cette constitution et de la loi organique de Tunis.

sur le versement, par les Chinois, d'une portion de l'indemnité qu'ils ont consenti de payer aux alliés.

On prétend que des ordres ont été donnés au chef du corps expéditionnaire français en Chine, d'entreprendre une nouvelle campagne contre Nan-king, capitale de l'empire du Sud. Nous aimons à croire qu'il y a, dans ce bruit, un malentendu, et qu'il s'agit uniquement d'ouvrir des relations d'amitié avec la dynastie dite *insurrectionnelle*, qui aspire à une alliance sincère et effective avec nous. Il est temps que nous ouvrions sérieusement les yeux sur nos intérêts dans l'Extrême-Orient, et que nous considérions sans préjugés les avantages qui doivent résulter pour la civilisation d'une union de la France et de l'Angleterre avec le souverain de Taï-ping, et les déceptions qui nous attendront toutes les fois que nous compterons sur les engagements du gouvernement tartare. La solution de la question chinoise, par une alliance intime avec l'insurrection, proposée et soutenue depuis plusieurs années dans les colonnes de la *Revue orientale et américaine*, et dans le *Courrier du dimanche*, est aujourd'hui acceptée par le *Times*, et défendue par la plupart des journaux de Chine. Les calomnies, répandues par des feuilles ignorantes et par des correspondants, guidés par l'intérêt ou la sottise, contre ce qu'ils appellent les *insurgés* et ce que nous appelons les représentants de la nationalité et de la légitimité chinoise contre le despotisme mandchou, ont été suffisamment réfutées dans ces derniers temps.

Le *North-China Herald* a publié un document adressé par le roi de Nanking, aux ambassadeurs français et anglais, dans lequel ce prince leur déclarait être chrétien, lui et ses partisans, et engageait les Européens à s'allier à sa cause. Le même journal publie une curieuse lettre de M. Robert, dans laquelle ce missionnaire américain relève les assertions erronées et calomnieuses, répandues en Europe contre les chefs de l'insurrection. M. Robert fut reçu en audience, à Nanking, par le *Tchoung-wang*, général [1] du Centre, qui gouverne sous l'autorité supérieure de *Hong-so-tchouen*, le véritable empereur, qu'on désigne communément sous le titre de *Tien-wang*, « le souverain céleste ». Le général parla de la contradiction des alliés, qui attaquaient les Tartares au Pé-ho et les défendaient à Chang-haï contre le sentiment national. « Je me sentis confus, dit M. Robert,

---

[1] Je traduis ainsi le mot *wang*, et non pas roi, car il s'agit ici d'un titre analogue à celui des généraux romains, qui portaient le titre d'imperator, sans qu'on lui attachât alors la valeur que nous lui avons donné depuis. L'empereur en Chinois, se nomme *tien-tse* ou *ti*.

« en lui avouant qu'il y avait là non pas seulement une contradic-
« tion que je n'avais pas approuvée, *mais aussi une violation des lois de neutralité.* » Le Tchoung-wang se plaignit ensuite, « de l'injustice dans laquelle tombent beaucoup d'étrangers, en l'accusant, lui et les siens, des actes de rapine et de brigandage des voleurs qui parcourent le pays et qui sont absolument étrangers à lui et à ses braves soldats. » — « Je regrettai, poursuit l'intelligent missionnaire, d'avoir de nouveau à lui avouer que les étrangers, en général, faisaient tort à sa réputation. Mais j'ajoutai que le plus grand nombre des missionnaires, en Chine, ne tombait pas dans l'erreur dont il avait lieu de se plaindre. »

Ce qui paraissait le plus préoccuper le Tchoung-wang, c'était de trouver le moyen d'entrer en rapport avec les souverains étrangers, afin de défendre sa cause auprès d'eux. M. Robert lui déclara qu'il lui serait difficile d'entrer en relations directes avec les souverains, et comme le prince ne paraissait pas complétement satisfait de l'intermédiaire de MM. Elgin et Gros, il lui offrit la voie des journaux. Cette proposition fut reçue avec une sorte d'enthousiasme, et bientôt il se mit à rédiger le document dont nous avons fait mention, et qui doit être considéré comme une sorte de notification officielle de l'empire chinois du Sud aux puissances de l'Europe. Puisse cet important document ne pas demeurer sans réponse, quelque soient les décisions des cours des Tuileries et de Saint-James à son égard.

Le ministre de la guerre a reçu, sur le Japon, une lettre du général Cousin de Montauban, qui a été lue avec intérêt. Le chef du corps expéditionnaire français y décrit avec un style assez pittoresque la ville de Nangasaki, qu'il a voulu visiter avant de retourner en Europe. La rade a frappé son admiration, et le Bosphore qui y conduit, et dont les deux rives sont garnies de forts et de batteries, lui a paru « tout aussi riche que celui de Constantinople. »

Le commerce français y est représenté par deux négociants seulement. Le général s'est ensuite transporté à Okosaha. Cette ville, où aucun Européen n'a pénétré (?), et dont on lui vantait la magnificence, est encore bien supérieure à sa réputation.

Un accident arrivé dans les formes au moment du tirage nous oblige à omettre ce mois la Chronique américaine.

LÉON DE ROSNY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, PLACE DU PANTHÉON, 2.

LES CHÈVRES D'ANGORA

Die Ziegen und Schafheerden und ihre Hirten im Galatischen Hochlande —Die Zucht der Ziegen von Angora. V. CAKL. RITTER —*Die Erdkunde. Journal in Asia-Minor by* MAGD. KINNEIR. TCHIHATCHEFF. — *Essai sur les ressources territoriales de l'Asie mineure.*

Il y a bien longtemps que cette belle race des chèvres d'Angora a déjà attiré l'attention des voyageurs, qui ont parcouru la région très-limitée qu'elle habite. Dès l'année 1554, Busbek, ambassadeur de Hollande, proposait à son gouvernement d'en transporter quelques sujets en Europe. Le voyageur anglais Pococke, le Français Aucher Éloi, enfin le savant russe P. de Tchihatcheff, ont tour à tour émis, dans leurs ouvrages, quelques idées sur les moyens de transporter hors l'Asie, et surtout de multiplier en Europe, cette race de chèvres. L'auteur de cet article a lui-même, dans divers publications, traité cette question d'une manière incidente ; aujourd'hui, une tentative sérieuse et suivie est faite par la Société d'Acclimatation ; espérons qu'elle réussira. Le savant Carl Ritter, récemment enlevé à la science et aux études géographiques, a résumé, en quelques pages, les écrits les plus remarquables sur ce sujet. Nous allons les examiner en détail, pour mettre les agriculteurs, qui sont peu familiers avec la langue allemande, à même de profiter des renseignements contenus dans cet écrit.

Il est un fait généralement reconnu, c'est que cette race de chèvres est renfermée dans un district très-peu étendu, et malgré les avantages que procure cette belle toison soyeuse, le commerce et la manufacture de poils des chèvres se sont

toujours renfermés dans la seule ville d'Angora, malgré les tentatives faites par d'autres villes, pour attirer sur leur territoire des sujets de cette espèce.

L'écrivain turc Ewlia vante la beauté et la qualité des races de moutons du plateau de la haute Phrygie, et il ajoute : « Mais rien ne saurait donner une idée de la belle toison soyeuse des chèvres d'Angora ; on ne saurait trouver ailleurs rien de comparable. »

Le voyageur Busbeck, partant de Nicée pour se rendre à Amasie, ne commença à rencontrer ces chèvres à toison soyeuse qu'à l'est du Sangarius, dans les environs de la ville de Beybazar qui n'est éloignée que d'une journée de marche d'Angora. Les moutons à large queue étaient également très-nombreux.

La toison des chèvres est, dit-il, presque aussi belle que la soie, d'une extrême finesse, brillante et longue jusqu'à traîner sur le sol. Les bergers n'ont pas l'habitude de la tondre, mais de l'arracher. On lave souvent les chèvres dans les ruisseaux d'eau courante, et on les mène paître dans des cantons qui produisent une herbe verte et maigre, ou un court gazon qui est très-favorable à la finesse de la toison. Il est généralement reconnu que tout changement de territoire ou de nourriture est défavorable à la toison.

Le produit des troupeaux de chèvres est porté à Angora où les femmes le filent, le tissent, le teignent, et en fabriquent une étoffe soyeuse et brillante, qu'on appelle *cymatilis*, et qui est employée pour les vêtements des sultanes.

Le célèbre Pierre Belon, qui voyageait en 1548, parle également du grand commerce qui se faisait des tissus d'Angora, sous le nom de camelot; mais il n'est jamais allé dans cette ville, et ne parle que par oui dire des troupeaux qui fournissaient ces étoffes.

Tournefort, en 1711, donna, le premier, le portrait des chèvres d'Angora ; il avait traversé la province de Galatie, et

affirme, comme l'a fait Busbek, que le court et fin gazon de ces contrées est très-favorable à la finesse et au brillant soyeux de ces toisons, qui pendent en flocons frisés, et acquièrent une longueur de sept ou huit pouces. Ces toisons ne sont jamais exportées brutes, mais elles sont filées et travaillées dans le pays, pour ne pas priver les habitants de cette branche d'industrie.

A l'orient du fleuve Halys, Tournefort n'a trouvé aucune chèvre d'Angora ; mais tous les troupeaux qu'il a rencontrés étaient composés de chèvres communes, de la race de Koniah (chèvres rousses, à très-longues oreilles pendantes), donnant beaucoup de lait, mais dont la toison ne sert que pour la fabrication des feutres. A l'ouest, au contraire, il ne put rencontrer les chèvres d'Angora au delà de Beybazar.

Vers le sud-ouest, Pococke rencontra les premiers troupeaux vers Sevri-Hissar. Ainsworth ne trouva pas la race de ces chèvres répandue vers l'ouest, au delà de la jonction des deux branches du Sangurius.

Aucher Éloi, venant de l'orient, rencontra des troupeaux de chèvres blanches, dès son entrée en Galatie, vers Nally-Khan.

Paul Lucas estime que cette race est renfermée dans un cercle de huit à dix jours de marche, dont Angora occupe la partie supérieure. Cette province porte le nom de Haïmanah. Il attribue aussi à la finesse du gazon la qualité de la toison. Lucas avait pris soin d'envoyer, en Angleterre et en France, quelques échantillons de ces toisons, pour en faire des perruques, les grandes perruques étant de mode alors; mais son projet de commerce ne put avoir de suite, l'exportation des peaux brutes et des toisons étant prohibée.

La filature et le tissage des poils de chèvre est encore aujourd'hui renfermé dans la seule ville d'Angora, et les étoffes qu'on y fabrique ont conservé leur haut prix.

La qualité la plus inférieure du poil de chèvre coûte, à An-

gora, de douze à quinze francs l'oke (1 kil. 25) ; la plus belle va jusqu'à soixante-dix francs : aussi est-ce la richesse des habitants d'Angora.

Macdonald Kinneir, qui a traversé plusieurs fois l'Asie mineure, a rencontré, à l'est de l'Halys, de nombreux troupeaux de chèvres, mais pas une seule de la race d'Angora. Il regarde ce fleuve comme la limite orientale de la race d'Angora.

Ainsworth, venant de l'Halys, rencontra pour la première fois les chèvres d'Angora dans un campement de Turcomans appelé Hassan-Oglou, à l'ouest de la chaîne de montagnes, à une petite journée de marche d'Angora. Quant au développement de cette race, du nord au sud, elle ne dépasse pas les montagnes de Galatgik au nord et au sud, celles de Seid-el Ghazy, c'est-à-dire qu'elle est renfermée dans le plaine appelée Haimanah.

Lorsque Hamilton visita la ville d'Angora, en 1836, il trouva le commerce et l'industrie du poil de chèvre dans un état de décadence relativement aux anciens temps, parce que la jalousie des Turcs à l'égard des Arméniens, qui sont les plus grands détenteurs de troupeaux, avait porté les premiers à établir un monopole sur le poil de chèvre, et le droit d'exportation était réservé aux seuls musulmans. Mais peu de temps après, un ordre de la Porte rendit de nouveau ce commerce libre. Le nombre des troupeaux de chèvres allait en décroissant.

Tout le montant des exportations ne dépassait pas vingt mille okes et il y avait très-peu de fabriques en activité à Angora même. Cependant, en 1839, Ainsworth calcule que le montant des exportations est beaucoup supérieur au chiffre que nous venons d'indiquer ; mais, d'après une remarque de son compatriote, peut-être fait-il entrer dans son compte l'exportation de la laine de brebis.

Le géographe turc Ewlia, en 1648, remercie le Prophète

de n'avoir pas permis que les Francs infidèles aient pu transporter et naturaliser dans leur pays ces animaux favoris de son patron, le derviche Hadji-Beyram, sans que leur race dégénère ; ils restent donc le partage des pieux Musulmans. Il ajoute : « La récolte de leur toison se fait d'une manière particulière ; les chèvres ne sont pas tondues comme on tond les brebis, on prétend que cela nuirait à la finesse de leurs soies ; mais on arrache la toison brin à brin. Cette cruelle méthode fait pousser aux pauvres chèvres des cris lamentables. Les bergers ont l'habitude de laver leurs corps avec de l'eau de chaux et de la cendre ; le poil tombe naturellement, et le corps de l'animal reste nu. » — Il semble qu'une semblable méthode doit être plutôt nuisible qu'utile, car la racine du poil étant tombée, il ne repousse point. On ne peut nier cependant que l'habitude d'arracher la toison des animaux n'ait été en usage chez les anciens, puisque le nom latin des toisons, *vellera*, vient du mot arracher, *vellere*, et Terrentius Varo (*De re rustica*, liv. III, II) dit positivement que les bergers de son temps arrachaient la laine des brebis, pour qu'elle repoussât plus fine. D'après cet écrivain, la tonte des brebis aurait passé de Sicile en Italie ; mais il atteste en même temps qu'elle était usitée chez les bergers de Cilicie, et qu'elle fut introduite dans la grande Phrygie.

Les anciens écrivains, Strabon, Pline et Varron, ne connaissaient pas la chèvre d'Angora, et c'est à tort que les traducteurs de Strabon ont cru reconnaître cet animal dans les Δορχές dont parle Strabon. Il est probable que les Δορχές étaient les moutons sauvages qui sont encore répandus dans les montagnes de la Cappadoce et du Pont.

Nous devons tenir pour certain que, dans l'antiquité, cette race de chèvres était inconnue à l'ouest de l'Halys, et qu'elle s'est répandue dans les parages d'Angora à la suite des excursions des tribus turcomanes, qui sont les plus parfaits éleveurs de troupeaux. Aucher Éloi recueillit quelques

documents à ce sujet, pendant son séjour à Angora, et son voyage contient le passage suivant :

« Les races d'animaux remarquables par la longueur du poil tels que chèvres, chats, ne s'étendent pas dans un rayon de plus de vingt-quatre lieues autour d'Angora, elles ont été apportées dans le treizième siècle. A cette époque, Soliman Chah, tige de la maison des Ottomans, ayant voulu se soustraire à la domination de Gengis Khan, quitta le pays de Kharizme ou des Turcomans, à l'est de la mer Caspienne, chassant devant lui à petites journées les troupeaux de chèvres, dont la horde tirait sa principale nourriture, pour venir dresser ses tentes dans l'Asie mineure. Il pénétra jusqu'à l'Euphrate; mais, s'étant hasardé à passer ce fleuve à cheval, il s'y noya. Ertogrul, son fils, s'avança davantage dans l'Anatolie, où régnait alors Ala Eddin, sultan d'Iconium et de la dynastie des Sedjoucides. Il se soumit à ce prince avec quatre cents familles turques qui lui obéissaient, et rendit au sultan des services signalés. Il en reçut pour récompense le territoire de Sugud, et étendit ensuite sa domination sur le pays situé entre Angora et Césarée.

Ces chèvres seraient donc de la race trans-caspienne, et si elles se sont acclimatées dans ces régions, ne doit-on pas espérer qu'elles pourraient l'être également dans des pays qui jouissent d'un climat analogue.

Elles auraient été transportées dans ces régions au treizième siècle, mais on ignore sur quelle base certaine cette tradition est fondée; seulement nous rappellerons que les chèvres d'Angora, d'après leur origine chorasmienne et leur vie errante, se sont trouvées un jour dans les plaines de la Galatie comme dans leur propre climat : elles ont trouvé des bergers suivant la même méthode, et se sont trouvées en un mot comme une colonie isolée, qui n'a pas trouvé du côté de l'ouest un pays qui offrît les mêmes analogies, ce qui l'a empêché de se développer de ce côté.

Au contraire, on a observé que ces chèvres, avec leurs longues tresses soyeuses et pendantes, se sont étendues fort au loin vers l'est, dans un grand cercle de contrées de l'Asie antérieure, et que, dans un grand nombre de localités, il y a encore des troupeaux indigènes, dont la toison, comparée avec celle des chèvres d'Angora, paraît être tout à fait semblable. Le professeur Petermann a acheté à Bagdad des gants de cérémonie faits dans le Kurdistan oriental, qui sont tout à fait semblables aux tissus d'Angora.

Ainsworth a trouvé en Assyrie, dans les montagnes à l'est de l'Euphrate, au milieu d'une grande variété de chèvres, une espèce qui, à part sa couleur brune, est tout à fait semblable à la chèvre d'Angora. Elle a, comme elle, de grandes tresses soyeuses et frisées, des cornes jaunes.

A côté de celles-ci, il y a de grands troupeaux de chèvres, dont la toison est aussi soyeuse et frisée, mais dont la couleur est noire. Ces races s'étendent de proche en proche vers l'est jusqu'à la belle espèce connue de Bokara. On en rencontre aussi dans le Djebel-Djermak, dont la beauté n'est pas inférieure à celles d'Angora.

On en fabrique des tapis et des étoffes, qui sont connues sous le nom de camelot; non pas du nom du chameau, dont le poil ne donne qu'une étoffe sans brillant, mais du nom de Seil-el-Kemmel, qui est celui de la chèvre. C'est ainsi que Tournefort appelle les étoffes tissées à Angora..

A mesure qu'on s'élève dans les hauts plateaux de l'intérieur de l'Asie, dans des climats secs et froids, l'espèce des chèvres s'améliore comme en Perse, à Cachemyr et au Tibet, et fournit cette célèbre matière du schall de poil de chèvre, Sa-Ha-La des Chinois, qui se compose non-seulement des poils soyeux de l'animal, mais encore du duvet doux et fin qui croît à la racine des poils.

Coracez, pendant son séjour dans l'Asie antérieure, de 1800 à 1812, a fait, des chèvres d'Angora, l'objet d'un mémoire

important, et Tchihatcheff a fait aussi d'excellentes recherches sur le commerce d'Angora et des autres villes de l'Asie mineure.

Les pasteurs de l'Asie mineure forment une grande partie de la population du pays, soit comme bergers de brebis, soit comme gardiens de chèvres. Il y a deux espèces de chèvres selon Coracez ; la chèvre ordinaire (*capra hircus*), qu'on appelle kara-ketji, et la chèvre d'Angora, appelée chèvre kemmel ou teslik-ketji. On les rencontre souvent paissant ensemble, mais elles ne se mêlent jamais. Les premiers troupeaux que l'on rencontre en venant du nord, se trouvent dans la vallée de Tchibouk-Ova, où ces deux races prennent ensemble leur pâture. La chèvre d'Angora n'est pas seulement une variété plus noble de la race générale des chèvres, c'est plutôt un genre particulier de cette même race. La première est répandue dans toute l'Asie mineure ; la seconde a un canton déterminé, qui ne s'écarte pas du cercle de l'ancienne Galatie, à l'occident de l'Halys, ou Kizil Irmak, du groupe de montagnes d'Angora et de leurs environs les plus proches. La chèvre commune d'Asie est très-voisine de la chèvre domestique d'Europe. Cet animal se trouve en Syrie, en Égypte, dans la Natolie et dans tout l'Orient. Sa toison est noire ou d'un brun foncé ; le poil en est droit, long, assez fin vers le bout qui s'implante dans le cuir, plus noir et raide à l'extrémité contraire. La chèvre noire se tond tous les ans ; son poil est grossier et ne s'exporte pas au dehors. Il se travaille sur les lieux ; on en fabrique des étoffes rudes, des tentes, des sacs semblablables à nos sacs de crin. Celui d'Angora n'est pas plus estimé que celui des autres parties de l'Orient, et vaut, sur les lieux, 1 fr. 30 c. le kilogramme.

Sous ce poil et sur la peau même de l'animal est un autre poil plus court et plus fin ; on l'obtient en frottant avec de l'eau de chaux la peau de l'animal encore garnie de ses poils : après quelques instants, le poil et le duvet se déta-

chent du cuir et se séparent aisément l'un de l'autre.

Le duvet de la chèvre noire est connu sous le nom de poil de chevron. Il est employé dans diverses manufactures et particulièrement pour la fabrique des chapeaux. C'est surtout pour cet usage que Marseille en tirait une grande quantité. Le duvet des chèvres de Syrie est peu abondant et la qualité n'en est pas estimée, celle qu'on tire d'Angora, d'Erzeroum et du nord de la Perse l'est beaucoup plus. En général, toutes ces laines sont expédiées à Smyrne par les caravanes de chameaux qui partent d'Erzeroum de Smyrne, elles sont envoyées en Europe par mer.

En Asie mineure, le duvet de chèvre sert principalement pour faire des feutres; cette industrie, qui est d'origine persane, est en grande activité à Ispahan, où l'on fabrique des tapis de feutre de couleur grise ornés de fleurs. On fait aussi des manteaux tout d'une pièce, qui servent dans les tribus nomades. et surtout chez les bergers qui passent les jours et les nuits à la garde de leurs troupeaux.

La chèvre blanche (*tislik gueschi*) est la plus belle espèce des animaux que l'on trouve à Angora. Buffton l'a décrite sous le nom de chèvre d'Angora : sa toison est d'une blancheur éclatante; les poils qui la composent sont longs, déliés, soyeux et frisés naturellement; leur finesse est extrême. Tandis que la chèvre noire a le poil aussi dur que le crin, celui de la chèvre gueschi est aussi souple que la laine la plus précieuse des mérinos d'Espagne. Ces poils, longs et frisés, composent seuls toute la toison du tislik gueschi. Aussi déliés à leur extrémité supérieure qu'à leur racine, ils ne sont mêlés d'aucun duvet étranger. Ainsi la laine de chevron appartient exclusivement à la première race, et ce duvet est entièrement étranger à la toison de la chèvre d'Angora.

Cette différence fournit seule un caractère constant qui distingue les deux espèces; il y en a beaucoup d'autres : tandis que la chèvre noire se multiplie dans tout l'Orient, la chèvre

à poils soyeux est particulière au sol d'Angora et des environs. Au-delà, la race s'abâtardit, le poil devient plus grossier, on ne trouve plus l'espèce qui, seule, fait la richesse de la ville qui lui a donné son nom.

Le territoire d'Angora est à plus de huit cents mètres au-dessus du niveau de la mer, il est formé de montagnes peu élevées; sur ces montagnes qui sont couvertes de neige pendant deux mois de l'année, aussitôt que la belle saison arrive on y conduit les chèvres qui y restent jusqu'à l'hiver changeant constamment de pâturages. Les troupeaux sont composés de deux cents à huit cents têtes. Les mâles sont plus hauts que les femelles, leur toison est également blanche et frisée, mais les poils sont plus rudes.

Aujourd'hui, l'usage général est de les tondre avec des ciseaux, après les avoir lavés dans l'eau courante. La toison des femelles dépasse ordinairement le poids d'un kilogramme. La totalité de la récolte est filée sur les lieux mêmes; l'exportation en est interdite, on ne peut exporter que les étoffes fabriquées.

Lorsque la toison est coupée, on la peigne avec un peigne à longues dents; elle est ensuite livrée à la filature, qui se fait toujours à la main: c'est l'occupation journalière et constante de toutes les femmes du pays, depuis celles d'un rang élevé jusqu'aux simples bergères. Le rouet est pour ainsi dire inconnu, la quenouille seule est en usage, tantôt fixée sur un pied, elle sert quand la fileuse est assise sur son divan, tantôt passée à la ceinture, elle accompagne la fileuse dans ses promenades et pendant son séjour aux champs.

Les fils de trois brins sont les plus fins et les plus estimés, ils se vendent jusqu'à vingt-quatre francs le kilo. La finesse du fil, aussi bien que sa blancheur et son égalité, en constitue la valeur; les plus gros sont vendus au même poids infiniment meilleur marché.

M. de Corancey, qui a longtemps séjourné en Orient, et

qui, dès le commencement de ce siècle, a appelé l'attention des agronomes de France sur l'utilité qu'il y aurait à y transporter la race des chèvres d'Angora, aussi bien que celle qui fournit le duvet, ne partage pas l'idée, assez répandue, que ces chèvres ne sauraient quitter leur pays sans dégénérer; il cite, à ce sujet, la race des mérinos d'Espagne, qu'on croyait tellement attachée au sol, qu'elle disparaissait complétement au dehors de son pays natal.

C'est à cette idée que l'on a dû la facile acquisition de sujets de reproduction ; les propriétaires espagnols, tout jaloux qu'ils étaient de la propriété de leurs laines exceptionnelles, laissèrent facilement sortir les sujets. Or, on peut voir aujourd'hui quel succès a eu cette tentative : les mérinos, bien que dépaysés, n'en ont pas moins continué à donner la laine qui porte leur nom.

C'est à la bergerie de Rambouillet que ce succès est dû; pourquoi la tentative faite sur les chèvres ne réussirait-elle pas? Mais il ne faudrait pas se borner à avoir quelques sujets isolés ; avec la facilité des transports que l'on n'avait pas autrefois, on pourrait en faire venir plusieurs troupeaux. Cette précaution mettrait ces animaux à l'abri de la nostalgie, que leur cause toujours l'isolement, même dans les parcs les mieux tenus.

La ville d'Angora n'est distante de la mer que de trois journées de marche; nous avons dit, d'ailleurs, que ces troupeaux de chèvres étaient toujours en mouvement. Rien ne serait plus facile que d'en embarquer plusieurs ; on les amènerait par étapes à la mer Noire ; on leur ferait descendre le Bosphore, et on les ferait reposer pendant une quinzaine de jours dans les pâturages de la Thrace, dans la baie de Bésika. On pourrait leur faire faire un second repos dans l'île d'Anti-Milo, que les Grecs appellent présentement l'île aux chèvres, et de là aux parages de la Napoule l'étape ne serait pas fatigante.

Une chèvre d'Angora coûtait, il y a quelques années, de quinze à vingt francs. Les propriétaires qui sont en grande partie des Arméniens, ne se refuseraient pas d'en vendre. Ce serait peut-être, du reste, un moyen de conserver cette race, qui va d'année en année en diminuant, le commerce de ces régions étant depuis longtemps en décroissance.

Après avoir parlé des avantages que l'on pourait retirer de l'introduction, en France, des chèvres d'Angora, il faut bien dire un mot de leur inconvénient. La chèvre est un animal essentiellement ennemi des cultures : rien ne lui est sacré; les plus jeunes et les plus tendres bourgeons sont ce qu'elle recherche de préférence. Bien plus vive et plus agile que le mouton, elle franchit les fossés et les haies; aussi, elle est peu répandue dans les pays où la culture est étendue et soignée. Mais les montagnes du département du Var, les Pyrénées, et surtout les vastes Makies de la Corse, lui offriraient un territoire peu différent du sol natal. Les montagnes de Vizzavone, de Vescovato, les profondes vallées du Monte-Rotondo, seraient pour elles d'autant plus favorables, qu'elles y retrouveraient presque la végétation de l'Asie : les cystes, le myrthe, la plupart des plantes aromatiques de la Galatie se retrouvent dans ces régions.

Florentem citysum et salices carpebit amaras. (VIRG., ECL., I.)

CHARLES TEXIER, de l'Institut.



MÉMOIRE

SUR

LA PEINTURE DIDACTIQUE

ET L'ÉCRITURE FIGURATIVE DES ANCIENS MEXICAINS.

(Quatrième article [1].)

APPLICATIONS.

PEINTURES HISTORIQUES.

Les peintures indigènes, comme les peintures chrétiennes, comprennent : 1° des monuments des arts du dessin ; 2° des documents mêlés de dessin et d'écriture figurative ; 3° et vraisemblablement des livres en rébus ou de toute autre nature, peut-être entièrement perdus, mais dont l'existence autrefois paraît démontrée.

Les monuments des arts du dessin, je l'ai dit, m'occuperont peu. Sous le rapport artistique, quelques objets de prix habilement sculptés, quelques débris de tapisseries en barbilles de plumes, rappelant pour le moelleux et surpassant en éclat le coloris du Corrège, relèvent considérablement un art trop déprécié, sans permettre d'asseoir un jugement irrévocable. Au point de vue archéologique, l'intelligence en est subordonnée à celle des documents de la seconde classe qui comprend des documents religieux et divinatoires, peu étudiés; des documents administratifs, judiciaires, et le genre calendrier, dont l'étude est avancée; enfin le genre histoire, dont l'intelligence laisse peu à désirer et que je vais parcourir dans cet ordre :

I. HISTOIRES NON CHRONOLOGIQUES (*Nemilizamatl? Nemilizçotl?*

[1] Voy. *Revue orientale et américaine*, 1859-1860; t. III, p. 224; et t. IV, p. 33 et 270.

Nemiliztlacuilolli? M. Papiers, tableaux, mappes ou peintures de la vie).

II. HISTOIRES CHRONOLOGIQUES OU CHRONIQUES (*xiuhtlacuilolli*, M. Peintures d'années), *xiuhtlapohualamatl* (Chimalpaïn), papiers du compte d'années; subdivisées en :

Annales (*cexiuhamatl*, *cexiuhtlacuilolli*, M. Papiers ou peintures, année par année).

Ephémérides (*cecemilhuitlacuilolli*, *cecemilhuiamoxtli*, M. Peintures ou livres, jour par jour).

Résumés synchroniques, histoires particulières, histoires générales de forme et de natures diverses, mais à série chronologique discontinue. (*Tlatolloll* « historia », M., et Hist. de Quauhtinchan; *Tenemilizpoulli* « historia o relacion de la vida de alguno » M., *Tenemilizicuilolli*, *altepetlacuilolli* (Voy. Coronista, M.), etc.)

1. TABLEAUX OU MAPPES NON CHRONOLOGIQUES.

Ce groupe, intermédiaire entre deux classes dont il fut la souche commune, retient, pour cette raison, un grand nombre d'ébauches peintes ou sculptées, confusément imitatives et didactiques, en partie restituables à la série des produits artistiques. Il répond à l'espèce d'histoire que Gama appelle « Vulgaire » et dans laquelle il range le *Codex mexicanus* de 50 pages, § VII, n° 3, du catalogue de Boturini, embrassant toute l'histoire mexicaine, depuis le départ d'Aztlan jusqu'à l'arrivée de Cortès (*a*). Ne pouvant, à regret, reproduire un recueil de cette étendue, je le remplacerai, comme échantillon du groupe, par une pièce bien supérieure pour l'exécution, sinon par l'intérêt historique.

HISTOIRE DES ROIS ET DES ÉTATS SOUVERAINS D'ACOLHUACAN.

Peinture ayant 1m,275 de long, sur 0m,315 de large, ainsi décrite par Botturini, § III, n° 3, p. 4 :

« Mappe sur peau préparée représentant la généalogie des

(*a*) Gama, *Descripcion de dos Piedras*, etc., n° 106 (2° part., p. 30).

« empereurs chichimèques, depuis Tlotzin jusqu'au dernier « roi don Fernando Cortès Ixtlilxochitzin. Elle porte plu- « sieurs lignes en langue nahuatl. »

Elle a appartenu à Diego Pimentel, descendant du roi Nezahualcoyotl, suivant l'inscription, au dos de la peinture : « *Es esta pintura de don Diego Pimentel, principal y natural, etc.* » Torquemada (*a*) et Ixtlilxochitl (*b*) se déclarent très-redevables aux historiens de cette famille.

Sommaire. — Des guerres de religion, des pestes, des famines, l'abandon de toute culture, d'autres calamités, ayant détruit la civilisation Toltèque au XI[e] siècle, le Mexique dépeuplé fut envahi par des Chichimèques (tchitchimèques) barbares que policèrent peu à peu quelques Toltèques, échappés à la ruine commune, et des colons venus des bords du golfe de Californie et ayant, dit Gomara, « des figures pour lettres (*c*). » C'est ainsi que les Chichimèques amenés par Amacui (Xolotl?), Nopal et Tlotli de régions septentrionales voisines de l'Atlantique et les Acolhuas des côtes de l'océan Pacifique fondèrent, à l'est des lagunes, les trois petits royaumes d'Acolhuacan, bientôt réunis en un seul, dont la capitale fut Tetzcuco, l'Athènes d'Anahuac, la rivale de Mexico qu'elle surpassait en étendue et qu'elle ruina par un secours de cinquante mille hommes donné à Cortès et aux Tlaxcaltèques (*d*).

INDICATIONS TOPOGRAPHIQUES.

Établissements ou cavernes chichimèques des montagnes de Tetzcuco.

Le haut du tableau représente, approchant avec la décli-

(*a*) *Monarqu. Indiana*, lib. II, cap. LII.

(*b*) *Histoire des Chichimèques*, I cap. XLIX, p. 355, (trad. de M Ternaux).

(*c*) Gomara, *Cronica de la Nueva-España*, cap. CXCII. — Torqu., lib. I, cap. XI, XIV, XXI-XXVI; lib. II, cap. VIII, XXII; lib. III. cap. XXVII. — Ixtlilxochitl, I, p. 30-38, 71.

(*d*) *Troisième lettre de Cortès à Charles-Quint*, § XXVII, p. 251, édit. Lorenzana, Mexico, 1770. — Torqu., lib. II, cap. LVII; lib. III, cap. XXVII; lib. IV, cap. LXXXII, XCI.

vité relative des villes ou villages qui les ont remplacées, six cavernes (*oztotl*) surmontées de végétation et figurant des monticules, à savoir, de gauche à droite et à peu près du N. au S.

Pl. XV. — *Fig.* 1. 1° *Tzinacanoztoc*, dans la caverne (*oztoc*) de la chauve-souris (*tzinacan*) (*a*) lieu de plaisance des rois de Tetzcuco (vulg. Tezcuco) désigné par la grotte et la chauve-souris. L'inscription *nahualtl*, en fac-simile, sur la planche, mais ici suivant l'orthographe usuelle, porte : « *in Tzinacanoztoc ompa tlacat in Ixtlilxochitzin* », littéralement : « Tzinacanoztoc, là naquit Ixtlilxochitzin ». Il sera bientôt question, *fig*. 39, de cet Ixtlilxochitl, le dernier des rois d'Acolhuacan dont la suprématie ait été reconnue dans l'Anahuac. Voyez, *fig*. 28, 29, le nom des parents.

— *Fig*. 2. 2° *Quauhyacac*, à l'extrémité (*yacac*) des arbres, (*quahuitl*, R. *quauh*) (38). Hameau contigü aux forêts qui ceignent les montagnes à l'est de Tetzcuco. Rébus : un « nez » au tronc de « l'arbre » à droite de la caravane (*Yacatl,* nariz o punta de algo. M.) (*b*).

Le texte souscrit, traduit plus loin, donne les noms des trois localités suivantes.

— *Fig*. 3. 3° *Oztoticpac* quartier de Teztcuco, qu'il ne faut pas confondre (*c*) avec d'autres Oztoticpac, près d'O-

---

(*a*) « *Oztotl* « cueva », *ostoc*, « en la cueva » ; Hor. Carochi, *Arte de la lengua Mexicana*, f° 18, Mexico, 1645.—Paredes, *Compendio del arte del P. Hor. Carochi*, p. 39 ; Mexico, 1759. L'original remplace *tz* par *z* ou *c*, et *n* par *m* devant une voyelle; « *n*... se vuelve en *m*, por seguirse vocal ». Hor. Car., f° 10 ; « en lugar de *an*, se pone *am*, quando el verbo comienza con vocal ó con *m* ». Car. Paredes, p. 25. — *Tzinacan* « murcielago que muerde », Molina. *Vocabulario en lengua Mexicana*, etc., Mexico, 1571. — « Ixtlilxochitl, qui était né dans la forêt de Tzinacanoztoc. » Ixtlilx.-Ternaux, t. I, p. 88.

(*b*) Un nez rend pareillement le *yacatl* de Tlayacac, Tlayacapan, etc., dans l'original des « Tributs » conservé au Musée de Mexico. Ces nez sont omis dans la planche 7 de Lorenzana (*Hist. de Nueva-España*, Mexico. 1770). Cette *pl.* 7 répond aux *pl.* 26, 27 de Kingsborough, *Collect. de Mendoza*, *fig*. 16, 20, etc.

(*c*) « Oztoticpac que es en Tezcuco. » — Ixtlixochitl, *Relacion*, A., cap, VII : « Lugar de la ciudad de Tetzcoco », Ixtilx.. Rel, B. f° 25. — « *Oztoticpac, ax-*

tumba, près de Guadalaxara et ailleurs ; *icpac* sur, *oztotl* la grotte ; *ti* sert de ligature, H. Car. f° 20 ; Car. Paredes, p. 40. Rébus : la figure conventionnelle de la grotte, et une pierre (69), au-dessus (*icpac*). Le premier signe que nous avons vu (*Patlachiuhcan*, *d*), que nous retrouvons, *fig*. 7, et à chaque pas, est le signe, soit matériel, soit phonétique de la cité, chez d'anciens Troglodytes qui appellent encore « caverne, eau, mont, » la ville, le village. La pierre (69) est purement idéographique et marque la superposition, comme le code Texcalticpac, Cod. Vergara, f° 38, 42, 49. *Icpac*, sur, littéralement « dans les cheveux (*a*), dans le fil (*icpatl*) », *Icpatetl* « peloton de fil », fourniraient d'autres analogies, quoique les filets de la pierre aient une autre origine ; mais il vaut mieux s'en tenir à l'annotation « *In Oztoticpac*, etc., » à la généalogie et descendance de Tlotli, prouvant, avec ce qui précède, qu'il s'agit bien ici du premier établissement chichimèque, fondé sur l'emplacement de l'ancienne ville Toltèque de Catlenihco ? aujourd'hui Tetzcuco (*b*).

Fig. 4.—4° *Huexotla*, « saussaie » (sauzeda o arboleda de sauzes. M.) : ville autrefois importante dont on voit les ruines, encore intéressantes, à S. Luis Huexotla, près de Tetzcuco. Rébus : un *huexotl*, saule, à droite et au-dessus de la caverne.

Fig. 5.—5° *Cohuatlichan*, « demeure du serpent », littéra-

---

can, *ye Tetzcoco pohui* [Oztoticpac qui, aujourd'hui, fait partie de Tetzcuco]. » Hist. de Teotihuacan, p. 2. — Villa-Señor, *Theatro americano*, lib. I, cap. XXIX ; lib. V, cap. XXII. — « *Oztoticpac*, encima de la cueva y se llama asi un pueblo, etc., » H. Carochi, f° 22 ; Car. Paredes, p. 46.

(*a*) Dans *Tlalticpaque*, Cod. Vergara, f° 12, 20, *icpac* est rendu par « une chevelure. »

(*b*) Ixtlilx. (trad. Ternaux.) I, cap. VII, p. 53 ; cap. X, p. 69. — Veytia, II cap. VIII, p. 56, dit Catenihco et Ixtlilx. Rel. B, f° 49 « *Tahui*, que quiere decir Madre y Señora de las Ciudades », ce qui ne peut être en mexicain, où, de plus, toute dénomination géographique finit par une postposition locale. *Tahuic* signifierait « dans la houe, *huictli* (13) », ou « dans la tante (*ahuitl*) paternelle ou du père (*tatli*) » et, tout au plus, « vers le père (*ta-huic*) », car on trouve *Tlalhuic* « vers la terre (77) ». L'étrangeté de ces noms et des monuments découverts à Tula, l'Otomi qu'on y parle ainsi que dans les montagnes attenantes à Mexico, les ruines figurées sur le Cod. Xolotl, d'autres considérations, prouvent que tous les Toltèques n'étaient pas *nahuas* ou *nahoas*, c'est-à-dire mexicains, et qu'il y a superposition de civilisations en apparence juxtaposées.

lement « serpent, sa maison : » ancienne capitale, proprement dite, des Acolhuas policés venus des bords de la mer Vermeille, aujourd'hui village appelé S. Miguel *Coatlichan*, ou *Quauhtlichan* (maison de l'aigle), ou *Quauhtinchan* (maison des aigles) (*a*). Les pierres (69), autour du reptile, n'ont ici aucun sens phonétique.

Fig, 6.—6° Sixième caverne ou établissement chichimèque, terminant la série descendante de postes échelonnés du N. au S., en déclinant à l'O., depuis Tzinacanoztoc, jusqu'à ce point intermédiaire entre Cohuatlichan, *fig*. 5, la frontière des Chalcas, *fig*. 22, 23, 24, et Colhuacan, *fig*. 7. Cette situation géographique, la présence d'Icpacxochitl (*b*), couronne de fleurs, *fig*. 17, et d'un fils non encore au berceau, recevant de son père Tlotli « faucon », *fig*. 16, le nom de Quinantzin (*c*) « bramant » exprimé par la tête de cerf bramant, *fig*. 26, dirigée de la bouche du père à l'antre du nouveau-né; ces circonstances et la forme enterrée de l'*oztoil* ne laissent aucun doute sur le nom de *Tlallanoztoc*, près de Tlatzalan (*d*), que doit porter cette grotte placée au bord le plus endommagé de la peinture et n'offrant aucun indice certain d'écriture figurative. Suivant Ixtlilxochitl (*e*) : « Xolotl ordonna à « son petit-fils et légitime successeur (Tlotli) d'aller à Tlatza- « lan, comme seigneur... Avant de partir, Tlotli fut marié « à l'infante Tocpacxochitzin (*f*), de laquelle il eut, étant dans

(*a*) Villa-Señor, *Theatro americano*, p. 160, Mexico, 1746. — *Hist. Toltèque*, § I, n° 1, de Botturini, en grande partie consacrée à l'histoire d'une ville du même nom *Coatlichan*. H. Carochi, f° 56, est aussi correct que *Cohuatlichan*.

(*b*) Ou Icpaxochitzin, femme de Tlotli. — Veytia, *Hist. antigua de Mejico*, II, lib. II, cap. VII, p. 49; Mejico, 1836. — Ixtlilxochitl, Rel. E., f° 8. Le *tzin* est simplement révérentiel, du style de la cour (*tecpiltatolli*), et presque étranger aux dialectes plébéiens ou montaguards (*macehuallatolli*). Aldama, *Arte*, etc. prol. III Mexico, 1754. — Tapia, *Arte*, etc., p. 15, Mexico, 1753.

(*c*) Ou *quinan*, prét. de *quinani*, primitif inus. des fréquent. *quiquinaca*, gémir, groguer; *quiquinatza*, bramer, « rifar el cavallo, » M.; « gruñir el perro », H. Car., f° 75.

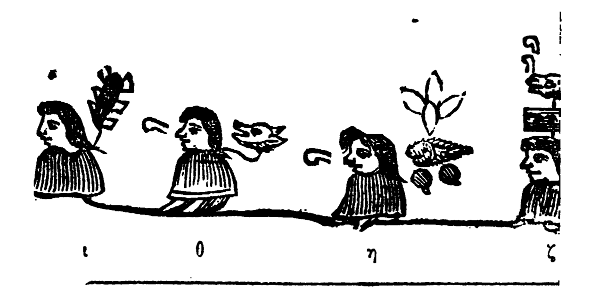
(*d*) *Tlatzalan*, gorge, vallon; « quebrada de monte entre dos sierras, » M. littér., entre les choses.

(*e*) *Relacion*, B. f° 31.

(*f*) *Notre*-Icpacxochitl, comme on dit *Notre*-Dame, *Mon*sieur. Les indigènes séparent peu le nom du pronom possessif. — Molina, *Vocal*. Aviso. 4° — Perez, *Arte*, etc., p. 76, Mexico, 1713. — Duponceau, *Mémoire*, etc., p. 57, 157, 178. —

« sa principauté de Tlatzalan, deux fill « xochitl... Azcaxochitl..; et en troisièm « nantzin qui lui succéda. » Dans sa rel teur remplace Tlatzalan par *Tlatzalan* lieux voisins mentionnés dans plusieurs f° 25. Tlallanoztoc, signifiant : « dans souterraine (*a*) », explique la forme peu privé de l'enveloppe extérieure qui d monticules aux grottes précédentes.

Pour ne laisser aucune incertitude sur narque qui affermit dans l'Anahuac la ci fléau des invasions nomades, je donner *Tlatzalan*, extrait d'une peinture chron § III, n° 1, Codex Xolotl), que Ixtltlxoc ses relations.



Tocpac « encima de la cabeza ó en la cabeza », M., est cima de lo alto ó en lo alto de alguna cosa », M. *Pach* vi), tiré du *pachtli*, *pachxochitl*, herbes dont les Chic (*Ibid.*, cap. ix), peut être une méprise. Un descendant nom qu'elle, est appelé aussi indifféremment : Ipacsu lettre, § IX, p. 197), et Tocpacxochitl, par Ixtlilx. (tr

(*a*) *Tlallan*, debaxo la tierra; *Tlallanoztotatacac*, creuser.

α. Tlatzalan-Tlallanoztoc, Ixtlilx. traduct. de M. Ternaux I. Cap. VI, p. 46 ; littéralement « dans la caverne creuse (*tlallanoztoc*) entre deux montagnes (*tlatzalan*) ».

β. Tlotli, faucon.

γ. Icpacxochitl, couronne de fleurs.

δ. Malinalxochitl, fleur de Malinalli (*a*), herbe dont le nom vient de *malina*, tordre. Rébus : une chose tordue et des fleurs (*xochitl*). Voyez, *fig.* 46, Malinalxochitl à Cohuatlichan.

ε. Azcaxochitl. R. *Azcatl* fourmi, *xochitl* fleur. *Aztlatl xochitl*, Ixtlilx. Rel. B., f° 31, est donc vicieux.

ζ. Quinantzin, depuis ses conquêtes, surnommé Tlaltecatzin (*b*), « qui aplanit ou met en ordre (*teca*) la terre (*tlalli*), » ce qu'exprime la planche ou plate-bande de terrain (77), sous la tête grognante (*quinan*).

η. Nopaltzin Cuetlaxihuitzin (*c*) de *Cuetlaxihui*, languir. Rébus : un nopal, plante de la cochenille, une peau d'animal (*cuetlax-tli*) et deux plumes (*ihuitl*). Voir p. 51, III, (a), et p. 70.

θ. Tochintecuthli (chevalier du lapin), roi ou seigneur de Huexotzinco.

ι. Xiuhquetzaltzin, Rel. B. et C., premier seigneur de Tlaxcallan. Xiuhquetzalli tecuhtli (chevalier Xiuhquetzal), Rel. A., trad. Ternaux, p. 47. « Aigrettes de turquoises,

---

(*a*) Herba... ex quâ Indi parant retia, etc... Fr. Hernandi *Opera*, lib. XII. cap. CVI, Matriti, 1790. — Herbia larga que se cria en los montes al modo de esparto de España. Ixtlilx., *Rel.* B. f° 25. — « Paja para Casas. « M., Vocab, Mex., 1re part. — Jour du mois et « cierta hierba torcida, » Gama, *Descripc.*, p. 26, et 2e part., p. 36.

(*b*) « El que allana la tierra, » Veytia, II, p. 171. — « Tender ó allanar la tierra, » Ixtlilx., Rel. C. f° 16.

(*c*) Ixtlilx., Rel. C. f° 10. — Nopaltzin Cuetlachihui, Rel. A. cap. VI, trad. Ternaux, p. 46, 77. — Quetlacyhuitzin Rel. D. — Nopaltzin Toxihuitzin, Rel. B. f° 43. Serait-ce *tochihuitzin* ? rappelant *Tochin ihuimatzal*, Torqu., lib. II, c. V? Aurait-on pris l'animal écorché d'abord pour un loup (*cuetlachtli*), puis pour un lapin (*tochtli*, *tochin*), puis pour un cerf (*mazatl*)?

panache d'herbes, etc. (*a*). Rébus : des turquoises (*xihuitl*), autour d'une plume verte appelée *quetzalli*.

La date, *ce tecpatl* (un silex), au centre de l'*oztotl*, entre Tlotli et sa femme, s'expliquera plus loin ; art. Chroniques.

VILLES DES LAGUNES,

Disposées du S. au N. et de droite à gauche, au bord inférieur du tableau.

Fig. 7. — *Culhuacan* ou *Colhuacan*, lieu de Culhuas ou Colhuas, c'est-à-dire de ceux qui ont des aïeux—ou des choses courbées (*b*). Symbole tiré de *Coloa*, courber, et donné par Gemelli-Carreri, Clavigero (*c*) et M. de Humboldt (*d*), d'après Sigüenza, dans l'explication de la trop fameuse peinture du déluge. C'est le Qulhuacan de Villa-Señor (*e*), village au S. de Mexico, et l'antique métropole de cette capitale ; les Mexicas n'ayant définitivement renoncé à la vie nomade qu'après leur captivité chez les Culhuas-Toltèques, reste d'une nation civilisée d'où viennent les noms de : Culhua, terre de Culhuas, ligue Culhua, donnés au Mexique par Cortès et par les Yucatèques (*f*). A gauche de l'*altepetl* recourbé se trouvent, *fig.* 8, le roi Coxcox et sa femme. Le nom propre est exprimé par une tête de faisan, *cox*, en maya ; *coxolitli*, *quauhcoxo-*

(*a*) *Xihuitl* año, cometa, turquesa e yerba ; *quetzalli* pluma rica, larga y verde, M.

(*b*) Car. Par., p. 39, 142. « Auelo..... *colli*, *tecol*. » M. *Coltio* ou *cultic* cosa tuerta ó torcida. M. « *Coltotl*, avicula inflexa. « Hernandez, *Hist. avium*, cap. xx, R. *col*, *totl* (*tototl*. oiseau). Rosca de pan, *Tlaxcalcolli*, M.

(*c*) Clavigero, appendix VI.

(*d*) *Vues des Cordillères*, II, p. 177.

(*e*) *Theatro am.*, I, p. 62.

(*f*) Cortès, IIIe lettre, § VI, IX, Herrera, Dec. II, lib. XI, p. 78 ; Dec. III, lib. III, cap. I. — Torqu., lib. XIX, XXXI. — *Anahuac*, près de l'eau, s'applique à toute contrée maritime ou aquatique, telle que la vallée marécageuse de Mexico et le littoral.

litli, etc., en nahuatl (*a*). D'autres villes de ce nom, près des golfes mexicain et californien, jouent un rôle important dans l'histoire du Mexique.

Fig. 9. — *Tenochtitlan*, nom d'un îlot de la lagune, appelé Mexico, conjointement avec celui de Tlatelolco, du nom des Mexicas établis sur l'un et l'autre. Etym. : *Tenoch-ti-tlan*, près de Tenoch, chef de la nation, lors de la fondation de la ville, et des Tenochcas, depuis la séparation des Tlatelolcas (*b*) ; ou « près du *tenochtli* » plante décrite par Hernandez, lib. VI, cap. CX. Rébus : la pierre, *tetl*, R. te (69, et (61), le *nochtli* ou *tenochtli* (tuna lapidea d'Hernandez), ici figurés. Plusieurs mythes et explications allégoriques, reposant sur ces données historiques ou philologiques, ont plus de célébrité que de fondement. Une tête d'oiseau-mouche, *huitzitzil* ou *huitzitzilin*, entourée de quelques plumes, *ihuitl*, exprime le nom du roi de Mexico, *Huitzilihuitl*, placé entre sa femme et Tenochtitlan (*fig.* 10).

Fig. 11. — *Azcaputzalco* (aujourd'hui Escapuzalco), « dans la fourmilière » toujours désigné par une fourmi, *azcatl*, dans *co*, *azcaputzalli*, la fourmilière. Ville dont les Mexicains étaient alors tributaires et qu'ils ruinèrent, de concert avec les Tetzcucas et d'autres auxiliaires.

J'ignore si les drapeaux (*c*) qu'on voit sur trois localités, peuvent désigner les nationalités, Chichimèque à Oztoticpac, Acolhue à Cohuatlichan (*d*), Chalca au lieu de l'entrevue de

---

(*a*) Molina, *Vocab.* — Hermandez, *Hist. avium*, cap. XL. — *Cox* faysan.... Beltram. *Gram. Maya*, p. 177.

(*b*) Voyez la scission entre les nobles et le parti populaire et sacerdotal. Veytia, lib. II, cap. XV.

(*c*) *Quachpamitl*, *quachpanitl*, *quachpantli*, estandarte, bandera ó pendon, M., de *quachtli* « manta grande de algodon., » M. et *pamitl*, *panitl*, *pantli*, dont la P. *pan* signifie : pan, panne, panneau, etc. ; ban, banne, bannière, bande, bandière, file, rangée, et de plus : vingt, sur, etc.

(*d*) Cohuatlichan Acolhuacan, Rel. B. f° 29. — « Tlacoxin... chef de Coatlichan. et des Acolhuas. » Ixtlilx, (trad. Ternaux), I, p. 38, 39, 49. Mais Tetzcuco et Huexotla s'appellent aussi Aculhuacan, Mémorial, an 1116.

Tlotli et des Chalcas ; s'ils marquent plutôt la suzeraineté de Tlotli sur ces contrées (*a*) ; enfin, si ces drapeaux figurant ordinairement le son *pan*, *pantli*, (63) sont ici pour *tepantli* confins, limites (*b*). Cette dernière explication est assez conforme aux circonstances de l'entrevue aux frontières de Chalco ; mais la première, et surtout la seconde, reçoivent beaucoup de poids du *cuachtli* (*c*), « anneaux de la queue du serpent à sonnettes » figurés au bas du *cuachtli* ou *quachtli* « étoffe » des trois drapeaux, et désignant plutôt le son *quachpantli* « étendard » que celui de *tepantli* « mur ou limites. »

EXPOSITION HISTORIQUE.

Vie chichimèque ou nomade.

Au milieu de plantes, d'animaux servant encore d'aliments aux indigènes, les chefs chichimèques :

Amacui, *fig.* 12,

Nopal, *fig.* 14,

Tlotli, *fig.* 16,

et dans le même ordre, mais au-dessous, leurs femmes :

Malinalxochitl ? *fig.* 13,

Quauhcihuatl ? *fig.* 15,

Icpacxochitl, *fig.* 17,

s'avancent diagonalement, de bas en haut, de gauche à droite, vers Quauhyacac (*d*), *fig.* 2, où nous les retrouvons, Amacui et Malinalxochitl au fond de la grotte : Nopal et sa

(*a*) Chalco payait tribut à Tlotli, Ixtlflx-Tern., p. 46.

(*b*) Linde entre heredades... *tepantli*, M. — *Tepantli*, pared. M. R. R. *tetl*, *pantli* (rangée de pierres). Le territoire des Tlaxcallan était ceint d'une immense muraille. « Quinatzin fit élever trois grandes murailles, l'une depuis « le bas de la ville de Huexotla jusqu'au lac, etc » Ixtlilx. (trad. Ternaux, I, p. 53.

(*c*) *Coacuechtli* caxcauel de bivora, M. R. R. *coatl*, *cuechtli*. « De *cuech*, seu colubro sonalibus insignito. « *Hist. anim.*, cap. XVII, f° 62. Présenté par une personne, le drapeau est de paix.

(*d*) Hameau dans les montagnes à l'E. de Tetzcuco. *Quauh-yaca-c* « à l'extrémité ou à la pointe du bois. »

femme, à droite sous Malinalxochitl ; Tlotli et Icpacxochitl, à gauche sous Amacui. Ils viennent, à n'en pas douter, de l'établissement chichimèque principal de Tenanyocan (*a*), souvent mentionné par la suite, et se séparent à Quauhyacac pour se répartir comme nous l'apprend la glose suivante, sans ponctuation dans l'original, mais ici reproduite et ponctuée d'après l'orthographe usuelle :

Oncan mochtin motlalico in Quauhyacac : oc cencatca. (*b*). Quin oncan onehuac in Amacui; nehuan icihuauh yaque in Cohuatlichan. Quin no oncan onehuac in Nopal; nehuan icihuauh yaque in Huexotla. Quin no oncan onehuac in Tlotli; nehuan icihuauh yaque in Oztoticpac.	Tous vinrent s'établir là à Quauhyacac : ils étaient encore tous ensemble. De là partit ensuite Amacui ; avec sa femme, il alla (ils allèrent) à Cohuatlichan. De là partit encore Nopal ; il alla avec sa femme à Huexotla. De là partit encore Tlotli ; il alla avec sa femme à Oztoticpac.

Ce texte laisse peu d'incertitude sur les noms. *Amacui* « qui prend (*cui*) du papier (*Amatl*) » a pour Rébus abrégé une feuille d'*Amatl.* Nopal, aïeul du Nopal Cuetlaxihui, cité dans la digression, est désigné par la Raquette ou Cactus initial du nom de ce dernier. Tlotli et Icpacxochitl sont connus. La femme d'Amacui paraît s'appeler Malinalxochitl, comme la fille de Tlotli, déjà mentionnée, et comme la princesse de Cohuatlichan, *fig.* 5, 46, personne probablement identique, dont il sera bientôt question. Enfin la femme de Nopal, désignée par la même tête d'aigle que la femme de son petit-fils Quinatzin, porte vraisemblablement le nom de Quauhcihuatl, « femme d'aigle ou aiglonne » (RR. *Quauhtli* (37) et *cihuatl* femme) qui est donné à cette dernière par les auteurs et par la glose qui la concerne plus loin, *fig.* 27.

Cependant les auteurs semblent ne pas connaître cette femme Chichimèque de Nopal. Ils ne nomment que Arcaxo-

---

(*a*) Tenayuca, 3 lieues N. N. O. de Mexico. Villa-Señor.

(*b*) On peut changer la ponctuation, mais le sens varie peu. Voyez, pour *oc cencatca*, le MS, de 1528, I. 2, et Car. P., p, 67. *Onehuac* ou *oneuh* (seul donné par M.) comme plus loin *huecahuac* et *huecauh.* Voyez, *Oneua*, *Eua*, *Euhteua*, *Vecaua*, M., et surtout Car. P., p, 76 « *chua*, neutro, partirse, prét. *ehuac.* »

chitl (*a*), petite-fille du dernier monarque Toltèqne (l'infortuné Topiltzin Acxitl Quetzalcoatl), marié au conquérant sexagénaire pour sceller l'union des deux peuples. Ils parlent, il est vrai, d'un bâtard de Nopal, du tyran Tenancacaltzin, usurpant dans la capitale des Chichimèques, les droits des fils de la princesse Toltèque ; mais je ne trouve point le nom de sa mère, et Torquemada prend Quauhcihuatl pour la bru de Nopal et non pour sa femme (*b*).

Je n'examinerai pas si Amacui n'est autre que le père de Nopal, Xolotl, de qui prétendaient descendre tous les monarques d'Anahuac. La marche simultanée de Tenanyucan à Quauhyacac « où ils sont encore en famille, » les conférences de Cohuatlichan, d'autres circonstances le feraient croire, si Nopal, dont la femme ne porte point de havresac, n'était indubitablement ici le personnage principal (*c*). C'est à des documents plus explicites qu'un abrégé incomplet de la vie de Tlotli, à résoudre une question importante pour les origines de la civilisation qui va nous occuper.

CIVILISATION DES CHICHIMÈQUES.

Il ne s'agit plus d'Amacui, de Nopal, de vie nomade dans le reste de cette peinture ; mais de la première éducation agricole, industrielle et religieuse que les Chichimèques reçoivent des Chalcas-Toltèques dans la personne de leur chef Tlotli, fondateur du royaume de Tetzcuco. Voici ce qu'apprend une glose commençant au-dessous de Tlotli, *fig.* 16, à

(*a*) Veytia, lib. II, cap. v, p. 36. — Ixtlilx., traduct. de M. Ternaux, I, p. 40. — Rel. B.° f° 30. — Torqn., liv. I. cap. xxix.

(*b*) Torqu., lib. I. cap. xlviii ; lib. II, cap. v, où Tenancacaltzin est frère de la mère de Qutnatzin. Serait-ce *madre* pour *padre* ?

(*c*) Nopal est aussi le personnage principal, Cod. Xolotl, Pl. I, où une tête de *Xoloitzcuintli*, « chien *Xolotl* », loup féroce ou *tequani* « mangeur de gens », qui représente son père, montre pourquoi ce dernier et son gendre sont appelés Xolotl et Aculhua dans Torqu. Lib. I, cap. xxv, et Tequanitzin et Acolhuacatl dans le MS. de 1528, notes 140, 144, 381. Hernandez figure et décrit le *Xoloitzcuintli* ou *Cuetlachtli*, p. 479 et Tract. I, p. 7 ; Rome, 1651.

Oztoticpac-Tetzcuco, *fig.* 3, et continuée autour de Cohuatlichan et de Tlallanoztoc, *fig.* 5, 6.

In Oztoticpac huel ichan in Tlotli. Auh in Tlotli zan ompa huia (*a*) in Cohuatlichan, tlaminaya; oncan ipan acico in Chalcatl, itoca Tecpoyoachcauhtli. Auh in Tecpoyoachcauhtli (*b*) iuhquin (*c*) momauhti in oquithuac (*d*) Tlotli itlahuitol yeti... (*e*) oquilhui in Tecpoyoachcauhtli Tlotli : Nopiltzine! ma motlantzinco ninemi! Auh in Tlotli amo quicaqui, ca Chichimecatl. Auh niman ye za quihuicatinemi (*f*) in tlatlamina Tlotli. Auh in quiminaya mazatl, tochtli, cohuatl, tototl, quitquiliaya (*g*) Tecpoyoachcauhtli. Auh in Tecpoyoachcauhtli, quin yehuatl yancuican quitlehuachili (*h*) in itlamin Tlotli; quin yancuican icocic (*i*) quicoalti in Tlotli, ca za quixoxouhcaquaya in quiminaya.

Auh in Tecpoyoachcauhtli huecahuac in itlan nemiya Tlotzin. Niman ye quinahuatia, quilhui : Nopiltzine! ma niyauh! ma niquimittahua in mococolhuan (*k*) in Chalca, in Ç... tlateca! Auh

Oztoticpac (était) la véritable résidence de Tlotli. Or, Tlotli allant chasser à Cohuatlichan, le Chalca appelé Tecpoyoachcauhtli (principal missionnaire), vint l'y trouver. Tecpoyoachcauhtli fut effrayé en voyant Tlotli, l'arc bandé. Il lui dit : O mon fils! (voulez-vous) que je demeure avec vous! mais Tlotli ne le comprend pas, car il est Chichimèque. Depuis lors Tecpoyoachcauhtli accompagne Tlotli à la chasse. Il lui porte les cerfs, les lapins, les serpents, les oiseaux atteints par les flèches. Le premier il fait rôtir le gibier de Tlotli; il lui fait manger pour la première fois des choses cuites, car Tlotli mangeait cru ce qu'il avait tué.

Tecpoyochcauhtli vécut longtemps avec Tlotli. Ensuite il demanda congé, et lui dit : O mon fils! (voulez-vous) que j'aille voir vos serviteurs les Chalcas, les Cuitlatecas? que je leur raconte

---

(*a*) Ou : ne dépassait pas Cohuatlichan, etc., ou : « Zan oppa huia? » alla deux fois seulement.

(*b*) Ixtlilx., cap. IX; traduct. de M. Ternaux, p. 64, en fait un nom propre. Ce pourrait fort bien être le titre d'un emploi. *Tecpoyotl* « embajador granae » Chimalpain, I. *Relat.* an 1241. Notificateur royal... Torqu., lib. X., cap. XXV. Dans Veytia, II, p. 83, Tecpoyoachcauhtli est Seigneur de Xicco, îlôt du lac de Chalco non loin de Coatlichan.

Achcauhtli, principal, hidalgo, Olmos, *Arte*, etc., p. 10, 21; *le doyen des prêtres ou d'une classe de prêtres* (Tlamacazque), Torqu., lib. X, cap. XXXI, XXXII. Lib. XI, cap. 26. — Officier municipal et justicier plébéien, principal; Sahagun, Lib. II, apend.; Lib. III, cap. V, VI. Juge, commissaire délégué. Ixtlilx-Ternaux, cap. XXXVIII. Ce mot manque dans M.

(*c*) V. M. *iuhquin*, et « espeluzado *momauhtia*. »

(*d*) Pour *oquitlac* (*tierra caliente*), Car. P., p. 178.

(*e*) Je lis : *ye tilictic*. Cosa tesa y panda, M., de *tilinia*,... frechar ó enarcar, arco. M.

(*f*) *Vicatinemi* (*nite*) andar acompañando á otro. M.

(*g*) *Itquilia* porter à ou pour autrui, applicatif d'*itqui* porter.

(*h*) *Tlehuachilia*, rôtir pour autrui, applic. de *tlehuatza*. On trouve *tlehuaxilia* dans *Tezozomoc*.

(*i*) Pour *icucic*.... cosa cozida. M. On dit aujourd'hui *huecic*, *yuccic*. — *Quicoalti* pour *quiqualti*, compulsif de *qua* manger.

(*k*) *Cocol*, *nococol*, M. et MS. 1563 : protégé, client, vassal? Les Cuitlatecas, au S. O. de Mexico (Clavigero, *Hist. ant.*, lib. I) vers Tetela del Rio disent que leurs ancêtres, venus probablement « du pays des Chinois », naufragèrent sur la

ma (*a*) niquinnonotza in onimitzothuilico (*b*), yuh motlantzinco ninemiya! Anh in Tlotzin ye achi quicaqui in itlatol; quitquili tochtli, cohuatl, huacaltica (*c*).

Auh in Secpoyoachcauhtli hualla in itlan Tlotzin; quilhui: Nopilzine! ma noxo xiquinmothuili in mocoeothuaan in Chalca!

In Tlotzin niman quihuicac; quiyacantiya in Tecpoyoachcauhtli; quinamatiya mazatl, tochtli, zan no yehuatl in quitqui in achto ic huiya. In ocoic Tlotzin, quihualnamicque in Chaloa; quitlalique, quitlamacaque; in quimacaque tamalli (*d*), atolli (*e*). In tamalli amo quicao, in atolli zan conyeco (*f*). Niman ye quinnonotza in Chalca in Tecpoyoachcauhtli, quimilhui ea amo momopilhuatiya (*g*) in Tlotzin. Niman yam... (*h*) i...n Chalca, ca in Chalca diablo quit-

comment je suis venu vous voir et vivre avec vous? Alors Tlotli comprend déjà un peu son langage; il envoie des lapins, des serpents dans un huacal.

Tecpoyoachcauhtli revint auprès de Tlotli, et lui dit : O mon fils! que ne les voyez-vous vos vassaux les Chalcas!

Tlotzin alors le suit; Tecpoyoachcauhtli le précède; il fait porter des cerfs, des lapins comme la première fois. A l'arrivée de Tlotli, les Chalcas vinrent à sa rencontre; ils le firent asseoir, lui servirent à manger. Ils lui servirent des tamales, de l'atole. Il ne mangea pas des tamales, il ne goûta que de l'atole. Alors, Tecpoyoachcauhtli confère avec les Chalcas. Il leur dit que Tlotli *n'était pas bien converti* ?? Alors les Chalcas... car les Chalcas ado-

---

côte et s'établirent d'abord à Atoyac, dans les montagnes; qu'ils traversèrent ensuite la Sierra Madre, et vinrent fonder (S. Miguel) Totolapan et Axochitlan. Ils eurent aussi une colonie au village del Espiritu Santo, où les Cuitlatecas portent encore des fleurs en mémoire de leur ancienne résidence, quoiqu'il n'y reste plus qu'une croix, et qu'il y ait 14 lieues d'Axochitlan, suivant un de leurs anciens juges, qui ne sait plus que ces mots (par conséquent fort douteux) de leur langue; ils disent: 1 *tehual*, 2 *cal*, 3 *catil*, 4 *pal*, 5 *pual*, 6 *daxil*, 7 *axil*; viande, *munahua*; tortilla, *chaux*; feu, *pujtal;* mère, aïeule, *pipi*, et Dieu te garde, *Dios kaïmo*. *X* est le *ch* français; les autres lettres sont espagnoles.

(*a*) Relatar, *nite*, *nonotza*. M.

(*b*) *ithuilia* révérentiel de *ithuia* applic. de *ithua*, seulement usité dans les terres chaudes, (*d*) p. précédente.

Onimitznohuilico signifierait : (que je leur rende compte de) ce que je suis venu vous dire.

(*c*) *Huaçalli*, sorte de hotte en forme de cage quadrangulaire.

(*d*) Sorte de pâtisserie.

(*e*) Bouillie de maïs.

(*f*) On peut traduire : il ne finit que l'atole.

(*g*) L'*amo* abrégé, un *mo* peut-être de trop et l'oblitération de ce qui suit rendent ce passage difficile. La présence de l'émissaire chalca à Tlallanoztoc et partout, jusqu'après la naissance du prince royal (*fig.* 6), ferait traduire au propre *mopilhuatia*... engendrer... M. Mais les trois *mo*, et le but apparemment religieux de sa mission, font préférer le sens de « *rétif*, non affilié. » « Inobediente, rebelde y presumptuoso *amo mopiloani*, *amo mopilollani*. » M. 1[re] part. Voyez : *mopiloa tonatiuh*, MS. 1528 (483). *Valmopiloa*, *Itech ninopiloa*; *tetech mopiloqui*. M.

(*h*) Je crois lire *monauatia* « se concertent, » comme, MS. 1576, p. 38. Mais la danse religieuse où les exécutants *entrelaçaient leurs bras*, donne un sens plus naturel. — V. dansar, dansa *nenaualiztli*, M. et Sahagun, lib. I., cap. XXIV, et, plus bas, p. 84 (*b*).

layecoltya (*a*). Tlotzin ca Chichimecalt amo quimatiya in iuh quintlayecoltiaya Chalca in diablome. Ca in Chichimeca zan quixcahuiyaya in quintimotinemi in mazatl, in tochtli in quicoaya. Zan iyo tonatiuh quiteotocaya, quimotatiyaya; inic quiteotocaya tonatiuh, quiquechcotonaya in cohuatl, in tototl; quitatacaya tlalli, zacatl quitzetzelohuaya, ipan quixitzaya in eztli (*b*). In tlalli iuhquin no quiteotocaya, quimonantiaya. Ixquich in inic quimiztlacahui diablo inic quimotlatlacalhuilique totecuyo icel Dios teotl.

rent le diable. Tlotzin, comme Chichimèque, ignorait ce culte. Car les Chichimèques ne s'occupaient qu'à chercher les cerfs, les lapins qu'ils mangeaint. Ils adoraient seulement le Soleil, qu'ils appelaient leur père; pour l'adorer ils coupaient le col aux serpents, aux oiseaux; ils *creusaient* la terre, ils secouaient le gazon et l'arrosaient de sang. Ils adoraient aussi la terre, l'appelant leur mère. C'est pour leurs péchés que le diable les trompa tant. *Littér.* : le diable les trompa tant, pour avoir offensé notre Seigneur le Dieu unique.

In Tecpoyoachcauhtli in oquimithua ihuanyolque quinmacac in tochtli, cohuatl, ihuan quinnonotz in huecauh o-itlan-nemiya Tlotzin, iuh quimilhui in iuh oquihuicatinenca otlatlaminaya

Tecpoyoachcauhtli en voyant ses parents leur remit les lapins, les serpents; il les entretint du temps passé avec Tlotzin, et leur dit comment il l'avait suivi à la chasse.

Quelques développements religieux semblent manquer ici. Peut-être le morceau de 0m, 32, ajouté à la bande principale, approchait-il des 0m, 955 de cette dernière. Quoi qu'il en soit, on voit, *fig.* 18, 19, Tecpoyoachcauhtli faisant rôtir, pour Tlotli, *fig.* 16, et sa femme, *fig.* 17, un lapin et un serpent embrochés (*c*). Plus loin, il leur fait boire l'*atolli*, bouillie de maïs écrasé sur le *metlatl*, *fig.* 20, avec le rouleau *metlapilli* placé en travers comme pendant la mouture. A côté, *fig.* 21, des charbons ardents supportent le *comalli*, plaque en terre servant de tourtière, etc. Rien n'est changé à cet égard au Mexique et je renvoie pour les détails aux récits des voyageurs (*d*). Je ferai seulement remarquer le symbole *tetl* (69) incorporé au metlalt pour en indiquer la nature pierreuse, et de chaque côté du *comalli* (figuré par deux

(*a*) *Diablo* pour *Teotl*, sujet de graves controverses entre les ordres religieux.

(*b*) *Ixitza*, *nitla*, destilo algo. H. Car., f° 75. — Car. P., 101. — Voyez sur ces sacrifices d'herbes, Torqu., liv. VII, cap. XXII et *passim*. Ixtlilx., trad. de M. Ternaux, lib. I, cap. VI, et Chimalpaïn.

(*c*) On mange encore à Mexico les serpents à sonnettes.

(*d*) Hermandez, lib, VII, cap. XL, XLI, Romæ, 1651. — Lib. VI, cap. XLIV, XLV. Matriti, 1790. — Clavigero, liv. VII. M. de Humboldt et toutes les descriptions de la Nouvelle-Espagne.

traits parallèles), le signe (68) désignant, ici, la fumée, ailleurs, l'haleine, la voix, le chant et plus communément la parole, le commandement, comme dans l'imposition du nom de Quinatzin à Tlallanoztoc, *fig.* 6, 16, 17, 26.

Fig. 22. — Au-dessus de cette dernière caverne, Tecpoyoachcauthtli, encore avec le signe (68), rend compte de son séjour chez les Chichimèques.

Fig. 23. — Immédiatement au-dessus, il porte, entre autres gibiers, un chevreuil sur les épaules et des serpents à sonnettes dont on voit les grelots. Enfin, vis-à-vis du seigneur Chalca placé sous le drapeau, *fig.* 24, a lieu la présentation du chef Chichimèque, et Tecpoyoachcauhtli rapporte les tamales refusés par Tlotli dont la femme vide une tasse d'atole.

On doit cette interprétation au texte nahuatl plus haut cité. Des annotations semblables, sur d'autres peintures, expliquent la *fig.* 25, à gauche de Cohuatlichan. C'est dans les trous creusés par une sorte de taupe (*tozan*), que les Chichimèques commencèrent à planter le maïs. Leur aversion pour le travail, leur résistance désespérée, lors des grandes guerres de Quinatzin, aux institutions agricoles et monarchiques toltèques, montreront combien fut pénible, au sortir du moyen âge américain, la renaissance de la civilisation que Cortès trouva au Mexique.

DYNASTIE CHICHIMÈQUE TETZCUCANE.

ROIS DE TETZCUCO (EMPEREURS, GRANDS-CHICHIMÈQUES DES AUTEURS ESPAGNOLS ET INDIGÈNES).

Revenons à Oztoticpac-Tetzcuco, *fig.* 5. Le berceau, entre Tlotli et Icpacxochitl, *fig.* 16, 17, au fond de la grotte, est celui de Quinatzin, *fig.* 26, né à Tlallanoztoc, *fig,* 6, puis marié à Quauhcihuatzin, *fig.* 27 (femme aigle), d'après tous

les auteurs (*a*), et la note suivante, où j'ai puisé ce même nom pour la femme de Nopal, grand'mère de Quinatzin :

In Quinatzin Tlaltecatzin commo-cihuahuati Huexotla Quauhcihuatzin ichpoch in Tochin.	Quinatzin Tlaltecatzin épousa, à Huexotla Quauhcihuatl, fille de To-chin (*b*).

Quinatzin (bramant) a déjà mérité par ses exploits le surnom de *Tlaltecatzin* (qui aplanit ou soumet la terre) ; mais on distingue imparfaitement, au milieu de la plate-bande, un signe qui semble désigner un sol meuble et nivelé dans quelques cadastres ?? Remarquons la position de l'enfant perpendiculaire à l'axe du berceau ; le costume différent des femmes Toltèques et Chichimèques; enfin les peaux que vêt encore Quinatzin, nous le verrons, restaurateur de la civilisation détruite.

Entre Quinatzin et sa femme, est le berceau de Coxcox Techotlala ou Tecchollala, (*fig.* 28), dont le nom s'écrit : *Coxcox*, par une tête de faisan (34), comme à Culhuacan, *fig.* 8, et Te-choltlala (boue jaillissant de la pierre), par la boue (*tlatatl*) s'échappant de la pierre (69) (*c*).

L'annotateur ajoute :

In Techchotlatzin commocihuahuati Tozquentzin Coatlichan ichpoch Alcolmiztli.	Techotlala épousa Tozquentzin, fille d'Acolmiztli de Coatlichan.

Fig. 29. — Torquemada (*d*) et Ixtlilxochitl (*e*) le confirment. *Tozquentzin*, sans révérentiel *Tozquen*, « vêtement, parure », et ici : « gorgerette, collier » « jaunes » ou « de

---

(*a*) Chimalpaïn, Rel. 3; Mémorial, an 1272. — Veytia, lib. II, cap. x, p. 77. L'Hist, de Tootihuacan, etc. — Excepté Torqu., lib. I, cap. XLVIII ; lib. II, cap. v, pour qui Quauhcihuatl est *mère* et non *femme* de Quinatzin.

(*b*) *Tochin* ou *tochtli* (lapin), seigneur de Huexotla, *fig*, 40.

(*c*) Techollala, techohollala (*t* se supprime entre deux *l*) donneraient « éclaboussure » *te* « de » ou « sur autrui; » *tech* « sur nous » et d'autres étymologies plus ou moins éloignées du rébus.

Tlalatl cieno (eau terreuse), M. *Choloa*... saltar ó chorrear el agua M.

(*d*) Lib. II, cap. VII.

(*e*) Rel. A et B. trad. de M. Ternaux, I, p. 74, 88.

Toztli », plumes précieuses et sorte de perroquet figurés séparément dans les tribus de Xoconocho, et de Toztlan (et non Toztan, ni Tototlan). Lorenzana, *pl.* 25, 26; Kingsborough, collect. de Mendoza, *pl.* 49, 50. Voyez dans M. les dérivés de *Tozquitl*, *Tozcatl*, voix, gorge.

Un annotateur plus ancien écrit, avec son orthographe propre, derrière la princesse :

In Techchotlalatzin quin ipan acico nauhtlamantin, Mexica, Colhuaque, Huitznahua, Tepancca.	Sous Techotlalatzin arrivèrent quatre nations : les Mexicains, les Colhuas, les Huitznahuas, les Tépanecas.

Ces mots et plus haut, à droite, d'autres effacés par le temps, mais où on lit :..... *Tlailotlaqueh*, s'appliquent à des colonies policées, venues, en partie, de la région du S. (aujourd'hui couvertes de ruines), qui firent de Tetzcuco le principal foyer de la civilisation d'Anahuac (*a*).

L'image de Techotlala n'a plus rien de chichimèque. Il fit triompher la cause paternelle, celle de la civilisation, dans la révolte de ses frères et de l'aristocratie nomade contre les institutions toltèques, agricoles et monarchiques.

Fig. 30, 31. — In Ixtlilxochitzin commocihuahuati Matlalcihuatzin Tenochtitlan ichpoch Huitzilihuitl.	Ixtlilxochitl épousa Matlalcihuatl, fille de Huitzilihuitl de Tenochtitlan.

Le rébus du nom du prince né à Tzinacanoztoc, *fig.* 1, est formé des éléments *ix* (7 bis), *tlil* (79), *xochitl* (96). L'œil (*ixtli*) a sa paupière inférieure noire (*tlilli*). *Tlilxochitl*, vanille, M. et Clavigero, lib. VII. Le nom de son épouse *Matlal-cihuatl* « femme bleue, » paraît tiré des plantes *matlalin* et *tzihua* (*b*), décrites par Hernandez, de « *matlalin*, color verde escuro » M. avec les déterminatifs : *atlatl* amiento, (*amentum*) M. et probablement *mahute*, le haut, l'attache de

---

(*a*) Ixtlilxochitl, Rel. A., trad. Ternaux, I, cap. XII, p. 81; cap. XIII, p. 87, et dans ses Relations inédites.

(*b*) Voyez plus haut, Teocaltitlan, IV.

l'aile (*atlapatli*) ; et de *tzoualli* (*a*), sorte de massepain, pour *çouatl*, syn. de *cihuatl* (muger), M.

Fig. 32. In Nezahualcoyotzin comocihuahuati ichpoch Temiccin Tenochtitlan.	Nezahualcoyotl épousa la fille de Temictzin de Tenochtitlan.

Nezahualcoyotl, « coyotl (sorte de renard ou de chacal) à jeun. » Nom d'un fétiche adoré au Mexique (MS. inédit) et au Pérou, suivant M. Ternaux (*b*). Voyez ci-dessus, Nezahual (Patlachiuhcan, XIX, h.), et pour le nom et l'histoire curieuse de la princesse mère de Nezahualpilli : Ixtlilxochitl-Ternaux, I. p. 308, 314; Rel. C, f° 33; D, f° 12, 14 ; Torquemada, lib. II, cap. 23 et 45; Chimalpaïn, 7ᵉ rel., p. 18, 191, 193 (an 1431). Veytia-Ortega, hist. antig. Ap. cap. 4; Veytia-Bustamante, Tezcoco, etc. (c) p. 160; la Mappe de Tepechpan, et Ixtlilx., Rel., C., f° 33. Plus sage que ces historiens, le peintre n'a point cherché le nom de la femme d'un roi polygame.

On lit encore à droite, non sans peine :

Auh? yehuatl in Nezahualcoyotzin quincennechico diablos, quincalti in nauhtlamantin, ihuan quinnechico in izquitlamantin tlechichiuhque in tolteca (*d*).	Nezahualcoyotl réunit les idoles, donna asile aux quatre nations et rassembla, par quartiers, les artistes et les artisans.

On voit en effet, derrière la princesse, un peintre et un

(*a*) « Comida hecha de bledos y miel » Torqu., lib. X, cap. XXIII. Cierto pan de semillas, como bollos. M., 1. P. f° 119, p. 2. Sahagun, lib. I, cap. XIV, XV ; lib. VII, cap. XII. « A Mexico, on ne prononçait ni *m*, ni *p*; ainsi on disait « *exico* pour *Mexico*. » Olmos, *Arte de la lengua mexicana*, p. 140.

(*b*) « Quand ils prennent un renard, ils l'ouvrent, le vident et le font sécher au « soleil; ils l'habillent ensuite d'un costume de veuve et l'attachent avec une « écharpe comme celles qu'elles ont l'habitude de porter, et après l'avoir placé « sur une espèce de trône, ils lui offrent de la chicha, etc..... » Recueil de documents... Gide, 1840; p. 106. — Voyez p. 54, p. 81 (*c*) et la *fig.* 33.

(*c*) Don Carlos Maria Bustamante, Tezcoco en los últimos tiempos de sus Reyes, etc.; Mexico, 1826.

(*d*) « *Niccaltia in noyacapan* : je pourvois de maison mon fils aîné. » Car. Paredes, p. 146; *tlechichiuhque*, qui font du feu, artistes (jadis). *Toltecatl* « Toltèque » et « artisan habile », « official de arte mecanica ó maestro. » M.; *izquitlamantli*, tantas partes, etc. M. « Il assigna un quartier séparé à chacune des « trente et quelques professions, de sorte que tous les habitants d'un faubourg

mouleur ou sculpteur (polychrome), avec leurs couleurs; un émailleur (pintor con fuego *tlatleicuilo* M.) et un orfévre, avec leurs fourneaux; un nattier ou, peut-être un peintre, en plumes, un géomètre-arpenteur, un sculpteur en bois, diversement occupés des travaux de leurs professions. Quelques figures ne sont pas exemptes d'incertitude : la hache de la dernière (*a*), par exemple, peut appartenir à un taillandier et à d'autres artisans.

Il s'agit ici, moins des quatre nations déjà mentionnées, que d'autres dispersées par les troubles religieux de Culhuacan et par la guerre tépanèque; et, vraisemblablement, des Acolhuas, Colhuas, Tenochcas et Otomis, qui repeuplèrent aussi Xaltocan *b*).

Torquemada (*c*) et Ixtlilxochitl (*d*) parlent, comme l'annotateur, des temples que Nezahualcoyotl finit par élever à toutes les divinités, même à celles dont il voulait proscrire le culte. Le peintre omet ces faits et passe à;

Fig. 33. — *Nezahualpilli* ou *Nezahulpiltzintli* « noble ou enfant à jeun », fils et successeur du précédent. Un enfant (*pilzintli*, primitif *pilli*), remplace dans le rébus la tête de *coyotl*, au milieu des franges qui paraissent être « les insignes portés les jours d'abstinence » et peut-être « de deuil » (*e*).

« travaillassent l'or, ceux d'un autre l'argent; qu'il n'y eût que des peintres dans « un troisième, des lapidaires dans un quatrième... Pour cela, il les attirait de « toutes parts, etc. » Torqu., lib. II, cap. XLI; Ixtlilx., Rel. C., f° 30; Rel. A., trad. Ternaux, p. 264.

(*a*) C'est le *tepuztli* (*tlaximaltepuztli* hacha, etc. M.), mal figuré dans Lorenzana, *pl.* 21, Tepuztlan; *pl.* 23, Tepozcololan. *Tepuztli*, cobre... M. *Tepuzuia, nitla*, cortar algo con hacha. M.

(*b*) MS. 1563, an 1435.

(*c*) Lib. II, cap. XLI, LVI, LXIV.

(*d*) Ixtlilx. Ternaux, cap. XLV, XLI, p. 323, 353.

(*e*) Torq., lib. XIII, cap. VI; lib. X, cap. XXXI. Surnom de Titlacahuan ou Tezcatlipoca. Sahagun. I. lib. III, cap. II. *Nezahualiztli*, jeûne. M. *nezahuilia*, porter le deuil. M. *Nezahualizmiccatlatquitl*, deuil pour un mort, M.; d'autre part, *Nezalolliztli*, détention, rétention, retard; *zaualli*, toiles d'araignée; *zoa*, tendre, déplier, etc., fourniraient d'autres analogies.

La souscription « *cacamatzin* » ne se rapporte pas à la figure de Nezahualpilli, mais à celle qui suit.

Les deux derniers monarques retiennent encore l'arc chichimèque, que perdent leurs successeurs. Ils portent la queue comme l'envoyé chalca, et sont assis sur l'*icpalli* (*a*), comme les Colhuas-Toltèques de Mexico et de Colhuacan, *fig.* 7, 9, d'où viennent les trois ou quatre dernières reines mères.

Six des fils de Nezahualpilli (*b*), nés de deux de ces princesses mexicaines, succédèrent, dans l'ordre suivant, à leur père, sous lequel ils sont rangés horizontalement, de droite à gauche, le regard à droite :

Fig. 34. — *Cacamatl*, petit épi de maïs qui pousse à côté de l'épi principal, M. ; nom d'un prince courageux que Cortès, après s'être traîtreusement emparé de Moteuhzoma, se fit traîtreusement livrer par ce dernier. Il fut mis à mort la nuit que les Espagnols s'échappèrent de Mexico (*c*). Ses cheveux, en forme de houppe, paraissent être le *tzotzocolli*, sorte de toupet porté seulement par les plus vaillants.

Fig. 35. — 2° « *Don Pedro Couanacochtzin.* » *Cohuatl*, serpent; *nacoghtli*, boucles d'oreilles (orejeras. M.). C'est le Guanacacin (*d*) de Cortès, le Coacnacoyocin, Couanacochcin

(*a*) Silla baja. Torq ; assentadero, M : Torq. lib. II, cap. LXII, LXXXIII.

(*b*) Nezahuacoyotl et Nezahualpilli sont les plus célèbres monarques de l'Anahuac. Sur la fin d'un long règne, découragé par ce qu'il savait des Antilles, ce dernier laissa prendre à Moteuhzoma un ascendant qu'accrurent une guerre de succession et le partage du royaume Tetzcucan. Mexico devint l'État prépondérant de la confédération Culhua. Une coalisation, semblable à celle qui, un siècle auparavant, l'avait fondé sur les débris de l'empire Tépanèque, était imminente; les intrigues de Cortès, le secours des armes européennes hâtèrent le dénoûment. Une poignée d'Espagnols et 200,000 auxiliaires rasèrent la capitale de Moteuhzoma. De nouvelles intrigues, la destruction de l'aristocratie indigène par la plèbe chrétienne la petite vérole et d'autres pestes, le génie de Cortès et de Charles-Quint, la sagesse du gouvernement espagnol firent le reste.

(*c*) 2e Lettre de Cortès à Charles-Quint, éd. Lorenzana. Mexico. 1770, § 28, p. 95. — Voyez pour le genre de mort : *ibid.* § 44, p. 145; Torq. lib. II, cap. LXII; lib. IV, cap. LV; Ixtlilx. Ternaux. t. II, p. 2[illegible]9., cap. LXXXVIII; Sahagun, lib. II, cap. XXVII, p. 134.

(*d*) Carta tercera de Relacion, etc., § IX, p. 197.

de Gomara (*a*), pendu avec le roi de Mexico et de Tlacopan, dans l'expédition de Honduras (*b*).

On voit l'échec de Cortès la première fois qu'il tenta, d'accord avec Moteuhzoma, d'intervertir l'ordre de succession à la couronne de Tetzcuco, en proclamant Cuicuitzcatzin (*c*), à la place de son frère Cacama dépossédé, et de son autre frère Cohuanacochtzin, qui suit Cacama dans cette liste exactement conforme à celle de Sahagun (*d*).

Fig. 36. — 3° « *Don Hernando Tecocolzin.* » *Tecol*, aïeul, (auelo. M. 1. p.). Rébus : un vieillard ridé et courbé (32). Il envoya à Cortès, qui avait favorisé son usurpation, un secours de cinquante mille hommes, sous la conduite (*e*) de son frère, aussi son successeur (*f*) :

Fig. 37. — 4° « *Don Hernando Ixtlilxochitzin*, » qui livra sa patrie aux étrangers après l'avoir ruinée par la guerre civile. Voyez, pour le rébus, celui de son aïeul, *fig.* 30, et pour sa vie, la Rel. C., d'un de ses descendants, l'historien don Fernando de Alba Ixtlilxochitl, souvent cité dans ce mémoire.

Fig. 38. — 5° « *Don Jorge yoyontzin.* » De *yoyoma*, prêt.

(*a*) Cronica, etc., cap. CXIX, CLXI, CLXVIII ou CXXI, CLXXIII, CLXX, éd. Barcia.

(*b*) Torqu., lib. II, cap. LXII; lib. IV, cap. CIV, et surtout Ixtlix. Rel. C. I. 93.

(*c*) Torqu., lib. IV, cap. LXII C'est le Cucuzcacin ou Ipacsuehil de Cortès, p. 96, 143, 197; le Quiquizcatl de Herrera, Dec. II, lib IX, cap. III; le Cuicuitzcatzin ou Tocpacxochitzin d'Ixtlilx. Ternaux, cap. XCI, p. 276.

(*d*) Hist. général... lib. VIII. cap. III

(*e*) Cortès, troisième lettre, § XXVII, p. 251.

(*f*) Tecocoltzin était aussi blanc que les Espagnols. Torq., lib IX, cap. XLII. M. Ternaux, *Cruautés*, p. 28. (Dans quelques lieux élevés, les Indiennes sont remarquables par leur blancheur.) Sa mort, en 1521 (Zapata, chronologie de Tlaxala); celle de Conanacoch, en 1525, prouvent que la dépossession de ce dernier est ici reconnue, sans doute parce que la couronne reste dans la branche Tetzcuco-Mexicaine, seule légitime. Mais le peintre historien, aussi bien que Sahagun, méconnaissent un néophyte chrétien, bâtard de Nezahualpilli, dont Cortès annonce à Charles-Quint l'installation après la mort de Tecocoltzin (3e lettre, § 47, p. 318). Ce D. Carlos, de Cortès, est le D. Carlos Ahuaxpitzactzin? peut-être Ahuachpitzactzin ou Anachpixauhtzin..... d'Ixtlilx. R. C. f. 82; *Horribles Crueldades*, etc. Mexico, 1829, p. 74, trad. Ternaux; *Cruautés*... p. 28.

yoyou, « amblar la muger ó el paciente. » M. 1° Part. « crissare, cevere », Pichardo. (104).

Fig. 39. — 6° « *Don Pedro Tetlahuehuetzquititzin* » (*a*) bouffon, plaisant, littéralement « qui fait rire les autres », d'où vient le rébus, avec les signes (69), (74), et peut-être (70), (lèvres, tant de profil que de face), incorporés. J'ai déjà parlé de l'analogie que ces caractères composés semblent avoir avec de plus anciennes écritures du Mexique et de l'Amérique centrale.

Suivant Sahagun, arrivé à Mexico en 1529, « Ixtlilxochitl régna huit ans, Yoyontzin régna un an. » La date, 1530, est donc très-voisine du commencement du « règne » (*b*) de Tetlahuehuetzquititzin et de l'époque où on peut supposer que cette peinture a été faite.

HUEXOTZA (*Fig.* 4).

Les annotations manquent pour le restant de la peinture ; d'autres autorités y suppléeront.

Fig. 40, 41. — Tochin (lapin) et sa femme Tomiyauh (notre fleur de maïs) (*c*), dont la fille Quauhcihuatzin est mariée à Quinatzin, *fig.* 26, 27, *pl.* 2.

(*a*) *Tetlaueuetzquiti* chocarrero, truhan ó juglar, M. *Tetlatlauetzquiti*, *tetlatlauetzquititani*, truhan ó chocarrero, M. *ueuetzquitia*, *nite*, *nitetla*, hazer reir á otros diziendo gracias, prét. *onitetlaueuetzquiti*, etc. M., compulsif de *huehuetzca*. Car. Paredes, p. 84.

(*b*) Sahagun, T. II, l b. VIII. cap. III, édit. de Mexico. p. 277. Tetlahuehuetzquititzin, aîné des fils vivants de Nezahualpilli, devait succéder à son père. Les intrigues de Motecuhzoma, celles de ses autres frères, enfin celles de Cortès, l'en empêchèrent, jusqu'au moment où il ne pouvait plus être roi que de nom. Toutefois, après un règne de cinq ans. Sahagun lui donne pour successeur, « Tlahuitoltzin, qui régna six ans, et Pimentel qui en régna vingt » Les Espagnols avaient maintenu, jusqu'aux dernières révolutions, un simulacre des institutions antiques

(*c*) Voyez, pour cette forme possessive, Tocpacxochitl, note *b*, p. 66. Tomiyauh souvent écrit : *to* (82) « oiseau » — *miyahuatl* « maïs fleuri » est souvent lu : *miyahuatototl* « petit oiseau jaune au chant suave » M., ou *miyahuatototlcihuatzin*, femme comme cet oiseau, et enfin (MS. 1528, page biffée) *teocoxtzin* ou

Ils ont pour fils :

Fig. 42. — 1° Manahuatzin [*ma* (46) « main », *nahuac* « proche, auprès » (*a*)], appelé *Manahualtzin* par Chimalpaïn (*b*), et *Matzicoltzin* « manchot », par Ixtlilxochitl (*c*). Dans l'histoire MS. de Teotihuacan, Manahuatzin n'est que le second fils de Tochin.

Fig. 43. – 2° Quiyautzin, « pluie », successeur de son père, pour cette raison, peut-être, quelquefois supposé l'aîné, contrairement à la plupart des auteurs et aux peintures. Sahagun, lisant *ayotl*, jus, bouillon, au lieu de *quiyauh*, pluie, l'appelle *ayotzintecuhtli* « seigneur du bouillon » (*d*).

Fig. 44.— 3° Yaotzin, « ennemi », *ya* (97) *-o* (8) *-tzin* (86). Chimalpaïn, commençant par le signe moyen et prenant le signe *aller* (97), pour le signe *courir* (65 bis), lit. : *o* (8) — *pai* (65 bis) — *tzin* (86) (*e*). Mais les autres auteurs et le Codex Xolotl (*f*), où *yaotl* est écrit comme dans le Cod. Vergara, Teocaltitlan, VI, lèvent toute incertitude. Cependant l'étymologie de Chimalpaïn et les deux noms peuvent être historiques. Rien de plus commun que ces deux dénominations, une des institutions de la chevalerie Américaine (*g*).

---

teocoxochtzin, plante décrite par Hernandez, lib. III, cap. XLVII et peut-être : faisan divin ?

(*a*) D'où *nahua*, *tilo* « danser unis par les mains, « danzar asidos por las manos. » M. 1 P. « *Tlanaoa*... abrazado; *quinaoa in Vitzilopochtli*, abrazar à Vitzilopochli » (Pâque mexicaine). Sahagun, lib. I, cap xxiv, p. 109. *Quechnaua*... abraçar, á otro poniéndole el braço sobre el cuello. M.

(*b*) *Ma*, main ; *nahualli*, sorcier. Mémorial de Culhuacan., an 1155.

(*c*) *Hist. des Chichimèques*, traduct. Ternaux. Cap. VIII p. 59. « manco de las manos... *matzicoltic*, *matzitzicol*. » M. 1. P.

(*d*) Sahagun, lib. VIII. cap. 4, Ed. Bust. T. II, p. 278. « *Ayotl*, caldo de algun cosa. Car. Paredes, p. 142.

(*e*) « En 1155, Tochintecuhtli vint prendre possession de la seigneurie et des « terres de Huexotla. Il amena sa femme Myahuatototl cihuatzin. Là, ils engendrè- « rent Manahualtzin et, à ce qu'on dit, Quiyauhtzin. Ils avaient eu auparavant « Opayntzin, Myahuatototl étant encore en chemin » (étant encore nomades). Mémorial de Culhuacan.

(*f*) Boturini, § III. n° 1, Huexotla.

(*g*) Veytia, II, cap. XXIII, p. 190.

Des peintures plus explicites, confirmant et continuant ce qui précède, feront servir la chronologie de Huexotla, donnée par Sahagun, au contrôle des chronologies mexicaine, tetzcucane, colhua et autres. Elles montreront l'erreur des historiens qui en ont négligé l'étude (*a*).

Le petit royaume de Huexotla ayant été annexé à celui de Tetzcuco, le peintre néglige les autres seigneurs que Sahagun appelle encore rois.

COHUATLICHAN.

Suivant Ixtlilxochitl : « Tlacoxin, fils de Tzontecomatl, chef « de Coatlichan et des Aculhuas, épousa Malınalxochitzin, « fille aînée du prince Tlotzin Pochotl. Il en eut un fils, Huet- « zin, et une fille, Chichimecacihuatzin » (*b*).

Fig. 45. — *Tlacoxin* ou *Tlacoxinqui*, « qui taille » (*xima*, prét. *xin* ou *xinqui*) « des baguettes » (*tlacotl*), appelé aussi « Itzmitl, [dard » *mitl* (50), d'obsidienne ou *itzli* (6 bis)], ce qui n'est qu'une autre manière de lire la baguette et l'*itztli*, couteau et dard (*c*) (90 bis).

Fig. 46. — Malinalxochitl, déjà mentionnée plusieurs fois, p. 67, 71, et dont le nom, commun à plusieurs princesses, a occasionné bien des méprises (*d*).

« Huetzin, qui avait épousé la princesse Atototzin, en eut « sept enfants : Alcolmiztli, qui lui succéda, et Coxochitzin,

---

(*a*) Par ex., de ceux qui confondent Tochin, premier Seigneur de Huexotla, avec le frère de Quinatzin et d'autres personnages du même nom. Torqu., lib. II. cap. v. Ixtlilx. Rel. B.. 31, 36, 45. Rel. E. f. 9.

(*b*) *Hist des Chichimèques*, cap. VII, trad Ternaux. p. 49. Torqu. lib. I, cap. XL.

(*c*) « Itzmitl por otro nombre Tlacoxinqui. » Torq. lib. I, cap. XXX. *Itzmitl inic « ontetl itoca Tlacoxinqui*, » Mémoria de Culhuacan, an 1130. Le Ms. de 1528 et sa copie, si souvent différente de l'original, disent : *iontetoca Tzontecomatl;* c'est le nom du père : Tzontecomatl Acolhua. *Teontetoca* sobre nombre. M.

(*d*) Faute de consulter les peintures, on la fait : « femme de son aïeul » ou « sœur puînée de son aïeule. » Ixtlilx. Rel. C. f. 9, et note marginale de Veytia. Rel. B. f. 31.

« Coazanac (*a*), Quecholtecpantzin-Quautlachtli, Tlatonal-« Tletliopeuhqui, Memexoltzin-Itzitlolinqui et Chicomaca-« tzin Matzicolque (*b*) ».

Veytia (c) nomme les cinq fils de Huetzin : « Alcomiztli, « Quecholtecpantzin, appelé aussi Quauhtlaxtzin ; Tletliou-« pequi (*sic*), appelé aussi Tlacatlanetzin (*sic*) ; Itzitlolinqui, « surnommé Memexoltzin et Matzicolque appelé aussi Chi-« comacatzin, et deux filles « Coxxochitzin et Coaxanac « (*sic*) ».

Ces textes, identiques au fond et probablement transcrits d'une peinture que je ferai connaître (*d*), rendent assez bien raison des neuf dernières figures suivantes :

Fig. 47, 48. — Huetzin, [*hue* (12) -*tzin* (86)] et sa femme. Le nom de cette dernière est extrêmement oblitéré. Boturini et (probablement d'après lui) Pichardo ont mis le signe (69) dans leurs copies. J'ignore s'il existait dans la partie supérieure du rébus entièrement effacée. Mais la partie moyenne rend cela douteux et la partie inférieure présente des traces fort reconnaissables du signe *cueitl* (39). Atotozli pourrait avoir porté, comme sa sœur et sa petite fille, le nom célèbre d'Ilancueitl (*e*) ; ses enfants portent aussi une double dénomination et Munôz Camargo (*f*) parle d'une Ilancueitl Atotoz de la même famille.

(*a*) D'après le Codex Xolotl (Botur. § III, n° 1, et Veytia, II, p. 226), on doit peut-être lire *Coaxochitzin*, *Coazanac* ou *Cohuazana* (Hist. de Teotihuacan). *Cozaana*, « génératrice (en Zapotèque) », est le dieu des animaux auquel on immolait des chasseurs et des pêcheurs. « Regazo de mugor, *Cuexantli* ; recevir algo en las faldas, *cuexanoa* (Dict. MS. anonyme) ». De *Xanatl* seu de latere crudo aqua. Hernand., I, p. 52. *Acatzanatl* tordo. M. *Tzanatl*, *Teutzanatl*, Sahagun, III. p. 194, 195.

(*b*) Ixtlilx., trad. de M. Ternaux. I. cap. VIII, p. 59.

(*c*) *Hist. antig. de Mexico* T. II. cap. x, p. 80. Ixtlilx., Rel. B. f. 36. dit : Cuauhtlaxtzin ... Tlacatlanextzin, etc.

(*d*) C'est le Codex Xolotl (Botur. § III, n° 1.) déjà cité.

(*e*) Ou Acxocueitl, MS. 1528, p. 50; voyez Ixtlilx., Rel. B. f. 32, 33. Torqu. Lib. II. cap. XIII.

(*f*) *Historia de Tlaxcala*, f. 8 Huetzin parait avoir eu une autre femme avant Atotoztli. Torq. Lib. I. cap. XLVIII. Voyez encore pour ces noms Tezozomoc, le MS. de 1621. et Chimalpaïn, 5°, R. (1307), 7. R. (1367), etc.

La grande natte matrimoniale, au-dessous des époux, rappelle une alliance célèbre par la guerre allumée entre les prétendants à la main d'Atotoztli. Devenue presque générale, cette guerre compléta la fusion et fortifia l'ascendant des Culhuas et des Aculhuas, unis et civilisés. Les dissidents chichimèques commençèrent leur mouvement rétrograde vers les régions septentrionales d'où ils étaient sortis (*a*).

La description du mariage mexicain dans les Recueils Thévenot, Purchas ou Mendoza, laisse peu de doute sur le sens matrimonial de cette grande natte transversale oblongue (*b*). Il n'en est pas de même de la petite natte carrée, placée derrière Huetzin, et susceptible, comme dans le langage parlé, d'un double sens, propre et métaphorique. Elle peut avoir trait à l'installation ou aux victoires de Huetzin. « Nezahualcoyotl », dit un chant chichimèque (*c*) « étendit partout sa natte et son sofa. » Le réchaud, à gauche, n'exclut pas cette explication. Un autre chant royal dit que le conquérant Xolotl « vint étendre sa fumée (*d*) et son brouillard. » Toutefois la plantation du maïs dans la taupinière contiguë, à gauche, fait préférer le sens propre, quelque rapport qu'on suppose entre le règne de Huetzin et le retour à l'usage du maïs, du fourneau et de la natte (*e*) et notamment à l'usage de ces deux derniers objets dans les cérémonies du mariage.

(*a*) Torq., *ibid.*, fin. Ixtlilx., Ternaux, p 78, 83, 86, 94. C'est la guerre « Chichimèque » (*Chichimécayaoyotl*) des auteurs indigènes. Rel. B. f. 33.

(*b*) Marquée O dans Thévenot.

(*c*) Cité par l'historien de Teotihuacan : « *noian* (pour *nokuian*) *qnitecac in icpell, in icpal.* » *L'icpalli* est la natte à chevet, le banc ou siége à dossier des fig. 30, 31. Torq., lib. II, cap. LIII, LXXXIX; lib. V, cap XX. — « Señoria de gran Señor..... *pettatl ycpalli.* » M. « *Pellapan ycpalpan nica*, tener officio de regir y governar. » M

(*d*) Probablement la fumée et la vapeur du foyer, peut-être de la marmite?

(*e*) Dans Camargo, *Hist. de Tlaxcala.* f. II, Icxicoatl fait présent de marmites en terre aux Chichimèques. La natte est encore aujourd'hui un objet de luxe pour beaucoup d'indigènes, qui n'ont généralement d'autre couche que le sol. Enfin, voyez Torq., lib. I, cap. XLII, sur le retour de l'agriculture, et principalement, lib. XIII, cap. v, sur les cérémonies matrimoniales du réchaud et de la natte et Lib. II, cap. III, où Tochpanecatl, seigneur de Tzompanco, fait présent aux Mexicains de maïs, de metates (voy. ci-dessus, *fig.* 20, p. 376) et de marmites que le Cod. généalogique représente.

Fig. 49. — Huitzilihuitl (*a*), deuxième nom, presque effacé, d'Acolmiztli, appelé Acolmiztli Huitzilihuitl, dans le MS. de 1528, p. 20. L'incorrection de ce nom, du précédent et des deux suivants, dans les copies Boturini et Pichardo, prouve que l'altération de cette partie de la peinture est déjà ancienne.

Fig. 50. — Tletliopeuhqui (*b*) ? autant qu'on peut l'inférer des textes ci-dessus et de quelques linéaments rappelant la pierre emmanchée (pelle ? ou fourgon ?) qui figure ce nom dans le Codex Xolotl, *pl.* 3.

Fig. 51. — On ne peut qu'émettre des conjectures sur ce nom, déjà confus dans la copie de Boturni (*c*), et où je n'aperçois que vaguement, avec Pichardo, une tête de *miztli* ou d'*ocelotl* (lion ou tigre américains), qui semblerait faire double emploi avec la *fig.* 49. Cependant les enfants de Huetzin sont exactement au nombre de sept, ici, comme dans la peinture et dans les textes cités. Le Codex Xolotl peut faire supposer qu'un frère d'Huitzilihuitl s'appelait aussi Acolmiztli, ou d'une manière approchante.

Fig. 52. — Itzitlolinqui, dérivé peu correct de *Itzli* (6 bis) et de *olinqui* ou *olin*, prét. de *olini*, se mouvoir (*d*). *Olin* ou *ollin* est le nom du soleil mouvant et de sa représentation dans le calendrier (*e*). On voit une lancette d'obsidienne (*itztli*) entre les croisillons supérieurs du signe solaire.

Fig. 54. — Quecholtecpantzin. *Quecholli*, oiseau et signe du calendrier (*f*). *Tecpana*, prét. *tecpan*, mettre en ordre, en rang.

(*a*) Homonyme du Roi de Mexico, fig. 10, p. 372, ci-dessus et *fig.* 35, Map. Tepechpan.

(*b*) Qui détache (*yopeuhqui*), le feu (*tletl*); « desempegador *tlayopeuhqui*, » M. 1a part. de « *yopeua, nitla*, despegar algo. » M.

(*c*) Avant qu'elle eût été rectifiée en vue des risques de la traversée.

(*d*) M. 2e part. ne donne que l'actif *olinia*, etc. Mais « moulble cosa... *ollinini*, » 1a part, appartient au primitif neutre *olini*, omis quoique encore très-usité.

(*e*) Humboldt, *Vues des Cordillères*, I, p. 376; II, p. 28, 86.

(*f*) Humboldt, *Vues, etc.*, I, p. 352.

Fig. 54. — *Chicomacatzin*, « sept roseaux, » quoiqu'on dût lire *chicueigcatzin* « huit roseaux, » à cause d'un point mis peut-être de trop, pour la symétrie et par mégarde. De plus, cette figure, ainsi que la suivante, est féminine, et Chicomocatzin est un homme dans la peinture et les *textes cités*. Tout fait supposer un double nom, aux filles comme au fils de Huetzin.

Fig. 55. — *Ome tochtli*, « deux lapins, » nom qu'on rencontre souvent, mais sur lequel nos autorités se taisent, aussi bien que sur celui d'autres fils de Huetzin, probablement d'un premier lit, et armés contre leur père (*a*).

Des difficultés insolubles ici à cause des dégradations, les différents surnoms de Quauhtlachtli et de Cuauhtlaxtzin, de Tlatonal et de Tlacatlanetzin ou Tlacatlanextzin, etc., seront complétement expliqués par les doubles dénominations figurées du Codex Xolotl, qui fera connaître d'autres rois de Cohuatlichan, désormais vassaux de ceux de Tetzcuco.

Je ne m'occuperai ici ni de la composition générale de la mappe, ni de son exécution matérielle, ni de sa destination. Une finesse de détails, dont la lithographie n'approche pas, soulèverait des questions d'art, bien que la peinture ne soit pas plus artistique dans l'ensemble que dans les signes écrits derrière la tête des personnages. D'autre part, des personnifications grossières, les synchronismes des *fig.* 8 et 10, etc., montrent la nécessité de subdivisions nombreuses dans un groupe étendu. Ces considérations, d'où il résulte que la mappe est une histoire très-élémentaire, mais « une histoire pédagogique de la civilisation », des remarques ethnographiques sur la couleur et le langage différents de Tlotli et de Tecpoyoachcauhtli, sur le teint clair des seigneurs toltèques et chichimèques (*b*), sur la forme de l'arc, enfin d'autres remarques philologiques et technologiques trouveront place ailleurs.

(*A suivre.*) A. AUBIN.

(*a*) Torqu., lib. I, cap. XL. — (*b*) Ixtlilx, Rel. B. fº 3?.

A

oı

ęqı

uubyacac.

don emãdo
ixtlilxochiga

37.

CHRONIQUE ORIENTALE.

4 mars 1861.

Nous avions espéré que les grands événements qui se développaient simultanément ces mois derniers sur plusieurs points de l'Orient, étaient le signal définitif du réveil de cette antique patrie de nos pères et de notre civilisation. Nous commençons à craindre d'avoir été l'objet d'une regrettable illusion. L'Orient n'est pas sorti de son sommeil dix et vingt fois séculaire. Cette triste et fatale léthargie menace de durer longtemps encore; et si, par moments, la vie semble renaître dans ce grand corps inerte, c'est seulement par l'effet de cruels cauchemars, qui le secouent violemment sans le faire sortir de sa langueur morbide.

La France et l'Angleterre semblaient appelées à diriger cette œuvre de résurrection. L'inconstance de la première et la misérable jalousie de la seconde ont tout perdu. L'expédition de Chine n'aura pas ouvert la Chine. Tout se sera réduit à une inscription de dépenses et de recettes sur le grand livre de ces deux puissances. Les Chinois se montrent bien disposés à remplir leurs engagements contractés sous l'impression de nos baïonnettes; mais qu'en conclure, lorsque ces mêmes baïonnettes brillent encore à quelques lieues de Péking? Ce qui est certain, et l'empereur tartare ne l'ignore pas, c'est que la campagne achevée récemment ne sera pas suivie de longtemps d'une campagne analogue. Il fallait faire la part au feu: on l'a faite. Seulement, on a fait une autre part, qui, celle-là, n'a pas été consumée: on a fait une part pour la Russie, une large part, la part du lion. Mais pourquoi nous en plaindrions-nous? Ne nous a-t-on pas maintes fois répété que nous travaillions pour ceux qui se reposaient dans un calme aussi prudent que productif. Silence donc; les fautes des États ont des conséquences qu'à un instant donné il n'est plus possible d'éviter. Nous avons brisé nous-mêmes les digues qui retenaient dans le Nord le courant moscovite. Est-ce maintenant qu'il faut essayer de le faire remonter vers sa source. La Russie a la Corée pour frontières. Si elle domine définitivement sur ce pays, le rôle des autres nations est terminé en Chine. Il en est

des acquisitions teritorriales comme des positions stratégiques: bien choisies, elles entraînent d'invincibles résultats après elles. La Russie le prouve en Chine à ceux qui auraient pu l'oublier.

Pendant ce temps, notre courageuse armée d'Orient continue ses exploits en Cochinchine. Mais la malheureuse Angleterre, plutôt que de songer à ses propres périls suit nos progrès avec un œil d'envie, jusqu'où iront nos conquêtes? Cette fois par hasard, dit-elle, aurions-nous l'idée de conserver le prix du sang français, le prix du sang versé pour une noble cause? La réponse est inscrite sur tous les fronts vraiment français ; mais notre alliée ferme les yeux, pour ne pas la lire. Aussi ne voit-elle pas son empire indien frappé par la famine, prêt à lui échapper, sa prépondérance en Perse et dans l'Asie centrale passer aux mains de la Russie, son honneur national entaché, et son indépendance elle-même, dans un horizon peu lointain, mise en question. Voilà, cependant, où conduit la basse jalousie. Une alliance sincère entre la France et l'Angleterre serait la plus excellente garantie de la paix et du progrès: cette alliance est sans cesse compromise. Fermement convaincus que l'avenir s'effacera le jour où les deux grandes nations de l'Extrême-Occident cesseront d'unir leurs forces et de se rapprocher par une cordiale amitié, nous ne pouvons nous dispenser de blâmer les actes qui tendent à les éloigner l'une de l'autre. La confiance et la loyauté sont, à coup sûr, avec nous; mais l'Angleterre ne défend à aucune voix de se faire entendre, et il est impossible qu'un jour prochain, il ne se trouve une voix amie qui frappe son oreille, la persuade et la sauve.

CHRONIQUE AMÉRICAINE.

4 mars 1861.

La malle de l'Amérique du Sud nous apporte la nouvelle de la fondation définitive d'un nouvel Etat dans la région des Andes, sous le titre de *Royaume d'Araucanie*. Le fondateur de ce royaume est un Français, du nom de Tonneins, né dans la commune de Chourgnac, canton d'Hautefort, arrondissement de Périgueux. Cet intelligent et intrépide voyageur, après avoir éprouvé des difficultés avec le gouvernement du Chili, résolut de se rendre dans la partie méridionale de cette république, afin d'y vivre au milieu des tribus indiennes

que les Européens n'ont jamais réussi à soumettre. Il ne parvint pas tout d'abord à obtenir la confiance des tribus, mais avec la patience que donne la résolution, il étudia la langue du pays, et se lia d'amitié avec plusieurs chefs qui lui abandonnèrent successivement leur autorité. Une alliance contractée avec la fille de l'un de ces chefs acheva de lui conquérir l'affection de la population araucane, et le mit en état de réunir entre ses mains les rênes de leur gouvernement. Après avoir formé son ministère, dans lequel se trouvent aujourd'hui deux Français, il se fit proclamer, sous le nom d'Orélie-Antoine Ier, roi constitutionnel. La nouvelle monarchie fut en même temps déclarée héréditaire; et, dans le cas où il ne laisserait pas d'enfants, la première transmission de la couronne aurait lieu suivant le choix du souverain.

La constitution promulguée par S. M. Orélie-Antoine établit l'unité araucanienne, les devoirs et priviléges du roi, l'égalité de tous devant la loi. Les premiers décrets royaux ont formé dans l'Araucanie des divisions administratives, analogues à celles de la France, départements et communes, et ont institué les principaux corps de l'État. Les codes français ont été mis en vigueur dans toute l'étendue du royaume.

Cet événement, sur lequel nous manquons de détails circonstanciés, a, suivant nous, une importance plus considérable qu'on serait tenté de le croire au premier abord. Quelques personnes ont voulu n'y voir que l'œuvre éphémère d'un aventurier. Nous persistons à y voir tout autre chose : la renaissance de l'influence française au-delà des mers. Il est en effet incontestable que, malgré la lenteur de notre marche, nous tendons vers un large avenir maritime et colonial. Ces hommes, que l'on appelait hier des aventuriers, demain on les nommera les pionniers de la civilisation. Ils auront créé de nouvelles Frances à toutes les extrémités du monde, ils auront porté partout ces idées fécondes et magiques, qui font de notre belle patrie le foyer de toutes les lumières, de toutes les révolutions. Le jour où l'honneur de notre pavillon sera engagé dans ces contrées lointaines, qu'aujourd'hui nous connaissons à peine de nom, il nous arrivera des alliés sortant d'horizons inconnus, il nous arrivera des amis, des compatriotes, des frères dévoués. Forts de la liberté dont ils auront goûté les charmes sur une terre vierge, pleine de vie et d'espérance, ils seront heureux de tendre une main secourable et hospitalière à ceux qui pourront leur donner des nouvelles de leur berceau. Sans avoir obtenu au prix du sang de ces conquêtes qui échappent tôt ou tard à ceux qui méconnaissent la loi du progrès,

nous aurons réalisé de bien plus glorieuses victoires. Une idée dominera le monde, et cette idée sera française ! Puisse donc notre gouvernement ne pas méconnaître les devoirs que lui imposent la fondation du nouveau royaume araucanien, et ne pas marchander une reconnaissance officielle si nécessaire aujourd'ui à l'Araucanie, et plus tard si fructueuse pour nous-mêmes.

Les Araucaniens forment une des plus énergiques et des plus intelligentes populations de l'Amérique indienne. L'unité de cette population, consacrée par une histoire mémorable et par d'heureuses conditions ethnographiques et géographiques, sera facilement admise en principe par l'Europe. Chanté par don Alonzo de Ercilla, dans son beau poëme épique l'*Araucana*, le peuple de cette contrée est devenu célèbre, et nous avons lu avec plaisir et parfois avec enthousiasme l'admirable courage avec lequel il a repoussé les agressions des conquérants espagnols et revendiqué ses droits à l'indépendance. « Les Araucaniens, dit Alonzo de Ercilla, après avoir reconnu que leurs ennemis, armés de bouches à feu semblables à la foudre, étaient des hommes comme eux et non des génies, jurèrent de venger leur erreur dans le sang de ceux qui l'avaient produite, et d'exercer sur eux une vengeance exemplaire, terrible, mémorable. » L'histoire nous a appris que les héros de l'*Araucana* ont su accomplir le vœu de leurs pères.

La taille des Araucaniens est généralement grande, leurs traits sont assez réguliers, et la couleur de leur peau moins basanée que chez les peuples voisins. Leurs femmes sont souvent jolies et d'un courage peu commun. Ils s'adonnent à l'agriculture, et trouvent dans les produits de leur sol de quoi suffire amplement à leurs besoins. Tous sont excellents cavaliers. Dans certaines tribus, ils pratiquent le tatouage, mais cette marque extérieure n'est permise qu'à ceux qui se sont distingués au combat. Rigoureusement fidèles à la religion de leurs ancêtres, ils repoussent obstinément toute religion étrangère, mais ne font aucun obstacle à ce que les étrangers qui habitent au milieu d'eux s'adonnent aux pratiques de leur culte. La durée de la vie est considérable, surtout parmi les tribus des montagnes, chez lesquelles on rencontre de nombreux centenaires. Ces mêmes tribus sont extrêmement courageuses, et passent la plus grande partie de leur vie à s'exercer à acquérir de l'habileté dans le maniement des armes. Ce n'est assurément pas un médiocre mérite que d'avoir su fonder, sur de telles populations, un État constitué sur le modèle des États européens, et régi par les lois françaises.

BIBLIOGRAPHIE.

JOURNAL D'UN MISSIONNAIRE AU TEXAS ET AU MEXIQUE, par l'abbé E. Domenech, *Paris* (Gaume, éditeur), 1857 ; in-8° avec carte.

Cet ouvrage se divise en deux parties : la première contient les souvenirs de mission, la relation, presque jour par jour, de la vie privée du missionnaire, ses épreuves, ses souffrances morales et physiques. J'insisterai peu sur cette première partie, parce que l'intérêt qu'elle présente touche plus à nos sentiments religieux et chrétiens qu'à nos études spéciales d'ethnographie. Cependant, toutes personnelles, toutes religieuses et saintes, si je puis ainsi parler, que nous paraissent les confidences de ce jeune apôtre chrétien qu'un zèle ardent, une âme généreuse et un cœur plein de charité ont lancé, dès son début, au milieu d'un monde et d'une civilisation tout nouveaux pour lui, elles attachent, elles captivent à un si haut point le lecteur, que l'on ne peut se défendre d'en ressentir une émotion qui se change bientôt en une vive sympathie pour le missionnaire qui les raconte. Seul, la croix à la main, l'Evangile sous le bras, il part loin de sa patrie, de sa famille, de ses plus chères affections ; il va sur des plages lointaines, porter à des peuplades inconnues la lumière de la religion, et, avec cette lumière, les progrès naissants de la civilisation.

La seconde partie de cet ouvrage contient la description des mœurs, coutumes et usages des populations américaines et mexicaines qui habitent les deux rives du Rio-Grande.

Entre la rive ouest du Rio-del-Norte, Rio-Bravo ou Rio-Grande, qui se jette dans le golfe du Mexique, et le fleuve Colorado, qui a son embouchure également dans le golfe, s'étend une contrée comprise entre le 26° et le 33° degré de lat. N., le 20° et le 25° degré de long. O. C'est le Texas. *Texas* est un mot indien qui signifie : « lieu de chasse, abondant en gibier. » Sa superficie est d'environ 40,000 lieues carrées. Au-delà d'une ligne qui détermine la limite des missions, habitent les peuples indiens répandus dans les vastes solitudes appelées les grandes prairies. Les Comanches forment la plus grande partie de ces peuples, rivaux des Américains et des Mexicains, avec lesquels ils furent longtemps en guerre. A la suite de M. l'abbé Domenech, le lecteur pénètre chez ces peuples et assiste aux détails de leurs mœurs, de leurs institutions civiles et judiciaires.

Je ne puis faire ici l'abrégé de ce journal, déjà très-résumé : qu'il me suffise de dire que la franchise et la simplicité du récit joint au caractère de l'abbé Domenech nous donnent une pleine et entière confiance dans tout ce qu'il raconte. Le charme de la description s'y mêle tout naturellement à l'attrait des événements et des épisodes de sa vie privée de missionnaire : à côté d'une description de pays, d'un trait de mœurs locales, on trouve un récit dont la vivacité, la facilité de narration et l'entrain captivent et soutiennent l'attention du lecteur. C'est un livre très-intéressant pour les ethnographes, où sont corrigées et redressées certaines erreurs que les écrits des romanciers accréditent chaque jour dans l'esprit public. — E. M.

La Mer, par **J. Michelet**. *Paris* (Hachette et Cie, éditeurs), 1861 ; in-12.

Le succès de l'*Insecte* et de l'*Oiseau* avait engagé M. Michelet à écrire le *Poisson*. Après avoir médité son sujet, il a préféré l'intituler *La Mer*. J'ignore s'il a bien fait. L'océan est traître. Tout y sombre, les écrivains comme les autres. L'auteur de l'*Amour*, malgré son style inimitable et la grandeur de son sujet, a donné sur bien des écueils. Dieu me garde d'annoncer qu'il a fait naufrage; mais puis-je dire, en bonne conscience, qu'il a fait heureusement son entrée au port? La *Mer* renferme de beaux endroits, mais aussi bien des chapitres froids et insignifiants. M. Michelet a compté un peu trop sur le prestige de son nom et la réputation de ses précédents ouvrages : il a travaillé trop vite. Son livre est à refaire, mais il faudrait sa plume pour avoir le succès qu'un tel sujet peut obtenir dans le public. Son « regard sur les mers » est pittoresque et émouvant, son « tableau des mers polaires » se lit avec un intérêt soutenu. On trouve encore çà et là quelques passages vraiment dignes du nom de Michelet; mais après avoir lu le volume, on s'étonne de tout ce qu'on espérait y trouver et que l'auteur a dû renoncer à y mettre pour faire place à des chapitres sur les bains de mer, la renaissance de la beauté, du cœur et de la fraternité, la *vita nuova* des nations. M. Michelet s'est fait le panégyriste des bains de mers, et il les conseille même aux plus peureux, car, dit-il, « nous sommes loin de Virginie, qui, dans un extrême péril, aima mieux se noyer que de prendre un bain » (*sic*). L'Italie lui a envoyé cette année « de belles étrennes, » une brochure sur deux petits garçons qui sont morts faute d'avoir pris des bains de mer. Cette brochure, vraie « pluie de larmes et de fleurs, » conclut à l'établissement d'un hospice d'enfants à la côte. M. Michelet s'est enthousiasmé de cette idée, et a voulu s'en faire l'écho. Nous l'en félicitons et nous nous inscrivons de grand cœur pour la fondation d'hospices de ce genre sur toutes les côtes du « gros animal la Terre, qui a pour cœur un aimant, à la surface un être douteux, électrique et phosphorescent, plus sensible que lui-même, infiniment plus fécond..... la Mer !!! » — L. d'A.

LÉON DE ROSNY.

Paris. — De Soye et Bouchet, imprimeurs, 2, place du Panthéon.

INDEX DES ARTICLES.

TOME V.

Pages.

BIBLIOGRAPHIE. — NOUVELLES ET MÉLANGES.

PLANCHES ET FIGURES.

TABLE ANALYTIQUE

TOME V.

A-B

C

D-E

F-G

H-I

J-K

L-M

N-O

P-Q

R-S

T-V

W-Y

Paris. — Imp. H. Carion, 64, rue Bonaparte.

